God
Fr 054
Bac/Mém
102519

00102519

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MÉMOIRES SECRETS,

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

102519

REPUBLIQUE DES LETTRES

EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL

D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des* [illegible]*ées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdôtes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME QUATORZIEME.

vol XIV

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*

HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXX.

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE.

Pour témoigner ma reconnoissance au Public du bon accueil qu'il daigne faire aux Memoires Secrets, &c. *je lui présente ce Volume réimprimé avec des Augmentations très considérables, distinguées des anciens Articles par un Astérisque *, placé à la tête des différentes Dates.*

00102519

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXIX.

1 *Avril.* *Copie de la Lettre de la Chevaliere d'Eon à M. le Comte de Maurepas.*

MONSEIGNEUR,

„ JE désirerois ne pas interrompre un instant „ les momens que vous consacrez au bonheur & „ à la gloire du Roi & de la France; mais ani„ mée du desir d'y contribuer moi-même dans „ ma foible position, je suis forcée de vous re„ présenter très humblement & très fortement, „ que l'année de mon noviciat femelle étant „ entierement révolue, il m'est impossible de „ passer à la profession.

„ La dépense est trop forte & mon revenu „ est trop mince pour moi dans cet état. Je „ ne puis être utile ni au service du Roi, ni à „ ma famille & la vie trop sédentaire ruine „ l'élasticité de mon corps & de mon esprit. „ Depuis ma jeunesse j'ai toujours mené une „ vie agitée, soit dans le militaire, soit dans „ la politique. Le repos me tue totalement.

„ Je vous renouvelle cette année mes instan-
„ ces, Monseigneur, pour que vous me fassiez
„ accorder par le Roi la permission de conti-
„ nuer mon service militaire & comme il n'y a
„ point de guerre de terre, d'aller comme vo-
„ lontaire servir sur la flotte de M. le Comte
„ d'Orvilliers.

„ J'ai bien pu par obéissance aux ordres du
„ Roi & de ses Ministres rester en jupe en
„ tems de paix; mais en tems de guerre cela
„ m'est impossible. Je suis honteuse & malade
„ de chagrin de me montrer en cette posture,
„ lorsque je puis servir mon Roi & ma patrie
„ avec zele & l'expérience que Dieu & mon
„ travail m'ont donnés.

„ Je suis aussi confuse & désolée de manger
„ paisiblement à Paris pendant cette guerre la
„ pension que le feu Roi a daigné m'accorder.
„ Je suis toujours prête à consacrer au service
„ de son auguste petit-fils & ma pension & ma
„ vie. Aidez-moi, Monseigneur, à sortir de
„ mon état léthargique où l'on m'a plongée,
„ qui a été l'unique cause de mon mal & qui
„ afflige tous mes amis & protecteurs guerriers
„ & politiques. Je dois encore vous obser-
„ ver, qu'il importe infiniment à la gloire de
„ toute la maison de M. le Comte de Guerchy
„ de me laisser continuer mon service militai-
„ re; du moins c'est la façon de penser de tou-
„ te l'armée & de toute la France & j'ose dire
„ de toute l'Europe instruite. Une conduite

„ contraire fait le ſujet des interprétations les „ plus fâcheuſes & donne matiere à la malice „ des converſations du public. J'ai toujours „ penſé & agi comme Achille, *je n'ai point fait* „ *la guerre aux morts & je ne tue les vivans* „ *que lorſqu'ils m'attaquent les premiers.* Vous „ pouvez prendre à cet égard par écrit ma pa„ role d'honneur ſur ma conduite préſente & „ future.

„ Vos grandes occupations vous ont fait ou„ blier, Monſeigneur, qu'il y a plus de quinze „ mois que vous avez bien voulu me donner „ votre parole que je ſerois heureuſe & conten„ te, quand j'aurois obéi à mon Roi en repre„ nant mes habits de fille. J'ai obéi complette„ ment. Je dois eſpérer d'un Miniſtre auſſi bon „ & auſſi grand que M. le Comte de Maurepas, „ qu'il daigne tenir ſa parole & me remettre *in* „ *ſtatu quo.* Il ignore que c'eſt moi qui ſoutiens „ ma mere & ma ſœur & de plus mon beau„ frere & trois neveux au ſervice du Roi ; que „ j'ai encore à Londres une partie de mes det„ tes, ma bibliotheque entiere & mon appar„ tement, qui me coûte 24 livres de loyer par „ ſemaine ; qu'après avoir ſervi le feu Roi en „ guerre, & en politique, depuis ma jeuneſſe „ juſqu'à ſa mort, je ne ſuis pas encore en état „ de meubler ma maiſon paternelle en Bour„ gogne pour aller l'habiter. M. le Comte de „ Maurepas doit ſentir que mon obéiſſance „ ſilentieuſe doit avoir un grand mérite à ſes

„ yeux; que dans ma position femelle je suis „ dans la misere avec les bienfaits du feu „ Roi, qui suffiroient pour un Capitaine de „ dragons, mais qui sont insuffisans pour l'é„ tat qu'on m'a forcée de prendre. Il doit „ surtout comprendre que le plus sot des rô„ les à joüer est celui de pucelle à la cour; „ tandis que je puis encore joüer celui de lion „ à l'armée. Je suis revenue en France sous „ vos auspices, Monseigneur; ainsi je recom„ mande avec confiance mon sort présent & à „ venir à votre généreuse protection & je serai „ toute ma vie avec la plus respectueuse recon„ noissance,"

MONSEIGNEUR,

„ Votre dévouée Servante:
LA CHEVALIERE D'EON.

Versailles le 8 Février 1778.

Copie de la Lettre d'envoi de la Chevaliere d'Eon à plusieurs Dames de la Cour.

MADAME,

„ Je vous supplie instamment de protéger „ auprès des Ministres du Roi le succès de „ mes demandes, énoncées en la copie de „ ma lettre ci-jointe à M. le Comte de „ Maurepas, pour aller servir comme volon„ taire sur la flotte de M. le Comte d'Orvil„ liers, prévoyant qu'il y aura encore moins „ de guerre sur terre cette année que la der„ niere. Vous portez, Madame, un nom fa-

„ miliarisé avec la gloire militaire; comme
„ femme vous aimez celle de notre sexe. J'ai
„ tâché de la soutenir pendant la derniere
„ guerre en Allemagne & dans les négociations
„ en diverses cours de l'Europe pendant vingt-
„ cinq ans. Il ne me reste plus qu'à com-
„ battre sur mer avec la flotte royale. J'espe-
„ re m'en acquitter d'une façon que vous n'au-
„ rez nul regret de protéger celle qui a l'hon-
„ neur d'être avec un profond respect,

MADAME,

„ Votre dévouée Servante
LA CHEVALIERE D'EON.

A Versailles, le 17 Février
1779, rue de Noailles,
au Pavillon Mayon.

DE PAR LE ROI.

Il est ordonné à la Dlle. d'Eon de se retirer à Tonnerre dans trois jours, après la réception du présent ordre, d'y rester dans les habits de son sexe jusqu'à nouvel ordre de S. M., sans pouvoir habiter aucun autre lieu, à peine de désobéissance. Fait à Versailles le 19 Février 1779. (*Signé*) LOUIS & plus bas AMELOT.

„ Je soussignée certifie que M. de Vierville,
„ Major des gardes du Roi en la Prévôté de
„ son hôtel, m'a notifié & remis l'ordre du
„ Roi, dont copie ci-dessus. Je promets d'y
„ obéir avec la soumission dûe à S. M., en lui
„ représentant très respectueusement, ainsi qu'à
„ ses Ministres, que je suis présentement dans

„ mon lit malade, & absolument sans argent,
„ sans meubles & sans lit dans ma maison de
„ Tonnerre, que j'ai quittée il y a plus de
„ vingt-cinq ans pour le service public & se-
„ cret du feu Roi, mon bon maître *Louis XV*.
„ Fait dans mon lit à Paris ce deux Mars 1779.
„ (*Signé*) LA CHEVALIERE D'EON".

1 *Avril* 1779. L'humeur des partisans de l'ancienne musique contre la révolution opérée en ce genre, n'est pas finie, & l'un d'eux l'a témoigné dans l'épigramme suivante, une des plus jolies choses qu'ait enfantées la querelle élevée à ce sujet; elle est intitulée *l'opéra champêtre*.

Qu'ils me sont doux ces champêtres concerts,
Où Rossignols, Pinçons, Merles, Fauvettes;
Sur leur théâtre, entre des rameaux verts,
Viennent *gratis* m'offrir leurs chansonnettes.
Quels opéra me feroient aussi chers!
Là n'est point d'art, d'ennui scientifique;
Gluck, Piccini, n'ont point noté les airs;
Nature seule en a fait la musique,
Et Marmontel n'en a point fait les vers.

2 *Avril*. Le spectacle qui attire le plus le public dans ce moment-ci, c'est un trône destiné pour le Roi, lors de la réception des chevaliers du St. Esprit; on le dit ajusté & composé avec autant de noblesse que de magnificence; tous les ornemens en sont exécutés en broderie, & la dépense est de 300,000 livres. C'est la premiere fois qu'on a renouvel-

lé ce trône, depuis la fondation de l'Ordre par Henri III. C'est M. Rocher, brodeur, qui a présidé au travail. Bien des gens pensent qu'on auroit pu prendre un autre tems pour faire une pareille acquisition: on s'excuse sur environ 300 ouvrieres que cela a mis en œuvre.

2 *Avril* 1779. Le grand procès pour la discussion des créanciers de M. de Brunoi a été terminé lundi. Le Notaire Arnoux, après avoir essuyé un traitement infamant qui sembloit l'annoncer comme très coupable, a été déchargé de l'accusation & est sorti blanc comme neige. Toute la cour s'est intéressée pour lui, & le corps des Notaires a remué ciel & terre, afin d'épargner à un confrere une punition qui auroit réjailli sur *les* autres. Tous les créanciers ne s'en sont pas tirés aussi favorablement que le Sieur Arnoux, & l'un d'eux surtout ayant été blâmé, a été si sensible à cet affront, que dès la nuit il est allé chez Poitevin demander un bain, s'est mis dedans, s'est ouvert les veines avec un rasoir, & craignant que cette mort ne fût pas assez sûre, s'est achevé avec un pistolet. On est accouru au bruit; il avoit gardé son fiacre, qui heureusement a indiqué quel il étoit.

2 *Avril*. Le particulier qui s'est tué de desespoir, de l'arrêt dans l'affaire de Brunoy, est M. Pidansat de Mairobert, Secrétaire du Roi, Secrétaire des commandemens de M. le Duc de Chartres & Censeur royal. Il faut qu'une

trop grande facilité à se prêter aux vues de prodigalité de ce fol, l'ait déterminé à accepter un billet d'une somme considérable, qu'il lui a souscrit sans en avoir reçu la valeur, & qu'excité par l'espoir d'être payé d'une pareille créance, il se soit refusé aux déclarations convenables & exigées par la justice.

Quoi qu'il en soit, cet événement fait un bruit du diable à raison du personnage, qui avoit successivement eu la confiance de M. de Malesherbes, lorsqu'il étoit chef de la librairie, puis l'oreille de M. de Sartine, de M. Albert, de M. le Noir & enfin de M. le Camus de Neville. Ce qui sembloit devoir le faire mettre dans une autre classe que celle des gredins, des gytons, des crocs & escrocs de toute espece dont étoit entouré M. de Brunoi.

* 2 *Avril* 1779. Le Sr. Arnoux a écrit une lettre circulaire, non-seulement à ses confreres, mais presque à tous les citoyens connus de Paris, pour leur apprendre qu'il étoit *déchargé de toute accusation*; ce qui a paru fort ridicule & ne le lave pas aux yeux de beaucoup de gens, ne voyant dans son élargissement que le résultat de la faveur & peut-être d'autres moyens de corruption plus honteux: *Monsieur*, surtout, s'est intéressé beaucoup pour lui, non-seulement comme ayant l'honneur d'en être connu relativement à la vente de Brunoi, mais comme attaché à M. de Maupeou & à son Parlement.

La femme de ce Notaire s'est signalée par un amour conjugal peu commun, qui lui a fait solliciter la grace d'aller s'enfermer avec lui dans la prison, dès les premiers instans qu'elle a appris la détention de son mari.

3 *Avril* 1779. Sous prétexte d'ordre & d'utilité plus grande, le gouvernement continue à se mettre insensiblement à la tête de tous les corps, ordres, états & corporations. Par des lettres-patentes du 23 Janvier, enrégistrées au Parlement le 12 Mars, en portant confirmation des statuts pour la communauté des maîtres écrivains, on en établit un bureau particulier, composé de 24 maîtres de la communauté, lesquels s'occuperont de la perfection des arts & des sciences dépendans de leur profession & notamment de la vérification des écritures & signatures.

Le Lieutenant général de police & le Procureur du Roi du Châtelet seront Présidens nés de ce bureau, lequel sera composé en outre d'un Directeur, d'un Sécrétaire & de quatre Professeurs, dont un d'écriture, un de calcul, un de vérifications d'écriture & un de grammaire françoise, tous pris dans les membres du bureau, qui choisiront parmi les autres maîtres de la communauté vingt-quatre agrégés, destinés à les remplacer en cas de vacance.

Ces maîtres & leurs successeurs seront aux termes de l'article quatre des lettres patentes, les seuls experts en justice.

3 *Avril* 1779. On continue à s'entretenir de M. de Mairobert. Le curé de Saint Eustache, sur la paroisse duquel il demeuroit, ayant fait difficulté de l'enterrer, vu la publicité de sa catastrophe, il a fallu que M. le Duc de Chartres ait obtenu un ordre du Roi, qui a enjoint qu'on lui accordât la sépulture chrétienne, mais avec le moins de publicité possible.

Un des amis du défunt lui a fait l'épitaphe ci-jointe, qui caractérise à merveille & le personnage & sa fin sinistre:

Ci gît qui de l'honneur partisan assidu,
Eut dans toute sa vie un instant de foiblesse,
Et bientôt, par sa mort, expiant sa bassesse,
En a plus recouvré qu'il n'en avoit perdu.

M. de Mairobert étoit un homme de lettres, auteur de quelques opuscules, mais surtout grand amateur; il ne manquoit aucune piece de théâtre dans sa primeur & se faisoit entourer dans les foyers: il avoit aussi toutes les nouveautés & sa bibliotheque étoit en ce genre une des plus curieuses de Paris. Elevé dès son enfance chez Madame Doublet, il y avoit puisé ce goût, ainsi que celui des nouvelles; c'étoit un des rédacteurs: il conservoit le journal qui se composoit chez cette Dame & le continuoit; il avoit eu différentes prises avec la police relativement à ce manuscrit, qu'il donnoit à ses amis de Paris & de province; mais on n'avoit pu le priver de cet amusement instructif & agréable, d'autant qu'il étoit fort circonspect. Il avoit la fureur de faire parler de lui; il ne connoissoit pas la sage maxime de ce philoso-

phe qui disoit: „ pour être heureux, cache ta „ vie". Il mettoit son bonheur dans l'éclat & le bruit, & malheureusement il en a fait jusques à sa mort & après.

Avant de mettre les scellés chez lui, on a enlevé par ordre du Roi tous ses manuscrits & même beaucoup de livres.

* On a de plus trouvé chez lui des caracteres de fonte, qui ont été enlevés aussi; ce qui a donné lieu à bien des conjectures & des propos. On a cependant observé que les caracteres étoient tout neufs & ne paroissoient nullement avoir servi.

4 *Avril* 1779. On connoît depuis longtems un ouvrage de M. Dorat, intitulé *les baisers*, imprimé avec un luxe typographique admirable, surtout avec des estampes charmantes. On sait l'épigramme sanglante qu'affecta de faire en action contre l'auteur présent un particulier entrant chez son libraire, demandant le livre, l'achetant, puis sans sortir le découpant, enlevant les vignettes & laissant tout le reste comme inutile. Un caustique vient de répandre une autre épigramme écrite, non moins piquante, avec ce titre:

Sur un insipide ouvrage, intitulé LES BAISERS.

Vous, qui lisant les vers faits pour Lesbie,
Avez d'amour trop senti l'aiguillon;
Si voulez voir sa flamme refroidie,
Et de Vénus pâlir le vermillon;

Il n'est besoin que Ronain vous indique
Du nenuphar le breuvage pudique :
Prenez, prenez vers refrigératifs,
Que Dorilas ses *Baisers* intitule,
Et calmerez, tant fussent-ils rétifs,
Les feux malins dont vous brûloit Catulle.

5 *Avril* 1779. Il n'est que trop vrai que Mlle. d'Eon a été conduite au château de Dijon & même avec beaucoup d'éclat: voici comme elle a été arrêtée. On a vu qu'elle éludoit d'obéir à l'ordre du Roi, en paroissant le respecter beaucoup. Elle se doutoit qu'on voudroit l'enlever, elle s'étoit munie en conséquence de toutes les armes propres à sa défense, & au cas qu'on lui ôtât tout moyen de le faire personnellement, elle avoit un baril de poudre tout prêt, auquel elle comptoit mettre le feu dès qu'on voudroit user de violence pour entrer dans sa chambre, & se faire ainsi sauter avec la maison. Elle avoit confié son dessein à un ami intime. Celui-ci connoissant sa violence & sa résolution, a imaginé de la sauver d'une catastrophe aussi extrême, ainsi que ceux qui auroient été dans la maison & peut-être le voisinage. Il s'est présenté à sa porte, qu'elle n'ouvroit qu'après avoir demandé qui? Elle a reconnu la voix de son ami, elle lui a ouvert; il étoit escorté d'alguasils, qui soudain l'ont enveloppée & empêchée de se défendre. Il y avoit une chaise de poste prête, où l'on l'a conduite, maudissant avec raison le perfide auquel elle s'étoit confiée.

5 *Avril* 1779. On parle beaucoup d'une dénonciation faite au Parlement concernant M. le Camus de Neville, directeur de la librairie; dénonciation qui roule vraisemblablement sur ses opérations dans ce département.

5 *Avril.* Le trône du Roi, qu'on va voir rue Férou, mérite une description détaillée. Sur deux marches couvertes d'un tapis de velours verd, brodé en or & en argent, on voit le fauteuil de S. M. Deux coqs servent de pieds de devant, & le dossier est un bouclier orné d'une tête de soleil. Le fond de ce bouclier, travaillé en paillettes pressées les unes contre les autres, rend un éclat, à peu près semblable à celui du métal poli. Le baldaquin, qui est suspendu au-dessus du fauteuil, a la forme d'une tente ouverte. Dans le jour, on voit un Saint Esprit en argent, qui jette de grands rayons, interrompus par quelques légers nuages. Pour donner un effet plus pittoresque, les rayons qui partent du St. Esprit sont à leur naissance travaillés en argent, & se terminent en or. Cette espece de tableau a pour bordure deux faisceaux de piques élevés sur deux socles, & auxquels sont attachés des peaux de lion & des armes grouppées en trophée. Le baldaquin, qui, comme on l'a dit, a la forme d'une tente, dont les rideaux retroussés aux faisceaux, retombent majestueusement jusqu'au bas, est orné de carquois attachés à chaque pan, & sur lesquels on a posé des casques, tous variés de

forme. Le haut est couronné par un corselet de guerrier, accompagné d'armes & d'étendards, d'où sort une massue, qui soutient un casque plus grand que les autres, à fond d'azur, orné de trois fleurs de lys. Tous ces casques chargés de leurs plumes, amenent naturellement & motivent les panaches dont on décore toujours ces sortes de dais. Les colliers de l'ordre font la bordure des grands rideaux de la tente. Le tout ensemble a beaucoup de majesté, & a bien le caractere d'un ordre militaire.

6 *Avril* 1779. Les virtuoses qui se sont distingués au concert spirituel cette année, sont Mrs. Wounderlich pour la flûte; mal apprécié à son début, il a mérité ensuite les plus grands applaudissemens: Piettain pour le violon; cet éleve de Jarnowick, chaque jour se montre plus digne de remplacer son maître: Antoni, qui a sçu tirer du basson, instrument sec & lugubre, les sons les plus moëlleux & les plus agréables; mais son exécution sans plan est trop vague; son air de guinguette est ce qu'il a offert de plus caractérisé.

Mlle. Dantzi entre les voix a reparu, elle est aujourd'hui Madame le Brun: elle a lutté contre un haut-bois avec le plus grand succès. Le Sr. Amantini a une voix pareille en homme & n'a pas moins étonné ceux qui aiment ce genre de chant rapide, bruyant & mortellé.

6 *Avril*. M. d'Alembert, dans l'*Eloge* de

Destouches ayant avancé que ce poëte avoit été quelque tems comédien, sa famille a réclamé contre une pareille anecdote & le panégyriste a été obligé de la désavouer par une lettre du 29 Mars; ce qui prouve que les Philosophes sont sujets, comme d'autres, à adopter le faux, lorsqu'il donne lieu à des contrastes piquans. M. d'Alembert doit changer cette portion de la vie de son héros, à la premiere édition qu'il fera de son livre.

* 6 *Avril* 1779. La Requête de la Marquise de Brunoi & autres curateurs honoraires & onéraires à l'interdiction de ce riche particulier, est très-volumineuse & non moins curieuse. Depuis l'instant où le décès de M. de Montmartel l'a mis en jouissance d'un héritage immense, avec une charge distinguée à la cour, les tribunaux ont été occupés à restreindre une liberté dont on l'a toujours fait abuser. Malgré les liens dont il étoit gêné, les menées dangereuses de ceux qui l'entouroient, cherchant à dévorer sa fortune, ont constamment prévalu, & leur avidité industrieuse a trouvé les moyens de se jouer des précautions que les loix & leurs ministres avoient prises pour l'en garantir. C'est ce qui est prouvé par le détail des faits, dont un seul établit qu'on lui a excroqué 800,000 livres au billard. Il a résulté de cette grande affaire treize décrets de prise-de corps, treize décrets d'ajournement personnel & cinq décrets d'assigné pour être oui. C'est sur ces décrets qu'est intervenu l'Arrêt du 29 Mars dernier.

7 *Avril* 1779. *L'Eloge de Voltaire, lu à l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, dans une assemblée publique extraordinairement convoquée pour cet objet le 26 Novembre 1778, par Sa M.... le R.... de P....* devient moins rare. Ce qu'il offre de plus extraordinaire, sans doute, c'est son auteur, c'est un monarque faisant le panégyrique d'un particulier: cependant le Roi de Prusse avoit déjà accordé cet honneur à la Mettrie, qui n'étoit pas un homme à comparer à celui dont il s'agit aujourd'hui.

Cet éloge-ci, comme littéraire, est le meilleur qui ait encore paru sur ce sujet; les faits y sont liés avec l'historique des ouvrages, entremêlés d'anecdotes; il suppose dans l'auteur une grande connoissance de l'histoire; il annonce une étude réfléchie de notre langue; il y a très-peu de taches, quelques expressions néologues, quelques-unes peu nobles, quelques incorrections: voilà tout ce qu'on peut lui reprocher. La narration du reste est rapide, le style clair: la tirade sur les prêtres est le seul endroit qui doive déplaire dans ce pays-ci & mériter à cet imprimé la proscription sévere dont on use. Les gens de lettres, les savans, les philosophes doivent une véritable reconnoissance au Souverain éclairé qui sait les apprécier & reconnoître de quelle utilité ils sont, quel lustre ils répandent sur les Etats.

8 *Avril* 1779. Me. Linguet, après avoir séjourné trois semaines dans cette capitale, est reparti & va reprendre son journal interrompu par son voyage. Il paroît que, sentant la difficulté de substituer un autre correspondant à *l'honnête M. le Quesne*, comme il l'appelle lui-même, & pour éviter d'ailleurs le mauvais effet qui résulteroit dans le public d'un nouveau procès avec lui, il s'est arrangé & que leur querelle n'aura pas de suites.

9 *Avril*. On a profité de ce tems de vacances pour chercher à ramener les mutins de l'opéra & l'on espere que tout sera pacifié pour la rentrée, que les démissions & congés seront annullés, qu'ils seront tous bons amis, & que le Sr. de Vismes jouira enfin de l'autorité que S. M. lui a confiée.

10 *Avril*. Les acteurs de la comédie françoise se sont assemblés mercredi dernier pour le répertoire de la semaine prochaine : ils se sont déterminés en faveur du succès de la petite piece de M. de la Harpe, de lui faire l'inestimable honneur de jouer pour l'ouverture sa tragédie de *Warwick*, dans laquelle le nouvel acteur, ci-devant Rosell, aujourd'hui Grammont, remplira le rôle du personnage principal.

Les pieces en ce moment à l'étude sont une comédie en un acte & en prose, intitulée *le militaire françois* : c'est la même de M. Rochon, qu'on a déjà annoncée sous un autre titre, & *Agathocle*, tragédie de Voltaire, qui n'a encore

été ni représentée, ni imprimée: il l'avoit apportée avec *Irene*. On la dit inférieure & c'est par respect pour la mémoire d'un des peres du théâtre françois que les comédiens ont consenti à la jouer.

Il n'est plus question de *Medée* & l'on croit qu'on a cherché à amuser M. Clément, afin d'avoir le tems de l'éconduire doucement pendant les trois semaines de vacance.

Les comédiens se proposent aussi de remettre incessamment trois anciennes tragédies, le *Mahomet II*, de la Noue; l'*Ino & Melicerte*, de la Grange; & la *Rome Sauvée* de Voltaire; mais voilà bien du travail pour ces Messieurs & ces Dames, & l'on doute qu'ils exécutent ces belles résolutions.

Aucun des anciens acteurs ne s'est retiré cette année, mais on vient de recevoir quelques-uns de pensionnaires: on nomme parmi ceux-ci les Sieurs Van Hove & Florence. Le Sieur Bellemont est chargé du compliment d'ouverture.

10 *Avril* 1779. On a parlé d'une Lettre circulaire, écrite par le Ministre de la Marine à toutes les chambres de commerce. Celle de la Rochelle, en réponse à cette lettre, en a adressé une à M. de Sartine, dont il a été très mécontent; il l'a mise sous les yeux du Roi & l'on croit que cette chambre pourroit bien être interdite.

11 *Avril*. On a annoncé les défenses du jeu

ne Comte de Solar, qui consistent jusqu'à présent: 1°. dans un *Mémoire à consulter pour le Sr. Bouvalet, Avocat en Parlement, tuteur du jeune Comte de Solar, sourd & muet, trouvé sur le chemin de Peronne le 1 Août* 1773. Ce Mémoire très court n'a que 8 pages. 2°. Dans une *Lettre de M. l'Abbé de l'Epée, à M. Elie de Beaumont.* Elle est datée du premier Février dernier & a 72 pages, petit caractere. 3°. Dans une *Consultation*, sans date, souscrite des trois jurisconsultes, Mrs. Boudet, Aubry, Cadet de Saineville: elle a 34 pages. Ces trois pieces sont très propres à établir le fait, à en développer les preuves & à offrir aux lecteurs des lumieres pour se décider dans cette question, aussi épineuse qu'intéressante.

12 *Avril* 1779. Les changemens survenus à la comédie Italienne au sujet de ce renouvellement d'année dramatique, sont la retraite du Sr. la Ruette & celle de la Dlle. Desglands. Le premier avoit débuté à l'opéra comique en 1752 & suivi sa troupe lors de la réunion des deux spectacles. Il a composé la musique de plusieurs pieces; il avoit du talent pour certains rôles de charge, mais trop de monotonie; sa voix étoit très vilaine: il réparoit ce défaut par un certain goût, une grande vérité & une profonde connoissance de la note. La Dlle. Gontier, les Sieurs Dorsonville & Rosiere ont été reçus. On paroît se disposer à remettre sérieusement à ce théâtre les anciennes pieces fran-

çoises. On y répete maintenant une nouveauté, qui a pour titre *la Rose d'Amour*.

12 *Avril* 1779. Le Sieur Bouvalet, dans son Mémoire, demande 1°. si les preuves d'identité entre le mineur Joseph & le Comte de Solar, présentées par M. l'Abbé de l'Epée dans sa lettre, sont suffisantes pour établir l'existence du jeune Comte de Solar, & détruire en même tems la prétendue preuve résultante contre son existence de l'acte mortuaire qu'on lui oppose ?

2°. Si persistant dans la conduite qu'il a tenue jusqu'ici, il attendra l'événement de la procédure criminelle commencée à la requête du ministere public, ou s'il poursuivra en ce moment l'audience sur la demande civile qu'il a formée ?

M. l'abbé de l'Epée divise sa lettre en trois parties. Dans la premiere, il rend compte à Me. Elie de Beaumont de tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Dans la seconde, il prouve l'identité du jeune Joseph avec le jeune Solar. La troisieme contient les réponses aux objections contre les dépositions des témoins qui ont été entendus.

Les jurisconsultes consultés, après la lecture de ces deux pieces, établissent d'abord la véritable question, qu'ils appellent une *question d'existence & d'identité de personne*. Ils examinent ensuite, d'un côté, les témoignages produits par le jeune Solar pour autoriser sa réclamation, & d'un autre, les objections qu'on lui oppose.

Ils en concluent, 1°, que l'existence & l'identité du jeune Joseph avec le Comte de Solar sont justifiées & que le prétendu extrait mortuaire qu'on lui oppose, ne peut porter atteinte aux preuves qu'il produit : 2°. que si le réclamant poursuivoit actuellement l'audience, il auroit tout sujet d'espérer un jugement favorable ; mais ils estiment que le Sieur Cazeaux ayant conclu expressement, dans sa cause pendante au Parlement, à ce que le jeune Joseph fût envoyé à Toulouse à l'effet d'y subir différentes confrontations, le tuteur doit suspendre ses poursuites jusqu'après le jugement de cette contestation.

Dans ces trois pieces, aucun morceau d'éloquence, quelque susceptible qu'en soit la cause, mais partout une logique lumineuse, hérissée de preuves, serrée, pressante jusqu'à la conviction.

12 *Avril* 1779. Le Sieur l'Ecluse ayant été obligé d'abandonner son théâtre nouveau par sa banqueroute, ce sont les deux freres Malter, de l'opéra, qui le remplacent dans cette propriété. Par leur arrangement avec lui, ils se sont chargés 1°. d'acquitter ses dettes, dont l'état a été fixé ; 2°. de lui faire une pension très honnête ; enfin de lui donner une gratification particuliere, toutes les fois qu'on jouera une piece de lui intitulée *le Postillon*, dans laquelle il représente & excelle comme acteur.

12 *Avril*. On vient de traduire en prose

françoise une ode italienne sur la mort de Voltaire; elle a été insérée au Journal de Paris No. 100. Ce qui rend l'anecdote précieuse, c'est qu'on l'attribue à un Pere Bertola. Il n'est pas peu singulier de voir dans le pays du fanatisme, de la superstition, sous les yeux du tribunal Inquisitorial, un moine répandre une piece à la gloire d'un poëte, à qui le clergé de France a refusé la sépulture, & y louer à outrance un Prince hérétique, le Roi de Prusse. Du reste, à en juger par cette foible copie, l'ode est très lyrique, pleine de mouvement, d'élans & de sensibilité. Le parti philosophique ne manque pas de se prévaloir beaucoup de cette piece & d'agréger parmi ses membres le cénobite ultramontain.

13 *Avril* 1779. On sait combien les femmes ont besoin d'indulgence, aujourd'hui où les sociétés sont pleines d'arrangemens particuliers & où il n'y a pas de mari qui n'ait au moins un coadjuteur. Ces jours-ci une prude censuroit le déréglement général & blâmoit la facilité avec laquelle on s'y prête; un poëte a fait sur le champ cette épigramme contre le prédicateur en cornette.

La Tolérance.

Qu'en son faux zele une prude est amere!
Damner le monde est un plaisir d'élus:
Mais le Sauveur à la femme adultere
Dit sans courroux: „ allez, ne péchez plus.
Telle est du ciel la sublime indulgence!

Il plaint l'erreur, il pardonne à l'offenſe:
Il n'arme point ni le fer ni le feu.
La péchereſſe eut ſa grace accordée:
Mais qu'on ſuppoſe, à la place de Dieu,
Prude, ou docteur, elle étoit lapidée.

13 *Avril* 1779. L'eſprit de changement qui fait appeller depuis quelques années nos Miniſtres des marchands de modes, regne ſurtout aujourd'hui dans le département de la guerre, où l'on vient de rétablir huit Régimens de Grenadiers Royaux; ce qui fait une augmentation de dépenſe & d'états-majors à payer. Entre les nouveaux Colonels on diſtingue M. Meſnil Durand, l'auteur d'une tactique nouvelle que le Maréchal de Broglio a voulu mettre en œuvre au camp de Bayeux, mais qui n'a pas plu généralement. La faveur accordée à ce militaire ſembleroit faire croire qu'on goûteroit ſes principes & que l'ordre profond ſeroit préféré à l'ordre mince.

M. de Villepatour, qui plaiſante ſur tout, diſoit que cet ordre profond eſt bon à tout recevoir & à ne rien rendre. C'eſt par ce ſarcasme en faire la plus cruelle critique.

14 *Avril*. Demain on doit donner ſur le théâtre lyrique la premiere repréſentation de la *Buona Figliola maritata*, ou la *bonne fille mariée*, opéra bouffon en trois actes de M. Piccini, avec des divertiſſemens analogues à la nôce de la *bonne fille*. Il y aura deux acteurs nouveaux qui débuteront dans cette piece; il Si-

gnor Poggy, dans le rôle du *Colonel*, & la Signora, sa femme, dans celui de la *bonne fille*.

On attend à ce théâtre en outre pour nouveautés, *le Devin de village*, avec une musique nouvelle de Jean Jacques Rousseau & l'*Iphigénie en Tauride* du Chevalier Gluck.

15 *Avril* 1779. Dans l'assemblée publique de l'Académie des Sciences tenue hier, il n'y a eu de remarquable que l'*Eloge de Linneus*, par M. de Condorcet. Mais il ne faut point omettre deux anecdotes précieuses; l'une est un Mémoire sur l'*aurore boréale* de M. Franklin. M. le Roi qui en a fait lecture en présence de ce grand homme, a observé préalablement la singularité de voir le ministre d'une nouvelle république occupé des plus grands intérêts, trouvant encore le loisir de s'amuser à la physique. Ce mémoire clair, simple, méthodique, est écrit parfaitement bien en françois; il est vrai que l'académicien a prévenu que M. Franklin avoit consulté & pris les avis d'un second pour le style.

L'autre anecdote est relative à un mémoire assez curieux sur la population de Paris & du Royaume depuis 1771, par le Docteur Morand; mémoire qui, ayant été commencé le dernier, n'a pu être achevé, au grand regret des auditeurs. Dans le cours de ce qu'en a lu l'auteur, il a cité parmi ses autorités l'abbé de Caveyrac. On sait que cet abbé est l'apologiste de la St. Barthelemi. A l'instant, plusieurs acadé-

miciens ont murmuré, qu'on osât le nommer dans une pareille assemblée & se prévaloir du suffrage d'un écrivain, l'objet de l'exécration nationale & de l'humanité entiere; M d'Alembert a élevé la voix plus hautement & a inculpé M. Amelot, le Président, qui en cette qualité avoit dû avoir communication du mémoire & ne pas tolérer ce passage. Il en a résulté une telle rumeur, que M. Amelot a rompu la séance.

16 *Avril* 1779. L'enthousiasme des partisans de M. de Voltaire ne finit point; il n'est aucune occasion de l'exalter qu'ils laissent passer sous silence. Un artiste en bronze, nommé Hauré, a exécuté dans son attelier pour encadrement & ornement d'une pendule le couronnement de ce grand poëte à la comédie françoise. Il prétend qu'il étoit présent à cette fête & qu'il en fut si frappé qu'à son retour il jetta les premiers traits de son dessin. Voltaire y est représenté dans sa loge, à côté de Madame Denis; l'auteur a saisi le moment où le héros, attendri jusqu'aux larmes, & se courbant sous la couronne que Brizard lui posoit sur sa tête, s'écria avec une émotion prophétique: *ils veulent donc me faire mourir!* Tous les détails, tels que les deux colonnes sur lesquelles la loge est assise & figurant les deux muses dramatiques, *Thalie* & *Melpomene*, sont allégoriques & analogues à la scene qu'il s'agit de rendre, ou au principal personnage.

M. Hauré est un sculpteur, éleve de le Moine.

16 *Avril* 1779. Suivant une lettre de Poitiers du 9 de ce mois, on a découvert dans un village de cette province une mine d'argent & de plomb. On a envoyé des échantillons à Paris pour en faire l'essai & l'on a demandé permission au gouvernement de l'exploiter, si l'on y reconnoît des avantages réels. On a déjà trouvé en Poitou des mines de marbre, d'antimoine, de porphyre, de charbon de terre & des ochres.

17 *Avril.* Le compliment des comédiens italiens à leur rentrée, malgré la fadeur de cette cérémonie qui se répete tous les ans, a eu beaucoup de succès & a paru acquérir un air de nouveauté par la tournure de l'auteur. C'est le Sieur Anseaume le soufleur, qui depuis plusieurs années est en possession de remplir cette tâche. Celui-ci étoit dialogué & chanté, suivant l'usage le mieux reçu sur cette scene. Le fond consiste en bouquets que préparent de jeunes personnes; leurs amoureux surviennent & les croient destinés pour eux; ils apprennent qu'ils sont pour le public; ce qui amene des couplets de la part de chacune, où il y a sous un air de nouveauté des poliçonneries assez adroites, qui ont pris le mieux du monde & reçu beaucoup d'applaudissemens.

17 *Avril.* Depuis que la Reine est rétablie de ses couches & de sa rougeole, le jouail-

lier de S. M. est venu lui faire sa cour : elle lui a demandé comment il menoit le commerce ? Il lui a répondu qu'il alloit fort mal, depuis que S. M. ne portoit plus de diamans : elle l'a consolé, en lui disant qu'elle comptoit les reprendre & lui a commandé en conséquence une paire de girandoles d'un million.

En effet, sur la fin de la grossesse de la Reine, une Dame présentée s'étant montrée chez elle avec beaucoup de diamans, la Reine lui demanda qu'est-ce qu'il y avoit de nouveau pour qu'elle fût ainsi parée comme une châsse ? Les femmes de la cour jugerent que S. M. n'aimoit pas les diamans & s'y conformerent. Ils étoient passés de mode, & il n'y avoit plus guere que les filles & les bourgeoises qui en portassent. Mais ce genre de luxe va reprendre faveur, au moyen de cet auguste exemple.

18 *Avril* 1779. Comme le poëme de la *bonne fille mariée*, jouée jeudi à l'opéra, est du Sr. Goldoni, on se flattoit qu'il seroit supérieur aux autres dont on s'est toujours plaint ; mais quoiqu'il y ait dans les détails quelques scenes d'un comique plus vrai que dans les autres pieces dans ce genre, déjà données, l'ensemble n'a pas plus d'intérêt & les incidens n'ont pas plus de vérité. Il paroît décidé que le poëte absolument subordonné au musicien, doit s'y sacrifier en entier. La musique a produit le plus grand effet sur les oreilles des amateurs. Les applaudissemens ont été très vifs, on a même

redemandé la finale du second acte. Les deux débutans, la Signora Clementina Poggy & il Signor Poggy, son frere, & non son mari, ont été accueillis très favorablement & applaudis l'un & l'autre avec transport.

19 *Avril* 1779. Me. Linguet annonce qu'il fait maintenant réimprimer toutes les pieces de son incroyable affaire, c'est-à-dire, toutes les défenses qu'il a été obligé de publier dans le tems contre ce *délire robinesque* (ce sont ses termes.) Il ajoute, qu'elles composeront un volume de la grosseur & du format de ceux de ses Annales & qu'il le fera distribuer gratuitement à ses souscripteurs, avec le portrait de l'auteur. On est dans l'attente de ce cadeau, dans la persuasion qu'il aura encore renforcé l'ouvrage d'injures nouvelles & d'anecdotes plus scandaleuses.

19 *Avril.* Le Sieur Boncerf si renommé sous M. Turgot, l'auteur de ce pamphlet sur les droits féodaux qui a causé tant de scandale & une procédure violente contre son auteur au Parlement, dont l'autorité seule ministérielle a arrêté les suites, se rend fameux aujourd'hui par une contestation d'un autre genre; il s'est emparé de la confiance de M. le Prince de Conti, & jette l'allarme, le trouble & la consternation parmi quatre cents pauvres familles, auxquelles il a enlevé un communal propre au séjour & à la pâture de leurs bestiaux.

Il s'agit d'un marais de plus de 760 arpens, qu'il veut dessécher & mettre en culture pour

s'en appliquer les fruits, sous prétexte d'une concession de ce terrein faite à lui & consorts, comme faisant partie du domaine du Comté de Chaumont, appartenant au Prince de Conti.

Indépendamment des habitans de six villages que concerne plus particuliérement cette grande contestation, elle intéresse une foule de Seigneurs voisins & presque toute la province.

19 *Avril* 1779. La petite comédie de l'*amour françois*, en un acte & en prose, de M. Rochon de Chabannes, a parfaitement répondu à sa bonne opinion que le public a de cet auteur, dont c'est la sixieme piece jouée à ce théâtre sans aucun échec. Celle-ci a été singuliérement bien accueillie, sauf le dénouement; ce qu'il est aisé de changer. Elle est pleine de mœurs: il y regne une gaîté douce; il y a plusieurs vers nouveaux & de caractere: il faut attendre la seconde représentation pour en mieux juger encore.

20 *Avril.* La Société Royale de médecine vient de donner au public le premier volume de ses Mémoires: cette collection est précédée d'une histoire de la Société par le Secrétaire Vicq d'Azyr. La Faculté trouvant qu'il y avoit des faits faux, altérés, omis, a cru y devoir suppléer par une petite brochure intitulée: *Précis historique de l'établissement de la Société Royale de Médecine, de sa conduite, & de ce qui s'est fait à ce sujet dans la Faculté de Médecine de Paris.*

Elle a en outre fait imprimer: *Très humbles*

& très-respectueuses représentations de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris au Roi, contre la Société Royale de Médecine.

Quoique ces deux pamphlets n'aient pas une authenticité avouée par la Faculté même, on est cependant fondé à croire qu'ils sont très exacts sur les faits & n'en seront pas désavoués.

On y trouve tout le sang-froid, toute la sagesse, toute la modération qu'on a droit d'attendre d'un semblable corps.

21 *Avril* 1779. Le gouvernement songe sérieusement à tirer parti de la culture de la pomme de terre en France. Différens Intendans de province ont envoyé des hommes intelligens aux Invalides, pour suivre sous le Sieur Parmentier, le nouvel auteur de la transformation de ce farineux en pain, les divers détails de cette manipulation. Tout recemment encore il en a été fait une nouvelle expérience devant M. Bertin le Ministre, M. le Directeur général des finances, le Lieutenant général de police & autres grands Seigneurs & divers Magistrats. Mais il paroît qu'on n'a pas été aussi content cette fois, que le pain ne s'est pas trouvé d'une aussi bonne & belle qualité; enfin on n'est pas d'accord sur le prix, qui seroit médiocre suivant le Sr. Parmentier, & très cher suivant ses critiques.

Cette manie a tellement gagné nos Intendans avides de nouveautés, ainsi que le Ministere, que

que plusieurs, pour se mettre mieux au fait, font actuellement un cours de boulangerie.

22 *Avril.* La morale de la petite piece de M. Rochon de Chabannes, sous un air de frivolité est exquise, puisque son objet est d'apprendre aux jeunes gens combien l'attachement à une femme honnête est susceptible de les conduire à la gloire. Un jeune officier de dix-neuf ans est amoureux d'une veuve de vingt-deux, & pour se livrer plus facilement à sa passion obtient un congé; elle lui fait des reproches de préférer son plaisir à son devoir & sur la nouvelle de la guerre déclarée le détermine à partir sans avoir sa main; alors bien sûre de sa façon de penser, elle ne peut s'empêcher de lui témoigner tout ce qu'elle sent pour lui & consent à le prendre sur le champ pour époux.

Cette comédie, dont le dénouement plus long, n'étoit pas aussi bien amené la premiere fois, a produit plus d'effet à la seconde, & auroit encore mieux réussi si le défaut de mémoire des acteurs & surtout du Sr. Preville, n'eût refroidi le spectateur.

Le style en est naturel, vif & agréable; il y a des morceaux de détail piquans: celui concernant le *Marquis de la Fayette* a été parfaitement senti & applaudi; on cite quantité de vers de cet ouvrage qui feront proverbe.

23 *Avril.* On a remis mardi *le devin de village* avec une nouvelle musique, qui ne con-

fiste cependant que dans quelques ariettes refaites par l'auteur. Le public n'a pas été content de ces changemens. On a même sifflé en quelques endroits. En général, les ouvrages de génie ne peuvent se remanier sans en souffrir, parceque fondus d'un seul jet, les imperfections même y tiennent aux beautés & qu'on ne peut toucher aux unes sans affoiblir les autres.

23 *Avril* 1779. M. l'Avocat général d'Aguesseau a porté la parole mardi dans l'affaire de l'enfant sourd & muet cru Comte de Solar. La séance a duré jusqu'à cinq heures & demie, avec une affluence de monde prodigieuse & de femmes surtout.

Ordonné provisoirement que Cazeaux sera élargi, à la charge de se représenter toutes & quantes fois qu'il en sera requis; défenses à lui de se rendre à Toulouse & autres endroits dénommés, avant que l'enfant accomgné de son interprête y ait été pour subir les examens, interrogatoires & confrontations prescrits.

Ordonné que deux Conseillers au Châtelet iront sur les lieux, comme commissaires, présider à ces vérifications & que S. M. sera suppliée d'expédier toutes lettres-patentes nécessaires à ce sujet.

23 *Avril*. La Faculté, dans ses *représentations* très bien faites, commence par protester qu'elle ne réclame point directement contre une commission de médecine, livrée d'une maniere

ſpéciale à l'étude, au traitement des maladies épidémiques & épizootiques, & prête à ſe transporter ſur les ordres des miniſtres dans les provinces où ſa préſence ſera jugée néceſſaire. Elle ne réclame point contre l'attribution que S. M. jugera à propos de faire de l'inſpection des eaux minérales, ainſi que d'accorder des brevets aux poſſeſſeurs uniques des remedes jugés efficaces; elle s'en rapporte ſur cet objet aux reſpectueuſes remontrances qu'elle a faites en 1770, ſur les abus infinis réſultans de ces brevets.

Les occupations attribuées à la Société, la quantité des membres dont elle eſt compoſée, la reſtriction des fonctions des Facultés de médecine prononcées par les lettres-patentes, lui inſpirent les plus juſtes allarmes & ne laiſſent entrevoir que le renverſement de l'ordre établi par tous les prédéceſſeurs de S. M., la deſtruction d'un corps légal exiſtant avec gloire depuis ſix cents ans & la dégradation des médecins: tels ſont les objets ſur leſquels la Faculté porte ſes gémiſſemens & ſes réclamations au pied du trône.

24 *Avril* 1779. Les comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui une piece, d'abord intitulée *Roſe d'amour*, & aujourd'hui *Roſe & Carloman*. Elle eſt en trois actes & en vers, mêlée d'ariettes & en ſtyle gaulois. Le poëme eſt d'un M. Dubreuil & la muſique d'un M. Cambini. Le ſujet eſt imité d'un fabliau inſéré

dans le Conte de *Sargines*, des *Epreuves du sentiment* de M. d'Arnaud. L'auteur a cru donner plus de mérite à l'ouvrage, en y conservant le style naïf de nos ancêtres; mais on doute que cela puisse passer.

25 *Avril* 1779. M. le Duc de Chartres, Colonel général des troupes légeres, que les persifleurs qualifient de *Colonel général des têtes légeres*, doit faire incessamment la revue de ses quatre régimens. Quel changement depuis un an! On ne peut revenir de voir ce Prince se laisser dégrader à ce point, & le peu de soin qu'il a lui-même de sa propre réputation, force ses partisans à l'abandonner & à croire vrai tout le mal qu'on en a dit.

25 *Avril.* M. Goldoni, très fâché qu'on lui attribue le poëme de la *bonne fille mariée*, a écrit une lettre insérée au *Journal de Paris* No. 113, pour dissuader le public. Il convient avoir fait *la buona figlivala*, son debut en opéra-comiques à la cour de Parme, où il avoit été appellé. Il dit qu'il avoit tiré cette piece de sa *Pamela*, comédie en cinq actes, qui avoit eu en Italie le plus grand succès. Le Sr. Duni fit la musique & le tout réussit à merveille, ce qui lui valût le titre & la pension dont le Duc voulut bien l'honorer.

Depuis, M. Piccini fit une autre musique sur le drame imprimé: pendant ce tems il avoit donné à Venise la suite de *Pamela*, sous le titre de *Pamela mariée*. C'est d'après celle-ci,

qu'on a fait aussi la *bonne fille mariée* : mais à laquelle M. *Goldoni* n'a eu aucune part.

26 *Avril* 1779. La Faculté de médecine, dans ses *représentations*, observe que le Sieur Hérouard, premier médecin de Louis XIII, ayant surpris des lettres-patentes qui lui attribuoient la surintendance de la médecine dans la capitale & le royaume, ces lettres-patentes furent rejettées par arrêt du conseil en 1611 sur les représentations de la Faculté.

Le Sieur Daguin, premier médecin de Louis XIV, ayant aussi obtenu l'établissement d'une *chambre de médecine*, composée de médecins étrangers à la Faculté de Paris, cette chambre fût supprimée. Huit ans après il fit revivre cette association sous le titre de *chambre royale de médecine*, espece d'académie, supprimée encore par une déclaration enrégistrée au Parlement.

Le Sieur Chirac, premier médecin de Louis XV, avoit formé un projet d'académie de médecine expérimentale & pratique, qui ne différoit que par le nom de la nouvelle société : la Faculté de médecine & l'Université avoient supplié le Cardinal de Fleuri d'entendre & de permettre de porter au pied du trône leurs respectueuses doléances ; la mort du Sieur Chirac plongea le projet dans l'oubli.

Les mêmes causes qui ont fait supprimer ces établissemens, tant de fois renouvellés & reproduits sous différentes formes, doivent empêcher celui de la Société royale, qui ne cause

pas moins de troubles & de dissentions : sa constitution, telle qu'elle est annoncée, ne peut que porter le coup le plus funeste, non-seulement à la Faculté de Paris, mais, en général, à la médecine dans tout le royaume.

La Faculté, au nombre de 150 membres, supplie en conséquence S. M. de ne pas souffrir que la Société royale la dépouille de la portion la plus honorable de ses droits, de ses fonctions & la menace d'un avilissement funeste à l'art lui-même.

27 *Avril* 1779. Tout le monde connoît l'affection de la Reine pour Madame Jules de Polignac ; on sait que c'est d'elle que S. M. a gagné la rougeole, au moyen de quoi elles ne s'étoient pas vues depuis longtems. Madame Jules a écrit ces jours-ci à la Reine de Claye, où elle passoit la convalescence, qu'elle auroit l'honneur d'aller lui faire sa cour à Marly lundi, le lendemain de son arrivée ; S. M. lui a répondu : *sans doute, la plus empressée de nous embrasser, c'est moi, puisque j'irai dès dimanche dîner avec vous à Paris.*

En effet, dimanche à une heure la Reine s'est rendue rue de Bourbon chez sa favorite, & y a dîné tête à tête avec elle & est restée enfermée jusqu'à cinq heures qu'elle est repartie. Madame la Princesse de Chimay, Dame d'honneur de S. M., qui l'avoit accompagnée, n'a pas même assisté à l'entrevue, & après avoir pris ses ordres pour le départ, a dû se retirer.

Pendant ce tems-là M. Jules de Polignac a

traité la suite de la Reine & ses courtisans; il avoit trois tables. Tout Paris, instruit de l'arrivée de S. M. chez Madame Jules, a inondé la rue pour attendre le moment de son départ.

On forme mille conjectures sur ce tête à tête & sur les augustes secrets que la Souveraine y a déposés dans le sein de l'amitié.

28 *Avril* 1779. M. d'Alembert, qui depuis qu'il est Secrétaire de l'Académie, a cru se reconnoître le talent de l'Eloge, a totalement adopté ce genre: il vient de faire celui de Milord Maréchal, cet illustre Ecossois, victime de son zele pour la maison de Stuart & de sa haine pour la tyrannie. La vie de ce Seigneur, à la fois guerrier, politique, philosophe, est une des plus curieuses qu'un écrivain puisse faire & l'auteur l'a rendu extrêmement intéressante, en rassemblant les principaux traits qui pouvoient y contribuer. On y trouve le défaut commun à presque tous les éloges composés par M. d'Alembert, de courir trop après l'esprit & de ramasser sans choix des plaisanteries qui ne sont pas toujours bien nobles: mais il y a quantité d'endroits remplis de sensibilité & d'onction.

On sait que Milord Maréchal avoit été appellé par le Roi de Prusse auprès de lui & étoit frere du Maréchal de Keith, général célebre péri au service de ce Prince; il est lui-même mort à Berlin, plus que nonagénaire. Il paroît que le desir de plaire au Roi de Prusse & de

satisfaire au devoir de l'amitié, ont déterminé M. d'Alembert à entreprendre l'ouvrage en question. On trouve que profitant des augustes auspices sous lesquelles il les produisoit, il a été beaucoup plus hardi que de coutume, tant contre la religion, que contre les Souverains: il parle & s'égaye très librement sur ces deux objets & cette fois perd de vue la sage maxime qui ordonne d'y être bien réservé. Au reste, le pamphlet est imprimé à Berlin & l'Académicien n'y a pas mis son nom.

M. d'Alembert, dans le récit de la vie de son héros, ne pouvoit guere se dispenser de rendre compte de quelques faits relatifs à *Rousseau de Geneve*; il prétend qu'il a eu des torts envers Milords Maréchal, que celui-ci a eu la générosité de dissimuler; il laisse percer à cette occasion son propre ressentiment envers ce philosophe & sans le dénigrer ouvertement, comme M. Diderot, cherche à atténuer ce que ce véridique personnage auroit pu dire de lui dans ses *Confessions* ou *Mémoires*. Il y a à parier par ces insinuations, que cet ancien ami du Genevois craint de n'y être pas ménagé.

Cet Eloge, au surplus, est encore moins celui du Milord Maréchal que du Roi de Prusse: ce Monarque y est représenté non-seulement comme un héros, comme un roi, comme un philosophe, mais comme le protecteur le plus aimable, l'ami le plus généreux, le cœur le plus sensible, en un mot, comme joignant,

aux qualités les plus sublimes du trône, toutes celles de l'homme privé.

28 *Avril* 1779. Les comédiens Italiens avoient fait beaucoup de dépense pour *la Rose d'amour*; il y a de charmantes décorations, de beaux habits & tout le costume de l'ancienne chevalerie y est observé. Mais tant de préparatifs deviennent inutiles & l'attente du spectateur s'y trouve désagréablement trompée, au point qu'on a dit que c'étoit un poisson d'Avril pour le public. Cela n'a pas réussi.

29 *Avril*. L'aréopage comique vante beaucoup une piece qu'il a dernierement écoutée & reçue avec transport; l'acquisition est d'autant plus importante, que c'est une comédie en cinq actes & en vers de la composition de M. Fontaine Malherbe. Elle a pour titre *les illusions du jeune âge, ou le jeune homme détrompé*. Ce nouveau débutant dans la carriere comique est un des coopérateurs de la traduction qu'on fait actuellement de Shakespeare.

Les Sieurs Courville & Dorival ont aussi été reçus au nombre des comédiens du Roi à cette rentrée de pâques.

30 *Avril*. M. Tronçon du Coudray, qui a brillé au barreau dans l'affaire de l'enfant sourd & muet, où il plaidoit contre le Comte de Solar prétendu, a sa fortune & sa réputation faite par cette seule cause; il ne peut suffire aux cliens qui se présentent en foule. Les circonstances de son heureuse destinée sont singulieres.

Il étoit marchand de vin à Rheims; il eut un procès contre un particulier, où il se défendit lui-même; on trouva qu'il avoit un talent marqué, on l'invita à suivre le barreau & à venir à Paris, où la ville, sa patrie, lui fait 1200 livres de pension.

Il est parent du fameux Tronçon du Coudray, mort chez les Insurgens, officier d'artillerie très distingué & qui a même écrit sur sa partie & dans l'affaire de M. de Beliegarde contre le Marquis de St. Auban.

30 *Avril* 1779. *Mémoire sur les finances de la France, & leur administration par M. Necker.* Tel est le titre d'un pamphlet qui se débite depuis peu sous le manteau; il ne se vend point & ne se donne qu'aux gens de confiance. Suivant l'avertissement de l'auteur, daté de Paris le 28 Octobre 1778, ce mémoire a été composé dans le tems que l'administrateur général des finances, par son opération contre les trésoriers, annonça la forme qu'il vouloit prendre, pour étendre avec éclat par les changemens le pouvoir qu'il alloit avoir sur tous les départemens; il vouloit le communiquer seulement aux Ministres, mais l'ensemble des circonstances le détermina bientôt à rendre publiques ses idées, sur l'extrême danger pour la France de confier ses finances à M. Necker. C'est-là l'objet entier, le seul but de son écrit.

1 *Mai* 1779. La piece la plus curieuse du précis historique de la Faculté, c'est le décret

du 22 Juin 1778, rendu en latin & dont voici la traduction.

„ La Faculté de Médecine a arrêté d'une „ voix unanime, que ceux de ses membres „ qui le sont aussi d'une nouvelle commission „ de médecine établie pour tenir une corres- „ pondance avec les médecins régnicoles & „ étrangers sur les maladies épidémiques & „ épizootiques, seront avertis qu'ils se sont „ dénoncés eux-mêmes comme ayant pris des „ titres qui ne leur ont jamais été donnés & „ faisant des fonctions qui ne leur sont point „ attribuées & contraires aux droits de la Fa- „ culté: que, malgré la connoissance certaine „ qu'ils ont de la juste & indispensable récla- „ mation de la Faculté, leur mere, contre leurs „ entreprises, ils osent annoncer qu'ils vont „ tenir une séance publique, dans laquelle ils „ s'occuperont d'objets de médecine, & pour „ laquelle ils distribuent des billets, & qu'en „ conséquence ils seront privés des droits, pri- „ vileges & honneurs académiques, si, sous „ sept jours, fideles enfin à leur serment, ils „ ne se rendent à la voix de la Faculté, & ne „ renoncent à une commission qui faussement & „ injustement se qualifie de Société Royale de „ médecine, & s'ils ne certifient au Doyen „ qu'ils sont rentrés dans leur devoir avant les „ sept jours révolus, c'est-à-dire, avant le 30 „ du présent mois de Juin."

C'est ce décret qui a fait tant de bruit alors,

qui a fait accuser la Faculté d'avoir attenté à l'autorité du Roi, en le rendant, & provoqué contre elle les anathêmes du gouvernement, comme si elle eût été vraiment criminelle.

1 *Mai* 1779. M. de Saint George est un mulâtre, c'est-à-dire fils d'une négresse: c'est un homme doué d'une foule de dons de la nature: il est très adroit à tous les exercices du corps, il tire des armes d'une façon supérieure, il joue du violon de même, il est en outre un très valeureux champion en amour & recherché de toutes les femmes instruites de son talent merveilleux, malgré la laideur de sa figure. Comme un grand amateur de musique, il a été admis à en faire avec la reine. Madame de Montesson voulant se l'attacher pour ses spectacles, a fait créer par M. le Duc d'Orléans une place pour lui dans ses chasses, avec toutes sortes d'agrémens & beaucoup d'utile.

Dernierement dans la nuit il a été assailli par six hommes; il étoit avec un de ses amis, ils se sont défendus de leur mieux contre des bâtons dont les *quidams* vouloient les assommer; on parle même d'un coup de pistolet qui a été entendu: le guet est survenu & a prévenu les suites de cet assassinat; de sorte que M. de St. George en est quitte pour des contusions & blessures légeres; il se montre même déjà dans le monde. Plusieurs des assassins ont été arrêtés. M. le Duc d'Orléans a écrit à M. le Noir,

dès qu'il a été inſtruit du fait, pour lui recommander les recherches les plus exactes & qu'il fût fait une juſtice éclatante des coupables. Au bout de 24 heures M. le Duc d'Orléans a été invité de ne pas ſe mêler de cette affaire-là & les priſonniers, qui ont été reconnus pour des gens de la police, parmi leſquels étoit un nommé Desbrugnieres, ſi renommé dans l'affaire du Comte de Morangiès, ont été élargis; ce qui donne lieu à mille conjectures.

2 *Mai* 1779. Le petit ſpectacle du bois de Boulogne, dont on a parlé l'année derniere, continue: il s'eſt ouvert hier par un drame nouveau, intitulé *le Puits d'amour*, ou *les amours de Pierre le Long & de Blanche Bazu.*

2 *Mai*. Sur le décret de la Faculté intervint l'arrêt du conſeil du 26 Juin, non moins curieux & non moins ignoré juſqu'à préſent, puiſque le Sr. Vicq d'Azir ne fait que le citer dans ſon hiſtoire de la Société, ſans le rapporter dans ſa teneur, que voici:

Le Roi ayant par un arrêt rendu en ſon conſeil le 29 Avril 1776, établi une Société de correſpondance de médecins, pour s'occuper principalement de l'étude des épidémies & épizooties, ſe ménager des correſpondances avec les meilleurs médecins des provinces & même des pays étrangers, recueillir & comparer leurs obſervations, les raſſembler en un corps & réunir toutes les notions qui peuvent être utiles, pour prévenir ou arrêter les ravages que

les maladies contagieuſes font parmi les hommes & les beſtiaux, & S. M. étant informée que les ſuccès de cet établiſſement paroiſſent exiger qu'il fût plus particulierement autoriſé, & que même l'on étendît l'objet de ſes travaux, il auroit été dreſſé en conſéquence un projet de lettres-patentes qui a été communiqué à la Faculté de médecine, mais que la Faculté, au lieu de délibérer ſur ce projet, auroit, dans une aſſemblée tenue le 23 du préſent mois & convoquée ſeulement quelques heures auparavant, rendu un décret, portant que les membres de la Société de correſpondance, établie par l'arrêt ſuſdit, ſeront dépouillés de tous leurs droits, privileges & honneurs, ſi dans ſept jours ils ne renoncent à ladite Société, & n'en certifient le doyen avant le mardi *trente* du préſent mois; & S. M. conſidérant qu'un pareil décret eſt tout à la fois une atteinte à l'arrêt qui a établi ladite Société, une injure pour les membres qui la compoſent, & une entrepriſe d'autant plus indécente & inexcuſable, que la Faculté, par la communication qu'on a bien voulu lui donner du projet des lettres-patentes concernant cet établiſſement, ſe trouve à portée de faire telle obſervation qu'elle croira convenable.

Le Roi étant en ſon conſeil, a ordonné & ordonne que la Faculté de médecine ſera tenue de donner inceſſamment ſes obſervations ſur le projet des lettres-patentes concernant la Société Royale de médecine, dans une as-

ſemblée qui ſera convoquée au moins deux jours d'avance ; à laquelle ſeront invités tous les membres de la Faculté, même ceux qui ſont membres de ladite Société. Entend S. M. que ladite aſſemblée ſoit tenue avec la décence & la tranquillité convenables, ſans confuſion ni tumulte, & que les obſervations relatives audit projet dont on y conviendra, ſoient inceſſamment adreſſées à M. le Garde des ſceaux ; & S. M. a caſſé & annullé ledit décret, fait défenſes à la Faculté d'y donner aucune ſuite, & d'en rendre à l'avenir de ſemblables.

Comme auſſi, juſqu'à ce qu'il ait été ſtatué par S. M. définitivement ſur le projet de ſes lettres-patentes & les obſervations de la Faculté, lui fait défenſe de prendre aucune délibération ni concluſion, & faire directement ni indirectement aucune démarche ni acte de procédure tendans à troubler, ſuſpendre ou empêcher les aſſemblées publiques ou particulieres de ladite Société, à peine de déſobéiſſance.

Ordonne S. M. que le préſent arrêt ſera ſignifié de ſon ordre exprès au Doyen de la Faculté, & qu'en ſa préſence l'huiſſier qui fera ladite ſignification, rayera & biffera du régiſtre des délibérations ledit décret ; ce dont il dreſſera procès-verbal.

Enjoint S. M. audit Doyen de ſe conformer au préſent arrêt & de tenir la main à ſon exécution, à peine d'être perſonnellement reſpon-

Table des contraventions qui pourroient être commises, &c.

* 2 *Mai* 1779. M. Dupaty, Avocat général au Parlement de Bordeaux, très-renommé, non-seulement par ses talens, mais par son patriotisme, ayant traité d'une charge de Président à mortier à ce même Parlement, éprouve des difficultés de la part de sa compagnie. Il sort de négocians de la Rochelle, & elle ne le trouve pas assez illustré pour siéger sur le grand banc. Il est ici pour vaincre ces misérables difficultés.

3 *Mai* 1779. *Instruction du procès entre les premiers sujets de l'académie royale de musique & de danse.*

Et le Sieur de Vismes, entrepreneur, jadis public, aujourd'hui clandestin & directeur de ce spectacle.

Par-devant la Tournelle du public.

Extrait de quelques papiers qui n'ont pas cours en France.

Tel est le titre de cette facétie, dont il annonce assez le sujet. Elle fait une grande sensation parmi les amateurs & partisans du théâtre lyrique, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près aussi plaisante qu'elle pourroit l'être.

4 *Mai*. La piece intitulée *le Puits d'amour*, ou *les amours de Pierre le Long & de Blanche Bazu*, drame nouveau en langue romance, est imitée du Roman de M. de Sauvigny: l'auteur est M. Landris. Elle a été exécutée par

les

les petits comédiens du bois de Boulogne, le premier Mai, & fort goûtée, dit-on, ainsi que la musique, du Sr. Philidor. Mais comme ce sont des enfans qui jouent, que ce spectacle est une espece de spectacle de société, il faut être en garde contre ces applaudissemens outrés.

5 *Mai* 1779. Il y a de bonnes choses dans le *Mémoire sur les finances de la France* annoncé; mais l'auteur n'ayant ni méthode, ni clarté, il est fatiguant à lire, & ne peut être entendu que des gens très instruits de cette partie: d'ailleurs, nuls faits, nulles anecdotes, nuls détails piquans pour les lecteurs, & un style sec & peu agréable conséquemment.

6 *Mai*. Aux inculpations graves de l'arrêt du Conseil du 26 Juin la Faculté répond.

1°. Que l'on a trompé le Ministere, en lui faisant donner dans cet arrêt à la Société la qualité de *Société de correspondance de Médecine*, non énoncée dans celui de création & qu'on a affecté, soit de ne pas le représenter en sollicitant celui-ci, soit de le falsifier pour inculper la Faculté de s'opposer à un établissement fait par le Roi, lorsqu'elle reprochoit, au contraire, à ses instituteurs de le changer, de le dénaturer.

2°. Que lorsqu'elle a rendu son décret, elle n'avoit aucune connoissance du projet des lettres-patentes, sur lequel elle ne pouvoit conséquemment délibérer.

3°. Que par son décret elle n'enjoignoit pas à ses membres de renoncer à la commission

établie par l'arrêt du 29 Avril 1776, mais à une assemblée se qualifiant faussement de *Société Royale de médecine* & faisant des fonctions qui ne lui avoient pas été attribuées.

4°. Qu'il n'y avoit point de Société royale de médecine établie légalement; donc le décret ne porte point atteinte aux volontés du Roi.

5°. Que la Faculté par cette correction usoit de la discipline qu'elle a sur ses membres; que les coupables pouvoient se pourvoir au Parlement, suivant leur droit, si le décret étoit injuste.

6°. Que les menaces de l'Arrêt lui ôteroient cette discipline, que le Parlement a reconnue & confirmée par une foule d'arrêts.

Telles sont les principales observations, par où l'historien fait voir que cet arrêt obreptice & subreptice tendroit à la violation de tous les droits, loix & privileges & enfin à la subversion totale de la Faculté.

7 *Mai* 1779. La facétie sur la querelle de l'opéra contient d'abord une *Lettre des premiers sujets de l'Académie Royale de musique & de danse, à M. Duval, premier commis au caffé du caveau, département des glaces.*

Ce caveau est un lieu renommé par les jeunes auteurs, qui s'y rassemblent tous les soirs; il est dans le palais royal: ce qui le rend très fréquenté, surtout dans la belle saison. Ce Duval est le premier garçon du caffé, qui à force d'entendre parler de belles-lettres, croit être

littérateur lui-même. On le prie par la lettre de vouloir bien faire part de la requête des sujets révoltés au public assemblé dans cet aréopage.

Suit la *très humble requête des premiers sujets de l'académie royale de musique & de danse à Messieurs les amateurs, politiques, littérateurs, critiques & dégustateurs du caveau.* Elle tend à revenir contre le jugement porté avec trop de précipitation en faveur du Sr. de Vismes & l'on y appelle *du public mal informé au public mieux informé.* Elle est signée des Sieurs l'Arrivée, le Gros, Geslin, Vestris, Gardel, d'Auberval, Noverre, acteurs & danseurs, & des Demoiselles le Vasseur, Duplan, Beaumesnil, Durancy, Guimard, Heinel, Allard, Peslin, actrices & danseuses.

La requête est admise : le quinze Mars commencent les séances ; on entend les parties, & le dix-neuf intervient arrêt qui condamne le Sieur de Vismes à quitter l'administration de l'opéra.

Quoi que ce pamphlet peu piquant ne contienne rien de bien méchant, le Sr. de Vismes s'en est trouvé fort offensé & M. Amelot a fait faire des recherches exactes & séveres.

8 *Mai* 1779. En attendant que le monument que M. l'abbé Mignot fait ériger à son oncle dans son abbaye de Scellieres puisse fournir matiere à la gravure de s'exercer, on a imaginé une estampe allégorique relative à cet objet. On voit au milieu un tombeau simple, où l'on sup-

pose que les cendres de Voltaire sont renfermées. Les quatre parties du monde, désignées, l'*Europe* par M. *d'Alembert*; l'*Asie* par l'Impératrice de Russie; l'*Afrique* par un certain Prince Negre, nommé *Orenoko*; enfin l'*Amérique* par le Docteur *Franklin*; tous dans le costume de leur Nation grouppés ensemble, viennent rendre hommage à ce grand homme, pleurer sur son tombeau & y déposer des palmes: le Secrétaire de l'Académie assez ridiculement ouvre la marche, en donnant la main à l'Impératrice des Russies: mais à la droite du tombeau s'élance l'Ignorance, avec tous les attributs de l'Envie, du Fanatisme, de la Superstition, & semble s'y opposer & les repousser.

Dans le lointain on voit le tombeau élevé dans l'*Elysée*, ou l'*Isle des Peupliers*, à *Ermenouville*, par M. le Marquis de Girardin à Rousseau.

Cette idée, de rassembler sous le même point de vue deux hommes si différens & cependant également persécutés, auroit été fort heureuse, si l'on l'eût mieux exécutée. On a déjà vu qu'une partie de la composition étoit pitoyable, l'autre est obscure & ne désigne pas assez les efforts du clergé & sa rage effrénée contre les mânes du chef de la philosophie moderne. C'est, sans doute, ce qui a empêché d'en défendre la vente jusqu'à présent.

* 8 *Mai* 1779. A présent que l'anecdote du

Duc de Duras eſt éclaircie, eſt bien conſtatée, il eſt tems de la déveloper.

M. le Duc de Duras, fils du Maréchal, très mal famé dans Paris pour de vilaines hiſtoires de filles & autres, eſt exilé depuis quelques années en Guyenne, & ſon beau-pere, le Maréchal de Mouchy qui commande à Bordeaux, le fait tolérer dans cette ville. Le Préſident d'Augeard a effectivement écrit une lettre remplie de menaces au Maréchal, qui l'a envoyée à ſon fils pour l'intimider. Celui-ci a été tout de ſuite chez les Jurats, leur demander s'il leur étoit revenu contre lui quelques plaintes qui le miſſent dans le cas de l'animadverſion des Loix? Ces Meſſieurs lui ayant dit que non, il les a priés de lui en délivrer un certificat: il s'en eſt fait donner un également de deux Conſeillers de la Tournelle. Muni de ces pieces, il s'eſt préſenté chez le Préſident, lui a tenu le même propos; même réponſe. Il a exigé un ſemblable témoignage; ce qu'a fait le Magiſtrat. Alors il lui a produit ſa lettre, en le traitant de la maniere la plus dure & la plus humiliante. Puis a fini par ajouter: *je n'ai parlé jusqu'à préſent, Monſieur, qu'au robin; mais je me rappelle que vous avez ſervi nombre d'années dans le régiment du Roi, & vous me trouverez quand vous voudrez.* Cette hiſtoire a fait grand bruit à Bordeaux & ſurtout dans le Parlement. Les Duras voudroient qu'on obligeât le Préſident à ſe défaire de ſa charge.

9 *Mai* 1779. C'est mardi prochain qu'a lieu la premiere représentation d'*Iphigénie en Tauride*, tragédie lyrique en quatre actes, paroles de M. Gaillard, musique du Chevalier Gluck. On dit le troisieme acte de la plus grande beauté : le compositeur, en homme de génie tirant parti de tout pour produire d'heureuses innovations, cette foi-ci a employé des sonnettes en certains endroits.

10 *Mai*. Une autre piece intégrante de la querelle entre la Faculté & la Société de Médecine, est la requête suivante, présentée au Parlement le 23 Juin : sa briéveté permet de la rapporter.

„ Supplient humblement les Doyen & Docteurs Régens de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, disant qu'ils viennent d'être instruits, par des billets d'invitation imprimés & distribués, qu'une soi-disante Société royale de médecine doit tenir le 30 du présent de Juin une séance publique dans la salle du college royal de France : qu'il n'existe d'autre Société royale de médecine dans cette capitale que la Faculté de médecine, l'une des quatre Facultés de l'Université ; qu'il n'existe aucune loi qui ait supprimé la Faculté, y ait substitué une assemblée quelconque de médecine ; qu'une telle entreprise est évidemment contraire aux loix qui ont établi la Faculté de médecine, & aux droits dont elle jouit sous l'autorité de la Cour. Ce considéré, Nosseigneurs, il vous

plaiſe faire défenſes à aucun Médecin, ſoit membre de la Faculté, ſoit autre, de faire & tenir des aſſemblées publiques, ailleurs que dans le lieu où ſe tiennent les aſſemblées de la Faculté, & conformément à ſes loix & uſages, & de ſe dire Société royale de Médecine, n'y ayant aucun titre d'un ſemblable établiſſement ".

C'eſt ce qui détermina le Procureur général à défendre d'office la ſéance publique, qui devoit avoir lieu en Juin & ne ſe tint que le 20 Octobre ſuivant.

10 *Mai* 1779. L'affaire de la loge des neuf ſœurs eſt toujours en train, ſans avancer beaucoup; cependant on attend inceſſamment un mémoire, dont eſt chargé le frere la Dixmerie. Il a été agité dans une délibération, s'il feroit oſtenſible aux profanes: on eſt convenu que le délit prétendu ayant été commis dans une fête publique, tout Paris étant imbu de ce procès, il falloit déſabuſer tout Paris & conſéquemment le compoſer de façon à pouvoir être lu de tout le monde. M. de Lalande, le Vénérable, homme puſillanime & craintif, n'a pas voulu adhérer à cette délibération; il s'en eſt retiré & fait ſchiſme.

11 *Mai.* Le jeune Freron marche ſur les traces de ſon pere, en ſe tenant fermement attaché au parti des dévots; il avoit fait un extrait des *Atlantides*, ou *hiſtoire de l'aſtronomie ancienne*, nouvel ouvrage de M. Bailly, de l'Académie royale des ſciences. Il y avoit atta-

qué un systême de cet écrivain, tendant à détruire la Genese par ses conséquences, & son zele s'étoit porté jusques à s'enflammer contre l'auteur. L'astronome se pique d'être fort religieux, il a porté ses plaintes à M. le Garde des sceaux d'une inculpation aussi grave : le chef de la justice, indisposé déjà contre le journaliste, l'a mandé & menacé de supprimer ses feuilles, s'il ne se rétractoit.

L'extrait étoit d'un abbé Royou, le frere de sa belle-mere, écrivain fougueux, très lié avec Me. Linguet : l'abbé a autorisé Freron à rejetter la faute sur lui. Le Garde des sceaux n'en a pas moins persisté dans son jugement & a même prescrit les paroles de la rétractation, dictées par M. Bailly, où il y avoit en propres termes que le journaliste avouoit sa sottise. M. Royou n'a point voulu accéder à cette phrase : cela a fait la matiere de négociations, où sont intervenus les plus graves personnages, & enfin par arrangement il a été dit que le journaliste conviendroit avoir eu tort d'interprêter les intentions de M. Bailly. Ce qu'il a fait dans la derniere feuille, mais il s'en repent déjà & rougit de sa pusillanimité.

Le singulier c'est, que M. Bailly se trouve par-là, malgré lui, agrégé à la Secte des Encyclopédistes, dont il s'éloignoit.

12 *Mai* 1779. *Iphigénie en Tauride* n'a point eu lieu mardi par l'indisposition de Mlle. Rosalie ; on avoit proposé une doublure, mais le

Cheva-

Chevalier Gluck s'y est opposé: il a fallu envoyer un courier à la Reine, qui devoit honorer le spectacle de sa présence.

13 *Mai* 1779. Les ennemis de M. de Sartine recueillent avec soin toutes les petites anecdotes qui peuvent jetter du ridicule ou du discrédit sur son administration; ils racontent que le Comte d'Orvilliers étant chez ce Ministre à conférer des opérations avec d'autres gens du métier, il fit venir une carte; que M. de Sartine préoccupé de la multitude des grandes affaires qu'il a en tête, se trompoit & mettoit le doigt sur Gibraltar, comptant montrer Portsmouth; que M. d'Orvilliers n'osant lui faire voir ouvertement sa méprise, & voulant cependant que les autres ne s'en apperçussent pas, en semblant pointer la carte avec lui, lui avoit adroitement conduit la main au vrai Portsmouth, & alors avoit appuyé avec M. de Sartine: *oui, voilà Portsmouth.*

13 *Mai.* On a déja parlé plusieurs fois de l'impertinence du Sr. Dugazon; on peut se ressouvenir de son aventure vis à-vis de M. Caze, Maître des requêtes: l'impunité l'a enhardi & il vient de se faire une querelle moins plaisante & qui devroit avoir des suites très sérieuses pour lui. Sa femme en est encore l'objet. Dans sa jalousie il lui a écrit une lettre, où il lui rappelle ses déportemens & après lui avoir fait une longue énumération de ses infidélités, il lui reproche d'en être venue jusqu'à se livrer à

sin Langeac. Madame Dugazon a montré le doux billet à son amant. Celui-ci outré, étant chez un nommé la Salle, Directeur du Waux-hall d'hiver; où il y avoit beaucoup de monde, a parlé de cette lettre & a dit qu'il donneroit des coups de bâton au Sr. Dugazon. Il est entré dans ce moment & allant au Marquis l'a prié de lui apprendre quel jour il se proposoit de lui donner des coups de bâton, afin de se mettre en état de les lui rendre. A quoi l'autre a ripôsté par un soufflet. Le comédien nerveux s'est jetté sur lui & lui en a appliqué deux ou trois; on les a séparés & l'on dit que M. de Langeac mettra ces soufflets avec les coups de pied & coups de poing que lui a déjà donnés Guerin, chirurgien du Prince de Conti. En effet, on prétend que M. de Langeac, Chevalier de Saint Louis & ayant le brevet de Colonel; ne peut se mesurer avec un histrion.

14 *Mai* 1779. Les partisans de M. de Voltaire ne perdent point de vue sa gloire & cherchent tous les moyens de réparer par de nouveaux triomphes l'insulte que les prêtres lui ont faite. En conséquence on se propose de célébrer l'anniversaire de sa mort, en donnant au théâtre son *Agathocle.* Les comédiens ont écrit une lettre circulaire aux auteurs qui ont des pieces sur le répertoire, pour les engager à ne point trouver mauvais qu'on les recule & qu'on satisfasse l'empressement de Madame Denis.

14 *Mai.* *L'Amour François* jouit enfin du

plus grand succès. Le Marquis de la Fayette est venu remercier M. Rochon de la tirade à sa gloire; c'est la premiere fois qu'un vivant se trouve loué en comédie. Le Duc de Chartres est furieux & a fait tout ce qu'il a pu pour décréditer la piece. Il sent qu'il auroit dû y occuper une place, s'il se fût bien conduit, & cette omission est regardée comme une satyre au palais royal.

15 *Mai* 1779. Voici la copie de la lettre circulaire écrite par le Sr. Vanhove, semainier de la comédie françoise, aux auteurs des pieces reçues & non encore représentées à ce spectacle.

MONSIEUR,

„ La comédie françoise a entendu avec le
„ sentiment de l'admiration & de la reconnois-
„ sance une lettre de Madame Denis, dans la-
„ quelle elle leur annonce la tragédie d'*Aga-*
„ *thocle*, ouvrage posthume de M. de Voltaire.
„ Le desir de Madame Denis seroit que cette
„ piece fût jouée pour l'anniversaire de la mort
„ de ce grand homme. La comédie, pressée
„ entre son zele si légitime & le respect qu'elle
„ doit aux droits de Messieurs les auteurs re-
„ çus, prend le parti de vous faire part, Mon-
„ sieur, de cette circonstance, afin que vous
„ puissiez faire valoir vos droits, si telle est vo-
„ tre intention, & pour épargner à Messieurs
„ les auteurs reçus la peine de lui écrire l'a-
„ veu qu'ils donneroient à la résolution de

„ jouer *Agathocle* incessamment; elle croit
„ plus simple de prendre pour un consente-
„ ment le silence de ceux qui ne s'y seront
„ point opposés d'ici à huit ou dix jours,
„ tems auquel commenceront les répétitions,
„ sauf l'approbation du magistrat.

„ J'ai l'honneur d'être, &c".

VANHOVE, *premier semainier*.

15 *Mai* 1779. La répétition du samedi d'*Iphigénie en Tauride* avoit été pour les Ministres seuls & autres gens de la cour; ensorte que le public n'avoit pu en juger. Celle de lundi a eu un autre défaut; elle a été si nombreuse, si tumultueuse, qu'il n'a pas été possible de l'entendre avec l'attention nécessaire. Cependant, d'après un aveu assez général, le quatrieme & dernier acte s'est trouvé très inférieur aux autres & surtout au troisieme, de la plus grande vigueur, & le Chevalier Gluck n'a pas été fâché de ce répit pour le refaire absolument.

15 *Mai* 1779. M. de la Martiniere, premier chirurgien du Roi, très zélé pour les progrès & la splendeur de l'école pratique de chirurgie établie sous ses auspices, où l'on enseigne, pendant le cours de chaque année, l'anatomie & la pratique des opérations aux éleves distingués par leur application sous les professeurs du college & destinés à retourner dans leur province, vient de fonder à perpétuité dans cette école

deux nouvelles places de professeurs, avec des honoraires de 500 livres pour chacun. Il y a nommé Messieurs Chopart & Desault.

16 *Mai.* On a parlé du poëme sur la musique de M. Marmontel: il embrasse aussi la peinture. On sait que l'abbé Arnaud, le prôneur du Chevalier Gluck, y est fort mal-traité: voici deux épigrammes qu'il a enfantées à ce sujet:

Ce Marmontel si gros, si long, si lent, si lourd,
Qui ne déclame pas, mais beugle,
Juge de peinture en aveugle
Et de musique comme un sourd.

Ce pédant à fâcheuse mine
De ridicules tout bardé,
Dit qu'il a pour les vers le secret de Racine;
Jamais secret ne fût à coup sûr mieux gardé.

On ne connoissoit point le talent de M. l'abbé pour la poésie & il peut dire comme Juvenal: *facit indignatio versum.*

16 *Mai* 1779. Des lettres de l'Isle de France portent, que les muscadiers ont commencé à donner des fruits & qu'on espere que cette branche intéressante de commerce deviendra de la plus grande importance.

On apprend aussi par la Corvette *l'Heureuse* à son retour de Coromandel, que l'on a fait à Maurice l'expérience d'un mastic enduit, inventé par un habitant de l'Isle de France, pour préserver les bâtimens qui naviguent dans les

mers chaudes, de la piquûre des vers. Cette expérience a répondu à ce qu'avoit annoncé son auteur, qui avoit pris ce mastic à bord des bâtimens Malabares : les habitans de cette côte s'en servent depuis un tems immémorial, & c'est un des moyens qu'ils emploient pour faire durer leurs navires cinquante ou soixante ans.

16 *Mai* 1779. On sait que le Journal de Trévoux, depuis la destruction des Jésuites a passé dans différentes mains & n'a fait que se détériorer. Il semble qu'il étoit réservé à un Ex-Jésuite de le réparer & de lui rendre son lustre : ce que vient de faire M. l'abbé Grosier qui, brouillé avec Freron, a pris la direction de ce Journal, sous le titre de *Journal de Littérature, des Sciences & des Arts*. Pour lui donner plus de véhicule par plus de fraîcheur, il a imaginé de le distribuer par cahiers, comme le *Mercure*, de dix jours en dix jours : il a aussi tenté d'y insérer des nouvelles politiques, en s'écrivant, ou se faisant écrire des lettres ; mais le Sr. Panckoucke n'a pas été dupe de cette ruse, il s'est plaint au Garde des sceaux & le premier Journal a été condamné à lui payer un tribut considérable, s'il vouloit parler politique.

C'est un Chevalier Paulet, qui est à la tête de l'entreprise, & donne cent Louis à l'abbé Grosier, & le surplus du bénéfice doit tourner au profit de l'établissement nouveau du Curé de Saint Sulpice, dont a parlé.

17 *Mai*. On a donné hier à l'opéra la pre-

miere représentation de *il vago deprezzato*, ou *le fat puni*, intermède en un acte, musique de M. Piccini; dans lequel le Sieur *Viganovi tenore* a dû faire son début.

17 *Mai*. L'avocat Rugy, cet infortuné qui a attiré la commisération publique & qui gémissoit dans les prisons depuis longtems sans pouvoir obtenir justice, ne l'aura vraisemblablement jamais. On l'a fait évader pour terminer cette affaire, & l'on assure qu'il est auprès de Me. Linguet, qui, après l'avoir défendu, lui a donné un asyle.

18 *Mai* 1779. M. le Comte de Linieres, dont on a eu occasion de parler déja dans cet ouvrage, ayant composé à Bordeaux les paroles d'un opéra comique, d'après un conte de M. Marmontel, intitulé le *mari sylphe*, a cru devoir lui en faire un hommage & le lui envoyer; il lui marquoit que s'il le jugeoit digne du public, il le prioit d'en faire composer la musique par M. Gretry. M. Marmontel a été longtems sans lui répondre; enfin il lui a accusé la réception de l'ouvrage, & lui a écrit l'avoir remis au musicien. Cette négociation a traîné encore longtems. M. Linieres impatient a éclairci que M. Marmontel avoit trouvé son idée si bonne, qu'il avoit voulu le dévancer auprès de la comédie Italienne. Ce procédé est d'autant moins honnête, que M. Marmontel, fort maître de reprendre son bien, n'étoit pas obligé d'user d'une telle perfidie.

18 *Mai*. Les femmes de la cour sont très jalouses de Madame la Duchesse de Villequiere à Marly. La Reine n'ayant pu manger deux fois avec le Roi, S. M. pour occuper la place de son auguste compagne, qui est auprès du Monarque, a nommé la Duchesse en question.

19 *Mai*. M. l'abbé Royou, piqué en effet d'avoir été obligé de se rétracter à l'égard de M. Bailly, n'osant se venger directement, a imaginé de le tourmenter d'une maniere plus cruelle. Il a dénoncé l'ouvrage de cet Académicien à M. l'Archevêque de Paris. Celui-ci l'a remis à deux Docteurs de Sorbonne pour le censurer, ou du moins y découvrir ce qu'il a de répréhensible. Il sera fort aisé de le trouver; ce qui allarme M. Bailly, qui vraisemblablement sera obligé de faire une protestation, comme M. de Buffon, de sa soumission à la foi, aux livres saints, & de ne proposer son systême que comme hypothétique.

19 *Mai* 1779. Mlle. d'Eon ayant promis de se conformer aux ordres du Roi, a eu permission de sortir du château de Dijon & de se rendre à Tonnerre, lieu de son exil.

19 *Mai*. Le livre sur l'Administration des finances, dont on a parlé, est de la composition du Comte de Lauraguais, ainsi qu'on le répand dans le public. Il en est très digne par son obscurité & ses bonnes vues; mais on

n'y trouve point ces saillies, ces éclairs, ces pétarades d'esprit, dont abondent ordinairement toutes les productions de ce Seigneur.

20 *Mai* 1779. Il passe pour constant que le Sieur de Beaumarchais, qui ne néglige aucun moyen d'acquérir de l'argent & de la célébrité, a acheté du Sr. Panckoucke l'édition des œuvres générales de M. de Voltaire, dont ce libraire étoit chargé. Celui-ci, à la veille de faillir, a mis la plus grande économie dans sa maison & obligé d'y faire face, a vendu l'objet en question une somme considérable, argent comptant, à cet intriguant.

Celui-ci a acheté les caracteres de Baskerville, ce fameux artiste de Londres, dont les éditions sont si renommées; il doit établir le siege de son imprimerie *aux Deux-Ponts*. Mais on craint que n'ayant pas le secret de l'Anglois, il ne fasse que du bousillage.

20 *Mai*. M. le Comte de Thélis, officier aux gardes françoises, excellent patriote, rempli de bonnes vues & de lumieres, a imaginé un *Plan d'éducation nationale en faveur des pauvres enfans de la campagne*, dans lequel il se proposoit de suppléer aux corvées: il a desiré faire imprimer cet ouvrage depuis leur rétablissement; mais M. le Garde des sceaux s'y est refusé.

Ce Seigneur a pris le parti de faire venir un imprimeur dans sa terre & de l'y forcer à remplir ses intentions.

Il est ensuite revenu avec une quantité d'exemplaires, qu'il a passés en fraude, comme un mauvais livre; il en a présenté au Roi & à toute la famille royale. S. M. a goûté ce plan, en a dit des choses flatteuses à l'auteur & fourni des fonds pour l'exécution du projet. En conséquence il doit en commencer incessamment l'exécution sous les yeux du gouvernement & dans les environs de Paris. Le Garde des sceaux a été fort sot, quand M. de Thésis lui a présenté un imprimé du manuscrit qu'il avoit refusé & lui appris comment il l'avoit publié. Les Intendans, en général, sont opposés à ce plan, qui tendroit à diminuer leur pouvoir & leurs concussions.

21 *Mai 1779. L'Iphigénie en Tauride* a eu lieu mardi. La Reine, qui n'avoit paru depuis longtems en cette capitale, a honoré le spectacle de sa présence. On a vu avec peine que S. M. étoit changée & maigrie. Depuis sa couche elle a monté à cheval & en a été très incommodée de coliques, qui l'ont obligée, comme l'on a dit, de renoncer à cet exercice. L'opéra a été fort applaudi, il est dans un genre neuf. C'est proprement une tragédie, déclamée plus savamment qu'au théâtre françois, une tragédie à la grecque. Il n'y a point d'ouverture, une seule danse très caractéristique, point d'ariettes; mais les divers accens de la passion exprimés avec la plus grande

énergie y répandent un intérêt inconnu jusques alors au théâtre lyrique. On ne peut qu'applaudir au Chevalier Gluck d'avoir trouvé ce secret des anciens, qu'il perfectionnera sans doute. On a vu des spectateurs y sangloter d'un bout à l'autre.

21 *Mai* 1779. Le Roi, dans un divertissement à Marly, ayant desiré voir danser le Sr. Preville, celui-ci, qui n'est point dans cette habitude, a fait des efforts extraordinaires & s'est donné une entorse.

22 *Mai*. L'assemblée publique de la Société libre d'émulation s'est tenue avant-hier & a été remarquable par plusieurs accessoires & circonstances. On y a vu pour la premiere fois siéger M. d'Alembert, qui, sans doute, s'y est agrégé. M. Elie de Beaumont y a fait le rôle de Directeur, enfin M. Dumont, le nouveau Secrétaire, y a remplacé l'abbé Beaudeau, dont le mécontentement s'est manifesté par sa disparition totale. Du reste, beaucoup de cordons bleus, rouges, noirs; &c. beaucoup de femmes de qualité ont orné la séance.

M. Elie de Beaumont l'a ouverte par un discours oratoire, roulant sur la Société même & sur les caracteres qui la distinguent; il en a trouvé cinq principaux; unanimité, sécurité, égalité, économie, modestie.

L'unanimité consiste dans cette tendance générale de tous les membres, aujourd'hui au

nombre de 435, diversifiés à l'infini, d'état, de caractere, de façon de penser, de mœurs, au même but, le bien de l'humanité & l'amélioration des arts.

La sécurité de la Société se manifeste par son indifférence à obtenir cette consistance, cet appui, cette protection, dont les autres établissemens ont besoin pour se maintenir : elle se repose uniquement sur la pureté de ses vues, sur son utilité, & ne veut marcher que sous les auspices de la raison & de la bienfaisance.

L'égalité, dont elle fait profession, lui fait admettre dans son sein indistinctement & les seigneurs les plus qualifiés & les artisans les plus simples : tous les titres se déposent à l'entrée de l'assemblée & l'on n'y apporte que son mérite & ses œuvres.

L'économie, nécessaire à tout établissement patriotique, l'est surtout à la Société; elle s'éloigne de toute ostentation, de tout luxe, de ces superfluïtés, de ces commodités recherchées, qui absorberoient une partie des fonds consacrés à remplir sa destination essentielle.

Enfin sa modestie l'oblige à conserver une soumission parfaite à l'Académie Royale des Sciences, dont elle convient n'être qu'une foible émanation, & qu'elle fait profession de respecter toujours & de regarder comme son oracle, bien loin de vouloir élever autel contre autel, ainsi que ses ennemis l'ont prétendu.

Tel étoit, en ſubſtance, le diſcours du Préſident, bien meilleur que celui de M. de Saint Sauveur de l'année derniere. Il a fini, comme lui, en inſinuant aux ſpectateurs, que la Société avoit beſoin d'un premier véhicule, qui étoit l'argent; il a cherché à faire des proſélytes utiles, mais d'une maniere moins platte, moins ignoble que ſon prédéceſſeur; il regardoit de tems en tems M. d'Alembert, & ſembloit requérir le ſuffrage de ce maître, qui l'écoutoit attentivement & l'encourageoit par de légeres inclinations de tête.

M. Dumont, déjà connu par deux Prix remportés à l'Académie des Belles-Lettres, a parfaitement répondu à l'opinion qu'on avoit de lui, par la méthode, l'ordre, la clarté, la préciſion de ſon mémoire, où il a rendu compte de l'état actuel de la Société, de ſes efforts pour étendre & perfectionner ſon inſtitution, enfin des fruits que la France en recueilleroit par ſes ouvrages couronnés ou propoſés au concours. Trois choſes ont ſurtout frappé dans ſon récit: 1°. il a appris que la Société avoit déjà raſſemblé aſſez de machines pour former un cabinet, qu'on le mettoit en ordre & qu'il ſeroit inceſſamment ouvert au public: 2°. qu'elle ne pouvoit exécuter auſſi promptement un autre projet qu'elle avoit en vue, qui étoit d'établir un cours théorique & pratique à l'uſage des artiſans pour la perfection des arts & mé-

tiers : 3°. enfin, il a fait part qu'elle s'occuperoit un jour de la perfection des haras dans le royaume, pour rendre aux races de nos chevaux l'illustration & le mérite qu'elles avoient autrefois.

Le reste de la séance a été occupée à la lecture des descriptions de machines soumises au concours relativement aux divers prix proposés : cette lecture, mal faite, très allongée, remplie de termes techniques, a fort ennuyé l'auditoire.

23 *Mai* 1779. On a rendu compte de la dissolution de la loge des *neuf sœurs*, mais avant de parler du mémoire & de ce qui a suivi, il faut entrer dans les détails de cet événement. C'est un M. Bacon de la Chevalerie, orateur du *grand Orient*, qui a dénoncé la loge, qui a dit que le gouvernement étoit si furieux de ce qui venoit de se passer, que si l'on ne faisoit sur le champ justice, il étoit à craindre qu'il ne sévît contre la maçonnerie entiere. Ce récit a effrayé, on s'est regardé comme nécessité pour le salut commun à suivre l'impulsion du dénonciateur & sans autre instruction on a procédé au jugement qu'on a rapporté. Depuis la loge s'est plainte de n'avoir pas été entendue ; après bien des pour-parlers jeudi dernier le jugement a été annullé, & le *grand Orient* l'a réintégrée dans tous ses droits.

Quelques membres ont prétendu qu'alors le mémoire devenoit superflu ; mais on a représenté qu'ayant été plutôt composé pour la justi-

fication de la loge devant le public, que devant le *grand Orient*, la justice qu'on venoit de lui rendre n'étoit pas assez connue aux yeux des profanes, qu'il s'agissoit d'éclairer.

En conséquence, le *Mémoire pour la loge des neuf sœurs* paroît. Il est d'une espece toute nouvelle, comme le sujet, & accompagné de pieces de prose & de vers.

24 *Mai* 1779. Les Italiens ont donné avant-hier la premiere représentation du *petit Oedipe*, parodie d'*Oedipe chez Admete*, en un acte, en vers, mêlé de vaudevilles. Cette piece est de M. Landrin. La tragédie d'*Oedipe* en est plutôt le prétexte, que le sujet; on n'y voit de ressemblance qu'en ce que le héros de celle-ci & celui de la parodie, qui est l'Amour, *sont* aveugles. Le principal but du poëte étoit de rendre hommage à la Reine, à l'occasion de son heureux accouchement, &, quoique le compliment vienne un peu tard, il est fait pour plaire à la cour. Le *petit Oedipe* a été assez bien goûté du public: il y a de la délicatesse, du sentiment, de la gaieté, des couplets agréables & qu'on retiendra, une musique analogue & facile, une jolie décoration, même quelque critique: enfin, si ce n'est pas une parodie, c'est quelque chose de mieux & qui pourroit subsister par soi-même sous un autre titre, tel que la *réconciliation de l'hymen & de l'amour*.

24 *Mai*. Le plan de M. le Comte de Thélis

pour l'éducation nationale en faveur des pauvres enfans de la campagne, consiste 1°. à leur donner des principes de religion, base de toute éducation: 2°. à leur apprendre tout ce qui peut en faire de bons soldats, en les formant aux exercices militaires, & en les endurcissant à la fatigue & au travail: 3°. ce qui peut en faire des ouvriers dans le genre le plus nécessaire aux travaux de la campagne, des pionniers, des charpentiers & des maréchaux.

M. le Duc de Charost se propose d'imiter cet exemple; mais, de concert avec ce Seigneur, le plan imaginé par M. de Thélis doit avant s'exécuter dans les environs de Paris, comme l'on a dit.

Par le détail des travaux faits de cette maniere, depuis 1770 jusqu'au premier Janvier 1779, l'auteur prouve l'utilité de son établissement pour la bonne exécution de l'ouvrage, pour la célérité & pour l'économie.

24 *Mai* 1779. La comédie Italienne a perdu un de ses acteurs retirés en la personne du Sr. de Hesse. Il avoit débuté à ce théâtre en 1734, dans le *petit-maître amoureux*. Il jouoit les rôles de valet avec un succès soutenu & a été très regretté du public, auquel il étoit constamment agréable.

24. *Mai*. Les spectacles des boulevards, quoique multipliés d'année en année, ne peuvent suffire à l'empressement du public. Celui

de

de l'Eclufe a vogue aujourd'hui pour une piece intitulée *les amours de Montmartre*: comme ils attirent furtout quantité de jeunes gens & de filles, il y a fouvent des querelles; ces lieux ne font que fous la garde du guet peu refpectée des militaires: dernierement des officiers ayant occafionné beaucoup de tumulte & menacé d'enfanglanter la fcene, fi l'on arrêtoit quelques-uns d'entre eux, auteurs du défordre, le Prince de Montbarrey a cru devoir faire un exemple & deux ou trois connus doivent être caffés à la tête du régiment.

25 *Mai* 1779. D'après le mémoire de M. Morand fur la population de Paris, dont il n'a pu que commencer la lecture dans la derniere féance publique de l'Académie des Sciences, il y a reconnu une augmentation fenfible depuis une quarantaine d'années. M. l'abbé d'Expilly y compte 600,000 habitans; M. de Buffon 658,000, & M. Moheau 670,000: il trouve que les provinces augmentent également: fans y comprendre la capitale, la population du royaume, au commencement du fiecle étoit portée à 19,094,146, & réduite par plufieurs écrivains à feize millions. Elle eft aujourd'hui de vingt-un millions, fuivant M. l'abbé d'Expilly, de 22,672,077 felon M. de Buffon, & de 24 felon les rapports réunis des intendans & felon l'eftime de M. Moheau.

26 *Mai*. On écrit d'Aix que le Sieur la Rive, acteur de la comédie françoife, ayant

joué le 27 Avril avec le plus grand succès, fût harangué par un Avocat au nom du parterre, en lui présentant une couronne de laurier. On écrit de Marseille qu'il y a reçu le même honneur, c'est-à-dire, une couronne de laurier, avec cette inscription: *dotis supremæ pretium & decus.*

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce comédien est regardé à Paris comme très médiocre par beaucoup de gens.

26 *Mai* 1779. Il est merveilleux de voir M. Franklin, malgré les grandes & nombreuses affaires dont il est chargé, trouver assez de tems pour jouer à la chapelle, & suivre les assemblées des franc-maçons, comme le frere le plus oisif: jeudi dernier il a été élu vénérable de la loge des *neuf sœurs* & une députation est allée à Passy lui en faire part.

Les freres Comte de Milly & Court de Gebelin, premier & second surveillans, le frere la Dixmerie, orateur, & le frere abbé Cordier de St. Firmin, agent général de la loge, composoient la députation.

Cette élection est faite très à propos dans un instant critique, où il s'éleve une persécution violente contre la loge à l'occasion du mémoire en sa faveur répandu depuis quelques jours. M. le Garde des sceaux a écrit à M. le Noir d'en empêcher la distribution & de faire faire des recherches séveres pour en découvrir l'imprimeur. Comme il est souscrit de quel-

ques freres, il est à craindre qu'on ne les inquiete, pour tenir d'eux au moins le nom du délinquant & voilà matiere de quoi exercer le zele du nouveau vénérable.

27 *Mai* 1779. La Société libre d'émulation a distribué dans sa séance publique le programme d'un prix pour la meilleure construction des cheminées ou poëles.

La question sur le chauffage économique, ou le moyen le moins dispendieux de chauffer les pauvres, que la Société avoit choisie pour le sujet d'un prix qui devoit se distribuer au mois de Juillet 1778, renfermoit la perfection des cheminées, celle des poëles ou fourneaux, la recherche enfin de matieres combustibles, abondantes, salubres & moins coûteuses que celles qui sont en usage. La réunion de tant d'objets de divers genres, & très étendus, chacun en particulier, peuvent être la cause du petit nombre de pieces (d'ailleurs très foibles) envoyées au concours: la Société croit devoir diviser ces questions, pour en obtenir successivement les solutions & se restreint aujourd'hui à demander: *quelle est la meilleure construction des cheminées ou poëles, en combinant l'économie, la salubrité, la solidité, la sûreté & le plus grand nombre d'emplois.*

La récompense pécuniaire qu'elle se propose de joindre à l'honneur de la primauté est de 1200 livres.

Le surplus des instructions pour le déve-

loppement du ſujet, pour la maniere de le remplir, ainſi que des conditions exigées, eſt détaillé dans le programme très long, ayant ſix pages d'impreſſion.

27 *Mai* 1779. Comme l'opéra d'*Iphigénie en Tauride* eſt fort court, quoiqu'en quatre actes, qu'il n'y a que deux ballets qui n'en ſont même pas pour nous autres, puiſque ce ne ſont que deux pantomimes très expreſſives, ſavoir *la danſe des Scythes*, dont on a déjà parlé, & celle *des Eumenides*; le Sr. Noverre a propoſé au Chevalier Gluck de terminer par un ballet intitulé *les Scythes enchaînés* : on leur rendra la liberté, ce qui fournira lieu à des ſcenes plus gracieuſes & plus gaies.

28 *Mai*. Le colyſée, qui n'a point été ouvert l'année derniere à raiſon de ſon mauvais état, eſt décidement fermé celle-ci en vertu d'un arrêt du Conſeil en date du 19 Mars 1779. Cet arrêt, attendu que cet établiſſement, qui d'ailleurs n'eſt d'aucune utilité, a donné matiere à des conteſtations qui ſe ſont élevées, qui ſubſiſtent & ſe multiplient ſans ceſſe entre les intéreſſés audit privilege, les propriétaires des terreins ſur leſquels les bâtimens ont été conſtruits, les ouvriers, les fourniſſeurs & les créanciers de tout genre, qu'enfin ces établiſſemens & dépendances ſe trouvent ſaiſis réellement, que pluſieurs parties des bâtimens & conſtructions ſont reconnues en mauvais état, révoque le privilege.

28 *Mai.* Depuis plusieurs années une novice du couvent de Ste. Avoye ne pouvoit obtenir l'émission de ses vœux de M. l'Archevêque, qui regardant cette communauté comme Janséniste voudroit la laisser s'éteindre, la suppliante a pris le parti d'en appeller comme d'abus au Parlement; elle a été reçue appellante & autorisée à se pourvoir par devant le Primat.

29 *Mai* 1779. La fermentation du tripot lyrique qu'on croyoit éteinte, n'étoit que rallentie & assoupie. Elle se renouvelle & les chefs de la cabale assurent que M. de Vismes sera dupe de leur sécurité apparente. C'est principalement Mlle. Guimard qui conduit l'intrigue avec l'adresse qu'on lui connoît; c'est elle qui a empêché les partis violens, qui disoit dans les assemblées: *surtout, Mesdames & Messieurs, point de démissions combinées; c'est ce qui a perdu le Parlement.*

29 *Mai.* Le Comte de Mercy Argenteau, l'Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, devient de plus en plus amoureux, s'il est possible, de Mlle. le Vasseur; il lui a acheté une terre titrée, puisque c'est une Baronnie; il lui a fait construire une maison; il la comble de biens journellement: depuis peu il lui a proposé de renoncer à l'opéra; mais elle s'y est refusée, elle lui a répondu que c'étoit à son talent qu'elle devoit toute sa considération, qu'elle craignoit de la perdre en quittant le théâtre; que d'ailleurs, c'étoit devenu

un amusement pour elle, & qu'il lui resteroit un trop grand vuide dans le repos. Son Excellence n'a point voulu la gêner & ne la presse plus.

29 *Mai* 1779. Depuis les divers accidens arrivés dans cette capitale par les crevasses qui s'y sont faites chaque année & surtout depuis celui de l'année derniere, on s'occupe continuellement d'en prévenir d'autres en raffermissent le sol. C'est ce qu'on voit par des ordonnances de police, qu'on affiche fréquemment, soit pour faire combler des fours à chaux, des carrieres à plâtre, soit pour mettre à l'amende ceux qui ont enfreint la loi, soit pour démolir des édifices périclitans; & l'on juge par la quantité de ces précautions dont on ne peut dérober la connoissance au public, sans parler de celles que la prudence fait cacher, combien le danger est devenu grand & imminent.

29 *Mai*. Quoiqu'on ait prétendu que Rousseau eût laissé peu de manuscrits, on en répand aujourd'hui une liste nombreuse & qui l'emporte sur celle de ses œuvres imprimées. En voici le catalogue.

Extrait de la Polysynodie. — *Jugement sur la paix perpétuelle.* — *Traduction du premier livre de l'histoire de Tacite.* — *Discours sur la premiere vertu du héros*, plus complet que celui imprimé sous ce titre. — *L'engagement téméraire*, comédie en trois actes & en vers. — *Les muses galantes*, opéra. — *Emile & Sophie*,

ou *les solitaires.* — *Le lévite d'Ephraïm*, poëme en prose en quatre chants. — *Lettres de Sara.* Cet ouvrage entrepris par une espece de défi, est destiné à répondre à cette question: *si un amant d'un demi-siècle pouvoit ne pas faire rire?* — *Traduction de l'Apolokintosis de Seneque, sur la mort de l'Empereur Claude.* — *Mémoire lu à l'Académie des Sciences, l'an* 1742, *concernant de nouveaux signes pour la musique.* — *Réponse à M. Rameau*, ou *examen de deux principes avancés par M. Rameau, dans une brochure intitulée*: Erreurs sur la musique de l'Encyclopédie. — *Essai sur l'origine des langues*, où il est parlé de la mélodie & de l'imitation musicale. — *Lettres & mémoires sur divers sujets.* — *Les confessions de Jean Jaques Rousseau*, en six livres. — *Les rêveries du promeneur solitaire*: titre que l'auteur a donné au journal de ses pensées pendant ses promenades vers la fin de ses jours. — *Considérations sur le gouvernement de la Pologne.* — *Traduction de l'épisode d'Olinde & Sophronie*, tirée du Tasse. — *L'oraison funebre du feu Duc d'Orléans.* — *Aventures de Milord Edouard*: suite de la nouvelle Héloïse. — *Lettres, mémoires & pieces fugitives sur divers sujets.* Cette collection très étendue contient, notamment: *Lettres à M. le Maréchal Duc de Luxembourg, sur la Suisse en général & particulierement sur le Val de Travers, lieu de son domicile.* — *Lettres à M. le Président de Malesherbes sur les motifs de sa re-*

traite à la campagne. — Une très longue lettre sur l'existence de Dieu. — Lettre sur la botanique, dans le but de rendre plus agréable & plus facile l'étendue de cette partie de l'histoire naturelle. — *Lettres diverses à ses amis.*

Du reste, la veuve Rousseau déclare qu'elle a remis la totalité des manuscrits qui lui restent, à la Société typographique de Geneve & que c'est la seule avouée.

29 *Mai* 1779. Le mémoire pour la loge des *neuf sœurs* est souscrit des freres Court de Gebelin Secrétaire, Comte de Persan, maître des cérémonies & député, & la Dixmerie, orateur, député & rédacteur de ce mémoire. Il y avoit une permission tacite de M. le Noir; ce qui les tranquillise.

Dans ce mémoire l'auteur détaille ce qu'est la loge des *neuf sœurs*; il rappelle ce qu'elle a fait; il expose, il discute ce qu'elle éprouve.

Cette société existe à peine depuis trois ans; ses travaux embrassent deux objets; la maçonnerie, qui rapproche les hommes, la culture des arts & des sciences, qui les éclaire. De-là une énumération brillante de ses principaux membres: feu Voltaire, Messieurs Francklin, Lalande, Cailhava, le Mierre, de Chamfort, Roucher, de Fontanes, Turpin, la Louptiere, Chevalier de Parny, Imbert, Vernet, Greuze, Houdon, Forster, Ysquerdo, deux naturalistes étrangers, fameux en Angleterre & en Espagne, Piccini, &c.

Dans

Dans la seconde division, l'apologiste prouve l'exactitude de la loge à suivre les travaux maçoniques, son zele à pratiquer des actes de bienfaisance. Il rend compte de l'objet de la fête du 9 Mars, de ce qui s'y est passé & prouve qu'il n'y a eu rien de répréhensible.

Dans la troisieme, il releve les imputations & les discute; il montre l'injustice de l'accusation, l'illégalité du jugement & la nécessité de le réformer.

Cet ouvrage n'est pas aussi bien fait qu'il pourroit l'être; il n'est ni amusant, ni oratoire; il y a des expressions peu nobles; il se ressent en tout de l'écrivain mol, diffus, froid; en un mot, il n'est pas assez intéressant par lui-même, ou par la maniere dont il est traité pour être mis sous les yeux des profanes.

Quelque médiocre que soit cet écrit, M. de la Dixmerie veut en partager le mérite avec ses freres. Il convient dans un Postscriptum avoir été beaucoup aidé par les freres Comte de Milly, Comte de Turpin, Cabanis, de Florian, Dupaty, Garat, Dussieux, Grouvel, Fallet, Guichard, Dufresne, Garnier, Monet, Godefroy, &c. Cela prouve que la réunion des talens ne produit pas toujours les meilleurs ouvrages.

30 *Mai* 1779. Il paroît décidé que c'est pour demain l'*Agatocle* de Voltaire.

31 *Mai*. M Turgot, dans son systême de liberté générale, avoit affranchi les manufactu-

res du code des anciens réglemens : il croyoit que les marchandises ne devoient se remarquer que par leur mérite intrinseque, ou leurs autres qualités supérieures, qu'il en falloit laisser établir la concurrence sur ce pied ; ce qui pouvoit, au gré des défenseurs du régime réglementaire, ouvrir la porte à beaucoup d'abus & de fraudes. M. Necker prend un milieu, il veut conserver les formes, marques & inspections capables d'attirer la confiance des acheteurs non connoisseurs, & en même tems favoriser l'industrie en donnant l'essor à tous les talens, mais de maniere que leurs productions, sans être classées dans celles approuvées, soient cependant distinguées des étrangeres.

31 *Mai* 1779. Les travaux de la nouvelle salle de la comédie françoise près du Luxembourg sont commencés depuis quelque tems & se poussent avec vigueur ; l'on arrache les pierres des fondemens de la premiere déja jettés au même lieu, mais un peu plus bas & elles servent à celle-ci.

31 *Mai*. La Reine continue à honorer d'une distinction particuliere Mlle. Bertin, sa marchande de modes. Dernierement à Marli, elle avoit ordonné au Maréchal, Duc de Duras, de la placer au spectacle, & ce seigneur s'est acquitté de la commission avec une distinction bien propre à exciter la jalousie des autres femmes.

1 *Juin*. La Fontaine a dit, il y a longtems : *mieux vaut goujat debout qu'Empereur en terre*.

Cet axiome s'est prouvé surtout hier à la premiere représentation d'*Agathocle*. Il n'est point de grimaud débutant au théâtre, dont la tragédie n'eût attiré plus de monde : non-seulement le concours a été très-médiocre à l'ouverture de la salle, mais des parties ont resté longtems vuides, & l'amphithéâtre même n'a jamais été parfaitement rempli. Le parti de ce grand homme, si actif à cabaler pour lui de son vivant, a perdu en cette occasion beaucoup de son ardeur & n'a fait que d'impuissans efforts pour soutenir la piece, qui en avoit grand besoin.

Le Sieur Brizard a commencé par un compliment, dont l'adresse singuliere a fait juger aux gens un peu fins que cette œuvre posthume étoit très médiocre. On y sembloit nécessiter l'admiration au moins politique des spectateurs, en annonçant qu'on mettroit tout autre sentiment sur le compte de l'envie. Ce discours très long a été plus applaudi qu'*Agatocle*. Les défenseurs de Voltaire conviennent que lui-même ne la regardoit que comme une esquisse. Quel besoin avoit sa réputation d'un si fragile accessoire ?

Cette esquisse, encore plus foible qu'*Irene*, au surplus, vaut mieux cependant que nombre de nos tragédies modernes si courues. Le sujet en est précis, l'intrigue claire, la marche simple, & le dénouement un des plus heureux & des plus satisfaisans du théâtre. Mais toute la partie de l'amour est extrêmement

froide ; point de caracteres vigoureux & prononcés, des ressorts postiches & le dénouement si beau, pris en partie de *Venceslas* & contre toutes les vraisemblances. Quelques vers brillans se distinguent seulement dans la foule ; encore les pensées en sont-elles communes ou fausses. Tel est le résultat du jugement de la partie la plus saine & la plus impartiale du public.

1 *Juin* 1779. M. le Mierre est actuellement occupé à faire imprimer son poëme des *Fastes de l'année*, c'est-à-dire roulant sur toutes les cérémonies, fêtes & époques civiles, politiques ou religieuses de la France. Quoique ce poëte en ait fait souvent lecture dans les sociétés, on ne peut, comme l'on fait, s'en rapporter aux suffrages de ses amis ; on conçoit que cette entreprise modelée sur celle d'Ovide, exigeroit une plume aussi féconde, aussi ingénieuse, aussi brillante, mais surtout variée, autant que les événemens qu'il s'agit de décrire, & M. le Mierre a une plume seche, une maniere roide, une versification dure, toutes qualités bien opposées à son sujet.

2 *Juin*. M. Bochard de Saron, Président à mortier, est en même tems très savant & versé surtout dans l'astronomie, mais par goût & sans ostentation. Ses amis de l'Académie des Sciences voudroient le voir parmi eux & après beaucoup de pour-parlers & de tentatives avoient imaginé de faire créer pour lui une place surnuméraire d'honoraire ; mais il y a eu schisme

dans la compagnie & M. d'Alembert, qui n'y a pas autant de crédit qu'à l'Académie françoise, un des opposans, a pris le parti d'écrire au ministre une lettre pour lui représenter le danger d'une telle innovation, très préjudiciable d'ailleurs à plusieurs grands & ministres sur les rangs, entr'autres à M. de Sartine. M. Amelot a renvoyé cette lettre à l'Académie, qui a réprimandé ce membre d'une démarche aussi contraire au bon ordre & au respect dû aux délibérations ; mais il a toujours résulté de cette opposition de M. d'Alembert que la place n'a pas été créée.

3 *Juin* 1779. On vient de recevoir de Bretagne un nouveau mémoire divisé en deux parties très volumineuses, concernant l'affaire d'Elisabeth Lescop contre M. Duroscouet. Cette infortunée, dont on se rappelle l'histoire, en est encore à poursuivre la réparation de l'attentat commis publiquement en sa personne contre toute loi naturelle & positive.

Me. Garnier de l'Hermitage, Avocat de Rennes, son défenseur, cherche à reproduire de la maniere la plus touchante & la plus énergique les angoisses & l'opprobre dans lesquels elle a vécu avant qu'elle soit parvenue à se soustraire au supplice qui la menaçoit, & par ce tableau, accompagné de toutes les preuves nécessaires, il fait connoître de plus en plus l'énormité du crime du magistrat & la nécessité de le gréver des peines pécuniaires les plus fortes ;

elles ne feront jamais proportionnées à fon délit.

4 *Juin* 1779. Le nouveau divertiffement ajouté à l'opéra d'*Iphigénie en Tauride*, y eft parfaitement lié & en découle. Il repréfente les *Scythes enchaînés par les vainqueurs*: ils arrivent avec leurs fers & tendent leurs mains fuppliantes vers *Orefte* & fa fœur, qui leur rendent la liberté; ce qui leur donne lieu de marquer leur reconnoiffance & leur joie; dans leurs tranfports, les *Grecs* fe mêlent avec eux & par les graces, l'élégance & la nobleffe de leur danfe contraftent à merveille avec la rudeffe, la vigueur & l'énergie de celle des *Scythes*. Le ballet finit par l'enlevement de la ftatue de Diane, feul objet du voyage d'*Orefte & Pilade*.

La mufique du divertiffement eft de M. Goffec.

5 *Juin*. On affure que *Monfieur* doit venir inceffamment au Luxembourg, qu'on meuble le petit château pour le recevoir, & qu'il pofera la premiere pierre de la nouvelle falle de comédie françoife. Les architectes, Meffieurs Peyre & de Wally, fe preffent d'accélérer le moment de la cérémonie, dans l'efpoir qu'après il n'y aura plus à s'en dédire, & que leur entreprife munie d'une telle protection, ne pourra plus échouer, ainfi que les précédentes.

6 *Juin*. On n'a pas oublié le procès de l'infortuné d'Amade & fon iffue. On fait que fes adverfaires reftoient détenus en prifon, faute de payement; ils y font encore. On a imaginé

de faire en leur faveur une souscription & l'on fait courir des billets imprimés conçus en ces termes.

„ Le nom de Messieurs de Queyssat recom-
„ mendable par leur bravoure, n'est devenu
„ que *trop célebre par leurs malheurs & par la*
„ *condamnation qu'ils ont essuyée:* ils n'ont au-
„ cune fortune & sont dévoués à une prison
„ perpétuelle, faute de payement de la somme,
„ de 100,000 livres de dommages & intérêts
„ auxquels ils ont été condamnés. S. M. a bien
„ voulu permettre qu'on ouvrît en leur faveur
„ une souscription, elle a même donné à ces
„ officiers, ainsi que la Reine, toute la famille
„ royale & les Princes du sang, une marque
„ particuliere de bienfaisance, en consentant
„ de contribuer au secours qui leur est néces-
„ saire pour assurer leur liberté; les Ministres
„ & un grand nombre de personnes distinguées
„ dans le Clergé, la Magistrature & le Mili-
„ taire, ainsi que plusieurs régiments, se sont
„ déjà empressés de suivre cet exemple; ils
„ ont déposé leurs généreuses contributions
„ chez M. Duclos Dufrenoy, Notaire, rue
„ Vivienne. On prie ceux qui voudront bien
„ les imiter, d'envoyer chez le même Notaire
„ ce qu'il leur conviendra de donner. *C'est ser-*
„ *vir la patrie que de lui rendre trois braves*
„ *officiers*, qui ont mérité d'elle par leur zele
„ & par des actions distinguées à la guerre.

„ Permis d'imprimer & distribuer. ce 25 Mars
„ 1779. (*Signé*) LE NOIR".

Malgré l'approbation, cette affiche n'a pas paru ici. On a vu des exemplaires seulement à Versailles. Il est faux que le Roi & la Reine aient souscrit & l'on ne peut que s'indigner des expressions honorables dont on s'y sert pour caractériser leur délit & leur châtiment.

7 *Juin* 1779. La Faculté de médecine vient de voir avec douleur le Docteur Barbeu Dubourg passer dans le parti de la Société & s'y faire agréger: cette défection est d'autant plus honteuse, qu'il avoit été un des plus ardens contre elle. Il est vrai que sa derniere lettre imprimée, dont on a rendu compte, pouvoit préparer à cet événement par sa mollesse excessive.

7 *Juin*. Il est décidé aujourd'hui que M. d'Alembert est l'auteur du compliment prononcé, il y a huit jours, avant la premiere représentation d'*Agatocle*. Si tout le parti avoit secondé ce chef avec le même zele, la piece qui est déja désertée, se soutiendroit mieux. Il paroît que sans avoir les talens de son prédécesseur, le géometre vise décidemment à le remplacer dans sa qualité de patriarche des philosophes.

8 *Juin*. Tous les efforts du parti Voltérien n'ont pu soutenir *Agatocle* & après la troisieme représentation il a fallu le retirer. Cette gaucherie fait triompher les adversaires & l'on pourroit dire en effét que le jour de l'anni-

verſaire de ce grand poëte a été celui de ſon enterrement: il a tant de chefs-d'œuvres que cet échec ne peut nuire à ſa gloire & fait ſeulement tort à ſes enthouſiaſtes trop extrêmes.

9 *Juin* 1779. M. l'abbé Rozier eſt un ſavant, qui toute ſa vie s'eſt occupé des matieres économiques. Il eſt auteur d'un journal de phyſique & il ſe diſpoſe à répandre plus amplement ſes connoiſſances dans un *Dictionnaire univerſel d'Agriculture, mis à la portée de tout le monde.* Cet ouvrage vaudra & contiendra un cours complet d'agriculture, théorique, pratique & économique, de médecine rurale & vétérinaire. Il doit être précédé d'un diſcours contenant un plan d'étude, propre à fixer la marche des connoiſſances néceſſaires au cultivateur. Il a pour coopérateurs des agriculteurs praticiens, qui l'aident de leurs lumieres & il ne ſe donne que pour le rédacteur.

Cet auteur écrit mal, mais en pareille matiere le ſtyle n'eſt pas la choſe la plus eſſentielle. Cependant, comme ce Dictionnaire lumineux occupera ſix volumes in-4°. de 700 pages chacun, il ſeroit bon qu'il y eût quelque agrément pour en ſauver l'ennui & l'inſipidité.

10 *Juin.* M. de Viſmes continue à nous faire parcourir une ſuite d'opéra bouffons. On doit donner aujourd'hui l'*Idolo Cineſe*, ou l'*Idole de la Chine*, en trois actes, muſique de Paiſiello.

11 *Juin* 1779. Quoique M. Turgot ne ſoit

plus en place, il eſt des parties de ſa ſcience économique toujours en honneur. M. le Lieutenant général de police ſe diſpoſe à établir une *école publique & pratique de boulangerie* pour la meilleure fabrication du pain; établiſſement moins néceſſaire dans la capitale que dans les provinces & les campagnes, où la fabrication de cet aliment eſt encore très imparfaite.

12 *Juin* 1779. L'anecdote précieuſe concernant l'opéra bouffon ayant pour titre l'*Idolo Cineſe*, c'eſt qu'il a été compoſé à Naples dans le tems des différends de cette cour avec celle de Rome & que c'eſt une parodie ſatyrique de l'exaltation & de la vénération des fideles pour le Pape; car les Italiens, ſi ſuperſtitieux à certains égards, ſont les premiers à ſe moquer du ſaint pere. Avec la clef cette farce devient plus intelligible & acquiert beaucoup de ſel; il eſt vrai qu'on aſſure qu'elle a été bien affoiblie, parce qu'à raiſon de cette circonſtance on avoit peine à en paſſer la repréſentation. Au reſte, elle eſt beaucoup plus gaie que tout ce qui a paru en ce genre; il y a infiniment de ſpectacle & la muſique, ſans être auſſi ſupérieure que celle des autres ouvrages de Paiſiello, a de l'agrément & des beautés.

13 *Juin*. Depuis l'arrivée des Bouffons on s'eſt toujours plaint qu'ils ne rempliſſoient pas leur titre, qu'ils étoient triſtes & plats. On trouve aujourd'hui qu'ils le ſont trop & que l'*Idolo Cineſe* eſt une farce indigne de la majeſté

du théâtre lyrique. On doit cependant distinguer dans celle-ci un costume historique & curieux des mœurs & cérémonies Chinoises ; ce qui la particularise & la rend vraiment intéressante. Il s'en suit un spectacle étonnant, un mouvement prodigieux & une variété d'incidens, qui distraient le spectateur & lui sauvent l'ennui du récitatif. Il y a d'ailleurs des danses analogues amenées naturellement, dans lesquelles le Sr. Noverre a parfaitement imité toutes les contorsions de ce peuple mime. La musique est fort critiquée par le mêlange d'une foule de morceaux étrangers, d'ariettes peignant mal les objets ou les situations auxquelles on les a adaptés.

13 *Juin* 1779. M. Clairisseau est un architecte qui a été 17 ans à Rome en qualité d'éleve de l'académie & y a employé ce tems très utilement à visiter tous les monumens antiques de l'Italie, de la Calabre & de la Dalmatie : il les a tous dessinés de différentes manieres & s'est fait un porte-feuille de sept volumes in-folio de ces études précieuses. C'est aujourd'hui un homme d'un mérite supérieur pour peindre l'architecture. L'Empereur l'a visité pendant son séjour ici & il est parvenu jusqu'aux oreilles de l'Impératrice de toutes les Russies qu'il vouloit se défaire de son porte-feuille. Cette Souveraine lui en a fait compter 120,000 livres, avec offre de l'en laisser dépositaire jusqu'à sa

mort; mais il a eu la délicateſſe de l'envoyer ſur le champ à cette magnifique Princeſſe.

14 *Juin* 1779. Il y avoit à la comédie françoiſe une grande diſpute entre Mde. Veſtris ayant l'emploi des premieres Princeſſes, & Mlle. Sainval l'aînée, reçue pour l'emploi des Reines. Celle-ci réclamoit à titre d'ancienneté divers rôles de la premiere. Les gentilshommes de la chambre avoient prononcé en faveur de Mde. Veſtris, dont la figure décidoit aiſément la queſtion. Cependant, par un beau procédé, depuis peu elle a cédé à ſa rivale neuf rôles qu'elle ambitionnoit, & ſe réſerve ſeulement de la doubler; ce qui caractériſe une émulation noble & louable.

14 *Juin.* Dans ce tems d'émulation générale, où il s'agit d'humilier l'orgueil anglois & de rendre à la France ſon égalité & ſa ſupériorité ſur mer, le patriotiſme ſe manifeſte de toutes les manieres. Le Sieur Barbier le jeune, Peintre, propoſe par ſouſcription une eſtampe intitulée *la bienfaiſance du Roi.* Elle repréſente S. M. daignant honorer Bouſſard, pilote de Dieppe, du titre de *Brave homme.* Elle ſera gravée par le Sr. le Vaſſeur, de l'Académie Royale de peinture.

Le Sr. Barbier renonce au bénéfice, qui doit être, les frais prélevés, partagé en deux parts égales. La premiere ſera employée à récompenſer d'une ſomme de 300 livres chacun, tous les matelots françois au ſervice de bâtimens

corsaires, qui auront fait des actions de courage & d'intrépidité.

La seconde est destinée au soulagement des veuves de matelots chargées d'enfans, dont les maris seront morts en combattant contre les ennemis de l'Etat.

Dans les deux cas on exige des précautions & les attestations nécessaires, pour que la distribution se fasse avec l'équité & l'ordre convenables.

14 *Juin* 1779. Il s'éleve déjà beaucoup de critiques au sujet de la nouvelle salle de comédie : les plus essentielles sont de son emplacement. Il en résultera que toutes les voitures publiques, toutes celles de charges & fardeaux pour la bâtisse & l'approvisionnement de la capitale, descendant par la rue d'Enfer ne pourront plus dans le tems du spectacle se diviser, & seront toutes obligées de passer par une rue longue, étroite & fort en pente ; à cet inconvénient se joint celui d'un redillon considérable, qui dans les tems de séchéresse ou de gelée rendra très difficile l'accès de la comédie & surtout très périlleux le recul ordinaire aux grands jours, par la multitude des carrosses arrivant ou sortant en foule. Les architectes, chargés de l'édifice, n'ignorant pas ces objections, se hâtent de l'avancer, afin qu'on ne puisse plus s'en dédire ; ils sollicitent fortement *Monsieur* de venir y attacher son sceau d'ap-

probation en quelque sorte, en y posant la premiere pierre.

15 *Juin* 1779. M. le Chevalier Gluck se propose de faire incessamment jouer un opéra d'été, intitulé *Narcisse*. Comme l'amour de la gloire ne fait pas tort chez lui à l'amour de l'argent, il a longtems marchandé avec le Sieur de Visines pour le prix de cet ouvrage; encouragé par la maniere généreuse dont il a été payé de son *Iphigénie en Aulide*, qui lui a valu 12,000 livres & 4000 de gratification, il demandoit 20,000 de *Narcisse*: l'entrepreneur général, concessionnaire du privilege de l'Académie royale de musique, a bataillé longtems & enfin le marché s'est conclu à 15,000. Le Chevalier Gluck très mécontent qu'on le tracassât ainsi, a menacé le Sr. de Visines de s'en plaindre à la Reine, si S. M. lui faisoit l'honneur de l'entretenir de cela. Du reste, il veut être le pacificateur général du tripot lyrique; il a déjà exigé que Mlle. Beaumesnil rentrât, & il veut que Mlle Duplant soit aussi remise en grace; ensorte que ce compositeur est très aimé des sujets des deux sexes.

16 *Juin*. *Lettre des Directeurs du commerce de la province de Guyenne au Chevalier Gras de Preville, Commandant la frégate l'Engageante.*

MONSIEUR,

„ Malgré l'injuste préjugé qui, le plus sou-
„ vent, n'attache la gloire qu'aux succès, le

„ reconnoiſſance de la patrie n'eſt pas moins
„ dûe au militaire intrépide, qui fait tous les
„ efforts poſſibles pour prévenir des revers
„ & ſecourir ſes compatriotes. C'eſt à ce ti-
„ tre que le commerce s'empreſſe de vous fai-
„ re ſes juſtes remercimens du zele & des ta-
„ lens que vous avez développés dans la con-
„ duite du convoi de la Martinique. C'étoit
„ le premier qui, depuis les hoſtilités, ſeroit
„ arrivé à bon port ſans la rencontre funeſte
„ des vaiſſeaux ennemis. Votre manœuvre ſa-
„ vante en cette occaſion ayant mérité les plus
„ grands éloges, nous nous ſommes fait un de-
„ voir de l'annoncer à M. de Sartine & de
„ prier ce Miniſtre de reconnoître ce ſervice
„ par quelque faveur éclatante. Nous appren-
„ drons avec une véritable ſatisfaction que no-
„ tre recommendation n'ait pas été ſtérile &
„ que vous ayez agréé le témoignage de notre
„ vive reconnoiſſance, &c."

On ſe doute bien que cette lettre n'a pas été écrite *proprio motu* & que le commerce n'eſt pas aſſez content pour ſe contredire ainſi avec ſes plaintes plus réelles & plus légitimes.

16 *Juin* 1779. Le *Droit du Seigneur* eſt une comédie de M. de Voltaire, donnée la premiere fois en 1762 ſous le titre de l'*Ecueil du ſage*. Elle n'eût point de ſuccès alors. Comme l'amour-propre de ce grand homme lui permettoit rarement de renoncer totalement à une production, il avoit réduit cette

piece de cinq actes en trois & l'avoit rapportée avec lui pour la faire jouer. Les deux premiers sont à peu près tels qu'ils étoient, mais les trois autres sont resserrés en un. On s'étoit flatté à la faveur de cette nouveauté de faire passer encore *Agatocle*, mais cette tentative n'a pas réussi & il a fallu retirer une seconde fois la tragédie.

17 *Juin* 1779. Ce qui se passe aujourd'hui, donne lieu à s'entretenir de M. le Comte de Vergennes, dont le ministere, si ses négociations réussissent & se soutiennent, doit faire époque dans la monarchie, comme un des plus brillans en France. On ne peut assez admirer qu'au moment où il enlevoit à l'Angleterre une portion de sa richesse & de sa puissance, où il tourmentoit l'Espagne, afin de la déterminer à s'unir à nous dans nos efforts pour la liberté des mers, où il contenoit la Hollande & gagnoit la confiance de toutes les puissances maritimes & en obtenoit des secours essentiels au rétablissement de la marine, il ait eu l'ascendant nécessaire pour concilier en peu de tems les deux plus formidables Souverains de l'Allemagne sur le point de mettre l'Europe en feu & ait étendu son activité jusqu'aux confins de l'Asie & y ait réuni deux Potentats qui, depuis plusieurs années, ne pouvoient s'accorder, tandis qu'une fausse politique, suivant des intérêts mal-entendus, auroit, au contraire, cherché à fomenter les divisions.

Ce

Ce qui releve surtout l'administration de ce Ministre, c'est sa modestie, sa simplicité, son affabilité. Malgré ses nombreuses & importantes occupations, il est toujours accessible, il reçoit avec aménité tous ceux qui se présentent & ne dédaigne personne.

Son train de vie est des plus uniformes. Il a deux commis enfermés continuellement avec lui, qui ne vont nulle part & ne reçoivent aucune visite; il ne se confie pour le reste qu'à lui-même & à un chiffre, dont seul il a la clef. Levé à quatre heures du matin, il travaille jusqu'à une heure. Il se rend alors chez la Comtesse de Vergennes, dîne en famille, joue avec ses enfans; il se renferme à cinq ou six heures dans son cabinet jusqu'à dix, prend un bouillon & se couche. Telle est sa vie: éloigné de toute intrigue ministérielle il n'a d'autre appui, d'autre protection auprès du Roi que son travail, son mérite & sa vertu.

On a déjà dit combien ce Ministre rendoit la vie douce aux bureaux, dont le travail est fini le matin & qui ont presque tout le reste de la journée libre.

18 *Juin* 1779. On répand dans le public depuis quelque tems la Lettre suivante de M. de Sartine au Comte d'Orvilliers. Elle n'est assurement pas dans le style ministériel, dans la gravité du caractere de M. de Sartine & contient des fanfaronnades peu décentes; elle pourroit partir tout au plus du sein de l'ami-

tié & alors on n'auroit pas affecté de la divulguer. C'est donc le jeu puérile de quelque persifleur oisif. On va en juger. Elle est datée du 29 Mai.

„ Ce sont des adieux que je vous fais, mon
„ cher Général; ce sont des vœux pour vous,
„ pour tous les officiers généraux, comman-
„ dans & autres & pour toute l'armée. Cher-
„ chez l'ennemi au moment favorable, atta-
„ quez-le vigoureusement; vous le battrez,
„ vous serez heureux: je le serai de vos suc-
„ cès: vous m'enverrez de bonnes nouvelles,
„ j'aurai la satisfaction de les annoncer au
„ Roi; il sera content, je demanderai des gra-
„ ces, je les obtiendrai toutes, elles seront
„ envoyées avec empressement à ceux qui les
„ auront méritées, elles seront reçues avec
„ reconnoissance: le pavillon françois sera
„ triomphant, nous remercierons le Dieu des
„ armées. Voilà, mon cher général, ce que
„ j'espere pour la campagne prochaine: don-
„ nez-moi de vos nouvelles par toutes les occa-
„ sions possibles, je les attends avec impatience.

„ Vous connoissez, mon cher général, mon
„ amitié pour vous, mon attachement pour le
„ corps de la marine & mon zele pour sa
„ gloire."

18 *Juin* 1779. *Recueil de Lettres sur différens sujets.* Il en contient deux jusqu'à présent. L'une de M. le chevalier de L * * * à M. l'abbé de C * * *, en réponse à ses *Mémoires*

philosophiques; l'autre à Me. Linguet sur son sujet de banqueroute royale inséré dans ses *Annales Politiques* No. 1. On parlera plus amplement de ce pamphlet, qui se donne sous le manteau, comme fort scandaleux, & est pourtant très innocent.

19 *Juin* 1779. M. l'abbé de C * * *, est l'abbé de Crillon, un des coryphées du parti anti-philosophique, que combat l'auteur d'une des Lettres dont on a parlé. Cet abbé, dans ses *Mémoires Philosophiques*, espece de roman moral, où il met en action les philosophes & les fait figurer comme il veut, c'est-à-dire de la façon la plus humiliante, la plus injurieuse, la plus atroce, prétend démontrer l'absurdité de leurs principes, la perversité de leurs mœurs, l'hypocrisie de leur conduite, leur inconséquence, leur contradiction. Son critique les défend avec chaleur & prouve que l'abbé de Crillon dans son livre, où il y a du sel & de la raison, prend seulement à gauche & ne fait aux philosophes que des reproches semblables à ceux qu'ont mérité les Jésuites & le clergé. Il entre en matiere & détruit toutes ses imputations, qui restent trop bien à la charge de ceux-ci. Il y a quelques bonnes choses dans cette épitre, dont la logique est foible cependant & où les sarcasmes sont clair-semés & peu piquans.

La seconde Lettre contre Me. Linguet n'est pas plus énergique. L'écrivain, bon patriote,

prouve la fausseté du systême de l'auteur paradoxal, qui permet au gouvernement de faire banqueroute & regarde ce moyen de se libérer comme légitime & nécessaire. Mais il n'accable point ce mauvais citoyen des argumens victorieux dont il pourroit le presser; il n'entre point dans cette sainte fureur qu'inspire son étrange impudence à tout homme qui sent la dignité de son être: il se rapproche même de son adversaire, il le loue, il le flatte, il devient fougueux Morangiste.

Les deux Lettres sont accompagnées de notes, qui ne sont pas fort curieuses. Au reste, l'écrivain annonce une suite; c'est un mémoire sur les ressources de finances qu'on pourroit employer pour tirer l'Etat de sa crise; il le soumet à Me. Linguet, il veut qu'il en soit le juge & le Mécene. De cet éclaircissement on seroit assez tenté de conclure que l'ouvrage prédit est le mémoire du Comte de Lauraguais, qui a paru il y a quelques mois; dans lequel on ne retrouve, pas plus que dans ces Lettres, son feu, sa gaîté, son esprit & ses saillies.

20 *Juin* 1779. Pour mieux connoître la situation du jardin des plantes & arbustes d'épiceries créé par M. Poivre, voici un extrait des *Annonces, affiches & avis divers pour les isles de France & de Bourbon*, du mercredi 9 Décembre 1778.

„ Lundi 7 de ce mois, MM. les chefs & administrateurs de la colonie, accompagnés de

beaucoup de personnes de considération, se sont rendus au jardin du Roi le *Mont-plaisir*, où M. Ceres, Major du quartier des Pamplemousses, à qui M. de Sartine, Ministre de la marine, en a confié la direction, leur a fait voir un muscadier femelle aromatique, en rapport & en fleurs, provenant d'une noix plantée en 1770 par M. Poivre, duquel il a détaché une noix venue à la grosseur convenable pour reproduire l'espece. M. le Chevalier de Guiran la Brillane, Gouverneur général des isles de France & de Bourbon, & M. Foucault, Intendant auxdites isles, se sont chargés d'adresser au Ministre de la marine cette premiere noix, pour être présentée à S. M., comme une preuve du succès complet de cette épicerie à l'isle de France, & comme un nouveau gage de la reconnoissance des habitans des deux isles.

„ Ces Messieurs, en parcourant ce jardin si riche par ses productions des quatre parties du monde, y ont vu en fleurs ou en fruits un arbre pommifere de l'isle de Cythere, Otahiti, nommé Heri; le Litchi, cet excellent fruitier de la Chine; le noyer de Bancoul; le Rima socchus ou fruit à pain; les différens bois propres à la teinture de l'Amérique, comme rocou, sapan, campêche, le sandal cetrin; les différens theyers, arbres & arbustes, arequiers, sagoutiers des Moluques & de l'isle de Madagascar, cacaoyers, caneliers de Ceylan & de

102519

la côte Malabare, cardamomes, le camphrier, le bois d'aigle, le ravenesaras, cet arbre à épicerie fine de Madagascar, & plus de trente giroffliers chargés d'une quantité de bouquets, la plupart de 50, 60 & 72 clous. Il y ont vu également plusieurs pépinieres garnies de nouveaux girofliers ravenesaras, & en général tout ce que renferme ce jardin dans le meilleur état de végétation."

20 *Juin* 1779. Le Sieur Ponteuil est un éleve de Preville dans le tragique; il avoit joué ici autrefois avec peu de succès: il a reparu hier dans le rôle d'*Oreste* de la tragédie d'*Iphigénie en Tauride*: on l'a applaudi avant qu'il parlât, & cette bonne volonté s'est soutenue. Il a eu de beaux momens, mais il a rapporté à peu près tous ses défauts, & il est difficile que cet enthousiasme dure. On l'a demandé à la fin de la piece & il est venu recueillir de nouvelles marques de satisfaction publique.

21 *Juin*. Le nouvel opéra d'*Iphigénie en Tauride* fait triompher plus que jamais les partisans du Chevalier Gluck. L'un d'eux persifle cruellement ses adversaires, le Chevalier de Chatellux, Marmontel, la Harpe & les autres dans le Dithyrambe suivant; il est intitulé *Boutade d'un citoyen de Paris en perruque nouée, sortant de voir la nouvelle Iphigénie &c.*

Destructeur de la paix publique,
Brigand! quel instinct diabolique
Au sein de Paris t'attira?

Ennemi du rithme gothique;
De la phrafe périodique
Qu'un grand poëte célébra;
Rends-nous notre chant pacifique,
Notre fredon foporifique
Et tous nos flon flon la ri ra....
Quoi donc! le pouvoir tyrannique
De ton déchirant opéra,
Renverfe en un jour tout cela?
Quoi! d'un théâtre léthargique,
La terrible fcene tragique
S'empare; on y fanglotera?
Plus de batelage italique!
Le trône, le fceptre lyrique,
Aux mains d'un tyran reftera!
Entends mon vœu patriotique:
Dès que le fommeil t'atteindra,
Puiffe quelque furie étique
D'un ton traînant & fyllabique,
Te crier: qu'il meure! il mourra,
Il a tué notre mufique!
Puiffe, quand l'effroi t'éveillera,
Que du lit il te chaffera;
Puiffe la chûte d'un portique
Ecrafer ta tête ruftique,
Et le démon qui l'infpira!
Et périffe ton ftyle antique
Et ta fublime poëtique
Et ton orcheftre defpotique
Et ton génie & *cætera!*

21 *Juin* 1779. M. le Duc de Lorges avoit la parole du Roi pour fuccéder au Duc de Villeroy, fans enfans, dans la charge de ca-

pitaine des gardes: Madame la Comteſſe d'Artois, dont la Ducheſſe de Lorges eſt Dame d'honneur, s'y intéreſſoit. La Reine a prié cette Princeſſe de ſe déſiſter de ſa protection envers le Duc & a demandé la place au Roi pour le Comte de Grammont, dont la mere attachée à S. M. en eſt fort aimée, depuis que ſous le feu Roi elle ſe fit exiler pour avoir traité avec hauteur & mépris la Comteſſe du Barry.

21 *Juin* 1779. M. Changeux eſt connu chez les phyſiciens par un *Traité des Extrêmes* eſtimé. Il eſt en outre poëte, a fait des fables & autres opuſcules: il étoit orateur de la loge des *neuf ſœurs* & pérora lors de la cérémonie funéraire conſacrée à la mémoire de Voltaire. Il eſt machiniſte aujourd'hui & auteur d'un nouveau barometre déjà vu & admiré de différens membres de l'Académie des Sciences. Le mérite de cet ouvrage, production de ſon génie & de ſa main, eſt de marquer d'une façon durable toutes les variations de l'air, non ſeulement dans vingt-quatre heures, mais dans une ſemaine entiere; enſorte qu'il ſuffira de le remonter de ſept jours en ſept jours. Cette découverte peut être fort utile à l'avancement de la phyſique en cette partie.

22 *Juin*. Mademoiſelle Jules de Polignac n'épouſe plus le Comte d'Agénois: on prétend que le Duc d'Aiguillon ayant trop tôt publié cet arrangement, a donné lieu à ſes ennemis,

d'in-

d'intriguer & de le détruire. Elle se marie avec le jeune Comte de Grammont & c'est ce qui a valu à celui-ci la survivance du Duc de Villeroy: ce Seigneur rongé de ses hémorroïdes & ne pouvant plus monter à cheval, a demandé lui-même au Roi un survivancier. Le Comte de Grammont doit être fait Duc de Guiche, jusqu'à ce qu'il jouisse du Duché de Grammont après la mort du Duc de ce nom & de son fils le Duc de Lespar, qui est imbécille, &, quoique marié avec une Noailles, n'a jamais habité avec elle : on parle même de l'interdire, afin d'accélérer cette jouissance.

En attendant que le Comte de Grammont, âgé de vingt-trois ans seulement, ait les biens qui doivent lui revenir, le Roi lui donne 10,000 écus de rentes sur ses domaines. La Reine en a fait avoir autant à la jeune épouse. On présume que c'est cette grande affaire que S. M. a traitée avec sa favorite, lorsqu'elle lui a fait l'honneur de venir dîner tête à tête avec elle. On ne dit point comment on dédommagera le Duc de Lorges, qui tout récemment en partant pour son régiment a rappellé au Monarque sa parole & en a reçu une nouvelle. La Duchesse de Civrac, sa mere, est furieuse. La Reine a également exigé de Madame Victoire, dont elle est Dame d'honneur, & le Duc de Civrac Chevalier d'honneur, qu'elle n'interposât point sa protection en cela.

22 *Juin*. L'auteur du poëme d'*Iphigénie en*

[library stamp]

Tauride, l'a resserré en quatre actes & a suivi assez exactement la tragédie de M. Guimond de la Touche. Dans le premier, le théâtre représente, au fond, l'entrée du Temple de Diane; sur le devant le bois sacré, qui le précede & l'entoure.

On entend dés le commencement de la symphonie, quelques coups de tonnerre, qui se succedent plus rapidement, à mesure qu'elle marche. Elle finit par une tempête furieuse. Le jour est commencé; mais il est obscurci par les nuages & le théâtre n'est éclairé que de la lueur des éclairs.

C'est ici que le musicien, en grand maître, au lieu d'ouverture, excite déjà l'effroi dans l'ame des spectateurs, par la peinture harmonique d'une tempête & de ses horreurs. *Iphigénie*, grande-prêtresse de Diane & toutes les autres courant éperdues sur la scene en augmentent l'impression. *Thoas*, Roi de la Tauride, intimidé lui-même, vient demander un sacrifice de sang, pour calmer ses terreurs. Le peuple accourt & annonce deux étrangers arrivés, comme victimes offertes par les Dieux; ils célebrent cet événement dans un divertissement très court & rendant à merveille le costume Scythe. *Oreste* & *Pilade* paroissent, on les dévoue au trépas.

Au second acte, le théâtre est converti en temple souterrein, éclairé par des lampes, avec un autel rustique; scene tendre entre *Oreste* &

Pilade enchaînés. On vient les séparer. *Oreste* seul, tombe accablé de lassitude & d'épuisement: les *Euménides* sortent du fond du théâtre & l'entourent. Les unes exécutent autour de lui un ballet pantomime de terreur: les autres l'outragent & toutes repetent en chœur & fréquemment ces mots terribles: *il a tué sa mere!* Enfin l'ombre de *Clytemnestre* paroît elle-même, Cette illusion se dissipe aux approches des prêtresses. *Iphigénie* fait ôter les fers d'*Oreste* & l'interroge. Elle apprend toute la malheureuse histoire de sa famille, qu'elle ignoroit depuis son sacrifice, & *Oreste* finissant par dire qu'il a rencontré le trepas qu'il desiroit, la reconnoissance reste adroitement suspendue, en ce que sa sœur le croit mort. Elle n'en veut pas savoir davantage & le fait retirer, pour réfléchir sur ces fatales nouvelles. Elle veut honorer la cendre de son frere par des libations & des cérémonies funéraires; ce qui tient encore lieu de danse & termine l'acte.

Au troisieme, on voit l'appartement d'*Iphigénie* dans le temple. Elle se résout d'après le conseil des prêtresses, ses concitoyennes, à écrire à *Electre* sa sœur, la seule de sa famille qu'elle croit encore en vie, pour lui apprendre son sort. Elle se propose de délivrer un des captifs, qui remplira cette mission. Elle choisit *Oreste*: combat entre *Pylade* & lui. Il détermine son ami, qui ne consent à partir que pour le sauver, ou périr s'il ne peut réussir.

Le quatrieme acte s'ouvre par *Iphigénie* seule, aux pieds de l'autel de Diane, dont la statue est élevée dans son temple, sur une estrade, devant laquelle est un autel. Elle a peine à se résoudre au sacrifice, elle sent des remords; envain ses compagnes la pressent de l'éxécuter. On fait faire à *Oreste* toutes les cérémonies préalables; on remet le coûteau sacré à la grande-prêtresse, lorsqu'*Oreste* s'écrie dans un tendre souvenir: *Iphigénie, ô ma sœur, ainsi tu fus jadis immolée en Aulide!* Reconnoissance qui suspend le sacrifice. *Thoas*, qui a tout appris, arrive & veut faire massacrer *Oreste* par ses gardes. *Pylade* survient à la tête de ses Grecs & le délivre par la mort du tyran.

Tel est cet opéra, où, comme l'on voit, les quatrieme & cinquieme actes de la tragédie se trouvent réunis ensemble, plus vifs conséquemment, où la reconnoissance est surtout plus en action.

Le superbe troisieme acte de la tragédie ne peut être aussi bien ici, où les scenes ne sont pas susceptibles d'être autant filées; mais le musicien y a suppléé par tout ce que son art a pu lui fournir de plus propre à remuer les passions & c'est le chef-d'œuvre du Chevalier Gluck.

23 *Juin* 1779. La dénonciation faite par M. d'Epremesnil aux chambres assemblées contre les arrêts du Conseil rendus sous la direction de M. Camus de Neville, concernant la librairie, ayant été renvoyée au deux Juil-

let pour y être statué, les gens de lettres, les libraires & autres intéressés à ce qu'elle ait des suites, ont jugé nécessaire d'éclairer le Parlement au moment où il va s'occuper de l'affaire & répandu en conséquence une *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris*, *en date du premier Mars* 1779. Toute la vigilance du chef de la librairie & du garde des sceaux n'ont pu empêcher l'apparition de ce pamphlet.

24 *Juin* 1779. Outre la *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris*, il y a la *Réponse du libraire de Paris*, *en date du* 15 *Mars*. L'objet de la premiere est plus spécialement de rendre odieux M. de Neville, en découvrant toute l'iniquité de son ouvrage & les motifs de cupidité sordide qui l'y ont poussé. Dans la seconde, on cherche à capter le Parlement, & à l'engager à ne pas se désister d'une recherche qui le compete & rentre dans la plus essentielle de ses fonctions.

24 *Juin*. Ces jours derniers M. le Comte d'Artois parloit devant ses courtisans de la rigueur avec laquelle le Prince de Montbarrey excluoit tous les volontaires de l'armée d'Irlande; le Comte s'adressant au Prince de Poix lui disoit: „cela est cruel, on a refusé le Che-
„ valier de Coigny, on m'a refusé, on vous a
„ refusé, on a refusé jusqu'au Maréchal de
„ Broglie, qui n'aura point ce commandement.
„ — *Oh!*" répond le Prince de Poix, „ *dis-*
„ *tinguons*, *Monseigneur*; *on a refusé votre Al-*

„ *tesse, M. de Coigny, moi & beaucoup d'au-*
„ *tres, cela nous fâche, mais peu importe au res-*
„ *te; au lieu que le Maréchal de Broglie, c'est*
„ *la nation entiere qui le demande.*"

25 *Juin* 1779. L'abbé Boudeau, qui avoit le plus contribué à l'anéantissement de la caisse de Poissy par ses déclamations, n'a pas vu de bon œil son rétablissement; en conséquence il vient de faire un nouveau *Mémoire pour les nourrisseurs & herbagers & pour les marchands forains de bestiaux, approvisionnant les marchés de Sceaux & de Poissy*: il a pris dans cet ouvrage un ton de modération & loue même le ministre vertueux qui préside aux finances, en le combattant.

25 *Juin*. On travaille fortement à la suppression des Célestins en France. Leurs monasteres de Metz & de Sens, leurs maisons de Ternes, d'Ambert, de Vichy & d'Esclimont, sont déjà éteints par des brefs Apostoliques; il en paroît de nouveaux, supprimant les monasteres d'Amiens, de Lyon, de Lymay-les-Mantes, de Saint Pierre de Villeneuve, de Sainte Croix d'Offemont & de St. Pierre au Mont de la Châtre: des lettres-patentes données à Marly le... Mai confirment ces derniers, pourvu toutefois qu'il n'y ait rien de contraire aux saints Décrets & Concordats passés entre le saint Siege & les Rois prédécesseurs de Louis XVI, ni de dérogeant aux droits, franchises & libertés de l'Eglise Gallicane.

La Grand' chambre & Tournelle assemblées ont enrégistré ces lettres patentes le 17 Mai, pour être exécutées conformément aux loix, maximes & usages du royaume, sans approbation des clauses insérées auxdits brefs, qui pourroient y être contraires.

26 *Juin* 1779. Pour avoir un échantillon des dépenses de la mariné, on va faire le relevé des bœufs en vie fournis aux vaisseaux, frégates & autres bâtimens du Roi, seulement en 1779; car les navires marchands ne consomment guere de viande fraîche.

BREST.	40000.
TOULON.	22000.
ROCHEFORT.	20000.
BORDEAUX *ou* LIBOURNE.	16000.
NANTES.	30000.
MARSEILLE.	1000.
BAYONNE.	1000.
LE HAVRE.	800.
L'ORIENT.	12000.
ST. MALO.	30000.
CHERBOURG.	3000.
Total.	149000.

Le total est cent quarante-neuf mille, non compris le bœuf fumé, qui, les moutons & les porcs compris, peut monter à soixante ou quatre-vingts mille quintaux.

26 *Juin* 1779. M. l'abbé Boudeau, dans son mémoire pour les nourrisseurs & herbagers, &c. établit :

1°. Que les faits sur lesquels sont appuyées les lettres-patentes, sont faux ; il expose en conséquence les vraies causes du renchérissement de la viande.

2°. Que la nouvelle caisse double l'impôt de cinq livres par tête de bœuf, qui se perçoit actuellement à la barriere.

3°. Que la nouvelle forme d'imposition est contraire au commerce, par la gêne & les entraves où elle le réduit & qu'elle est capable d'opérer le découragement qu'on se propose d'empêcher.

4°. Qu'elle a tous les vices de l'ancienne caisse, à l'exception d'une légere diminution dans l'impôt, & de la liberté accordée aux bouchers riches de ne pas emprunter.

5°. Qu'une caisse exclusive de prêt n'est pas nécessaire.

6°. Qu'une caisse exclusive de prêt est non-seulement inutile, mais nuisible.

7°. Ils proposent de faire rendre par le Roi une déclaration interprétative de l'édit de 1776, laquelle suppléant au silence de l'édit sur la qualité de l'intérêt du prêt & sur le terme, permettra à toutes personnes de prêter à dix pour cent aux marchands forains & aux bouchers pour le commerce des bestiaux ex-

clusivement & fixera le terme du prêt à deux ou trois mois.

27 *Juin* 1779. Chaque bœuf, l'un portant l'autre, se vend 250 livres; ainsi les 149000 ont coûté 37,250,000 livres, non compris le fumé, les autres viandes & salaisons.

Il s'ensuit que cette exportation de six mois excede de plus de vingt mille bœufs la consommation annuelle de Paris, qui n'est que de cent dix-sept mille bœufs.

27 *Juin.* Il paroît constant aujourd'hui que M. le Maréchal de Broglie ne sera pas employé. Ses ennemis triomphent & le décrient : ils disent hautement que ce général a montré son ineptie au camp de Bayeux & qu'il s'y est absolument perdu de réputation.

27 *Juin.* M. Favart donna en 1757 la *petite Iphigénie*, parodie charmante de *l'Iphigénie en Tauride* de Guimond de la Touche. On a joué hier *les Rêveries renouvellées des Grecs*, parodie des deux *Iphigénies*. Celle-ci est de M. Guerin de Fremincourt, qui a beaucoup profité de son dévancier, mais l'a plus gâté qu'embelli. Elle est en trois actes & calquée presque scene par scene sur le nouvel opéra, dont les situations & les morceaux les plus terribles sont présentés sous un jour ridicule, ou sur des airs bouffons.

28 *Juin.* On a parlé de la brochure contre l'abbé Sabbathier, l'auteur des *trois siecles de la littérature Françoise*, auquel l'on conteste la

paternité de ce livre. Depuis que la nouvelle édition paroît, cet abbé a publié une seconde lettre dans le *Journal de Paris*, où il cite les propres expressions d'un M. L. . . . . . qui avoit prêté sa plume à M. l'abbé Baudouin, grand-maître du college du Cardinal le Moine, le protecteur & le défenseur du défunt abbé Martin, dont, suivant lui, l'abbé Sabbathier s'est approprié le travail. Ce M. L. . . . . désavoue formellement le pamphlet, se repent d'avoir été l'organe du mensonge & de la calomnie, & représente son instigateur comme le plus noir & le plus fourbe de tous les hommes. Si l'abbé Baudouin ne refute pas ces inculpations atroces, celui qu'il a voulu décrier a droit de l'en regarder comme convaincu & le public ne peut qu'en avoir la plus mauvaise opinion.

29 *Juin* 1779. A peine Mlle. d'Eon a-t-elle été libre, qu'elle s'est occupée de la nouvelle affaire qui lui est survenue. Elle publie aujourd'hui *Mémoire à consulter & Consultation pour la Chevaliere d'Eon, en réponse à celui de Messieurs de Kercado ou Carcado, touchant leur généalogie.*

Le premier est signé de Me. Guillaume, Avocat; la seconde, datée du premier Juin 1779, est de Mes. Guillaume, Taillandier, Sarradhy.

30 *Juin*. La *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris*, contient plusieurs anecdotes injurieuses au Directeur de la librairie; ce

qui le rend furieux contre cette brochure, envoyée à tous les membres du Parlement & aux Magistrats du conseil. On y apprend que M. de Neville n'ayant eu pour but dans ses arrêts que de se procurer de l'argent, a vendu au Sr. Duplain, libraire de Lyon, 40,000 livres la permission d'imprimer l'Encyclopédie, malgré l'arrêt du Parlement du 6 Février 1759, qui défend de vendre & publier les sept premiers volumes de l'Encyclopédie; qu'il s'est réservé la faculté de vendre à plusieurs la même permission.

Que tous les contrefacteurs ont été mis à contribution; qu'on leur a fait payer fort cher l'amnistie de leurs anciens vols & la liberté de vendre les nouveaux; que le Directeur se félicite avec ses amis de son invention & dit, comme l'abbé Terrai, quand il avoit un peu pressuré les financiers: *après tout, je ne fais que voler les voleurs.*

L'auteur cherche surtout à faire perdre à M. de Neville la considération qu'il s'étoit acquise auprès des patriotes durant les troubles de la magistrature par son courage & sa fermeté: il n'avoit alors que vingt-deux ans; son ame étoit neuve: elle est aujourd'hui corrompue: il dit lui-même *autres tems, autres mœurs*. On rappelle le propos tenu à Rouen lors de la cérémonie de l'estampille, qu'il lui falloit 100,000 livres pour *ses Bureaux*.

On conclut que le seul moyen resté aux libraires d'éviter leur ruine, c'est d'opposer plus

d'argent à moins d'argent. M. de Neville à ce prix retirera ses arrêts; il suivra l'exemple de M. de Maupeou, qui a reçu dans le tems 50000 livres pour tolérer l'impression de l'Encyclopédie & 50000 livres pour l'empêcher. Si l'on crie que *cela n'est pas juste*, il dira, encore comme l'abbé Terrai, *qui vous dit que c'est juste?*

30 *Juin* 1779. Les partisans du Maréchal de Broglie ou du Comte de Maillebois, critiquent beaucoup le choix de M. le Comte de Vaux pour commander l'expédition d'Angleterre: ils disent qu'il est vieux, infirme, podagre, fort gros de corps, qu'il a les jambes encore plus grosses; qu'il est d'autant plus ridicule de l'avoir nommé, qu'une pareille expédition exige autant d'activité de corps que d'esprit. D'un autre côté, on ne voit pas que ce militaire ait le moindre crédit à la cour, qu'il ait intrigué ou cabalé & l'on a tout lieu de croire qu'il ne s'attendoit à rien moins qu'à sa nomination.

1 *Juillet* 1779. Le Chevalier du Coudray, bateleur littéraire si jamais il en fût, avoit imaginé de se faire directeur de troupe & d'élever un petit spectacle forain aux boulevards neufs. Il se flattoit de pouvoir ainsi satisfaire à son aise son amour-propre & faire jouer librement ses pieces rebutées des autres théâtres. Il a en conséquence vendu des contrats pour subvenir aux frais de construction du nouvel édifice. Il étoit fini & déjà l'on en avoit annoncé l'ouverture dans les *petites affi-*

ches de Paris; mais la Police s'y est opposée & lui a reproché de s'être prévalu d'une permission pour des jeux à six & huit sols & de s'ériger en directeur de grande troupe: ensorte qu'il est fort embarrassé avec son théâtre, ses acteurs & ses pieces. Les *petites affiches* ont été obligées de se rétracter.

1 *Juillet* 1779. La *Réponse du libraire de Paris* est encore plus vigoureuse, s'il est possible, contre M. Camus de Neville. On y avance des anecdotes & des faits non moins cruels; on lui reproche:

1o. Que le produit de l'estampillage, dont une partie étoit assignée pour les vacations des syndics & autres officiers de la librairie, est passé tout entier entre ses mains.

2o. Qu'ayant paru favorable aux contrefacteurs, il les a rudement vexés par un impôt sur chaque volume; ensorte que plus ils avoient multiplié les contrefaçons, plus il leur en a coûté; au point qu'à tel libraire il en coûte 15,000 livres argent comptant sec.

3o. D'avoir porté à un taux excessif le tarif qui taxe le format & le nombre des volumes qu'on aura permission d'imprimer.

4o. Enfin, qu'en mettant des impositions arbitraires, en se réservant la faculté de les augmenter quand il le voudra, en les établissant à perpétuité, en ne se rendant comptable à personne des deniers qu'il recevra, il a formé

une entreprise contraire à la constitution nationale & à toute espece de gouvernement.

C'est ce qui motive la confiance des libraires dans le Parlement, d'autant que les derniers arrêts du conseil non revêtus de lettres-patentes, sont absolument contraires aux loix enrégistrées concernant la librairie.

Avant d'avoir recours à cette voie extrême, ils ont dû épuiser les autres. Il falloit démontrer à M. le Directeur que ses arrêts violent manifestement les loix de la propriété; que la maniere dont ils ont été faits, leur clandestinité, le secret gardé aux conseillers du bureau dont ils sont censés émanés, prouvent la perversité de la besogne: que ses défenseurs ne sont que des sophistes & des écrivains flatteurs, mercénaires; que tout est contradictoire & dans ses arrêts & dans ses apologies; il falloit tâcher de dissiper le préjugé du Garde des sceaux, qui lui a confié ce département; il falloit tenter par une requête bien motivée d'obtenir le renvoi des griefs au bureau chargé de cette espece de législation; il falloit convaincre M. de Neville par un jugement en justice réglée, tel que celui entre la Dame Dessaint & le Sr. Pauckon, que jamais les tribunaux n'adopteroient ses arrêts, contraires à toutes les notions de justice & d'équité.

2 *Juillet* 1779. Outres les deux Lettres dont on a parlé, concernant les réclamations des auteurs & des libraires, il en paroît une

troisieme, *Lettre de M*** à un Libraire de ses amis*, en date du 18 Avril 1779. Son objet est de rappeller sommairement tout ce qui a été dit de plus lumineux dans les écrits précédens en faveur des plaignans, & de faire sentir au Parlement qu'il ne peut s'empêcher de statuer sur leurs griefs, pour ne pas être en contradiction avec les loix, auxquelles il a donné la sanction par l'enrégistrement.

2 *Juillet.* M. Lantier, auteur de *l'Impatient*, petite comédie en un acte & en vers, jouée l'année derniere une seule fois sans succès, ne s'est pas rebuté & la fait reparoître plus heureusement aujourd'hui.

3 *Juillet.* Le mémoire de Mlle. d'Eon est infiniment mieux fait que tout ce qu'elle a écrit jusqu'à présent; son style est clair, ferme, noble, plein d'énergie: elle y apprend au public comment dans son impatience de combattre les ennemis de l'Etat elle avoit demandé la permission de servir sous les yeux du célebre Comte d'Orvilliers, dont elle cite la réponse datée de Brest le 3 Mai 1779; comment le Sr. de la Fortelle, Lieutenant de Roi de Saint Pierre le Moutier, auteur *des Fastes militaires, ou annales des Chevaliers des ordres royaux & militaires de France*, lui avoit écrit pour avoir sa notice; comment elle lui avoit envoyé plusieurs de ses mémoires adressés aux Ministres, dont il en avoit tiré un précis de *la vie militaire, politique & privée* de cette singu-

liere héroïne; comment enfin il avoit copié un imprimé contenant sa généalogie qu'elle lui avoit aussi confiée, dressée en 1763 sur pieces authentiques par M. de Palmeus, Secrétaire de S. A. S. le feu Prince de Conty.

C'est cette généalogie qui a allarmé Mrs. de Kercado & donné lieu au procès qu'ils ont intenté à l'historiographe, qui en a fait la dénonciation à Mlle. d'Eon.

En conséquence, cette fille célebre, Avocat elle-même, ne pouvant mettre en cause Palmeus mort, se défend.

1o. Elle détruit les objections proposées contre le systême du généalogiste, indifférentes à Messieurs de Kercado.

2o. Elle fait voir que les motifs de plainte qui sont particuliers à ses antagonistes, n'étant ni de son fait, ni de celui du Sieur de la Fortelle, ne peuvent leur être imputés, mais au Sr. de Palmeus seul.

3o. Elle montre que vis-à-vis de celui-ci-même, les parties adverses n'ont pas prouvé l'intérêt de leur réclamation.

4o. Elle établit enfin que les griefs prétendus ne sont que des phantômes, & que loin de s'en trouver offensées ou d'en témoigner du ressentiment au généalogiste, elles lui en doivent de la reconnoissance.

Tel est le résumé de ce mémoire, très bien raisonné, très savant, au fond plein de recherches, & où d'ailleurs on trouve des mor-

ceaux

ceaux hiſtoriques curieux & intéreſſans, tel que le portrait de l'héréſiarque Eon, dont Mrs. de Kercado rougiſſent de deſcendre, & qui eſt repréſenté ici comme un homme rare, & même comme un grand homme, quoique ces Meſſieurs le traitent de fol.

La conſultation confirme les excellentes raiſons de la Dlle. d'Eon, qui non ſeulement n'eſt point dans le cas de faire aucune réparation, mais d'en attendre.

Au ſurplus, la réponſe de M. d'Orvilliers étant une piece à conſerver, en voici la copie.

„ Il n'eſt permis, Mademoiſelle la chevaliere, à aucun habitant de l'Europe, qui „ ait reçu quelque éducation dans cette partie du monde, d'ignorer le rôle *diſtingué* „ & extraordinaire que vous y avez joué: l'admiration & l'eſtime ont dû être la ſuite de „ cette connoiſſance. Perſonne au monde ne „ vous paye ce juſte tribut avec plus d'étendue que moi, & je ſerois enchanté ſi, par „ un effet de la lettre que vous avez adreſſée „ à M. le Comte de Maurepas, les circonſtances me mettoient à même de combattre à vos côtés, de juſtifier l'eſtime que „ vous m'accordez & de vous donner des „ preuves du reſpect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c".

3 *Juillet* 1779. Il eſt certain que le Directeur actuel de la librairie a trouvé dans

fon tarif une mine d'or, s'il peut le maintenir fur le pied qu'il a imaginé.

Pour une édition in-folio, chaque vol. tiré à 1500 exemplaires.	240. livres.
Pour une édition in-4. idem. .	120.
Pour une édition in-8. idem. .	60.
Pour une édition in-12. idem. .	30.
Pour une édition in-16. idem. .	15.

Telle eft la taxe des objets les plus importans.

4 *Juillet*. Si l'on en croit Me. Linguet, qui dans fon No. 39 fait une fortie des plus violentes contre M. de Mairobert, celui-ci feroit l'auteur des *Mémoires Secrets, &c. de Bachaumont*, & l'on juge qu'il en eft en effet très perfuadé, aux fentimens de vengeance & de fureur qui l'animent. Cependant, comme cet écrivain n'apporte aucune preuve du fait, que M. de Mairobert, fuivant ce qu'atteftent tous ceux avec qui il vivoit dans la plus grande intimité, a toujours défavoué ce livre, il eft calomnieux au journalifte de lui attribuer un ouvrage qu'il regarde comme auffi abominable. Tout ce qu'a dit le défunt cenfeur, c'eft qu'il y avoit dans les Mémoires en queftion beaucoup d'articles conformes au journal primitif de Madame Doublet, dont il avoit une copie, ainfi que le Préfident de Meynieres, ainfi que M. d'Argental, ainfi que M. l'abbé Xaupy & plufieurs autres illuftres amis, commenfaux & collaborateurs de cette virtuofe.

Il s'ensuivroit de cet aveu, au contraire, l'authenticité du livre, jusques à la mort de M. de Bachaumont. Et les éditeurs, sans doute, n'ont pas prétendu persuader au public que ce Philosophe fût revenu de l'autre monde pour composer la suite.

Quant à la maniere dont Me. Linguet s'exprime sur le compte de M. de Mairobert & au tems où il l'attaque, on peut à plus juste titre reprocher à ce journaliste de l'insolence & de la bassesse. Il est insolent en effet de dire *le nommé Mairobert*, d'un homme mieux né que son accusateur; de l'appeller *parvenu*, parce qu'il étoit avocat, censeur royal & sécrétaire du Roi, toutes qualités qui n'étonneroient pas dans un homme de l'extraction même de Me. Linguet; enfin il est bas de n'oser outrager que sa mémoire & de supprimer sciemment sa qualité de sécrétaire des commandemens du Duc de Chartres, pour lui enlever le protecteur qui pourroit lui rester après sa mort.

Un fait plus certain à cet égard que les assertions très hazardées du journaliste, c'est que la police ayant à l'instant de la mort de M. de Mairobert & avant l'apposition des scellés, fait enlever de chez lui par ordre du Roi, non seulement tous ses manuscrits & papiers, mais même beaucoup de livres, on n'y a rien trouvé qui donnât la moindre induction de ce soupçon.

5 *Juillet* 1779. Il vient de mourir une Demoiselle Tiercelin, une de celles consacrées

aux plaiſirs de Louis XV. Celle-ci étoit fille d'un cavalier de maréchauſſée, bâtard d'une maiſon illuſtre du nom que portoit cette Demoiſelle. Le Sr. le Bel inſtruit de l'exiſtence de cette rare beauté, l'avoit fait enlever à onze ans & éduquer juſqu'à quatorze, qu'il l'avoit jugée propre à la couche de ſon maître. C'eſt cette conſidération de deſtination forcée qui avoit fait excepter Mlle. Tiercelin par le Roi actuel, qui l'aimoit beaucoup. Elle avoit un ſort d'environ 30000 livres de rentes, elle en dépenſoit cent, & tous les ans S. M. ordonnoit qu'on payât ſes dettes. Elle en laiſſe encore pour 300000 livres. Elle a un fils d'environ quinze ans, qui ſe nomme Monſieur le Duc.

A la mort de Mlle. Tiercelin, ſon pere & ſon frere ont trouvé une caſſette précieuſe qu'ils ont remiſe & ils eſperent être bien récompenſés.

5 *Juillet.* Pour donner plus de relief & plus de vogue encore au *Mercure*, il s'agit de le faire paroître chaque ſemaine ; on voit le Proſpectus de cette nouvelle entrepriſe.

6 *Juillet.* Dans la renaiſſance de la poéſie parmi nous, nos poëtes ſe ſentant de la galanterie de la vieille cour agitoient des problêmes amoureux qui nous paroiſſent fort ridicules aujourd'hui. Cependant M. le Brun vient d'en renouveller un de cette eſpece, qui fait fortune : c'eſt le *jugement de l'Amour ſur les yeux noirs & ſur les yeux bleus,*

Un jour les beaux yeux noirs aux vives étincelles,
Et les bleus aux regards doux, tendres & mourans;
(Jamais plus grave objet n'intéressa les belles!)
Voulurent à la fin terminer leurs querelles
Et que l'Amour fixât leurs rangs.
Au juge de Cythere ils présentent requête;
Ils plaident: mes amis, c'est bien en pareil cas,
Qu'il est charmant de voir plaider les Avocats.
L'Amour, en homme & grave tête,
Sur la foi des Baisers, integres rapporteurs,
Met ainsi d'accord les plaideurs:
„ Les yeux noirs savent mieux briller dans une tête;
„ Les bleus sont plus touchans à l'heure du berger.
„ Les yeux noirs savent mieux conquérir, ravager;
„ Les bleus gardent mieux leur conquête.
„ Les noirs prouvent un cœur plus vif, mais plus léger;
„ Les bleus un cœur plus tendre & moins prompt
„ à changer.
„ Les noirs lancent mes traits, les bleus ma douce flâme;
„ Les noirs peignent l'esprit, & les bleus peignent
„ l'ame".

7 *Juillet* 1779. Tout le parti Janséniste a tressailli de joie ces jours derniers en voyant M. l'abbé de Gergy, recevoir à Ste. Genevieve, le jour de la Saint Pierre, M. l'Archevêque de Paris, & l'y laisser officier; ensuite le Prélat est allé dîner au réfectoire à côté de cet abbé & y prendre un repas frugal. Pour connoître le sujet de l'allégresse de cette cabale, il faut savoir que Ste. Genevieve est censée un repaire du Jansénisme; que M. de Gergy surtout, l'abbé actuel, étoit tellement suspecté par M.

de Beaumont, qu'il lui avoit interdit la prédication & qu'il le tient encore dans cet état de suspension. Cela n'a pas empêché qu'il n'ait été promu aux dignités de son ordre. Depuis qu'il est abbé de Ste. Genevieve, il a obtenu trois fois la permission de prêcher; ce qui paroit fort inconséquent de la part du Prélat: mais sa derniere démarche est le comble de ses contradictions & les Molinistes, de leur côté, en sont très allarmés.

8 *Juillet* 1779. *La Reine de Golconde* est, sans doute, un des sujets qu'on puisse mettre au théâtre le plus heureux. Il est fâcheux seulement qu'il soit tombé entre les mains du Sr. Sedaine, le poëte le moins propre à ce genre. Outre qu'il a très affoibli dans son style les graces & la naïveté du roman original, c'est qu'il est très mauvais versificateur, très dur, très plat & sans le moindre rithme harmonique. Malgré ce vice radical, l'intérêt du sujet, sa varieté, la multitude de décorations & de ballets qu'il exige naturellement, joints à la musique agréable, charmante & pittoresque du compositeur, le Sr. Monsigny, y ont attiré du monde & les Gluckistes, Piccinistes, Bouffonistes n'ont pu s'empêcher de le louer.

Pour dédommager la portion du public qui aime la danse & qui en est sevrée depuis longtems, le Sr. de Vismes a fait refaire & étendre les ballets. Celui du premier acte est du Sr. Gardel l'aîné; le Sr. Vestris s'est chargé du se-

cond, & le troisieme a été jugé digne de la composition du Sr. Noverre : chacun de ces chorégraphes s'est tellement plu dans son travail, qu'il l'a trop allongé; en sorte qu'il en résulte de la satiété, même pour les amateurs de ces divertissemens.

Une nouvelle débutante a chanté une ariette, dans laquelle on a admiré la justesse & la légereté de sa voix. Ce sera une très jolie cantatrice, mais comme elle n'a ni énergie, ni étendue, on doute qu'elle puisse être jamais actrice; elle se nomme Girardin.

Mlle. le Vasseur a daigné descendre aux rôles de bergere ; mais accoutumée aux coups de force, aux mouvemens des passions violentes des héroïnes, elle a peine à revenir à la douceur, à la simplicité de cet état humble & calme.

8 *Juillet* 1779. La souscription annoncée pour les Queyssat n'a pas réussi, sans doute, puisque Madame la Comtesse de Genlis, gouvernante des enfans du Duc de Chartres, se propose de leur donner des secours. On sait que cette femme bel-esprit fait des comédies très ingénieuses; elle en a fait imprimer un volume, qui doit être vendu au profit de ces prisonniers. On ne peut qu'applaudir à des vues de bienfaisance aussi nobles.

8 *Juillet* 1779. Les pieces pour le concours du prix de *l'Eloge de Voltaire*, ont été remises & le concours est fermé du trois de ce mois. Il y a vingt-deux *Eloges de l'abbé Suger.* Un

d'eux n'ayant été porté que le quatre chez l'imprimeur, l'Académie à délibéré à ce sujet & est convenu de l'admettre par grace.

9 *Juillet.* M. l'abbé Beaudouin, le grand-maître du college du Cardinal le Moine, excité par ses amis s'est enfin déterminé à rendre plainte au criminel contre la lettre de l'abbé Sabbathier de Castres, insérée au *Journal de Paris* du 15 Juin & l'affaire est en instance.

9 *Juillet.* On a parlé en 1769 de sa mission qu'avoit M. le Comte d'Essuille pour suivre dans les provinces un plan d'opérations, tendant à augmenter les richesses des communautés & à leur fournir de nouveaux moyens de supporter leurs charges. Il consistoit à les engager, en se réservant la propriété des marais & communes qui leur appartenoient, à les diviser en autant de parties égales qu'elles contenoient de familles riches, ou pauvres, à qui ces portions étoient échues par la voie du sort, pour en jouir & leurs descendans, autant qu'elles résideroient dans la communauté, & sans que ces parties de biens pussent être saisies par leurs créanciers. En faisant ainsi participer tous les habitans aux fruits des biens communs, dont les seuls particuliers riches tiroient alors avantage, ces communautés sont parvenues à accroître leurs propriétés par des défrichemens qui ont réussi très facilement, à faire servir leur intérêt particulier au bien & à la prospérité de l'Etat, à l'augmentation du

com-

commerce & de la population, & à tarir une des principales sources de la mendicité.

On ne sait pourquoi M. le Comte d'Essuile a été arrêté dans sa mission. Il paroît qu'on songe à remettre en vigueur son systême. Cet écrivain Economiste l'a développé dans son excellent *Mémoire sur le tourbage*, suivi d'un autre également utile que les Etats firent imprimer à Arras, & mieux encore dans un *traité politique & économique des communes*, qu'il publia en 1772.

9 *Juillet* 1779. L'on a donné hier au théâtre la premiere représentation de l'*amore soldato*, ou *l'amour soldat*, opéra-bouffon en trois actes del Signor Sacchini. Malgré le nom de son auteur & l'excellence de la musique, il n'y avoit personne. Il est prouvé que chaque représentation des bouffons, leur traitement & leurs frais compris, revient à mille écus & qu'ils ne rapportent pas la moitié: il n'est pas possible que cela dure.

10 *Juillet* 1779. Depuis longtems la comédie italienne lutte contre le refroidissement, l'ennui & le dégoût du public; il paroît que cette troupe ne peut plus y tenir & qu'elle est décidée à retourner en Italie. On ne conserve qu'*Arlequin* & *Argentine*. Si les bouffons repassent aussi les monts au bout de leur engagement, la liberté qu'auront les autres acteurs de ce théâtre de prendre de ces opéra, de les parodier en françois & d'en adop-

ter la musique, pourra lui conserver une existence, qui ne peut avoir lieu sans ce secours.

11 *Juillet.* On se propose déjà de donner un rôle à la nouvelle cantatrice de l'opéra & l'on lui fait repéter celui d'*Aline* dans la *Reine de Golconde.* Les vrais connoisseurs estiment que c'est trop se presser & qu'il auroit fallu la laisser acquérir avant de l'assurance & du maintien.

12 *Juillet.* Il est décidé que les quinze-vingts seront transferés du lieu où ils sont, à l'hôtel des mousquetaires noirs, qu'on vient d'acheter pour eux : on leur fera un traitement pécuniaire à chacun, & comme les deux tiers ne sont pas parfaitement aveugles, on doit y établir une corderie, où l'on les occupera suivant leurs facultés respectives.

12 *Juillet.* Madame la Marquise de Rosen, Dame pour accompagner *Madame*, est fille du Maréchal de Broglio. Quelqu'un attaché vraisemblablement à la même Princesse, a fait des tracasseries auprès de S. A. Royale, au point que le Maréchal s'est trouvé inculpé par des délations & obligé de se justifier : ce qu'il a fait de la maniere la plus satisfaisante pour *Madame*; mais ayant desiré connoître son accusateur, la Princesse s'est refusée à le lui nommer, parce qu'elle avoit donné sa parole au coupable de ne le point faire. Après les instances les plus vives de l'accusé, Son Altesse Royale est convenue de lui écrire une lettre très forte, où elle le déclare absolument innocent & rend compte

des raisons qui laissent le calomniateur à l'abri du juste ressentiment du Maréchal. Il a fait expédier des copies manuscrites de cette lettre, qu'il délivre à tout le monde.

13 *Juillet* 1779. La troupe du Sr. l'Ecluse, intitulée aujourd'hui *le spectacle des variétés amusantes*, est devenue à la mode; c'est la fureur du moment: malgré les grossiéretés dont ce théâtre est infecté, les femmes les plus qualifiées, les plus sages en raffolent. Il y a surtout un acteur faisant les rôles de niais, qui est singulierement admiré: ceux de la comédie françoise sont venus le juger & l'ont déclaré le premier dans son genre; ils vont travailler à l'acquérir. Pour satisfaire la foule des amateurs, cette troupe qui va se transporter à la foire St. Laurent, après y avoir représenté le jour, viendra la nuit dans la salle des boulevards donner sa reprise.

14 *Juillet* 1779. L'écrit ou mémoire en faveur des nourrisseurs & herbagers & pour les marchands forains de bestiaux, a fait une telle sensation que la police en a cru devoir arrêter la distribution. Cependant la Cour des aides en ayant eu connoissance & n'ayant point enrégistré l'édit de rétablissement de la Caisse de Poissy, avoit rendu le 30 Juin arrêt, défendant de percevoir aucun autre droit en cette matiere non autorisé par elle, à peine de concussion; le gouvernement instruit de cette démarche a envoyé chez l'imprimeur de

la Cour des aides pour arrêter la publication & l'impreſſion de cet arrêt, caſſé dès le lendemain par un arrêt du conſeil. Enſorte que la nouvelle caiſſe n'a pas moins eu lieu au commencement de ce mois.

D'après le premier mémoire il a paru en cette matiere :

1o. *Mémoire pour les marchands bouchers de Verſailles, de Corbeil, de St. Germain, de Montmorency, de St. Denys & des environs de Paris, ſur la nouvelle Caiſſe de Poiſſy.*

2o. *Second Mémoire pour les nourriſſeurs & herbagers & pour les marchands forains de beſtiaux, approviſionnant les marchés de Sceaux & de Poiſſy.*

Servant de réponſe aux différentes objections propoſées contre le premier, & d'éclairciſſement ſur d'autres points intéreſſans.

3o. *Supplément au ſecond Mémoire des marchands forains & herbagers :*

Contenant 1o. quelques obſervations néceſſaires à la cauſe : 2o. l'adhéſion de 14 autres herbagers de Normandie, au mémoire des marchands forains; ce qui porte le nombre des réclamans à 296, y compris les quarante bouchers de Verſailles.

15 *Juillet* 1779. Le *Mémoire pour les marchands bouchers de Verſailles, de Corbeil, &c.* ſouſcrit de quarante d'entre eux, eſt fort court & fort clair. Ils adherent en tout au premier mémoire & ajoutent en outre :

1o. Que les lettres-patentes établissent sur les bouchers de la campagne une imposition de 8 livres 6 sols 8 deniers par bœuf, & d'une livre par paire de moutons.

2°. Que le Roi déclarant ne vouloir tirer aucun profit pour son trésor-royal de cet impôt, ils ne peuvent concilier une imposition aussi forte avec l'intention manifeste de sa Majesté.

3°. Que cet impôt étant destiné à remplacer celui mis pour l'entrée de la ville de Paris, il n'y a aucune raison d'établir ce remplacement d'impôt dans les endroits où il n'y avoit pas de droit d'entrée établi.

Le résultat de ces observations est, que l'impôt rendant net au Roi environ 350,000 livres, sera augmenté de près de 700,000 livres ; ce qui doit entrer dans la bourse du fermier, puisque Sa Majesté n'exige que la même somme du passé.

16 *Juillet* 1779. Dans le *second Mémoire pour les nourrisseurs & herbagers, & pour les marchands forains de bestiaux*, &c. on fixe les doutes élevés sur les *données*, telles que le nombre des bœufs & des moutons qui se vendent annuellement aux deux marchés de Sceaux & de Poissy, & le prix moyen des bœufs & des moutons. On prouve que les calculs établis à cet égard sont exacts ; c'est-à-dire, que Paris consomme annuellement cent dix-sept mille bœufs & 245,000 paires de moutons, & que l'évaluation du prix moyen à 250 livres par

bœuf ou vache, eſt reconnue vraie par tous les gens du métier. Il en eſt de même de celle du prix commun de la paire de moutons, à 30 livres.

On explique enſuite comment l'augmentation totale de l'impôt, portée à plus de 600,000 livres, peut ſe concilier avec celle qui réſulte de l'impôt partiel par tête de bœuf & par paire de moutons : ce qui devient clair après les données ci-deſſus. L'on démontre que la tête de bœuf, par l'impôt établi ſous M. Turgot, de 5 livres à la barriere, ſe monte réellement aujourd'hui à 8 livres 6 ſols 8 deniers de plus, & celle de la paire de moutons, ci-devant de 12 ſols, à 1 livre 10 ſols. En outre, le boucher de campagne, qui ne devoit rien payer à la barriere, payera la même ſomme. De ce double accroiſſement ſe forme cet excédent de près de 700,000 livres de l'impôt ; tandis que le Roi déclare qu'il ne demande aux fermiers que la même ſomme qu'il tire maintenant.

Il ſeroit faſtidieux de ſuivre l'auteur du mémoire dans la diſcuſſion ultérieure de ſes proportions, toutes très-clairement prouvées.

Dans le ſupplément au ſecond mémoire, on pourſuit les partiſans & défenſeurs de la nouvelle caiſſe juſques dans leurs derniers retranchemens, & après les avoir fait convenir du point *eſſentiel*, qui eſt l'augmentation réelle de l'impôt, on détruit leur prétexte, en prouvant que les pertes que fera la caiſſe ſeront imper-

ceptibles en comparaison du produit net qui leur restera.

16 *Juillet* 1779. La Faculté vient de recevoir encore un nouvel échec, par l'attribution faite à la Société de correspondance exclusive de tous les hôpitaux du royaume. En outre, c'est elle qui doit être consultée par l'administration sur les meilleurs moyens de réformer les vices, les inconvéniens & les abus de ces lieux.

16 *Juillet.* Entre les pieces qui concourent pour *l'Eloge de Voltaire*, il s'est trouvé un dithyrambe qui a surtout frappé les académiciens, & qui, malgré la bisarrerie de cette forme, a de si grandes beautés, que Messieurs les Académiciens sont tentés de lui adjuger le prix.

16 *Juillet.* La séance concernant les nouveaux réglemens de la librairie, tenue le 2, a été renvoyée à la fin du mois. On craindroit que ces délais n'annonçassent des dispositions peu favorables du Parlement en faveur des plaignans; mais on assure que l'Avocat général Seguier, à qui les imprimeurs & les libraires ont fait de gros présens, s'est engagé à les soutenir de son crédit dans la compagnie & de son éloquence; ces derniers se sont ligués & sont décidés à sacrifier un million, s'il le faut, pour triompher de M. de Neville.

17 *Juillet* 1779. Le Parlement, les chambres assemblées le 13, a supprimé les mémoires dont on a parlé, concernant les nourrisseurs, herbagers & marchands forains de bes-

tiaux. C'eſt l'Avocat général Seguier qui a fait le requiſitoire, où il a repréſenté ces écrits clandeſtins comme deſtinés à échauffer les esprits & à jetter l'alarme dans le public; comme contenant des déclamations indécentes contre une loi émanée du trône, & ayant reçu la ſanction reſpectable de l'enrégiſtrement. En conſéquence il a été ordonné une information contre les auteurs, imprimeurs, colporteurs & diſtributeurs de ces pamphlets, dont il a été jugé important d'arrêter le ſcandale.

18 *Juillet* 1779. Les *mémoires pour les marchands forains*, *bouchers*, &c. qu'on croyoit de l'abbé Boudeau, parce qu'ils ſont dans les principes de la ſecte des économiſtes, & ſurtout dans ceux développés par cet abbé lors de ſon plaidoyer contre les fermiers de la Caiſſe de Poiſſy, ſont décidément de la compoſition de Me. Blonde, Avocat, l'auteur de la *Lettre ſur M. de Vaines*, & fameux par cette querelle. Il eſt aſſez ſingulier de le voir maintenant défendre l'ouvrage de M. Turgot, après l'avoir ſi cruellement affligé par ſa diatribe contre ſa créature.

Du reſte, les magiſtrats & les miniſtres conviennent aſſez aujourd'hui des vérités avancées dans les écrits condamnés par le Parlement. Mais les nouveaux fermiers ayant fait une avance de deux millions, il faudroit les leur rendre, & le tréſor royal ne rend rien. Ainſi M. Necker a été obligé de les mettre en poſ-

ſeſſion du bail commencé le 1 Juillet. On impute cette beſogne peu patriotique à M. le grand aumônier, qui toujours affamé d'argent s'eſt laiſſé gagner par ſes créatures, &, moyennant finance, qu'il ne veut pas reſtitùer auſſi, a fait réuſſir & maintenir le projet. Voilà le public grevé d'un impôt de plus de 600,000 livres, pour aſſouvir la cupidité d'un grand ſeigneur & de quelques particuliers.

19 *Juillet*. 1779. C'eſt actuellement M. le Comte de Broglio qui attire le public au palais. L'affaire eſt peu conſidérable en elle-même; c'eſt un vrai commérage, une pure tracaſſerie: mais l'importance du perſonnage & ſa turbulence l'ont rendue grave, intéreſſante ou du moins curieuſe.

M. le Comte de Broglio a prétendu, l'année derniere, lorſque ſon frere fut nommé pour commander le camp de Bayeux, qu'il avoit été accuſé par ſes ennemis d'avoir détourné le Maréchal d'accepter cette faveur du Roi, ſi lui, Comte de Broglio, n'étoit nommé Maréchal général des logis de l'armée. Il a imaginé que cette accuſation devoit partir de la maiſon de Rohan, ennemie de la ſienne, & il a en conſéquence mis en cauſe un certain abbé Georgel, attaché en qualité de bibliothécaire au Cardinal de Guémenée. Celui-ci s'eſt défendu au Châtelet, & ayant été décrété d'aſſigné pour être ouï, en a appellé au Parlement. Le procès ſe plaide actuellement

Grand-chambre & Tournelle assemblées. C'est Me. de Bonnieres qui a parlé pour lui dans deux audiences: c'est Me. Tronçon du Coudray qui plaidera contre.

19 *Juillet.* La présidence perpétuelle en la personne du premier médecin, étant une des choses qui a le plus révolté dans la composition de la nouvelle Société royale de médecine, M. de Lassonne a pris le parti de se piquer de générosité; il a fait déclarer a cette compagnie qu'il renonçoit à cette perpétuité, & même à cette dignité; que la Société seroit libre d'en élire un autre. Quant à M. Lieutaud, comme son nom ne figure sur la liste que pour la forme, qu'il répugne à l'établissement, on n'aura nul égard à lui, & il disparoîtra de cette place, ainsi qu'il y a paru, sans s'en offenser.

Il est même si peu d'accord avec son collegue, que c'est lui qui a présenté au Roi les représentations de la Faculté contre le moderne établissement. S. M. les a prises, & l'on ne sait pas encore ce qu'elle a répondu ou répondra.

19 *Juillet.* A l'occasion du voyage de M. de Montbarrey à Brest, les courtisans sont surpris de le voir s'éloigner aussi longtems de Versailles, avec une sécurité bien dangereuse pour un ministre, d'autant qu'ils reprochent à celui-ci bien des choses. Ils prétendent que rien ne se fait auprès de lui que par l'argent ou par les

filles; ils lui attribuent un vice crapuleux, celui d'aimer à boire jusqu'à perdre la raison. On réveille le bon mot de Mlle. Arnoux qui, lorsque ce Prince fut nommé adjoint du Comte de St. Germain s'écria: *je le croyois bien capable de devenir un Ministre saoul, mais non pas un Sous-Ministre.* Heureusement M. de Maurepas le soutient, & l'on croit qu'il restera en place, tant que le vieux Mentor existera.

20 *Juillet* 1779. Dans le tems du procès de l'Amiral Keppel, on a parlé de l'amertume qu'avoit ressentie le Comte d'Orvilliers, dont ce Général relevoit & découvroit les fautes. Il a compris la nécessité de se justifier, ou du moins de détruire les impressions défavorables que la défense de l'Amiral faisoit naître contre lui. En conséquence il a fait imprimer un petit recueil intitulé: *Réponse de M. le Comte d'Orvilliers, général des armées navales de France, à l'impartial Nolamed, ancien officier françois à Londres,* par laquelle ce Général le remercie d'avoir pris la défense de la vérité *calomniée.* Il lui envoie tout le détail du combat naval du 27 Juillet 1778, & les circonstances qui l'ont fait triompher avec une flotte très inférieure en forces, & tous les désavantages du vent & de la mer.

Cette superfétation indigeste de matériaux pour l'histoire du combat d'Ouessant est trop ennuyeuse pour qu'on s'y arrêtât, sans les circonstances qui donnent de l'intérêt à l'ouvrage & soutiennent la curiosité du lecteur. Par mal-

heur, on n'y trouve encore aucun éclairciſſement ſatisfaiſant ſur la conduite de M. le Duc de Chartres, ſur la ſéparation des deux vaiſſeaux, ſur M. de la Cardonnie, enfin ſur la rentrée précipitée à Breſt, deux jours après la prétendue victoire, & au moment où devoient paſſer les flottes marchandes Angloiſes & les nôtres, & lorſqu'il s'agiſſoit d'intercepter les premieres & de favoriſer la rentrée des ſecondes.

21 *Juillet* 1779. On a parlé de la prétendue générosité de Madame Veſtris qui, malgré la déciſion unanime de Meſſieurs les premiers gentilshommes de la chambre en ſa faveur, avoit cédé à Mlle. Sainval l'aînée certains rôles de premieres Princeſſes que réclamoit celle-ci. Mlle. Sainval outrée, en éprouvant une injuſtice, de voir que ſa rivale fit un étalage de beaux ſentimens dans le *Journal de Paris*, où elle avoit envoyé une Note à ſa louange, inſérée No. 164, a voulu y répondre & rendre la vérité des faits; mais les rédacteurs de cette feuille ont reçu défenſes d'inſérer ſa lettre.

22 *Juillet* 1779. En liſant la réponſe du Comte d'Orvilliers, on demande d'abord ce que c'eſt que cet impartial *Nolaimed*, ancien officier françois. Il paroît que c'eſt un nom factice ou anagramatiſé. On trouve une *préface de l'éditeur à la nation Angloiſe*, qui donneroit à préſumer que cet éditeur eſt l'individu en queſtion, & que cet individu ſeroit le rédacteur du *Courier de l'Europe*. La piece eſt à

peu près dans le ſtyle & le ton de plaiſanterie de cet écrivain, ancien officier françois en effet.

Suit une *Lettre du Comte d'Orvilliers* datée de Breſt le 21 Mars 1779, où il s'exprime fort durement contre l'Amiral Keppel, & dément ſes aſſertions par des aſſertions contraires. Mais celles de l'Anglois ont ſubi la contradiction des témoins, ont été épurées au feu d'un conſeil de guerre, & il a triomphé; avantage que n'a pas ſon adverſaire.

Les forces comparées des deux lignes qui ont combattu à la journée d'Oueſſant, forment la ſeconde partie de ce *factum*. Il réſulteroit en effet de la comparaiſon une différence en faveur des Anglois de 354 canons; mais en ſuppoſant juſte cet état où M. d'Orvilliers ne met que 27 de ſes vaiſſeaux en préſence de la totalité de l'armée Angloiſe, les canons ne tirent pas tout ſeuls, il faut du monde pour les ſervir, & c'eſt ici que ſe décele la mauvaiſe foi du Général françois, qui n'a garde de comparer les équipages, les nôtres étant d'un grand tiers plus nombreux, c'eſt-à-dire pouvant tirer trois coups contre deux, toutes choſes égales d'ailleurs.

Au *parallele des deux lignes* ſuccedent *les principaux faits de la journée d'Oueſſant*. Comme c'eſt M. d'Orvilliers qui les raconte, il les rapporte à ſon avantage, ce qui doit être. Cependant, en les diſcutant, peut-être trouveroit-on à chicaner, à le mettre en contradiction avec

lui-même, & ſurtout à lui faire voir que plus il vante ſes belles manœuvres, plus il prouve l'habileté de l'Anglois de les avoir rendu ſtériles.

Infidélités, omiſſions & faux jugemens de l'Amiral Keppel: telles ſont les gentilleſſes que l'adverſaire reproche dans la quatrieme partie à ſon émule.

Enfin la concluſion eſt la ritournelle du titre, que M. d'Orvilliers a *triomphé*, avec le déſavantage des vents & de la mer & une infériorité de forces ſi décidée, que la France n'avoit que deux Vaiſſeaux à trois ponts contre ſept.

La bienveillance de l'impartial éditeur eſt telle, qu'il juſtifie avec éloge juſqu'à Palliſer, dont le conſeil de guerre n'a pas trouvé la conduite digne de cet honneur, & le Lord Sandwich, dont la nation demande la tête.

En un mot, *vaincre* eſt un terme dont chaque parti peut ſe ſervir : c'eſt par les avantages que s'apprécie la victoire. Or, les flottes marchandes Angloiſes ſont rentrées en totalité, préciſément après le combat ; les flottes Françoiſes ont été enlevées en très-grande partie dans le même temps. Le procès eſt jugé aux yeux, non de l'impartial Nolamed, mais de tous ceux qui le ſont véritablement.

23 *Juillet* 1779. On voit un *Mémoire juſtificatif pour le Marquis de Brunoy*, qu'on dit avoir été imprimé, mais dont tous les exemplaires ont été ſaiſis, ſauf un, ſur lequel on a

fait des copies manuſcrites. Il eſt court, & l'on juge aiſément à la fabrique qu'il eſt de ce perſonnage. Il y a beaucoup de verbiage, malgré ſa briéveté, peu de raiſonnemens, & des faits vagues, ſur leſquels le lecteur ne peut aſſeoir ſa déciſion. Le plus ſingulier & le plus curieux, c'eſt celui où il rend compte d'avoir été empoiſonné, c'eſt-à-dire trompé, par les conſeils d'un fanatique ignorant, de s'être laiſſé adminiſtrer une potion compoſée d'extrait des ſucs des quatre ſemences froides & de nenuphar, qui l'ont réduit à un état d'impuiſſance phyſique habituelle, qui a influé ſur ſes facultés morales. Du reſte, il prétend qu'il n'eſt ni prodigue, ni imbécille, ni furieux, ni libertin crapuleux, & c'eſt ſur ces quatre chefs qu'il ſe défend. Son ſtyle ſent l'imagination exaltée; il eſt ſouvent en déſordre, & chargé de citations latines tirées principalement de l'Ecriture-Sainte. Enfin, cet écrit lâche & ſans énergie, donne une idée de ſon auteur, & en forçant à le plaindre à certains égards, parce qu'on ſent bien qu'on a abuſé de ſon état pour lui ôter la diſpoſition de ſes biens & la liberté de ſa perſonne, l'en fait paroître très-digne à d'autres par certains aveux qu'il eſt obligé de faire. Il en réſulte de plus en plus que le Marquis de Brunoy eſt un des êtres de la nature le plus incompréhenſible.

23 *Juillet.* On parle d'un *Mémoire imprimé pour la juſtification de Mlle. Sainval l'aînée;*

qui n'ayant pu faire insérer au *Journal de Paris* sa réponse à Madame Vestris, a imaginé cette tournure. Les gentilshommes de la chambre en ont été si outrés qu'ils ont fait exiler cette actrice : par gentilshommes de la chambre, il faut entendre le Maréchal de la chambre, il faut entendre le Maréchal de Duras, le seul qui mene actuellement le tripot comique.

24 *Juillet.* Le *Mémoire pour Mlle. Sainval* est de la composition de Madame la Marquise de Saint-Chamont, ci-devant Mlle. Mazarelli, très renommée d'abord pour ses aventures galantes & autres, & depuis pour ses ouvrages littéraires. On le dit très-méchant ; ce qui le rend fort rare.

25 *Juillet* 1779. On connoissoit de Madame la Comtesse de Genlis trois comédies, imprimées dans le *Parnasse des Dames*, ayant pour titre : *l'amant anonyme*, *les fausses délicatesses* & *la mere jalouse.* Elles annonçoient déja un talent décidé : mais, renfermées dans la classe ordinaire, elles ne présentoient pas à vaincre les difficultés que l'auteur s'est proposées depuis dans son *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, qu'elle publie aujourd'hui, où elle s'est imposée la loi de ne pas admettre un seul rôle d'homme, de ne pas même y prononcer le mot d'amour, & d'avoir dans toutes pour objet le développement d'une vérité morale. Ce travail peut être d'autant plus utile que Madame la Comtesse de Genlis est gouvernante des en-

enfans de M. le Duc de Chartres, & cherche ainsi à les instruire en les amusant.

26 *Juillet* 1779. Me. Tronçon du Coudray a plaidé vendredi dernier pour le Comte de Broglio, devant une assemblée non moins brillante que celle où avoit paru son adversaire. On n'a pas été content de cet orateur, dont le plaidoyer n'est pas fini. Les partisans même de son client ont trouvé qu'il n'avoit pas donné à sa cause l'importance dont elle n'étoit guere susceptible; mais qu'il falloit cependant affecter, pour augmenter la curiosité de l'auditeur, si l'on ne pouvoit y jetter de l'intérêt en faveur du Comte de Broglio. Il est tout entier du côté de l'abbé Georgel, sans qu'il soit diminué par sa qualité d'Ex-Jésuite, dont l'orateur a cherché à profiter pour lui aliéner les magistrats. Les huées du public lui ont fait connoître qu'il n'approuvoit pas cette précaution oratoire. On sait qu'en général il est toujours pour la partie la plus foible; & à ce premier motif se joint celui de la détestation générale, où est à la cour & à la ville le puissant accusateur de l'ancien disciple d'Ignace.

26 *Juillet*. Les comédiens Italiens ont commencé d'effectuer mardi leur projet annoncé de remettre au théâtre les pieces françoises dont leur répertoire est garni. Le Sr. Michu a débuté par un compliment, où il a fait part au public du nouveau projet de la troupe; pro-

jet dont il n'a pas dissimulé les difficultés à l'égard d'acteurs non exercés dans un pareil genre, mais pour lesquels il a réclamé l'indulgence des spectateurs, qui l'ont fort bien accueilli.

27 *Juillet* 1779. Il passe pour constant que jusqu'ici *Monsieur* n'avoit pu faire goûter à *Madame* les plaisirs de l'amour, par une cause encore plus fâcheuse que celle qui a retardé l'acte de virilité conjugale chez le Roi. Enfin, la nature a parlé chez son Altesse Royale, c'est ce qui avoit fait courir le bruit que Madame étoit grosse. Il est faux; mais son auguste époux s'est trouvé tellement enflammé que sa conversation s'en ressent aujourd'hui, & est très-vive, très-chaude, très-énergique sur les matieres érotiques: il surprend tous ses courtisans.

28 *Juillet*. Les partisans du Duc de Choiseul sont furieux de voir les heureux succès du Comte de Vergennes, dont les négociations habiles le rendent bien supérieur à ce prétendu grand-maître en politique. Toute sa science étoit de brouiller, de diviser, de tracasser, d'allumer le feu de la discorde partout. Le Ministre actuel des affaires étrangeres prend une tournure bien différente. Au lieu de se faire craindre, il se concilie l'amitié des Puissances, il gagne leur confiance, il les éclaire sur leurs véritables intérêts & les mene à leur bonheur par la voie la plus courte & la plus sûre. Il est actuellement occupé à tarir une

des sources fécondes de la richesse de l'Angleterre, en lui enlevant le Portugal, qu'il veut soustraire à sa servitude, non pour l'asservir lui-même, mais en lui donnant une énergie salutaire, qui le tire de son engourdissement & le vivifie.

28 *Juillet* 1779. Le Comte d'Artois, qui cherche à faire de l'argent de tout, vient, au nom du Grand Prieur de France, son fils, le Duc d'Angoulême, de vendre, par bail emphytéotique de 99 ans, à une compagnie le terrein de l'enclos du Temple, pour y construire des édifices sur le plan donné & y ouvrir des rues. Cela ne s'est pu faire sans l'agrément de l'Ordre de Malthe, auquel le marché est dans le fait trop avantageux pour s'y refuser, & l'on présume que le but du Comte d'Artois a été de se faire fournir un gros pot de vin. Au surplus, on ignore encore tous les détails & arrangemens de la vente.

29 *Juillet*. Depuis longtems on proposoit d'établir deux troupes de comédiens françois; c'étoit même l'alternative dans le résultat du travail des membres du bureau de législation dramatique. Les comédiens Italiens ont profité de ce vœu général des auteurs pour faire revivre leur privilege: ils ont représenté aux gentilshommes de la chambre qu'ils étoient cette seconde troupe toute établie; ce que ceux-ci ont accepté. Il est question en conséquence de les recruter d'acteurs prepres

à ce nouveau genre d'étude. *Ils* ont acquis déjà une Demoiselle Pitro pour les rôles d'amoureuse, & *ils* doivent posséder bientôt une Dame Verteuil, très-renommée pour les drames, qui faisoit les délices des amateurs à Bordeaux & a joui du même succès à Versailles, où elle est. Les auteurs seront maîtres de présenter leurs comédies aux uns ou aux autres, comme ci-devant. Il n'y a que la tragédie, dont ceux-ci n'ont jamais été en possession. Point de concession particuliere, qui ne pourroit avoir lieu qu'après celle bien établie de l'autre genre, & méritée par des applaudissemens constans.

Les gentilshommes de la chambre ont saisi d'autant plus volontiers cette ouverture, que la seconde troupe dont on parloit, devoit leur être soustraite, & appartenir à *Monsieur* ou au Comte d'Artois: tout, au contraire, reste sous leur main.

30 *Juillet* 1779. Quatre ou cinq personnages figurent en second dans le procès intenté par le Comte de Broglio à l'abbé Georgel, que le Prince Louis soutient ouvertement, puisqu'il n'a manqué à aucune des audiences.

Messieurs de Guibert & Favier y jouent un rôle infâme. L'un est connu par son mérite & ses ouvrages; l'autre, par sa détention à la Bastille, sous le Duc d'Aiguillon. Tous deux sont peints dans le plaidoyer du défenseur de l'abbé comme deux espions du

Comte de Broglio, venus chez son adversaire pour sonder ses dispositions & en tirer des aveux défavorables à sa cause dans une conversation insidieuse de leur part. Me. Bonnieres a tellement démasqué ces traîtres, il les a couvert de tant de mépris & d'exécration, qu'ils sont furieux & veulent l'attaquer directement.

Le Marquis d'Escars & M. Radix de Saintfoix ne brillent pas davantage sur cette scene. L'un témoin pour le Comte de Broglio, prétend avoir eu une conversation avec l'autre, où celui-ci lui a révélé certains faits favorables à son ami, que le second nie.

Enfin un certain Geoffroi de Limon, renommé aussi pour son expulsion honteuse de chez *Monsieur*, dont il avoit eu la confiance, prétend avoir vu une lettre du Maréchal de Broglio au gouverneur de son fils, & est un cinquieme agent de cette trame ourdie sur le complot supposé du Comte de Broglio & de son frere, de se réunir à M. de Maurepas pour *pousser hors les Ministres actuels.* C'est l'expression.

On attend avec impatience les mémoires de cette singuliere tracasserie, pour en être mieux au fait.

31 *Juillet* 1779. C'est à Clermont en Beauvoisis qu'est exilée Mlle. Sainval, sorte de punition réservée jusqu'à présent aux personnes illustres, & qu'on n'avoit point exercée envers une comédienne. Le but de celle-ci est moins d'honorer Mlle. Sainval, que de l'empêcher

de communiquer avec ſes amis & protecteurs ; & ſurtout de donner ſuite à ſes écrits. L'affaire devient très-grave : lundi dernier, comme on ſe doutoit qu'une cabale formidable manœuvreroit pour elle & hueroit ſa rivale, Madame Veſtris, on a triplé la garde. Non-ſeulement cette actrice eſt rayée de la liſte, mais il lui eſt défendu de jouer, dans quelque troupe que ce ſoit, & ſes propres camarades ont fait un arrêté entre eux de quitter, plutôt que de la laiſſer rentrer dans leur ſociété.

31 *Juillet* 1779. Samedi dernier on a fait l'expérience d'une eſpece de caroſſe qui va ſans le ſecours de chevaux, & dont la marche eſt même aſſez rapide. Elle a eu lieu dans la place de Louis XV en préſence de pluſieurs membres de l'Académie & d'un grand concours de monde. La voiture a fait pluſieurs tours dans la place.

A la partie qu'occupe le brancard ou le timon, ſe voit un aigle, les aîles déployées, qui fait ornement & ſert à cacher & contenir les guides, à l'aide deſquelles la perſonne placée dans la voiture en dirige la marche. Derriere eſt un homme, qui imprime à la machine un mouvement plus ou moins accéléré, en preſſant alternativement des deux pieds : il eſt debout ou aſſis, les jambes en partie cachées dans une ſorte de coffre, où paroiſſent établis les reſſorts.

On a jugé cette voiture propre à l'amuſement

de M. le Duc d'Angoulême, & l'on croit qu'elle ne sera plus communiquée au public, que lorsque l'enfance du Prince s'en sera amusée & rassasiée.

On en attribue l'invention au Sr. Blanchard.

31 *Juillet* 1779. Mlle. Girardin, dont on a annoncé le début à l'opéra comme cantatrice, n'a pas tardé à y être employée comme actrice, & quoique l'on dût craindre qu'elle ne fût très-gauche dans le rôle d'*Aline*, qu'elle a rempli dès le dimanche 18; elle y a eu un succès décidé, malgré les défauts inséparables de cette distinction prématurée. Enfin le dimanche 25, elle a chanté celui d'*Angélique* dans le *Roland* de M. Piccini. Il est sans exemple à ce théâtre, qu'une débutante ait dans un espace de tems aussi court, & sans plus d'épreuves & d'exercices, fait deux premiers personnages. On l'a goûtée encore davantage dans le dernier.

1 *Août* 1779. Le *factum* de la Dlle. Sainval est un gâchis, où les amateurs de la vraie plaisanterie, les partisans du bon goût & les amis éclairés de l'actrice sont désespérés de voir une si excellente cause gâtée & noyée. Ce sont deux *Lettres de Madame la Comtesse de Mal... à Madame la Marquise d'A...*, qui en rassemblent les diverses pieces, les moyens & les raisonnemens.

Par l'une, datée de Paris, le 10 Mai 1779, on apprend que Mlle. Sainval avoit déjà en

précédemment des tracasseries pour certains rôles qu'elle réclamoit, & qu'elle avoit dès-lors des ennemis dans la troupe qui lui firent éprouver des injustices. On apprend qu'ayant demandé un congé pour aller aux eaux, & ayant joué dans sa route à Marseille & à Toulouse, on en avoit conçu de la jalousie, & par forme d'amende on l'avoit privée de sa part pendant cette absence; chose qui n'a jamais eu & n'a point lieu à l'égard des autres. On trouve dans cette partie différentes lettres de l'actrice, & d'un personnage qu'on appelle le supérieur, où la premiere reproche à celui-ci de la haïr, ce dont il se défend. Or, ce supérieur est le Maréchal Duc de Duras, qui entretenant la Dlle. Vestris, participe à l'aversion de sa maîtresse pour sa rivale. Ses lettres à Mlle. Sainval sont assez plattes, & ne ressentent ni l'homme de cour, ni l'académicien, ni le juge impartial. C'est cette révélation qui l'a désolé.

La seconde lettre, en date du 8 Juin, plus longue que la premiere, rapporte au long tous les commérages relatifs à la derniere querelle sur les rôles, avec un relevé de ceux-ci, suivant lequel la Dlle. Vestris en avoit cent douze & la Dlle. Sainval vingt-trois seulement.

C'est ici que se manifeste encore plus la prévention aveugle du supérieur, dont l'injustice va jusqu'à obliger les journalistes de combler d'éloges sa protégée, & de refuser tout ce qui viendra de la part de sa rivale. Il la pousse plus

plus loin, si l'on en croit la lettre : il veut forcer la Dlle. Sainval à demander sa retraite, & en même tems on lui défend de quitter Paris ; on la menace d'interdire à tout directeur de province de la recevoir, & d'agir même auprès des cours étrangeres pour l'empêcher d'y jouer, si elle venoit à s'échapper du royaume. Tel est le comble des vexations qu'on lui annonçoit, & qu'elle éprouve aujourd'hui.

* 1 *Août* 1779. On a trouvé ces jours passés dans le jardin du Palais-royal un placard affiché sous le méridien, où l'on lisoit : „ Vous „ êtes avertis que le Sr. le Vacher, dit *de* „ *Charnois*, gendre du Sr. Préville, & secon- „ dant la jalousie basse de ce comédien & de „ sa femme, cherche à dénigrer les Demoi- „ selles Sainval dans ses articles du *Mercure*, „ dont, pour la partie des Spectacles, il est „ le suppôt à cent cinquante livres par feuil- „ le. Ainsi n'ajoutez aucune foi à tout ce „ qu'il a dit & dira contre ces Actrices per- „ sécutées."

On ne doute pas que cette avanie ne vienne de la part du Marquis de Saint-Chamont & de sa femme, prêts à défendre à toute outrance les Sainval. On peut juger par ce nouvel échantillon à quel dégré est poussée la fermentation à l'occasion des deux Actrices.

2 *Août* 1779. Différens débuts occupent les amateurs de l'opéra. On a déjà parlé de la

Dlle. Girardin. Depuis, la Signora Giorgi, célebre cantatrice, qui a brillé plusieurs fois au concert spirituel, a chanté une ariette dans l'*Amore soldato* avec son succès ordinaire. Elle doit chanter demain une ariette en françois dans *Roland*. Enfin une Dlle. Dupuis, formée ou exercée du moins par le Chevalier Gluck, a osé remplacer dans *Iphigénie* les Dlles. le Vasseur & la Guerre. Cette actrice, qui avoit chanté longtems à ce spectacle, dont elle s'étoit retirée depuis huit à dix ans, sembloit ne pas devoir se promettre beaucoup d'applaudissemens; cependant elle en a eu, mais n'a point empêché de desirer celles qu'elle doubloit.

Jeudi l'on doit donner à ce spectacle la premiere représentation de *il Cavaliero errante*, ou *le Chevalier errant*, opéra-bouffon del Signor Trajetta, célebre compositeur dont on regrette la perte en ce moment. Il vient de mourir à Venise à la fleur de son âge.

2 *Août* 1779. Un grand phénomene occupe aujourd'hui les naturalistes. L'arbre connu jusqu'à-présent sous la dénomination d'*arbor Sinarum incognita*, planté depuis plus de vingt-cinq ans dans le jardin de M. le Maréchal Duc de Noailles à *Saint-Germain-en-laye*, porte enfin des fleurs. C'est le premier qui jouisse en France dans ce moment de cet avantage. On dit qu'il a fleuri l'année derniere en Angleterre; mais M. Trocheau de la Bertiere, qui annonce le premier fait, n'est pas sûr du se-

cond. Il donne au *Journal de Paris*, No. 213, une ample & savante description de cet arbre: les amateurs pourront le consulter.

2 *Août*. Rien n'est plus extraordinaire que la maniere dont certains ouvrages font ici fortune, sans qu'on puisse en assigner le mérite. Le spectacle du Sr. l'Ecluse, connu à présent sous le titre de *Variétés amusantes*, créé depuis un an & très-peu couru dans le commencement, est la fureur du jour. Un M. d'Orvigny, pauvre diable d'auteur, sifflé, hué sans relâche aux Italiens, s'est retourné du côté des boulevards, & a présenté au spectacle en question une niaiserie intitulée, *les battus paient l'amende*; facétie misérable que l'acteur dont on a parlé, fait tellement valoir, qu'elle étoit hier au soir à sa 90e. représentation. Non-seulement le peuple y court en foule, mais la ville & la cour. Les plus grands en raffolent; les graves magistrats, les évêques y vont en loge grillée; les ministres y ont assisté; le Comte de Maurepas surtout, grand amateur de farces: on a même prétendu que celle-ci étoit de sa composition, & cette anecdote n'a pas peu contribué à en soutenir & augmenter la vogue. Personne n'ignore que ce Seigneur, durant sa jeunesse, se délassoit dans la société avec de pareils jeux, mais où il perçoit toujours de l'esprit, de la finesse & même le ton de l'homme de cour. D'ailleurs, son âge & ses occupations actuelles ne peuvent

permettre de le soupçonner d'être l'auteur d'une telle platitude.

2 *Août*. 1779. M. le Prince de Condé continue d'embellir Chantilly, le séjour sans contredit le plus délicieux des divers châteaux qui environnent Paris, à raison de la multitude & de la variété des beautés de toute espece qu'il renferme. On y a découvert depuis peu une statue d'un enfant de la grandeur de trois pieds, nud, sans bandeau, sans carquois, sans fleches, & sans aîles, tenant dans sa main un cœur enflammé. Ce qui a fourni l'idée des vers suivans, mis au bas de cette statue, qu'on a placée dans l'Isle-d'Amour. Ils sont de la composition de M. Grouvelle, Secrétaire des commandemens de Son Altesse, jeune poëte que lui a donné M. de Chamfort, qui occupoit précédemment sa place. Les voici :

N'offrant qu'un cœur à la Beauté,
Aussi nud que la vérité,
Sans armes comme l'innocence,
Sans aîles comme la constance,
Tel fut l'Amour au siecle d'or :
On ne le trouve plus, mais on le cherche encor.

2 *Août*. Les comédiens françois doivent donner aujourd'hui la premiere représentation de *Laurette*, comédie en trois actes, sujet déjà traité deux fois sans succès.

3 *Août*. L'affaire du Sr. le Bel, Sécrétaire de M. Bastard, Chancelier du Comte

d'Artois, commence à s'éclaircir au moyen d'un mémoire qu'il répand.

Cet accusé, détenu à la Bastille, depuis la nuit du 15 au 16 Décembre 1778, ayant demandé à être mis en justice réglée, il intervint des lettres-patentes du deux Février dernier, enrégistrées le cinq au Parlement, par lesquelles le Roi ordonnoit qu'à la requête du Procureur général le procès seroit fait & parfait jusqu'à arrêt définitif, aux auteurs, complices & adhérens de différentes falsifications, ratures, surcharges, surtaxes & autres délits, tant à l'occasion des droits de sceau & honoraires taxés sur les lettres expédiées de foi & hommage des vassaux de l'appanage de Monseigneur le Comte d'Artois, que dans la perception des finances d'aucuns officiers desdits appanages.

Par arrêt du douze dudit mois, la cour a ordonné que toutes les pieces servant à conviction des faits énoncés aux lettres-patentes seroient apportées au greffe de la cour, & que par le conseiller commissaire, & en présence de l'un des substituts du Procureur général, il seroit dressé procès verbal desdites pieces.

Le 29 Mars, sur le vu desdites pieces, le Procureur général a rendu plainte en faux principal desdites falsifications, ratures, surcharges, surtaxes, &c. Arrêt en conséquence.

L'information faite à Paris le 27 Avril 1779, le Sr. le Bel a été décrété de prise de corps,

& le 30 transféré de la Bastille à la Conciergerie.

Son interrogatoire a été clos le 20 Mai, & dès le même jour il a eu la liberté de voir sa famille, ses amis & un conseil, après avoir été au secret pendant plus de cinq mois.

C'est dès ce moment qu'il a travaillé à sa justification, qui n'a pu s'opérer qu'en inculpant grandement M. Bastard.

Quant à lui, d'après la consultation de ses avocats, en date du vingt-cinq Juillet, il a présenté requête pour être déchargé de l'accusation intentée contre lui.

3 *Août* 1779. La *Laurette* du nouvel auteur qui a entrepris de la traiter, est en trois actes & en vers. Il n'a pas été aussi malheureux que ses dévanciers. Cependant on ne peut pas dire qu'il y ait réussi. Ce sujet romanesque, triste & noir en lui-même, demanderoit un pinceau très-énergique, un coloris vigoureux, dont le poëte manque. Du reste, il n'intrigue pas mal & file assez bien des scenes: il a tiré du rôle du pere tout le parti possible. Comme c'est un premier ouvrage, on doit espérer sur cet essai qu'il fera mieux une autre fois.

4 *Août* 1779. Outre le mémoire pour Mlle. Sainval, il y a des couplets très-méchans contre la comédie françoise, qu'on dit imprimés, & qui se vendent avec cet écrit.

L'affaire devient chaque jour plus grave: Mlle. Sainval cadette ne veut pas jouer, tant

que sa sœur sera dans la disgrace ; elle demande sa retraite, & parle même d'intenter un procès à ses camarades pour l'avoir privée de son état & rayée ; droit qu'ils n'ont pas.

M. le Maréchal Duc de Richelieu, en outre, prend parti pour l'exilée ; ce qui établit un schisme entre les gentilshommes de la chambre.

5 *Août.* On inculpoit le Sr. le Bel sur trois chefs :

1°. Les prétendues falsifications & surtaxes dans ses lettres-patentes expédiées à la chancellerie du Prince.

2°. Les ventes des offices levés aux parties casuelles du Prince.

3°. Les lettres anonymes, contenant des détails sur l'administration des finances du Prince ; où les noms des personnes étoient désignés par des nombres, ou par des épithetes.

Il a donné des solutions satisfaisantes sur ces lettres, d'ailleurs étrangeres au délit prétendu. Il convient du second chef, & même qu'il a vendu ces offices à un prix plus haut ; mais outre que ces sortes de négociations ne sont prohibées par aucune loi précise, c'est que, Secrétaire uniquement de la personne de M. Bastard, il n'étoit point officier de la chancellerie du Comte d'Artois.

Enfin il démontre qu'il n'y a ni falsification ni surtaxe dans les actes argués ; que tout ce qu'il a fait, il l'a fait par ordre de son supérieur, & que le produit des corrections &

augmentations qui en résultoit, n'a tourné nullement à son profit.

Dans le courant du mémoire se trouve le fait particulier d'une quittance à lui administrée par M. Bastard, qui auroit été insérée après coup dans ses papiers, & seroit une manœuvre très-repréhensible de ce chancelier. C'est-là le point très-grave de récrimination portant contre le magistrat.

5 *Août* 1779. Par des lettres-patentes données à Versailles le 24 Mars 1779, & enrégistrées au Parlement, Grand-chambre & Tournelle assemblées, le marché de la place Maubert doit être transféré sur le terrein formant le pourtour de la place aux veaux. L'incommodité dont étoit ce marché dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris, est le motif de ce changement, qui contribue d'ailleurs à le rendre moins mal-propre.

5 *Août*. Il se répand que c'est M. Garat, Avocat, qui a le prix de prose: on ajoute que M. de Sechelles, Avocat du Roi au Châtelet, a un Accessit.

Quant au prix de poésie, on le donne dans le public à l'auteur du Dythirambe, qui est un Russe, le Comte de Schouwalow, déjà prôné par M. de Voltaire. On ne doute pas que sous main M. de la Harpe ne lui ait blanchi son linge sale.

6 *Août* 1779. Le Sr. Palissot avoit imaginé de former à la comédie françoise une bibliothe-

que, & en conséquence il y avoit envoyé ses œuvres, comme pour servir de base à cet édifice. Aujourd'hui c'est un Sr. Desentelles, intendant des menus, qui propose d'en établir une aux menus, c'est-à-dire à l'hôtel magnifique élevé depuis quelques années, rue Bergere, dépôt destiné à la conservation de tous les ustenciles relatifs aux spectacles de la cour. Il nous apprend qu'elle est déjà commencée, quoique le Roi n'ait pas consacré de fonds à cet effet: elle s'accroît journellement, & il invite par une lettre insérée au *Journal de Paris*, No. 215, les auteurs dramatiques à concourir à cette collection, en y adressant leurs œuvres corrigées de leur main. Ces monumens littéraires placés ainsi invariablement, serviront de regle pour fixer la véritable leçon que l'on doit suivre dans la représentation ou dans l'impression.

Ce Desentelles est vraisemblablement le factotum du Maréchal de Duras, & fait l'important parmi ses confreres, comme celui-ci parmi les siens. Il joue aussi un rôle dans le mémoire de Mlle. Sainval, qui n'étant que subalterne, n'en est que plus vilain. Il caresse ici les auteurs & leur fait de grands complimens.

6 *Août* 1779. La premiere partie du *Plaidoyer pour le Comte de Broglio contre l'Abbé Georgel*, prononcé à l'audience du 23 Juillet 1779, est déjà imprimée. Quoique Me. Tronçon du Coudray, par un exorde assez important & assez adroit, motive la démarche du

comte, & prétende l'affaire très intéressante, la suite n'y répond pas. C'est un détail minutieux de commérage de société, qui fait tomber à chaque page le plaidoyer des mains du lecteur.

7 *Août.* Les couplets sur les actrices sont plaisans par les équivoques, dont quelques-unes sont amenées avec justesse, mais, en général, ne répondent pas au talent de l'homme de cour auquel on les attribue. C'est le Marquis de Louvois, fameux pour ses méchancetés, quoique n'ayant pas, à beaucoup près, le sel & la finesse de M. de Souvré son pere, dont le nom sera immortel en ce genre.

Pour revenir à la chanson, elle est en neuf couplets: on y passe en revue les Dlles. Vestris, les deux Sainval, Luzzi, Fannier, Doligny, Préville, Drouin, Molé, Suin, Dugazon & Hus. Les plus heureux sont ceux sur les Dlles. Vestris & Préville.

7 *Août.* On a donné jeudi à l'opéra la représentation annoncée de l'opéra bouffon, *il Cavaliero errante*. Ce sujet simple & mieux conçu que les autres, fournissoit beaucoup au musicien. On reproche cependant à sa musique, purement écrite, harmonieuse & forte, de n'avoir ni la chaleur, ni le brillant, ni le caractere de folie qu'exigeoit le genre: on en a trouvé les airs de bravoure communs, les chœurs & les symphonies médiocres; mais on a admiré dans la destruction du palais de l'isle enchantée la maniere large & grande d'un maître à qui l'on

n'auroit rien à reprocher, si ses chants étoient aussi agréables que son harmonie est correcte.

8 *Août* 1779. Outre l'importation du gérofflier des Moluques aux Isles de France, de Bourbon & des Echelles, on a parlé de celle faite de ces Isles à Cayenne. Il étoit bien à craindre que cet arbuste ne dégénérât par tant de transmigrations. Cependant pour prouver le succès de cette derniere importation, il a été envoyé de Cayenne à M. l'abbé Raynal une branche de gérofflier chargée de clous, provenue des plantations modernes de cette isle.

Le gouvernement qui, pour ne pas exciter la jalousie des Hollandois, persiste à ne pas vouloir qu'on insere dans la gazette de France ces heureuses nouvelles, n'empêche pas qu'elles soient insérées dans d'autres ouvrages périodiques qui, quoiqu'imprimés avec permission, ne sont pas avoués par lui comme le premier, n'ont pas le même caractere d'authenticité & d'ailleurs ne pénetrent guere chez l'étranger.

8 *Août* 1779. Dans le second *Plaidoyer pour le Comte de Broglio, contre l'abbé Georgel*, prononcé à l'audience du 30 Juillet, qui paroît aussi imprimé, Me. Tronçon du Coudray, après avoir cherché à détruire l'idée du public, que la cause ne rouloit que sur des indiscrétions, sur de vains propos, cherche à établir la question sous son vrai point de vue, à montrer la nature & la gravité de la calomnie de l'adversaire, & à révéler toute la noirceur de sa machination.

A force de rapprochemens, d'inductions & d'art, il trouve un corps de délit; il prouve que l'abbé Georgel en est l'auteur, & il le représente dans le cas d'être puni suivant la rigueur des loix décernées contre les calomniateurs.

Cette partie du plaidoyer de l'orateur produit plus d'effet que la premiere, & d'ailleurs est soutenue d'une lettre de l'abbé Georgel au Comte de Broglio, en date du 30 Juin 1778; du témoignage du Sr. Favier, en date du 30 Septembre, & de celui du Comte de Guibert.

9 *Août* 1779. Depuis quinze jours, M. d'Alembert écrit à ceux qui lui demandent des billets pour la séance de la Saint-Louis, qu'il y a plus de gens inscrits que la salle n'en peut contenir; que la fureur est telle, qu'il faudra dorénavant s'y prendre plusieurs mois d'avance; qu'il est surtout obsédé de femmes, & que l'assemblée seroit uniquement composée du sexe, s'il exauçoit les prieres de toutes celles qui le sollicitent.

9 *Août* 1779. M. l'abbé Georgel se proposoit de ne faire imprimer qu'autant que le Comte de Broglio lui donneroit l'exemple. En conséquence il répand un premier *Mémoire expositif des faits*. Celui-ci n'est signé que de la partie, qui parle elle-même. On présume que Me. Bonnieres, son Avocat, n'aura pas pu encore, ou n'aura pas osé faire imprimer son plaidoyer, à cause des sorties violentes qu'il contient con-

tre MM. de Guibert & Favier, qui avoient envie de le prendre à partie.

10 *Août* 1779. Jean-Jacques Rousseau, durant son séjour à Londres, y avoit vendu tous ses livres, on ne sait pourquoi, sans doute dans son projet fol de renoncer à la littérature pour ne s'occuper que de botanique. Ce furent MM. Hume & Dutens qui les acheterent & les partagerent entr'eux. Dans le lot du second se trouva un exemplaire du livre de l'*Esprit* de M. Helvetius, avec des notes marginales de la main du philosophe, étendues & curieuses. M. Dutens a imaginé de faire imprimer une nouvelle édition de cet ouvrage avec ces notes. C'est l'imprimeur Barbou qui s'en est chargé; mais il éprouve beaucoup de contrariétés, & il n'a encore pu obtenir cette permission.

11 *Août*. La comédie françoise est toujours dans le désordre, & l'on ne peut gueres y jouer de tragédie depuis l'exil de Mlle. Sainval l'aînée. Sa cadette a déclaré au Maréchal de Duras, que tant que sa sœur seroit en disgrace, elle resteroit dans l'inaction, & Mde. Vestris craint de se compromettre: chaque jour où elle paroît, il faut une garde formidable pour contenir le parterre; ce qui déplaît également au public & à l'actrice. On ne sait comment cela se terminera. On parle encore une fois de faire revenir Mlle. Raucoux.

12 *Août* 1779. On a déjà parlé du fameux Phare de Petersbourg, exécuté par le Sr. Bour-

geois de Château-blanc, l'inventeur des reverberes de Paris. Il est terminé, & l'on doit en faire l'essai vendredi, qui est demain. Il sera placé à Meudon, & l'on en pourra voir l'effet de Paris & des environs ; peut-être même de Meaux, qui est à quatorze lieues de Meudon. Il est construit, comme on l'a dit, pour éclairer la Baltique, & l'Ambassadeur de l'Impératrice des Russies a permis & desiré qu'on pratiquât cette expérience avant de l'envoyer à sa destination.

13 *Août*. Le Mémoire de l'abbé Georgel est très-modéré. Il y a cependant quelques endroits plus chauds & plus vigoureux ; mais sa piece vraiment victorieuse, c'est la replique de Me. de Bonnieres. Il résume la plainte à trois chefs d'accusation de la part du comte de Broglio.

1o. L'abbé Georgel est l'auteur & le colporteur d'une intrigue, dont l'objet étoit d'enlever au comte de Broglio la place de Maréchal-général des logis de l'armée.

2o. L'abbé Georgel a parlé des lettres du comte de Broglio au Sr. abbé Sarlat. Il a répandu à la ville & à la cour les bruits les plus faux & les plus injurieux contre lui.

3o. Il a dû avoir vu & porté au Ministre des lettres qui annonçoient le projet du comte de Broglio d'exciter son frere à agir aussi vivement que lui contre les Ministres.

L'avocat reprend successivement chacun de ces chefs, les discute & les refute, en mon-

trant que le défenseur du comte, ennemi de toute méthode, a l'art de tout confondre; qu'il néglige de répondre aux reproches proposés contre les témoins; qu'il dédaigne de s'asservir aux époques; qu'il change celles qui le contrarient; qu'il en crée au besoin, feint d'oublier une partie de sa plainte quand il ne peut plus la soutenir, & que, prenant de côté & d'autre ce qui peut lui convenir; sans s'embarrasser de ce qu'on lui oppose, il présente un mémoire de faits qui produisent au moins une illusion passagere.

Il finit par réclamer les loix protectrices de l'innocence accusée, & cherche à prévenir le jugement anticipé dans le public, d'un *hors de cour* qui ne seroit pas satisfaisant pour son client persécuté.

13 *Août*. M. le Garde des sceaux, protecteur de M. de Neville, qu'on veut être son fils, avoit tant intrigué dans le Parlement, qu'il avoit encore fait remettre l'assemblée des chambres concernant les arrêts du conseil sur la librairie au mardi 10. M. Seguier y a parlé, à ce qu'on assure, avec beaucoup de force, & s'est trouvé absolument opposé aux innovations du chef de la librairie. Malgré cela, le crédit l'a encore emporté & il n'a été rien statué.

13 *Août*. De jeunes gens voyant les succès de la farce intitulée *les battus paient l'amende*, qui, jouée deux fois par jour depuis près de deux mois, en étoit hier à sa cent treizieme

représentation, sans que la fureur du public se rallentisse pour s'y porter en foule, avoient imaginé d'en composer une nommée *Lamentine*, piece comi-tragique en deux actes & en vers, & l'avoient présentée au directeur de cette troupe dont on est tant engoué. Il leur déclara qu'il ne pouvoit la recevoir qu'après que les comédiens François & Italiens l'auroient examinée & n'en auroient pas voulu. Les premiers l'ont rejettée hautement; mais les seconds l'ont trouvée digne de leur théâtre & elle a été exécutée hier. Il y a quelques plaisanteries assez bonnes: la scene du conseil & le dénouement sont heureusement imaginés. Du reste, c'est de beaucoup trop long; il y a quantité de trivialités, de turlupinades, de platitudes, de grossiéretés même dégoûtantes, & l'on ne peut concevoir comment les Italiens ont osé se flatter d'obtenir quelques succès pour cette bouffonnerie.

13 *Août* 1779. Mardi dernier, les chambres assemblées, il a été enrégistré un édit de ce mois, portant suppression du droit de main-morte & de servitude dans les domaines du Roi, & dans tous ceux tenus par engagement, & abolition générale du droit de suite sur les serfs & main-mortables. Cette loi est une preuve que la philosophie fait à la longue détruire les préjugés, & par son influence irrésistible maîtriser enfin le conseil & le cœur des rois. C'est elle qui doit se glorifier de ce monument

nument de bienfaisance, plus propre à immortaliser le regne de Louis XVI, que toutes les conquêtes les plus brillantes.

14 *Août.* 1779. M. l'Avocat-général Seguier a porté aujourd'hui la parole dans l'affaire du Comte de Broglio, & a conclu absolument contre ce Seigneur. L'arrêt est intervenu & a déchargé l'abbé Georgel de toute accusation, a condamné le Comte de Broglio à tous les dépens & à vingt livres de dommages-intérêts envers l'abbé Georgel, par forme de réparation civile, applicables aux prisonniers de la Conciergerie, suivant la demande de l'abbé.

Les termes injurieux contenus dans les mémoires contre l'abbé Georgel supprimés; 500 exemplaires de l'arrêt imprimés & affichés aux dépens dudit l'abbé. Il lui sera donné acte de sa déclaration de n'avoir ni lu, ni eu, ni vu les lettres supposées du Comte de Broglio.

Le plus humiliant pour le Comte, présent dans une lanterne avec toute sa famille, ce sont les applaudissemens généraux & très longs du public, qui n'aime point ce courtisan & l'a bien prouvé.

14 *Août* 1779. Tout Paris a été en l'air hier au soir pour le fameux Phare de Pétersbourg affiché avec tant d'ostentation. La police se doutant du concours des curieux, avoit multiplié les gardes & les patrouilles pour empêcher le désordre; les Tuilleries sont restées ouvertes une partie de la nuit, & tout cela fort inutile;

ment. Quoique la nuit fût très belle, on n'a entrevu aucune clarté dans la partie de l'horison qui en devoit flamboyer, & quand on auroit voulu attraper le public, on n'auroit pu s'y prendre mieux. Ce qui donnoit une si grande confiance dans ce phénomene, c'est que la gazette de France, si grave & si véridique, l'avoit aussi annoncé.

15 *Août* 1779. De nouvelles expériences attestent tous les jours l'utilité de l'opération dans les accouchemens forcés, imaginée & exécutée par le médecin Sigault, contre laquelle ses détracteurs continuent à s'élever ; mais ce qui semble leur répondre de la maniere la plus victorieuse, c'est que les étrangers même, qu'on ne peut pas accuser de s'engouer pour le docteur françois, l'adoptent, & pour lui conserver l'honneur de la découverte, l'appellent la *section sigaultienne*. Il est à espérer que cette dénomination deviendra générale à la longue.

15 *Août*. Voici encore un libraire qui se voue généreusement à l'amusement & l'instruction publiques. Le Sr. Moureau annonce un cabinet académique de lecture d'une espece plus étendue & plus générale que les autres.

Il offre, 1o. tous les journaux, gazettes & ouvrages périodiques quelconques, tant françois qu'étrangers; les affiches de la capitale & de toutes les provinces du royaume, ainsi que les édits, arrêts & déclarations.

2o. Les tableaux journaliers du cours des

changes des principales places de l'Europe, le prix des effets royaux, l'arrivée & le départ des vaisseaux, leurs cargaisons, les prix courans des articles du commerce dans les plus considérables villes de l'Europe, & tout ce qui peut intéresser le commerçant & le cultivateur.

3°. Une bibliotheque, contenant tous les livres périodiques annuels, anciens, tels que les almanachs royaux, du commerce, des spectacles; de la noblesse, le manuel de l'auteur & du libraire, les almanachs militaires, & tous ceux qui forment un tableau de nomenclature, comme les almanachs & répertoires de la capitale, des provinces & des royaumes étrangers; en un mot, tous ceux dont on peut avoir besoin à chaque instant pour la recherche d'un nom, d'une adresse, &c.

4°. Enfin un tableau où sont insérés tous les prospectus, avis, adresses, &c. qui arrivent journellement & ne peuvent, à cause de leur volume, être portés sur les feuilles publiques. Il invite les notaires à y envoyer leurs affiches, ainsi que les particuliers qui voudroient faire annoncer quelque chose.

Les appartemens sont au premier, bien décorés, servis par des garçons de littérature très-entendus. On y trouvera des bureaux, avec papier, encre, plumes, &c. On sera très-bien chauffé en hiver, & toujours éclairé en bougies.

Pour surcroît d'agrément, le prix très-modique n'est que de six sols par séance.

16 *Août* 1779. M. le Comte de Broglio, pour en imposer aux juges, avoit fait répandre la veille du jugement: *Exposé des motifs qui avoient nécessité la plainte du Comte de Broglio.* Il y avoit inséré un avertissement, où il disoit que le Roi lui avoit permis de publier ce mémoire, & l'avoit autorisé à dire que c'étoit par permission de S. M. Il vouloit insinuer par-là, la haute protection dont le couvroit ce Monarque.

Du reste, dans cet écrit peu essentiel à l'affaire, ce Seigneur résume les diverses époques de sa vie qui, au lieu de tendre à sa justification, font présumer, au contraire, qu'il a toujours été inquiet, turbulent, intriguant & factieux.

Il convient qu'en 1773 il fut inculpé dans l'affaire célebre de la Bastille, où sa liberté & son honneur furent compromis; que les plus graves accusations s'accumulerent sur sa tête; qu'il fut dénoncé à sa patrie & aux cours étrangeres comme un incendiaire politique, comme un artisan d'intrigues & de manœuvres: qu'il voulut alors refuter ces cruelles inculpations; mais qu'en 1774 il fut obligé de sacrifier son ressentiment aux ordres absolus du Roi: ce dont ses Ministres, Mrs. le Maréchal du Muy & Comte de Vergennes

lui délivrerent une déclaration de S. M. précise & motivée.

Il convient que le bruit se répandit cinq ans après qu'il avoit fourni des Mémoires contre le Prince de Montbarrey & son administration. Ce bruit, suivant lui, fut fondé sur ce qu'il avoit en effet remis au Roi, le 14 Mars 1778, un mémoire, hommage de son zele, communiqué à M. de Sartine. Envain pria-t-il M. le Marquis d'Entragues, ami du Ministre de la guerre, de se joindre à lui pour remonter à la source de cette calomnie : ses démarches furent inutiles. Il convient de deux exils, *non mérités*, dit-il, en ce qu'il en a l'assurance par écrit.

Enfin arrive ce caquetage de l'abbé Georgel, qui le met hors de lui & le nécessite à un éclat judiciaire.

Du reste, il nous apprend que le 26 Mai, le Roi, par une autre destination, l'ayant obligé de renoncer à la place du Maréchal général des logis de l'armée de son frere, voulut bien témoigner au Maréchal qu'aucun mécontentement ne motivoit ce déplacement.

Il nous apprend qu'en 1752, appellé à la confiance intime du feu Roi, par ses ordres réiterés, il l'a conservée jusqu'à la mort de ce Monarque, avec lequel il avoit une correspondance habituelle ; qu'il l'a fait discuter par trois Ministres, le Maréchal du Muy, le Comte de Vergennes & M. de Sartine, & qu'on ne l'a trouvé en aucun endroit, l'ennemi, le

détracteur ou le rival de ceux dont il avoit le plus à se plaindre.

On voit bien que tout cela prouve que le Comte a été mêlé dans beaucoup de mauvaises affaires, mais ne l'appuye en rien dans celle-ci.

16 *Août* 1779. Le Parlement, en enrégistrant l'édit, a mis la modification, *sans que les dispositions du présent édit puissent nuire ni préjudicier aux droits des Seigneurs.*

Dans son préambule, S. M. témoigne ses regrets de ne pouvoir racheter ce droit des mains des Seigneurs, pour abolir sans distinction ces vestiges d'une féodalité rigoureuse. Elle a cru devoir jusqu'alors respecter le droit encore plus sacré de la propriété.

Quant aux engagistes, elle offre à ceux qui se croiroient lesés de remettre les domaines dont ils jouissent, & de réclamer les finances fournies par eux ou leurs ancêtres.

17 *Août* 1779. *L'arbor Sinarum incognita*, ou l'*arbre inconnu des Chinois*, appellé encore *Robinia*, dont on a parlé au commencement de ce mois, a fleuri, non-seulement dans le jardin du Maréchal de Noailles, mais aussi à Trianon, quoique celui de ce dernier lieu n'ait guere que vingt-cinq pieds; c'est-à-dire moins de moitié de hauteur & de force conséquemment.

C'est ce que nous apprend M. Richard, petit-fils du jardinier de la Reine à Trianon. Il prétend que les caracteres floraux de cet arbre, jusqu'à présent inconnus en France, &

peut-être en Europe, ont été mal saisis par M. Trochereau, & il redresse cet habile Naturaliste, dont il reconnoît le mérite d'ailleurs.

Il donne une autre description très ample de cet arbre au No. 228 du *Journal de Paris*.

Madame Regnault, auteur de la *Botanique mise à la portée de tout le monde*, s'occupe à peindre & à graver cet arbre.

17 *Août* 1779. Lundi dernier on a donné la cent vingtieme & derniere représentation de la farce intitulée, *les battus paient l'amende*. Il a fallu retirer cette piece, non à cause de la satiété du public, mais parce que l'acteur qui y joue le principal rôle, commençoit à se blaser enfin & sembloit exiger du repos, ou du moins avoit besoin de diversifier son jeu & d'occuper son talent d'un nouveau rôle.

18 *Août*. Malgré l'arrêt du Parlement dont on a rendu compte, qui permet à la novice de Sainte-Avoye, ou plutôt aux novices de ce couvent, car elles sont plusieurs dans le même cas depuis quatorze ou quinze ans, de se pourvoir par devant le primat, pour l'émission de leurs vœux, le parti de M. l'archevêque triomphoit de voir traîner l'affaire en longueur. M. de Beaumont même se flattoit que son confrere, M. de Montazet, ne lui donneroit pas cette mortification. On portoit la confiance jusqu'à dire qu'il y avoit un ordre du Roi à la supérieure, portant défenses de recevoir ces novices. Il paroît que l'ar-

chevêque de Lyon n'a tant tardé que pour endormir celui de Paris, & la chose s'est conduite si secrétement, que les receptions se font faites avant que le dernier en ait été instruit. Il est furieux d'être dupe; mais ce qui le desespere surtout, c'est que cet exemple fait loi, & que d'autres couvens de religieuses qu'il moleste d'une maniere ou d'une autre, vont user de la même ressource.

19 *Août* 1779. Le Roi a fait derniérement une espieglerie à la Reine, dont le but moral étoit de donner une petite leçon à son aimable compagne. Elle est dans l'usage de faire des parties de nuit avec le Comte d'Artois, d'aller à la comédie de la ville ou ailleurs, & de se retirer fort tard. S. M. le soir, donna à l'ordre la consigne que passé onze heures on ne laissât entrer dans la grande cour du château aucune voiture sans exception. La Reine étant venue avec son beau-frere à une heure ou deux du matin, fut très-surprise de se trouver arrêtée par le garde-du-corps en sentinelle. Envain fit-elle venir & l'officier supérieur & le capitaine des gardes, tous deux déclarerent que c'étoit l'ordre exprès qu'il n'étoit pas permis de transgresser. Il fallut retrograder & que S. M. & le Comte d'Artois fissent un autre tour pour rentrer par ailleurs. Le lendemain explication avec le Roi, qui déclara que toujours couché à onze heures du soir, & ayant besoin de re-

pos,

pos, le bruit dans la nuit le réveilloit. Il pria en conséquence la Reine de s'y conformer. Cependant la consigne est levée pour S. M. seule.

19 *Août* 1779. On parle beaucoup d'un autre édit qui doit être porté aux cours incessamment, par lequel S. M. supprime tous les péages par terre ou par eau, appartenans aux Seigneurs particuliers, que S. M. offre de rembourser. Depuis longtems on se plaignoit de ces gênes onéreuses à la circulation & au commerce, mais le crédit jusques-là l'avoit emporté sur l'utilité publique. Il paroît que M. Necker a encore obtenu du Roi cet acte de bienfaisance.

20 *Août*. On a parlé du projet de l'administration d'occuper les prisonniers de Bicêtre, & en les tirant de leur oisiveté, de les soustraire à la contagion du libertinage, si propre à corrompre ceux qui ne le sont pas encore tout-à-fait. C'est surtout à M. de Malesherbes, resté trop peu de tems dans le Ministere, qu'on doit cette idée patriotique. M. le Noir, suivant les mêmes erremens, a imaginé un moyen de multiplier les travaux dans ce château, & de faire faire par des hommes ce qui s'exécutoit par des chevaux, ensorte qu'en économisant les frais de ceux-ci, on pût trouver de quoi fournir quelque douceur & encouragement aux manouvriers qui remplaceront ces animaux.

Le puits de Bicêtre est renommé comme un chef-d'œuvre méchanique; on y éleve journellement l'eau de plus de deux cens pieds de profondeur: on entretient ainsi un reservoir immense destiné à fournir à tous les besoins du grand nombre d'individus que contient cette maison.

Elle est mûe par quatre chevaux, se relevant de trois heures en trois heures, au nombre de douze.

Il s'agissoit de suppléer à ceux-ci à force de bras: mais comme cette machine est précieuse, il étoit question de trouver un moyen de la supprimer pour l'essai des hommes, sans la gâter ou l'altérer, & de maniere qu'on pût y revenir aisément, s'il ne réussissoit pas.

Le Lieutenant-général de police a proposé un prix pour celui qui enseigneroit le meilleur procédé en ce genre. Le plus simple & le moins dispendieux est celui de M. de Bernieres, contrôleur des ponts & chaussées; du moins il a déjà paru tel à la premiere expérience. Elle doit se réitérer aujourd'hui.

20 *Août* 1779. C'est aujourd'hui *Iphise aux boulevards* qui attire le public, & c'est le théâtre des éleves pour la danse de l'opéra qui fixe le concours. Cette piece contient l'éloge du Chevalier Gluck, ainsi que celui de Mlle. le Vasseur, actrice qui a si merveilleusement contribué à faire valoir sa musique. Lundi elle est allée jouir de son triomphe, & en effet ses

partisans qui s'y étoient rendus en foule, n'ont pas manqué de se retourner vers sa loge & de lui prodiguer les plus vifs applaudissemens, au moment où il étoit question d'elle.

21 *Août* 1779. On commence à desespérer de la rentrée de Mlle. Sainval l'aînée à la comédie françoise: ses ennemis ont aigri la Reine & le Roi contre elle; ils ont interprêté malignement certains endroits du mémoire, d'où l'on pourroit induire que la cour est une pétaudiere, qu'on mene le jeune Monarque comme on veut, & que son auguste compagne déroge à la majesté de la feue Reine, jusqu'à se mêler des intrigues des spectacles & à entrer dans leurs querelles. Il paroît que la cadette a bien senti la délicatesse de cette cause, puisqu'elle l'abandonne & doit reparoître sur la scene, comme de coutume.

21 *Août*. La seconde expérience du puits n'a pas moins bien réussi. Le moyen de M. de Bernieres est admirable, en ce que sans rien changer à la machine actuelle & sans donner un coup de marteau, l'addition qu'il y fait, peut s'adapter en moins d'une demi-heure & en être ôtée en aussi peu de tems. En sorte que tour à tour elle peut être mue avec la même facilité & par des hommes & par des chevaux.

D'après l'arrangement de l'inventeur moderne, vingt-quatre prisonniers ensemble, distribués autour de la machine, ont fait monter sans peine ni fatigue, les sceaux du puits contenant

1500 livres d'eau, & l'on a obſervé que ces hommes n'allant que leur pas ordinaire & réglé, ont élevé le ſceau en moins de tems que ne font les chevaux, & qu'en général ce ſervice ſera plus rapide.

M. de Bernieres a déclaré qu'il ne concouroit pas pour le prix, ou que, ſi l'on vouloit bien le lui adjuger comme au plus digne, il ſupplioit que ſa valeur fut répartie en deux années entre les priſonniers employés au tirage du puits.

22 *Août* 1779. Le Roi eſt de fort mauvaiſe humeur de voir que rien n'avance : il ſait que toute l'Europe a les yeux fixés ſur lui. Les prôneurs du miniſtère ont annoncé qu'au mois d'Octobre la mer ſeroit libre, graces à la France! Voilà un grand engagement qu'il s'agit d'effectuer. S. M. uniquement occupée de cet important objet, ſe refuſe à tous les plaiſirs : la Reine ſe propoſoit de lui donner à Trianon une fête pour la Saint-Louis ; on en vouloit donner une à la Reine pour la Vierge. Le jeune & ſage Monarque s'eſt oppoſé à l'une & à l'autre, & n'a point trouvé que ce fût le tems de dépenſer de l'argent en choſes ſuperflues.

23. *Août.* On a parlé cet hiver du tort que faiſoient aux cultivateurs les nouvelles gênes rétablies concernant la vente des bleds : on l'a fait concevoir au gouvernement. Enfin les Intendans du commerce ont annoncé aux négocians que pour faciliter la circulation par

mer des grains nationaux pendant la guerre, la ferme venoit d'être autorisée à donner des ordres à ses employés dans les ports, de ne point exiger le droit de frêt ou de tonnelage.

L'intendant de Flandre, de son côté, a rendu une ordonnance, où il dit que le Roi touché du bas prix des grains dans la plupart des provinces malgré leur abondance, s'est déterminé à en permettre la sortie à l'étranger; qu'en conséquence, certain qu'il en existe en Flandre & en Artois une quantité supérieure aux besoins des habitans, & pour faciliter le débouché de cette denrée, il défend à toutes personnes d'apporter des obstacles à l'exportation des grains & à leur libre circulation.

23 *Août* 1779. Tandis que Me. Linguet se déchaîne avec une fureur qui ne se rallentit point, & s'exhale périodiquement contre M. d'Alembert, cet homme illustre n'oppose à sa rage que le calme & le silence; mais ses admirateurs ne s'en tiennent point à ce froid stoïcisme: sans refuter directement le journaliste, ils y répondent plus invinciblement, en publiant les belles actions de leur héros. C'est ainsi qu'un M. de la Bartherie, en annonçant sa reconnoissance d'un bienfait personnel, assure, en une demi-heure qu'il a passée chez ce philosophe, avoir été témoin de deux autres. Ces faits sont consignés dans une lettre du 20 Juillet, adressée aux auteurs du *Journal de Paris*, & insérée au No. 229 du 17 Août. Et, en gé-

néral, tous ces Messieurs attestent que M. d'Alembert, connu comme le plus grand géometre de son siecle, comme un littérateur du premier ordre, est en outre rempli d'humanité, de sensibilité & qu'il passe tous les momens de sa vie à éclairer ses semblables, ou à les secourir.

23 *Août* 1779. Mlle. Sainval cadette a en effet reparu dans *Tancrede* le samedi 21, où elle a fait le personnage d'*Aménaïde*. Les applaudissemens du public en la voyant ont été si vifs & ont produit sur elle une si forte sensation, qu'elle s'en est trouvée mal; on l'a emportée du théâtre sans connoissance: la piece a été suspendue; mais enfin elle a repris l'usage de ses sens, & répandant dans les diverses parties de son rôle la sensibilité dont elle étoit encore émue, a joué infiniment mieux que de coutume. Au moyen de cette ivresse du parterre, la garde n'a pu empêcher que le nom de Sainval l'aînée ne fût mêlé avec celui de sa sœur, & qu'on ne la redemandât à grands cris, ce qui n'aura pas fait plaisir au *Supérieur*. . .

23 *Août*. Le Châtelet a attiré un grand concours de monde cette semaine pour deux causes curieuses. La premiere est celle, connue déjà, de Mlle. d'Eon contre le Marquis de Carcado. La seconde, celle plus nouvelle de M. de Caraccioli, l'auteur des *Lettres de Ganganelli*, contre son libraire Lottin. Lorsque les mémoires de cette derniere affaire seront imprimés, on en parlera plus pertinemment.

24 *Août* 1779. M. l'abbé Royou, devenu chef de l'*année littéraire* depuis que l'abbé Grosier a renoncé à ce Journal, a fait une grande sensation dans le parti des dévots par sa critique de l'*Eloge de Milord Maréchal*, dont on sait que M. d'Alembert est l'auteur. Pour faire connoître mieux ce morceau véhément contre le philosophe, Me. Linguet, avec lequel est lié le journaliste, l'a inséré en entier dans un de ses Numéros. Le tout a merveilleusement réussi; & *Monsieur*, sous la protection duquel s'est rangée cette cabale dispersée qui avoit besoin d'un tel appui, a fait à l'abbé Royou la faveur éclatante de le nommer chapelain de son Ordre; en sorte qu'il est aujourd'hui décoré de la croix de saint-Lazare.

25 *Août*. La loge des *neuf sœurs* s'étant justifiée des inculpations qui l'avoient mise dans le cas de l'animadversion du *grand Orient*, & de l'arrêt rigoureux prononcé contre elle, a voulu, suivant son usage, célébrer le grand jour de cette réunion par une fête solemnelle. Elle a été indiquée au Wauxhall de la foire *Saint-Germain*, & a eu lieu le lundi 16 de ce mois, après plusieurs délais. Les Dames, sans lesquelles il ne sauroit y en avoir de parfaite, y ont été admises. Mais, pour éviter l'inconvénient de la confusion & du désordre occasionnés dans la derniere, on a annoncé qu'on ne danseroit point; que ce seroit un spec-

tacle purement académique, entremêlé de musique & de lectures.

M. Franklin, quoiqu'ayant accepté la place de Vénérable, a cependant mis la condition de ne point s'asservir à remplir ce rôle avec l'exactitude scrupuleuse qu'il exige, & comme c'est surtout son nom dont on ambitionnoit d'illustrer la série des grands officiers de la loge des *neuf sœurs*, on l'a laissé maître de s'absenter toutes les fois que ses importantes occupations le demanderoient. Cette séance a été privée de sa présence: c'est le frere Comte de Milly, premier surveillant, qui a tenu sa place.

Les principaux ouvrages lus ont été, 1°. un *Eloge de Montaigne*, par M. de la Dixmerie. La maniere de cet auteur, qui n'a nulle énergie dans l'ame, nulle philosophie dans la tête, nulle chaleur dans le style, étoit trop opposée au genre du héros pour qu'il fût dignement célébré. C'est un littérateur pur, élégant, estimable, mais bien au dessous de la tâche qu'il s'étoit imposée. Il n'a pu même, quoiqu'il ait élagué de beaucoup sa première partie, terminer la lecture de la seconde, & il a fallu qu'un frere vînt au secours de sa poitrine fatiguée.

2°. Un *Chant du mois de Novembre*, du poëme de M. Roucher. Il l'avoit choisi pour un éloge adroitement amené de M. Dupaty, ce jeune Avocat-général du Parlement de Bordeaux, non moins célebre parmi les patriotes que parmi les orateurs. Le poëte lui ayant obli-

gation du bonheur dont il jouit, a cru devoir lui en témoigner ainsi sa reconnoissance, & le public a applaudi avec transport. On a couronné ce magistrat, qui modestement a placé le laurier sur la tête de M. Garat, dont il a prématuré ainsi le triomphe.

Ce même magistrat, frere de cette loge depuis son séjour à Paris, devoit lire *l'éloge de Montesquieu;* mais il a déclaré quelques jours avant, qu'il n'auroit pas terminé cet ouvrage. On croit plutôt que les morceaux hardis dont il est plein, dit-on, ont engagé ses amis à le détourner de se donner ainsi en spectacle.

3°. Un *Eloge de Voltaire*, en vers, par un jeune frere qui donne des espérances : c'est M. de Flins des Oliviers.

4°. La préface d'un ouvrage intitulé : *Essais historiques & politiques sur les Anglo-Américains*; de M. Hiliard d'Auberteuil, où il a tracé les portraits des principaux chefs de cet Etat naissant, entre lesquels figure le Docteur Franklin : ce qui a donné lieu de célébrer ce chef de la loge.

5°. Enfin un drame intitulé : *le répentir de Pygmalion*, par M. Garnier. Ce jeune auteur, qui s'est distingué à la comédie Italienne, y a fait recevoir ce drame-ci, dont le plan a paru à l'assemblée ingénieux, piquant & agréable ; mais qui dépend beaucoup de la musique, comme toutes ces sortes d'ouvrages : en sorte qu'il faut attendre à le voir au théâtre pour prononcer.

Après ces lectures, on est monté dans la ga-

lerie d'en haut, où différens artistes & physiciens avoient exposé des morceaux de leur composition. M. Houdon, pour la sculpture; M. Greuze, comme peintre, brilloient entre les autres. M. Changeux y avoit placé le fameux barometre dont on a parlé.

Cette longue assemblée, trouvée trop courte par les freres, & même par les Dames, s'est terminée, suivant l'usage, par un banquet simple & spirituel, qui a prolongé les plaisirs jusques bien avant dans la nuit.

25 *Août* 1779. On a déjà parlé vaguement du testament de feu M. le Comte de Valbelle. Il est essentiel de constater le fait dans toute son authenticité, & voici la clause du testament, en date du 26 Juin 1773,

„ Je prie Messieurs de l'Académie Françoise „ de Paris de trouver bon que je leur laisse la „ somme de 24000 livres une fois payée, pour „ la placer le plus avantageusement & le plus „ solidement que faire se pourra; les priant de „ vouloir bien, à la pluralité des suffrages, „ décerner tous les ans le revenu qui provien„ dra de ce capital, à tel homme de lettres, „ ayant déjà fait ses preuves, ou donnant seu„ lement des espérances, qu'ils jugeront à pro„ pos; pouvant le décerner plusieurs années „ de suite & y revenir après avoir disconti„ nué, selon qu'ils le trouveront bon & hon„ nête à faire".

En conséquence de cet arrangement, que l'A-

cadémie a accepté, elle a résolu de faire faire l'Eloge du Comte de Valbelle par son Secrétaire, & c'est un des morceaux qui doivent y être lus aujourd'hui.

26 *Août* 1779. L'assemblée de l'Académie françoise a eu lieu hier après-midi, suivant l'usage, pour la distribution des prix.

On a d'abord lu *l'Eloge de l'abbé Suger*, par M. Garat, avocat. Il n'a point paru merveilleux, & l'on croit que l'académie auroit tout aussi bien fait de ne point donner de prix. On a trouvé ce discours long, ennuyeux & sentant plus la dissertation que le genre oratoire; en outre, rempli de beaucoup d'idées petites & mesquines.

On n'a point nommé le candidat qui a eu l'*Accessit*; mais il est certain que c'est M. Hérault de Sechelles, jeune Avocat du Roi, qui a desiré n'être pas connu.

Quant au prix de poésie, ce n'est point le Russe dont on a parlé qui l'a mérité. Il paroît qu'il n'aura pas voulu servir de prête-nom à M. de la Harpe, dont tout le monde sait aujourd'hui la supercherie. Il est vraiment le pere du Dithyrambe; mais il a fait écrire par M. d'Argental à l'Académie, que l'auteur de cet ouvrage couronné avoit des raisons pour ne point accepter le prix; ce qui, en effet, auroit été contre les statuts, défendant à tout académicien de concourir. D'après cette déclaration, la médaille a été décernée à M. de Murville.

M. de la Harpe a lu les deux ouvrages. On a été très-content d'eux, mais surtout du premier, qu'on a trouvé supérieurement bien travaillé.

M. d'Alembert a terminé par l'Eloge de M. le Comte de Valbelle, qu'il a composé, suivant le vœu de l'Académie, & lu. Toujours des calembours, de la satyre, & une affectation de philosophie & de bel-esprit, qui, réunis ensemble, ne produisent qu'un plus mauvais effet.

Quoique cet Académicien ne réponde directement à aucune des injures de Me. Linguet, il ne le perd pas de vue, & trouve toujours le moyen de le ramener, sans le nommer, mais d'une façon trop rapprochée, pour qu'on ne le reconnoisse pas. Il l'a donc peint sous les couleurs les plus noires & les plus viles, & n'a pas même épargné ses protecteurs, mais d'une maniere plus générale & plus vague, quoique non moins sentie, par le danger d'indisposer contre lui d'illustres personnages & même un Prince auguste, dont il se feroit autrement de dangereux ennemis.

27 *Août* 1779. M. de Vismes continue à remonter l'opéra par tous les soins imaginables. Il cherche des compositeurs chez l'étranger, & tâche d'amener en France les plus illustres. C'est ainsi que M. Bach a été invité de se rendre à Paris. Il doit mettre en musique *Amadis de Gaule*, & vient d'arriver de Londres.

27 *Août* 1779. Malgré tout le succès de l'expérience de Bicêtre, on n'ôte pas à ceux qui

voudront concourir, la faculté de le faire, s'ils peuvent trouver quelque chose de mieux que M. de Bernieres. Pendant une heure qu'a duré le travail pour l'expérience de sa machine le samedi 21, les vingt-quatre hommes qu'on a employés, ont monté dix-neuf seaux; ce qui fait un peu plus seulement de trois minutes par séance, & il en faut cinq aux chevaux.

28 *Août.* Dans son plaidoyer de l'affaire du Comte de Broglio contre l'abbé Georgel, M. Seguier, Avocat général, portant la parole, avoit emprunté une comparaison heureuse du Mercure avec la Calomnie; ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante:

Le corrupteur & corrompu Seguier,
Qu'en mauvais lieu tout débauché rencontre,
Ces jours derniers, dans un long plaidoyer,
Taisoit le pour, ne parloit que du contre;
Car pour le contre il s'étoit fait payer.
Il empruntoit surtout une figure
Du vif métal, furet de la nature.
On admiroit un morceau si brillant:
Merveille n'est, dit quelqu'un, le galant
Connoît à fond les vertus du Mercure.

29 *Août* 1779. Entre les pieces de poésie qui ont concouru pour le prix, excepté les deux dont on a parlé, l'Académie n'en a jugé aucune digne d'une mention honorable, ou dont on pût extraire quelque morceau détaché susceptible d'éloge; un seul vers a trouvé grace, &

a paru mériter d'être cité pour sa beauté, & comme capable de servir d'inscription à un buste de Henri IV, dont il s'agit:

Le seul Roi dont le pauvre ait conservé la mémoire.

Le sujet du prix de poésie désigné pour l'année prochaine, est conçu ainsi: *la servitude abolie dans les domaines du Roi, sous le regne de Louis XVI.* L'Académie qui avoit si fort critiqué ses prédécesseurs imposant des entraves au génie des jeunes poëtes, a cru devoir déroger à la regle qu'elle s'étoit faite en faveur de cette loi, dont la philosophie se fait gloire & qu'elle s'attribue.

Pour laisser aux auteurs le tems de faire les recherches nécessaires, on a proposé dès-à-présent le sujet du prix d'éloquence à décerner en 1781: c'est *l'Eloge de Charles de Saint-Maure, Duc de Montausier, Pair de France, Gouverneur du Dauphin fils de Louis XIV.*

M. d'Alembert a ajouté que M. le Comte de Montausier, ancien Colonel du Régiment-Royal Infanterie, & dont M. le Duc de Montausier étoit le trisayeul maternel, ayant appris que l'Académie devoit proposer cet Eloge pour le concours, & desirant de contribuer à tout ce qui peut honorer la mémoire de l'homme respectable dont il porte le nom, a prié la Compagnie de permettre qu'il ajoutât la somme de 600 livres à la valeur du prix; ce que la Compagnie a accepté.

29 *Août* 1779. Un évêque Anglois, homme d'esprit, parlant très-bien le françois, & qu'on soupçonne un honnête espion dans ce pays-ci, dînoit dernierement avec neuf autres Anglois chez le Maréchal Duc de Biron. Il y avoit un évêque François, qu'il affectoit d'appeller toujours son confrere, & celui-ci, au contraire, de le qualifier toujours de Milord. „ Pourquoi „ donc, lui dit le prélat hérétique, ne fraternisez-vous pas avec moi? Je ne vois qu'une „ différence entre nous: c'est que j'ai une femme & des enfans autorisés par la loi." Quelque tems après, comme on le pressoit de questions indiscretes sur la politique: „ quand je „ pourrois répondre, reprit-il, vous sentez „ bien que je ne le ferois pas. Tout ce que je „ puis vous avouer, c'est que si nous avions „ joué votre rôle, la flotte de la Jamaïque ne „ seroit jamais rentrée dans nos ports."

30 *Août* 1779. Outre l'éloge de M. le Comte de Valbelle, l'académie a voulu lui donner une autre marque de sa reconnoissance, en faisant faire son buste par M. Houdon. Elle l'a placé dans la salle de ses assemblées particulieres, où il figure avec les académiciens. On lit au bas: *Joseph-Alphonse-Omer, Comte de Valbelle, bienfaiteur des lettres.*

30 *Août.* M. l'archevêque de Paris a gagné au Parlement un procès très-important pour son objet utile. Il s'agit d'environ trente mille livres de rentes & d'une somme de plus de

500,000 livres déposée. Son premier soin, en touchant celle-ci, a été de l'envoyer à Madame Necker pour les pauvres. Madame Necker est directrice générale en cette partie: elle est à la tête des hôpitaux, des maisons de charité, de toutes les institutions tendantes à soulager l'humanité. Elle a dans ce genre de vastes projets, comme son mari dans le sien. Le prélat s'en est rapporté à elle, quoique hérétique.

31 *Août* 1779. Comme la machine de M. de Bernieres, adaptée au puits de Bicêtre, offre l'avantage spécial d'occuper un grand nombre de prisonniers, l'administration l'employe jusqu'à ce qu'elle ait définitivement adopté un moyen. L'auteur la soumet à l'examen de tous ceux qui voudront la critiquer ou l'améliorer, jusqu'à ce que le concours soit fermé.

Ce spectacle a donné lieu d'aller voir plus particulierement le château de Bicêtre, & d'y applaudir aux heureux changemens opérés dans cette maison, depuis la trop courte influence de M. de Malesherbes. On y voit un attelier pour le poli des glaces; on y voit les moulins pédales, dont on obtient une farine égale à celle que produit la meilleure moûture; on y a fait aussi des changemens heureux pour la fabrication du pain.

Ce qui frappe surtout, c'est l'empressement des prisonniers à être occupés. Le travail est devenu pour eux une récompense, par le pécule & la meilleure nourriture qu'il leur procure;

re: il ne s'accorde qu'à la bonne conduite précédente; ce qui tend néceſſairement à la réforme de ces malheureux, qui devenoient trop ſouvent plus mauvais ſujets dans cette priſon.

1 *Septembre*. Le Sr. Favart, cet auteur aimable d'une foule d'ouvrages reſtés aux deux théâtres, a un fils qui n'ayant pas les talens de ſon pere, cultive avec ſuccès ceux de ſa mere & eſt excellent acteur de ſociété. Malgré l'argent immenſe que Madame Favart & ſon mari ont gagné, ce dernier eſt reſté peu à ſon aiſe, & le jeune homme eſt obligé de chercher des reſſources. On prétend que c'eſt ce qui l'a réduit à prendre le parti de ſe faire comédien. Il doit débuter demain dans les rôles de la Ruette. Son nom fait ſenſation, & tous les amateurs ſe diſpoſent à l'aller voir.

2 *Septembre* 1779. Ces jours paſſés l'académie royale de peinture & de ſculpture a jugé les tableaux & bas-reliefs des éleves concourans aux grands prix. Elle a mis en réſerve les premiers, tant en peinture qu'en ſculpture, & n'a accordé que les ſeconds dans l'une & dans l'autre. Celui de peinture a été décerné au fils de M. Vernet, âgé de dix-neuf ans; & quant à la ſculpture, c'eſt le Sr. Lorta, qui a été couronné.

3 *Septembre* 1779. Il n'a point paru de mémoire dans les affaires du Châtelet dont on a parlé. Mrs. de Kercado ont été mis hors de cour à l'égard de leur agreſſion contre M. de

la Fortelle & Mlle. d'Eon, ainsi que ceux-ci respectivement.

Quant au Sr. Marquis prétendu de Caraccioli, qui vouloit forcer le Libraire Lottin à recevoir sa Paraphrase des pseaumes à un prix convenu, il a été débouté de sa demande, attendu que le contrat n'étoit pas *synallagmatique*, c'est-à-dire obligatoire des deux parts.

4 *Septembre*. M. le Duc de Chartres a témoigné la plus grande sensibilité à la vue de son coureur blessé à la chasse par son Altesse; il a lui-même déchiré sa chemise pour le panser sur le champ. On espere qu'il n'en mourra pas. Comme il est chez sa femme, rue des Poulies & que l'on a mis du fumier devant sa porte, tout Paris a été bientôt instruit de ce fatal événement.

5 *Septembre* 1779. Le Sr. Favart a paru dans le *tableau parlant* & *les trois fermiers*: il fait les rôles de la Ruette, c'est-à-dire ceux de vieillard. Comme il est très-jeune, sa figure & sa voix répugnent à cette sorte de personnage. Malgré cette difficulté, il a réussi & a reçu les plus vifs applaudissemens. Ce qui n'a pas peu contribué à le rendre plus agréable au public, outre l'intérêt qu'il prend à lui par reconnoissance pour le pere & la mere, c'est un couplet que le débutant a trouvé à insérer & à chanter à la fin du *tableau parlant*. Il est peu spirituel, mais flatteur pour le parterre, & c'est tout ce qu'il faut dans ces sortes de circonstances:

Je ne mets qu'en tremblant
Le pied dans la carriere,
Et mon foible talent
Eſt chancelant :
Mais le but néceſſaire,
Meſſieurs, eſt de vous plaire;
Je brûle de deſir
D'y parvenir.

5 *Septembre* 1779. On ſait aujourd'hui que le Sr. Gudin eſt l'auteur de la piece dont on a cité le ſeul vers rapporté ſur Henri IV.

6 *Septembre.* Le Maréchal de Duras, excité par Mlle. Veſtris, qui remue cet amant à ſon gré, a engagé le Roi à donner au Sr. Brizard, l'un des plus acharnés de la troupe contre la Dlle. Sainval l'aînée, des marques de ſa ſatisfaction par une gratification conſidérable. Cependant S. M. s'eſt radoucie ſur le ſurplus des peines. Son exil va finir inceſſamment; elle aura la liberté de venir paſſer quelques jours à Paris pour arranger ſes affaires, mais ne pourra y reſter plus longtems. Du reſte, il lui ſera permis de prendre parti dans les ſpectacles de province, ou de paſſer chez l'étranger.

On admire beaucoup la fermeté généreuſe du Sr. Molé, qui eſt preſque le ſeul de ſes camarades dans les intérêts de l'actrice expulſée, & les ſoutenant avec une chaleur extrême, ſans crainte de déplaire au *ſupérieur*.

6 *Septembre.* Le programme des prix de l'académie d'architecture à diſtribuer cette année,

étoit un Musæum sur un terrein de cent cinquante toises sur cent, avec des détails imposés & désignés. Comme les deux de 1778 avoient été remis, il y en a eu quatre. Les quatre couronnés ont été les Sieurs Gisor, Launoy, Durand & Barbier.

6 *Septembre*. Le Chevalier Gluck est rétabli, & l'on a repris les répétitions d'*Echo & Narcisse*.

7 *Septembre* 1779. La Société royale de médecine a tenu le mardi 31 Août son assemblée publique d'usage pour la distribution des prix. Elle n'a pas été courue comme les précédentes. Les éloges lus par le Secrétaire n'avoient rien de curieux par le peu d'intérêt qu'on prenoit aux personnages. L'un étoit d'un M. Arnault de Nobleville, auteur de quelques ouvrages de médecine; l'autre de M. Machride, prétendu, par son panégyriste, célebre docteur en médecine & chirurgien à Dublin.

M. d'Aubenton a lu le seul mémoire qui pût fixer l'attention de l'assemblée, *sur le régime le plus nécessaire aux troupeaux*.

8 *Septembre*. *Billet du Roi à Madame la Duchesse de Duras, sœur du Vicomte de Noailles.*

„ Je reçois dans le moment, Madame la Duchesse, des nouvelles de M. d'Estaing; il s'est emparé de la Grenade; le Vicomte de Noailles commandoit une attaque & s'y est très-bien conduit: il a eu plusieurs balles dans ses habits, mais n'a pas été blessé. Il étoit deux jours après à un combat naval, où

„ M. d'Estaing a forcé Byron de se retirer avec „ perte. Voilà ce que j'ai appris sur son compte.

„ La Reine m'a chargé de vous faire tous „ ses complimens. Elle a mandé à M. de Sar- „ tine que s'il y avoit des lettres pour vous de „ vous les envoyer tout de suite. Je parts pour „ la chasse dans le moment, & vous souhaite „ le bon jour. Ce lundi 6 Septembre 1779."

On voit dans cet écrit authentique, la bonté du Roi & son honnêteté. On est fâché cependant qu'en traitant un de ses sujets de Monsieur, S. M. appelle le général étranger seulement Byron.

8 *Septembre* 1779. On trouve beaucoup de forfanterie dans la relation de la prise de la Grenade, publiée sous les auspices du gouvernement, qui n'a pu être envoyée que par le Comte d'Estaing & où il se loue avec une impudence révoltante. Ce n'est pas ainsi que César écrivoit ses Commentaires. Malgré cet étalage, on juge que le succès n'est dû qu'à la foible défense de la garnison. Du reste, c'est une de ces conquêtes qui se font & se reprennent comme l'on veut.

Le récit du combat naval est plus gascon encore. Dans celui imprimé sur les lieux, on faisoit au moins mention de la perte: elle est absolument supprimée ici, & tout considéré, il n'y a d'avantageux que de n'avoir pas sur le champ reperdu la conquête.

9 *Septembre*. La Reine, *Madame*, Madame

la Comtesse d'Artois, Madame Elisabeth, *Monsieur* & le Comte d'Artois sont venus hier à Saint Cloud, honorer de leur présence la fête d'usage. Le Comte d'Artois servoit de cocher à S. M., qui étoit en caleche, & l'on admiroit la bonne mine de ce superbe *Automédon*. *Monsieur* étoit seul, enfoncé dans son carrosse, avec deux Seigneurs de sa suite sur le devant. La Reine a bien voulu se trouver au feu d'artifice exécuté chez Griel dans la salle de bal. Elle s'y est rendue en simple particuliere, y a assisté de même, & l'on a admiré sa bonté de souffrir qu'une foule de femmes & d'hommes vînt se mettre debout devant elle & lui masquer le spectacle, sans que l'avertissement plusieurs fois répété à ces indiscrets, qu'ils empêchoient Sa Majesté de voir, les ait engagés à se déranger. Sa patience n'a pas été moins grande pour attendre que l'illumination, très-longue, s'exécutât, & toute cette brillante & auguste compagnie s'est ensuite promenée à pied quelque tems dans le bal. On a été surpris qu'il n'y ait pas eu la moindre acclamation, le lendemain d'une victoire annoncée.

10 *Septembre* 1779. Les naturalistes s'occupent beaucoup de l'*arbor incognita Sinarum*, qui a fleuri cette année & a fixé pour la premiere fois leur attention. On prétend aujourd'hui qu'il a la qualité singuliere de purger par l'odorat. On raconte qu'un particulier ayant voulu le travailler pour en faire quelque ou-

vrage, fut attaqué de colique & de dévoyement; qu'ayant repris le lendemain son exercice il éprouva un effet semblable; qu'ayant appellé un tourneur, celui-ci ressentit le même accident, ainsi que deux autres consécutivement employés.

10 *Septembre.* M. de la Harpe annonce au public dans le *Mercure* du quatre de ce mois, que ses importantes occupations ne lui permettent plus de s'occuper de cet ouvrage périodique, & que depuis quelques ordinaires M. le Vacher de Charnois étoit chargé des spectacles. C'est celui qui avoit aussi indécemment supplanté M. le Fuel de Mericourt, que M. de la Harpe avoit succédé à M. Linguet.

11 *Septembre.* Il est décidé que la Dlle. Raucoux rentre. On peut se rappeller que les comédiens ont fait tous leurs efforts pour s'opposer à ce qu'elle revînt, & ont même éludé la protection de la Reine, à laquelle ils représenterent que l'inconduite & le libertinage de cette actrice répugnoient à l'honnêteté de leur société. Tous ces obstacles sont levés par un ordre du Roi.

Mlle. Raucoux est descendue chez Mlle. Arnoux, où elle loge. Elle commence aujourd'hui par le rôle de *Didon.* Toute la secte des Tribades est sur pied pour la faire triompher, & c'est une fureur non moins grande que celle de son début.

12 *Septembre* 1779. M. le Marquis du Hullay, premier veneur de M. le Comte d'Artois, a composé une chanson à l'honneur de son cousin le Comte d'Estaing, & elle court actuellement les rues. Elle est adressée aux Anglophiles & est excellente pour sa destination.

12 *Septembre*. Hier à Versailles, il y a eu un *Te Deum*, pour remercier Dieu solemnellement de la conquête de la Grenade & du combat naval dans lequel, avec l'aide du Tout-puissant, M. d'Estaing a repoussé l'Amiral Byron. Le Roi, la Reine, la famille-Royale, toute la cour ont assisté in fiocchi à cette cérémonie, où l'on a vu pour la premiere fois, depuis longtems, trois pavillons & deux drapeaux ennemis flottans au pied de l'autel de la chapelle. Ils doivent être transférés aujourd'hui à Paris & déposés à Notre-Dame, où un nouveau *Te Deum* sera chanté en grande pompe.

13 *Septembre*. On a fait sentir à Madame la Duchesse de Duras son indiscrétion d'avoir laissé prendre copie du billet familier du Roi qui aime beaucoup cette Dame & la considere. Elle a sur le champ envoyé un courier à cheval pour retirer ces manuscrits, mais elle n'a pu r'avoir tout, ou plutôt des copies prises sur l'original s'étoient multipliées dans d'autres mains.

13 *Septembre*. On peut se rappeller la jolie piece des *Tu* & des *Vous* de Voltaire. Une Dame ayant fait dernierement un voyage à Ermenouville, demanda sur les lieux si Rousseau tutoyoit

teyoit sa femme. Sur l'affirmative elle fit les couplets suivans:

AIR: Chantez, dansez, amusez-vous, &c.

De Jean-Jacques prenons le ton,
Et ne parlons que son langage,
Que *Vous* ne soit plus de saison,
D'un couple heureux soyons l'image.
Vous effarouche les Amours,
Et *Toi* les ramene toujours.

Tu tiens à *Vous*, peut-être à moi,
Moi j'aime *Toi*, c'est ma folie;
Et tel est mon amour pour *Toi*
Que pour *Toi* seul j'aime la vie.
Vous effarouche, &c.

Ce vilain *Vous* peint la froideur,
Ce joli *Toi* peint la tendresse,
Vous souvent afflige le cœur,
Toi, bien placé, comble d'ivresse.
Vous effarouche, &c.

Plus donc de *Vous*, mais fêtons *Toi*,
Toi fixe à jamais mon hommage;
Quelqu'un dira: mais c'est la loi?
Je suis mon cœur & non l'usage.
Vous effarouche les Amours,
Et *Toi* les ramene toujours.

13 *Septembre* 1779. La Dlle. Raucoux paroît avoir conservé les beaux moyens que la nature lui avoit donnés, & du reste avoir rapporté les défauts qu'on lui reprochoit, tels qu'une affectation outrée dans sa façon de scander les

vers, une lenteur ennuyeuse, de grands vilains bras, une inclinaison de corps continuelle, peu de sensibilité & quelquefois un jeu faux. Ses partisans l'ont applaudie à tout rompre, & la Dlle. Arnoux, avec quantité d'autres Tribades, faisoient cabale à l'orchestre pour cette sœur illustre.

14 *Septembre* 1779. La Dlle. Raucoux a surtout rapporté une grande insolence. Elle a fait sentir à la Dlle. Sainval cadette la supériorité des protections qu'elle avoit, & lui a déclaré qu'elle la dépouilleroit de ses rôles. Celle-ci en conséquence demande qu'on les lui assure, ou sa retraite: nouvelle fermentation dans le tripot.

14 *Septembre*. Les deux drapeaux qui ont donné matiere aux *Té Deum*, étoient du régiment dont des détachemens formoient la garnison de Grenade, & les trois pavillons ceux de la Dominique, de Saint-Vincent & de la Grenade. Le Roi, dans sa lettre, comprend toutes les conquêtes, ainsi que le combat naval. Comme il y a longtems qu'on n'a vu de ces cérémonies, voici la marche. Ils ont été apportés de l'hôtel de la guerre de Versailles aux Invalides; de-là transférés au palais des Tuilleries par un détachement de l'hôtel. Le Gouverneur, peu au fait, avoit d'abord ordonné que chacun seroit confié à un bas-officier. On a représenté à M. d'Espagnac qu'un tel fardeau étoit une fonction honorifique, dont les officiers seroient jaloux. En conséquence la desti-

nation a été changée; on a promené ces dépouilles en pompe, tambours battans, dans tout le fauxbourg Saint Germain. L'après-midi les Cent-Suiſſes arrivés de Verſailles, qui les avoient reçus au château, ont fait le même rôle pour les conduire à Notre-Dame, où des détachemens de la maiſon du Roi & des cours ont groſſi le cortege. Ces dépouilles prophanes ont été reçues par l'archevêque qui les a bénites, puis par une proceſſion ſolemnelle, on les a en quelque ſorte propoſées à la vénération des fideles. Trois ſalves d'artillerie ont annoncé le triomphe de la France; & une illumination générale a marqué l'allégreſſe des Pariſiens.

M. Garceron, notaire, à la pointe de la Croix des Petits-champs, homme peu faſtueux, modeſte & même ſimple, a frappé les regards des curieux par une décoration plus brillante que celle des hôtels & des palais. On y liſoit, à l'aide d'un tranſparent, ces quatre mauvais vers:

Louis fait gronder ſon tonnerre
Pour confondre l'orgueil Anglois;
D'Eſtaing, dans un autre hémiſphere
Venge l'honneur du nom françois.

On a ſuppoſé pour motif de ce zele extraordinaire, que cet officier de juſtice étoit vraiſemblablement le notaire du Comte d'Eſtaing.

15 *Septembre* 1779. Les badauds de Paris

qui admirent & dépriment sur parole & sans savoir pourquoi, s'étoient imaginés que le Comte d'Orvilliers alloit conquérir l'Angleterre: aujourd'hui, avant de connoître les raisons & les excuses qu'il peut alléguer, ils font des épigrammes contre lui. En voici une qui roule sur la qualité de dévot qu'a depuis longtems ce Général. On l'apostrophe:

Vous entendez toujours la messe,
Et n'entendez jamais raison;
On vous voit aller à confesse
Quand il faut tirer le canon:
Grand dévot n'est qu'un petit homme;
Quittez vos prophanes desseins,
Aujourd'hui que chacun vous nomme
Vice-Amiral des capucins.

16 *Septembre* 1779. La fermentation a été très-violente lundi à la comédie françoise, où Mlle. Raucoux jouoit le rôle de *Phedre*. Les amis des Sainval ont pris leur revanche & l'ont sifflée durant presque toute la piece par des allusions malignes à chaque vers, susceptible d'être interprêté contre elle. Ils lui prodiguoient des applaudissemens outrés, & l'obligeoient de recommencer, pour rire après de nouveau. Le Supérieur par excellence, comme on qualifie aujourd'hui le Maréchal Duc de Duras, avoit fait donner à la garde les ordres les plus séveres; ensorte qu'on a arrêté deux jeunes gens, qu'on a conduits en prison. Le lendemain on

répandoit le soir dans le palais-Royal des copies multipliées du brûlot suivant, dont l'allée s'est trouvée couverte.

„ Le Comte d'Estaing bat les Anglois, pour „ leur faire reconnoître l'indépendance Amé„ ricaine. M. de Duras emprisonne les Fran„ çois, qui n'applaudissent pas la Vestris & la „ Raucoux ".

Mlle. Raucoux, pour regagner l'indulgence du public, a fait insérer dans le *Journal de Paris* du 15, une lettre humble, où elle déclare qu'elle n'ambitionne la place de personne & est venue au contraire pour doubler tout le monde.

16 *Septembre* 1779. Après la cent quarante-deuxieme représentation des *les battus paient l'amende*, on les avoit interrompus, mais il a fallu y revenir, pour satisfaire l'avidité insatiable du public, & ils en ont eu déjà peut-être vingt autres depuis. Il n'y a point d'exemple d'un succès aussi extraordinaire. Aussi l'auteur, M. d'Orvigny, sifflé deux fois aux Italiens, en est d'un orgueil qui se manifeste dans son *Epître à son Libraire*, dont il a fait précéder l'impression de ce *proverbe*, *comédie-parade*, *ou ce que l'on voudra*; c'est ainsi qu'il l'intitule. Il faut convenir qu'à la lecture même on trouve une si grande naïveté dans cet ouvrage, qu'elle se supporte sans insipidité. C'est une carricature sur un ton de vérité qui fait illusion, & qui, sous son enveloppe grossiere & basse, contient

une morale juste & très-philosophique. On a gravé M. Jeannot, & c'est le portrait à la mode.

17 *Septembre* 1779. On évalue jusqu'à deux cents mille livres les dettes de Mlle. Raucoux, & l'on croit que la cour n'est pas éloignée de les payer. En attendant, il paroît un réglement, ou plutôt une déclaration du Roi, qui semble avoir été rédigée en sa faveur, dont la principale disposition est de rendre libres & affranchis de toutes saisies, arrêts ou oppositions, les gages & appointemens des régisseurs, receveurs, inspecteurs, comédiens & autres personnes attachées aux spectacles, jusqu'à la concurrence des deux tiers, sauf pour raison de nourriture & logement.

Il est à observer cependant, que ce réglement n'est que pour les spectacles établis à la suite de la cour; mais par l'abus qu'ont introduit les gentilshommes de la chambre de faire évoquer au conseil toutes les contestations élevées contre les comédiens de Paris, il y a grande apparence qu'on autorisera le même réglement à l'égard de ceux-ci.

La déclaration donnée à Versailles le 18 Août a été enrégistrée le 3 Septembre, les sémestres assemblés au Grand' conseil, auquel S. M. attribue l'appel des procédures, qui doivent s'instruire par devant le prévôt de l'hôtel.

17 *Septembre* 1779. M. Bounieu est un Agréé de l'Académie de peinture, qui travaille dans le genre agréable, a beaucoup de facilité

& de douceur dans son *faire*, mais n'avoit pas encore acquis une réputation décidée. Il avoit composé cette année pour le Sallon une *Bethsabée*, tableau de chevalet dans le genre de l'histoire, plus étendu que tout ce qu'il a produit jusqu'à présent. Le comité chargé de l'examen des morceaux à exposer, a prétexté que le sujet étoit trop libre & propre à allarmer la pudeur. Il l'a exclu en conséquence. L'auteur le laisse voir chez lui, & c'est une foule immense. On ne peut se rassasier de ce chef-d'œuvre, bien supérieur à tout ce qu'on admire au Louvre. On juge aisément que le vrai motif du refus a été la jalousie des chefs, dont les meilleurs ouvrages n'auroient pu soutenir la comparaison.

18 *Septembre* 1779. *Extrait d'une Lettre de M. Céré, Directeur du Jardin de Monplaisir, à l'Isle de France, en date du 5 Janvier.* „ En „ 1776, on eut 2500 cloux de girofle, 5000 „ en 1777, & infiniment davantage en 1778. „ La plupart de ceux-ci sont tombés avant ou „ après l'épanouissement de la fleur ; mais il „ en reste un grand nombre sur les arbres desti„ nés ou réservés pour baies. Treize girofliers „ fleurirent la premiere année, seize la deuxieme „ & trente-un la troisieme. Il y en a un Créo„ le de baies de 1776, & il en reste deux cents „ de sauvés de ceux de 1777. A trois mois ils „ étoient plus forts que celui de l'année pré„ cédente. Cloux, baies, plants, en général

„ tout ce qui provient de nos girofliers, n'est
„ pas encore si fort qu'aux Moluques; par la
„ raison que nos arbres, quoique superbes,
„ bien verds & bien vigoureux, ne sont en-
„ core que des enfans eux-mêmes. Mais cela
„ viendra & ne m'inquiete plus. Nous ne som-
„ mes pas si avancés pour le muscadier; nous
„ n'avons que le nombre de femmelles recon-
„ nues, c'est-à-dire huit, & celui planté
„ par M. Poivre: de ses floraisons subséquen-
„ tes il n'a rien noué. Il y a apparence que la
„ floraison à fruit n'arrivera qu'une fois par
„ an, dans le mois de Février. La muscade
„ envoyée au Roi a neuf mois & dix jours de
„ floraison; une autre dix mois & onze jours:
„ les quatre autres, destinées à être plantées,
„ je les laisserai s'ouvrir, & je les planterai
„ avec des remarques & des observations.

18 *Septembre* 1779. Mlle. Raucoux continue à faire l'entretien de la ville & même de la cour. Il en fut question l'autre jour au coucher du Roi. S. M. demanda au Maréchal de Duras, gentilhomme de la chambre de service, comment cela s'étoit passé le mercredi? Elle s'informa qui étoient les deux étourdis arrêtés le lundi. Il fut surtout question d'un, qui est Me. Ader, avocat. Le maréchal assura que c'étoit un mauvais sujet, & le maître dit qu'il le connoissoit pour tel. Le singulier c'est que Me. Ader ne va jamais à la comédie, & il est vérifié que le maréchal s'est trompé de nom.

D'un autre côté, la fermentation eſt grande dans le tripot. Les comédiens ſont outrés de la maniere dont Mlle. Raucoux s'eſt préſentée à leur aſſemblée, ſans les prévenir & ſon ordre de début à la main. Pluſieurs menacent de quitter & demandent leur retraite.

19 *Septembre.* Vendredi les comédiens Italiens ont fait l'eſſai de leurs forces pour jouer des pieces nouvelles. Ils ont donné la premiere repréſentation des *Bourgeois du jour*, comédie en cinq actes & en proſe, de M. le Chevalier de Rutlidge. Les deux premiers actes, d'un excellent comique, ont été bien reçus & ont fait beaucoup de plaiſir. Malheureuſement ils étoient trop bons; l'auteur a foibli dans le troiſieme & le quatrieme; & le cinquieme, tout-à-fait froid & romaneſque, a donné trop de priſe aux détracteurs & aux envieux pour ne pas tomber complétement. On ne peut refuſer un talent décidé au poëte, mais il faut qu'il étudie l'art davantage, ménage mieux ſes forces & châtie plus ſon ſtyle; car il a plus que tout autre le ſel & la gaieté, les deux premieres qualités du genre.

20 *Septembre* 1779. On a repris les répétitions d'*Echo & Narciſſe*, opéra en trois actes du Chevalier Gluck, car il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit une paſtorale: c'eſt du tragique véritable. On devoit donner la premiere repréſentation mardi 21, c'eſt-à-dire demain, mais on ne croit pas qu'elle puiſſe avoir lieu de la ſemaine.

21 *Septembre*. Les avis sont très-partagés sur la répétition générale d'*Echo & Narcisse*, qui a eu lieu hier. Elle étoit aussi nombreuse que la plus belle chambrée. On convient généralement que le poëme est détestable ; qu'il y a de beaux effets de musique, mais déplacés & trop vigoureux pour un sujet aussi simple. Les partisans même de Gluck ne peuvent le dissimuler ; ses adversaires trouvent l'ouvrage trop long & d'un ennui excessif. Quoique le musicien ait monté son harmonie sur le plus haut ton, il a plus donné que de coutume au goût françois, & il y a quantité de ballets, dont quelques-uns peu pittoresques.

Ce qui a fait le plus de plaisir dans tout ce spectacle, ç'a été de voir reparoître Mlle. Théodore, danseuse, qui avoit quitté, entraînée par la cabale générale contre M. de Visines. Ce jeune sujet, qui joint la noblesse à la gaieté, les graces à la légéreté, la précision à la gentillesse, réunit tous les suffrages. Elle est en femme ce que le célebre Pic est en homme, & fait le plus grand honneur au Sr. Lany, son maître.

22. *Septembre* 1779. Madame Necker, dans l'espoir de se donner une consistance de son côté, a imaginé de se mettre à la tête des hôpitaux du royaume, pour l'administration intérieure des œuvres de charité. Elle a fait goûter son projet à la Reine & à Madame, sous leurs augustes auspices. C'est un intriguant, nommé Colombier, membre de la société roya-

le, qui est son agent pour la partie médicale. Elle est allée dernierement à la Conciergerie & a trouvé à redire à l'infirmerie de cette prison. Elle a envoyé chercher le Sr. Couture, architecte du Parlement & l'a réprimandé. Ce subalterne en a rendu compte à M. Pasquier, Doyen de la Grand-chambre, Commissaire des prisons & des édifices qu'on construit. Ce Magistrat a été furieux, & a donné les ordres les plus séveres pour s'opposer aux entreprises de la femme du Directeur général des finances: ce qui ne met celui-ci que plus mal avec le Parlement.

22 *Septembre.* L'inquisition mise par le Maréchal Duc de Duras pour empêcher qu'on ne siffle Mlle. Raucoux, & que les partisans des Sainval ne cabalent contre Mlle. Vestris, continue à augmenter le nombre des mécontens, &, faute de mieux, l'indignation se manifeste par des pamphlets manuscrits. Il paroît une facétie intitulée: *Supplément à la gazette de France, du vendredi* 17 *Septembre*, où, par une allégorie soutenue, on raconte tout ce qui s'est passé dans le tripot, en termes de marine; ce qui donne lieu à quelques sarcasmes assez piquans pour ceux qui sont au fait de l'historique & des anecdotes.

23 *Septembre* 1779. La Reine & la famille Royale ne pouvant venir décemment chez l'Ecluse, pour voir *les battus paient l'amende*, n'ont pu tenir à leur desir, & cette troupe a été mandée à Versailles, pour y jouer sur le théâtre de la ville, le mardi 21. La direction a eu per-

mission d'augmenter les places ; ce qui lui a fourni une très-bonne chambrée.

24 *Septembre.* Dans le tems de l'incendie de l'hôtel-Dieu, on avoit donné divers projets, soit pour transférer cet hôpital ailleurs, soit pour l'anéantir entierement & y suppléer d'une autre maniere. Un des spéculateurs sur cette matiere avoit proposé que chaque paroisse eût le sien. On n'y a point eu d'égard, & l'on a non-seulement conservé ce receptacle de toutes les maladies de Paris, mais on l'a laissé où il est.

Aujourd'hui, sous les auspices de Madame Necker, M. le Curé de Saint-Sulpice a imaginé de construire un hôpital particulier pour sa paroisse, & il seroit à souhaiter que cet exemple fût suivi des autres pasteurs.

24 *Septembre.* Il faut se rappeller que Me. Linguet, dans un de ses derniers numéros, en parlant de la querelle élevée parmi la troupe des comédiens François, à l'occasion de la Dlle. Sainval l'aînée, appelle le *Supérieur*, c'est-à-dire le Maréchal Duc de Duras, le *Bâtonnier*, & faisant allusion au Bâtonnier des Avocats, ordre contre lequel il est constamment élevé, persiflé cruellement ce Seigneur. Il l'avoit déjà mal-traité dans ses diatribes contre l'Académie, dont M. le Duc de Duras est membre. Le Maréchal, outré de colere, a fait écrire au Journaliste qu'il eût à s'abstenir d'entretenir le public de lui, ou qu'il lui feroit donner des

coups de bâton. *Tant mieux*, fait-on répliquer au Libelliste, *je serai fort aise de lui voir faire usage de son bâton une fois en sa vie.*

26 *Septembre* 1779. Il couroit depuis quelques jours un quatrain sur le Prince d'Henin, Capitaine des gardes du corps du Comte d'Artois, qu'on n'a pas daigné recueillir dans le moment, parce qu'il ne contenoit qu'un calembour. Malheureusement sous cette pointe grossiere étoient renfermées des vérités dures, concernant la bêtise, la crapule & la nullité de ce seigneur, lié avec toutes les impures de Paris, & surtout ne désemparant pas de chez Mlle. Arnoux, qu'il ennuye du matin au soir. Il a sçu que le quatrain étoit de M. le Marquis de Champcenets, gouverneur des châteaux de Meudon, Belle-vue & dépendances, en survivance de son pere, un des chansonniers de la cour & rival en ce genre du Marquis de Louvois. Il s'est plaint au Comte d'Artois son maître & M. de Champcenets a été condamné par le Roi à être exilé pendant deux ans, dont six mois dans un château-fort, &, pour le reste, sa famille a obtenu qu'il le passeroit à voyager. Cette anecdote rend précieux les vers qu'on dédaignoit:

Depuis qu'auprès de ta Catin
Tu fais un rôle des plus minces,
Tu n'es plus le Prince d'Henin, (des Nains)
Mais seulement le Nain des Princes.

27 *Septembre* 1779. Il y a parmi les danseu-

ſes de l'opéra une Dlle. Vernier, dans les Doubles, roulant ſon corps depuis longtems & renommée pour ſes tours, & ſes perfidies. Un Chevalier de Grille, ſuivant un quolibet de ſes camarades, *donnant dans les vieux corps*, s'étoit attaché à cette courtiſanne. Ces jours derniers il l'a ſurpriſe couchée avec un guerluchon: celui-ci s'eſt apparemment échappé, & toute la colere du Chevalier a tombé ſur l'infidele, qui a fui nue en chemiſe. Il l'a pourſuivie à coups de canne juſques dans la rue, où il l'a laiſſée preſque morte. Le Roi informé de cette vengeance lâche & contraire aux loix, a ordonné que M. de Grille fût enfermé au château de Ham: d'autres diſent qu'il n'eſt qu'exilé.

27 *Septembre* 1779. Les partiſans de la facétie intitulée *les battus paient l'amende*, enchantés de l'honneur que le Roi avoit fait au Sr. l'Ecluſe de demander ſa troupe à Verſailles pour l'y jouer, ne doutoient pas que le ſuffrage de la famille-royale n'y mît le dernier ſceau. Ils ont été bien étonnés de voir tous ces auguſtes perſonnages y bâiller à qui mieux, & s'écrier: *n'eſt-ce que cela*?

28 *Septembre* 1779. M. de Foncemagne, après avoir donné pluſieurs fois l'eſpérance à ceux qui aſpirent à l'Académie françoiſe, de leur céder bientôt ſa place, a enfin réaliſé tout de bon leur attente. C'étoit un littérateur eſtimable, qui avoit produit beaucoup de choſes peu recherchées. Il s'étoit ſurtout at-

taché à la partie de l'hiſtoire, dans laquelle il avoit des connoiſſances très étendues; mais il l'avoit traitée plus en ſavant qu'en homme de génie. Il avoit eu l'honneur d'être Sous-gouverneur de M. le Duc de Chartres.

28 *Septembre.* Outre le quatrain ſur le Prince d'Henin, on attribue au jeune Champcenets les couplets ſur la comédie & beaucoup d'autres choſes ſur la cour. Il paroît que le pere ſachant le ſort dont ſon fils étoit menacé, a mieux aimé le prévenir, en demandant lui-même au Roi un ordre pour le faire arrêter.

29 *Septembre.* On eſt indigné de la ligue générale des peintres contre le tableau de M. Bounieu, qu'ils cherchent à décrier à l'envi par leurs propos & leurs critiques injurieuſes. Mais ce qui marque plus particulierement la jalouſie dont ils ſont dévorés, c'eſt leur acharnement à obtenir du gouvernement qu'il empêche les ouvrages périodiques de payer à cet artiſte le tribut de louanges qui lui eſt dû. Aucun n'a oſé en faire mention.

M. le Duc de Chartres, à peine arrivé de ſon voyage eſt allé chez M. Bounieu & a acheté cette *Bethſabée* 6000 livres, le prix auquel l'artiſte, trop modeſte, l'avoit mis.

29 *Septembre.* Madame Eliſabeth ayant deſiré être inoculée, elle doit ſe ſoumettre inceſſamment à cette opération, qui aura lieu au château de Meudon.

30 *Septembre* 1779. Dès la ſeconde repré-

ſentation, les balcons, l'amphithéâtre & les premieres loges ſe ſont trouvés vuides, enſorte qu'on regarde l'opéra d'*Echo & Narciſſe* comme preſque tombé; & s'il ſe ſoutient un peu, c'eſt par les ballets du Sr. Noverre. Le Chevalier Gluck, dans le principe, n'en vouloit pas: il prétendoit que ſes ouvrages n'en avoient aucun beſoin; ce n'eſt pas même lui qui a fait les airs. Ses partiſans, qui cette fois l'abandonnent, c'eſt-à-dire ſon opéra, en rejettent principalement la chûte ſur le poëme, du Baron de Tſchudi. Il faut avouer qu'il n'eſt pas poſſible de lire de plus mauvaiſes paroles. Le ſtyle guindé, précieux, amphigourique de ce poëte, eſt porté à un dégré dont il n'y a pas d'exemple, & ſon plan même, abſolument contraire à la fable, eſt la plus ridicule choſe qu'on puiſſe imaginer.

Quant au Chevalier, il ſe moque de cela; il a touché d'avance, ſuivant ſon uſage, les dix mille francs, prix de ſa muſique, & l'on calcule qu'avec les autres revenans bons il en aura 22000 livres.

M. de Viſmes, peut-être pour la premiere fois, a fait beaucoup de dépenſe pour l'exécution de cet opéra, le premier où il y ait unité de lieu. Il n'y a cependant qu'une ſeule décoration, charmante, dont les ſites variés donnent lieu à des ballets très-pittoreſques pour le coup d'œil, & remarquables par des effets piquans & neufs, qu'on n'avoit pu ſaiſir aux répétitions.

30 *Sep-*

30 *Septembre* 1779. *Supplément à la gazette de France, du vendredi 27 Septembre* 1779.

d'Amathonte, le 17 Septembre 1779.

La divifion s'eft mife dans les flottes combinées des Reines *Vénus* & *Melpomene*, & les deux partis font prêts d'en venir à une guerre civile. La jaloufie eft le principe du défordre.

L'Amiral *Veftris* n'a pu foutenir l'éclat de la gloire de l'Amiral *Sainval* l'aînée & a réfolu la perte de cette rivale, dont les grandes qualités attiroient l'admiration publique.

ESCADRE BLANCHE, *portant le Pavillon de la Reine Vénus*.

CAPITAINES.	VAISSEAUX.	CAN.	NOTES.
VESTRIS, Amiral.	*Le Duras.* Vaiffeau qui a plus d'apparence que de folidité.	100	Le Maréchal Duc de Duras, Gentilhomme de la Chambre de fervice, Supérieur des comédiens & amant de la Dame *Veftris*, bavard, fans parole & fans fermeté.
BRIZARD.	*L'Intérêt.* Vieux bâtiment.	90	Ce Comédien, le Chef du parti de Mlle. *Veftris*, eft âgé & très-ladre.
PREVILLE.	*Le Courtifan.* Bâtiment ruiné.	75	Ce Comédien cherche à fe mettre bien avec le *Supérieur*, & d'ailleurs eft ufé de débauches.

CAPITAINES.	VAISSEAUX.	CAN.	NOTES.
DESESSARTS.	*Le Balourd.* Mauvais voilier.	74	C'eſt un acteur très-épais & très-bête.
LA RIVE.	*Le Belâtre.* Bâtiment mou.	74	Bel acteur, ayant des dents bien blanches, qu'il montre, mais froid.
PONTEUIL.	*L'Inutile.* Bâtiment radoubé.	64	Comédien médiocre, qui a reparu depuis peu au théâtre.
VAN HOVE.	*Le Tartuffe.* Louvoye ſupérieurement.	64	Avoit paru du parti de Mlle. *Sainval*, & en a changé, voyant l'autre parti l'emporter.
COURVILLE.	*Le Ridicule.* Porte bien la voile.	64	Il eſt hué dès qu'il paroît & va toujours ſon train.
BOURET.	*L'Honnête.* Bâtiment plat.	64	Comédien qui a des mœurs, mais eſt un piètre homme.
DU-GAZON.	*L'Intrigant.* Bâtiment ſujet à ployer.	50	Comédien qui cherche à faire ſa cour aux dépens de tous ſes camarades.
Mad. PREVILLE.	*La Vengeance.* Bâtiment lent à la marche, mais ſûr.	50	Bonne actrice, froide, facile à irriter & implacable.
Mad. BELLECOUR.	*Le Profond.* Sujet aux voies d'eau.	50	Vieille actrice dévergondée.

FREGATES.

Mlle. LUZY.	*La Coquette.* Mal radoubée.	32	Cette actrice a une maladie de femme, incurable.

CAPITAINES.	VAISSEAUX.	CAN.	NOTES.
Mad. DU GAZON.	*L'Effrayante.* File quinze nœuds par heure.	32	Allégorie relative à son intérieur & à sa lubricité.
Mad. SUIN.	*La Fatiguante.* File 18 nœuds.	20	Même caractere, même tempérament.

ESCADRE ROUGE, *portant le Pavillon de la Reine Melpomene.*

CAPITAINES.	VAISSEAUX.	CAN.	NOTES.
SAINVAL, l'aînée, Amiral.	*Le Talent.* A une surperbe batterie.	120	La meilleure Actrice actuelle, vigoureuse & dans le genre de Mlle. Dumesnil.
MOLE.	*Le Ferme.* Peut servir encore longtems.	100	C'est l'acteur qui a déployé le plus de vigueur dans le tripot en faveur de l'expulsée.
MONVEL.	*L'Ingénieux.* Vaisseau rare pour les qualités.	90	Ce comédien est en même tems auteur & fait des pieces de théâtre.
AUGE.	*L'Admirable.* Vaisseau à conserver.	90	Excellent comédien dans les rôles de valet & d'un genre difficile.
D'AZINCOURT.	*Le Neuf.* A examiner.	80	Ce comédien n'est reçu que de 1778.
FLEURI.	*Le Véridique.* Vaisseau d'une batterie qui fait fuir tout ce qui l'approche.	64	Eloge du caractere de cet acteur.
Mlle. SAINVAL, cadette.	*Le Sensible.* Bâtim. peu durable.	54	Cette Actrice a de l'ame, mais de foibles moyens.

Capitaines.	Vaisseaux.	Can.	Notes.
Mll. DOLIGNY.	*Le Séduisant.* Vaisseau à réformer.	64	Actrice qui a plu longtems, sans qu'on sache trop pourquoi & sans moyens.
Mlle. FANIER.	*Le Prétendant.* Vaisseau qui a besoin d'un fréquent calfatage.	64	Actrice très-apprêtée dans son jeu & surtout dans sa toilette.

FREGATES.

Mlle. LA CHASSAIGNE	*L'Insouciante.* Durera longtems.	32	Caractere de cette Actrice.
Mlle. CONTAT.	*La Dédaigneuse.* N'attrape rien.	32	Caractere de cette actrice, peu renommée pour ses conquêtes.

Le Capitaine *Raucoux*, Corsaire vigoureux, montant la *Sophie* (1), avec 500 volontaires, *des deux sexes*, vient de se joindre à l'Escadre blanche. Ce bâtiment armé à Florence, est malheureusement, quoique construit depuis peu, très fatigué, vu son service fréquent, surtout dans son arriere, par une artillerie trop forte. On ne croit pas qu'il puisse tenir la mer longtems, & le lundi 13 il a essuyé un grain violent, à la hauteur de l'isle *Phedre*, (2) qui l'auroit fait relâcher, si le Capitaine *Raucoux* n'étoit intrépide. Il a seulement usé de prudence & vogue sous ses basses voiles.

(1) Il faut savoir que Mlle. Arnoux se nomme *Sophie*, & c'est ainsi qu'elle est surtout appellée parmi les Tribades.

(2) Mlle. Raucoux a été violemment sifflée à une représentation de la tragédie de *Phedre*, où elle jouoit.

L'Amiral *Vestris* a commencé les hostilités & donné chasse à l'Amiral *Sainval*, qui, contrarié par le vent, sans munitions & mal secondé des siens, a été coupé & forcé de gagner quelque port neutre.

Le commandement auroit dû être dévolu à *Sainval* cadette, Capitaine du *Sensible*; mais n'étant pas mieux secondée, elle est allée solliciter les secours de la Reine *Melpomene*.

Pendant ce tems toute l'Escadre rouge, affamée, s'est rendue au *Duras*, sauf le Capitaine *Molé*, qui s'est expliqué hautement, au risque d'être démonté, & si les renforts de la Reine *Melpomene* n'arrivent promptement, ses Etats sont absolument à la veille d'être dévastés par les ennemis.

On assure que la retraite du Capitaine *Sainval* cadette ayant donné des inquiétudes, on a fait l'impossible pour le ramener, & qu'il servira sous les ordres de l'Amiral de l'Escadre blanche; lâcheté dont on s'indigne.

Le Prince *des Nains* (3), qui aime singulierement le Corsaire *Raucoux*, à cause du bâtiment qu'elle monte, sur lequel il a fait quelques traversées, s'intéresse fortement à elle, & lui a concilié la Reine & les Princes de la famille royale.

1 *Octobre* 1779. Une société avoit proposé un Prix de 1200 livres pour l'Eloge de Louis,

(3) Le Prince d'*Henin*, l'amoureux de Mlle. Arnoux., & qui en conséquence protege Mlle. Raucoux.

Dauphin, pere du Roi. Il devoit être décerné au commencement de Juillet dernier. Cette fois ce n'étoit aucune académie qui dût en décider. Les juges étoient dix particuliers choisis, savoir, Mrs. Guenée, Gerard, Chevreuil, de Milou, Godescard, Pey, Asseline, Royou, Geoffroy & Grosier. Ces arbitres n'ayant trouvé aucune piece digne d'être couronnée, la même société, en augmentant le prix de 1200 livres, propose le même sujet une seconde fois. Cette fois elle donne des indications plus précises. Elle desire que les auteurs ne s'asservissent pas à parcourir l'historique de la vie du héros, mais qu'ils s'appliquent à considérer l'esprit qui anima ce Prince & à le présenter comme plein de cette religion qui a consacré toutes ses vertus & dont la premiere a été de se dérober à l'admiration de son siecle. Le concours sera ouvert jusqu'au premier Septembre 1780 exclusivement, & le prix sera décerné au commencement du mois de Décembre.

1 *Octobre* 1779. L'opéra a donné hier sur son théâtre la premiere représentation d'un intermede Italien: *il matrimonio per inganno*, ou *le mariage par supercherie*, en deux actes, dont la musique del Signor Ansossy. Nous avons une piece françoise sous ce titre, qui est charmante: *l'époux par supercherie*, de Boissy. On présumoit que l'auteur Italien en auroit tiré parti; mais il est décidé que ces intermedes doivent absolument ne pas avoir le sens commun: les

poëtes y veulent laiſſer au muſicien tout l'honneur du ſuccès.

Quant à la muſique, elle a été fort goûtée du petit nombre d'amateurs qui ſuivent ce genre de ſpectacle.

2 *Octobre* 1779. On a réduit dans un quatrain le bon mot prétendu de Me. Linguet: il devient ainſi plus vif. D'ailleurs, la pointe de cette épigramme eſt une épée à deux tranchans: *in utrumque feriens.*

Au Maréchal Duc de Duras, tourné en ridicule par Me. Linguet dans un de ſes derniers numéros:

Monſieur le Maréchal, pourquoi cette réſerve,
Lorſque Linguet hauſſe le ton?
N'avez-vous pas votre bâton?
Au moins qu'une fois il vous ſerve.

2 *Octobre.* Dans les démolitions & fouilles faites à Belleville & aux environs des carrieres par ordre de la police, on a trouvé une pierre avec des caracteres: on l'a cru digne de l'examen de Meſſieurs de l'Académie des inſcriptions & belles lettres; en conſéquence elle leur a été apportée à grands frais: les commiſſaires nommés pour l'explication ſe ſont donnés beaucoup de peine, afin de rendre les lettres liſibles. Les voici & l'ordre figuré de leur arrangement:

J . C
I
L
E
C H
E M
I N
D E
S A N E S.

Mais quand il a fallu rechercher dans quelle langue étoient écrits ces caracteres & ce qu'ils ſignifioient, ils ſe ſont inutilement caſſé la tête. Ils ont conſulté M. Court de Gebelin, le ſavant auteur du *monde primitif* & l'homme le plus verſé dans la connoiſſance des hiéroglyphes; il s'eſt avoué incapable d'y rien comprendre.

Le bedeau de Montmartre entendant parler du fait & de l'embarras des académiciens, a prié qu'on lui fît voir la pierre, &, ſans doute, inſtruit de ſon exiſtence antérieure, il en a donné ſans difficulté la ſolution, en aſſemblant ſimplement les lettres, qui forment ces mots françois : *ici le chemin des ânes.* Il y avoit dans ces cantons des carrieres à plâtre, & c'étoit une indication aux plâtriers qui venoient en charger des ſacs ſur leurs ânes, dont ils ſe ſervent pour cette expédition.

Si l'on trouvoit une pareille anecdote dans quelque *ana*, on la prendroit pour une plaiſanterie : on ne peut conteſter l'authenticité de celle-ci.

3 *Octobre* 1779. *Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 25 Septembre.* ..... Jeudi 23 nous eûmes un *Te Deum* pour la conquête de la Grenade par le Comte d'Estaing; mais les négocians sont si contens, qu'ils firent des illuminations qui n'étoient point ordonnées. Le soir on donna *Gaston & Bayard* exprès, parcequ'il s'y trouve ces quatre vers, les plus mauvais peut-être de du Belloy, mais précieux par le nom du héros:

Ecoute, ô mon éleve, espoir de ta patrie;
D'Estaing, cœur tout de flamme à qui le sang me lie;
Toi, né pour être un jour, par tes hardis exploits,
Ainsi que ton ayeul, le bouclier de tes rois!

A ces vers trop vagues de la cinquieme scene du cinquieme acte, un de nos Bordelois en avoit ajouté d'autres, & l'on reçut avec les plus vives acclamations la tirade en l'honneur de ce général, qui dissipoit enfin la tristesse & le deuil de ce port.

3 *Octobre.* Les comédiens françois ont donné hier la premiere représentation de *Roseïde*, comédie en cinq actes & en vers de M. Dorat. L'auteur se proposoit d'abord de faire paroître sa piece sous le titre de l'*Intrigant*, le principal caractere qui y domine; mais comme ce caractere, plutôt défini que mis en action, n'auroit pas répondu à l'attente que le titre auroit excité, on a conseillé au poëte de se contenter de celui plus vague, du nom de

l'héroïne, qui ne présente que l'idée d'un drame romanesque. Des vers, des portraits, des tirades ont excité des applaudissemens, & c'est tout. Les reins de M. Dorat sont trop foibles pour soutenir le fardeau qu'il s'étoit imposé: il est hors d'état de conduire l'intrigue qu'exigeoit son sujet. Nulle gaieté, un froid continuel & beaucoup d'ennui; c'est ce qui résulte de cette nouvelle production, plus propre à l'écarter qu'à le rapprocher de l'Académie, à laquelle il comptoit s'ouvrir un accès par cet à propos.

4 *Octobre* 1779. Les artistes enchantés du bruit qu'on a fait courir qu'on n'avoit jamais vu de si beau Sallon que cette année, pour jouir plus longtems de l'enthousiasme public, ont engagé M. le Comte d'Angiviller à le prolonger de huit jours.

Hier 3, jour de la clôture, on y a exposé deux nouveaux tableaux représentant la ville de Malines & le château de la Tamise. On en a admiré l'extrême fini, les détails les mieux entendus, l'intelligence des plans de chaque fabrique, dont ils sont composés. La veille, l'auteur, M. de Cort d'Anvers, avoit été agréé de l'Académie sur leur seule inspection.

5 *Octobre*. Il paroît imprimé : *Précis de la campagne de* 1779, par M. du Bourg, officier au régiment de Languedoc, embarqué sur le vaisseau du Roi, l'*Indien*.

Ce pamphlet vient de Brest, où l'impression

en a été autorisée le 23 Septembre, de l'agrément du commandant de la marine.

Il est couru avec avidité, mais on n'y trouve qu'un peu plus d'ordre & de précision dans les faits, (*) qu'on savoit déjà. Plusieurs même y sont omis, & une réticence totale des anecdotes qui pourroient satisfaire, laisse le lecteur dans le même embarras. On y remarque, du reste, un génie rodomont, suite sans doute de la contagion des Espagnols. Cette forfanterie est encore plus déplacée, vu la supériorité excessive que nous avions, & le peu de succès qui en a résulté.

5 *Octobre* 1779. *A celle qui se reconnoîtra.* Tel est le titre d'une épitre nouvelle adressée à Mlle. Raucoux. C'est un persiflage en vers, où il y a de la facilité, de la saillie, une critique des mœurs du jour vraie & piquante. On l'attribue à M. Dorat. Cependant par sa méchanceté, sa hardiesse & surtout par son genre, elle est encore plus dans la maniere du Marquis de Villette.

6 *Octobre.* Depuis les disputes élevées dans le sein de la comédie au sujet des Sainval, le Sr. Préville & sa femme s'étoient retirés & ne vouloient plus représenter. Celle-ci, connue pour une des ennemies des deux actrices opprimées & chéries du public, avoit été huée dans *la gageure imprévue*, piece où elle avoit

(*) Encore les dates ne sont-elles pas exactes.

joué délicieusement. Son mari avoit pris fait & cause pour elle, & ils avoient envoyé leur renonciation au théâtre. Leurs camarades éprouvant le vuide laissé par ces deux coryphées, ont député quatre d'entre eux pour les ramener: tels les Grecs envoyerent autrefois vers Achille. Ils ont répondu, en prescrivant certaines conditions, qui consistent à mettre plus d'union dans la troupe, plus de fermeté dans les délibérations, & surtout plus de zele à empêcher le parterre de prendre en grippe les meilleurs acteurs & de les huer. Les articles ont paru si durs, si difficiles à exécuter qu'on ne leur a pas répondu.

7 *Octobre* 1779. Le Prince de Nassau-Saarbruck qui a épousé Mademoiselle de Monbarrey, a moins de treize ans & demi, il n'en a qu'onze & demi, & la Demoiselle doit revenir sur le champ après la cérémonie. Il est Protestant & elle Catholique. Beaucoup de gens blâment son pere de cette alliance & craignent qu'il n'en résulte un divorce lorsque le jeune Prince sera majeur. On s'est trompé du reste, & il a encore son pere.

7 *Octobre*. M. Dorat a tenu une assemblée chez Mlle. Fanier, après la premiere représentation de sa piece, pour savoir s'il la retireroit. La pluralité a été pour forcer le public à la recevoir & à la pousser toujours. Cet auteur avoit pris pour modele de son *Intrigant* le Marquis de Pezay, dont il étoit autrefois l'ami

& qui s'étant méconnu dans son élévation avoit donné de l'humeur au poëte; mais ce caractere est si mal mis en action, qu'on n'en a pas senti l'effet, & surtout qu'on n'y a reconnu en rien le prototype.

M. Dorat en est d'autant plus désespéré que ses affaires se dérangent chaque jour, qu'il doit au moins 60.000 livres, & n'est à l'abri des poursuites de ses créanciers que par un sauf-conduit.

8 *Octobre 1779*. *Echo & Narcisse* n'a rapporté mardi, jour de la troisieme représentation, que 1500 livres. Cette époque critique décide de sa chûte absolue.

M. Robinot, ci-devant abbé, en a présenté aux Italiens une parodie, intitulée *les Narcisses, ou l'écot mal payé*. Elle a été accueillie avec transport. Mais comme il y a beaucoup de personnalités contre le Chevalier Gluck, l'abbé Arnaud, M. Suard, le Chevalier de Chatellux & ses autres partisans connus, on doute que la police la tolere, sans la châtrer étrangement.

9 *Octobre*. Le Chevalier Gluck, dont l'amour-propre comme celui de tous les gens à talens, est très susceptible, dégoûté du peu de succès d'*Echo & Narcisse*, sur le point de partir pour Vienne, est allé prendre les ordres de la Reine, & n'a point dissimulé à S. M. sa douleur & son projet de ne plus revenir. La Reine voulant le détourner de ce dessein, lui a fait donner la place de maître de musique des En-

fans de France, & lui a permis de partir seulement pour l'arrangement de ses affaires, avec injonction de revenir pour toujours se fixer ici.

10 *Octobre* 1779. *Vers à Mademoiselle de Monbarrey, sur son mariage avec le Prince de Nassau-Saarbruck.*

Vous partez; vous allez loin de votre patrie;
Passer des tendres mains d'une mere chérie
Dans les avides bras d'un époux enchanté:
Déposant un fardeau si cher, si regretté,
 L'une l'arrosera de larmes
 L'autre, possesseur de vos charmes,
 Sera de plaisir transporté:
Dans ce monde admirable; ainsi tout se compense:
 Votre beauté mettoit en France
 Mille esclaves à vos genoux:
Sur de nouveaux sujets par votre bienfaisance
Vous allez exercer un empire plus doux:
 Ici l'on vous auroit maudite,
 Se voyant par vous dédaigner:
 Là vous serez toujours bénite:
D'une ou d'autre façon il vous falloit regner!

11 *Octobre*. On prend toutes les mesures pour faire l'édition générale des Oeuvres de M. de Voltaire, dont le Sieur de Beaumarchais & consorts s'occupent depuis longtems. Quoique le *Prospectus* ne paroisse pas encore, on sait que le nombre des volumes sera de soixante in-8o, & la souscription de 300 livres.

Afin de pouvoir éviter les censeurs de France & leurs scrupules, les éditeurs ont obtenu

de monter leur imprimerie au Fort de Kehl appartenant à l'Empire, non loin de Strasbourg. S. M. Impériale leur fournira des gardes pour veiller, tant au dehors que dans l'intérieur de l'imprimerie, & furtout pour empêcher qu'aucun des travailleurs n'emporte, fuivant l'ufage, des feuilles des épreuves: au moyen duquel larcin la contrefaçon a lieu prefqu'auffitôt que l'édition originale..

12 *Octobre* 1779. Un des bâtimens de Paris qui attire aujourd'hui la curiofité des habitans de cette capitale & des étrangers, c'eft le petit Palais Bourbon, colifichet ingénieux, riche, élégant, plein de recherches voluptueufes: on ne peut y entrer qu'avec un billet de la propre main du Prince de Condé. Ce n'eft qu'un acceffoire du grand palais, qui n'eft point fini & dont les travaux font fufpendus faute d'argent: il y a en outre le palais moyen. Par la réunion de ces trois efpeces de bâtimens, S. A. fera logée pour 600,000 livres de rentes environ. On évalue à douze millions ce vafte édifice, fupérieur pour l'étendue à tous les palais d'aucun Souverain en Europe.

12 *Octobre.* *L'Ecole de la jeuneffe*, ou *le Barnevelt François*, drame tragique, fi jamais il en fût, & appellé par les comédiens italiens improprement comédie, en trois actes & en vers, mêlé d'ariettes, paroles du Sieur Anfeaume, avoit eu pour muficien le Sieur Duny, mort, dont le genre facile & doux ne convenoit gue-

res à la noirceur de cet ouvrage. Un Sieur Prati, éleve de Piccini, a imaginé de refaire cette musique, & son ouvrage a été exécuté lundi dernier, mais avec un succès très médiocre & qui laisse encore beaucoup à desirer.

13 *Octobre* 1779. M. Dorat, au moyen des retranchemens considérables faits à sa piece, des billets qu'il distribue abondamment à chaque représentation, & de la complaisance des comédiens à y joindre de petites pieces jolies, jouées rarement & accompagnées de leurs agrémens, se traîne avec une sorte d'ostentation aux yeux des bonnes gens qui ne voient pas tous ces ressorts & ne connoissent pas son manege.

Cet auteur marche déjà à un nouveau triomphe; il nous annonce aujourd'hui une tragédie, qui doit être jouée incessamment; c'est un sujet fort intéressant, *Pierre le Grand:* pour que le public soit prévenu d'avance & exciter son attente, il répand des vers adressés à Mlle. Sainval cadette, en lui envoyant le rôle d'*Ametis*:

Diogene, avec sa lanterne,
Cherchoit un homme & ne le trouvoit pas.
Plus d'un Diogene moderne
Eut même sort en pareil cas;
La chose est, dit-on, bien prouvée;
Moi je suis plus heureux. Las des talens trompeurs,
De l'ampoule tragique, avec soin conservée,
Ma lanterne à la main, me moquant des railleurs,
Je cherchois une ame éprouvée,
Tendre, sensible, ouverte aux doux charmes des pleurs:

C'eſt une rareté chez Meſſieurs nos acteurs,
Et dans Sainval je l'ai trouvée.

14 *Octobre* 1779. *Il matrimonio per inganno* eſt un opéra bouffon tout nouveau & donné à Naples, il n'y a guere que ſix mois: la muſique en eſt admirée de plus en plus; cependant, comme la Signora Chiavacci veut toujours une ariette de bravoure à chanter, le Sieur Piccini a été obligé d'y en ajouter une de ſa compoſition pour elle. Cette cantarice n'a pas un organe fort étendu, mais elle eſt parfaite muſicienne; elle travaille beaucoup, elle a le plus grand goût, elle eſt pleine de graces & ſurmonte par ſon art toutes les difficultés: elle eſt en outre excellente actrice, principalement pour les rôles de fourberie hypocrite, dans le caractere de ſa nation & dans le ſien.

La Signora Chiavacci excite la jalouſie de nos courtiſannes & ſurtout des Demoiſelles de l'opéra, dont elle ſurpaſſe par ſa magnificence les plus riches; outre un train conſidérable, elle a un coureur & joue la femme de qualité: elle appartient actuellement à M. Amelot.

15 *Octobre*. Il s'éleve dans le ſein de l'Académie une diviſion, ſourde d'abord, mais qui éclate inſenſiblement & pourroit cauſer des effets funeſtes. M. de la Harpe s'étoit impatroniſé chez M. Suard, ſon confrere, & il s'y étoit tellement ancré qu'il a paſſé pour le cocufier. M. Suard n'a pas trouvé cela bon & a expulſé l'ami de la maiſon. Celui-ci piqué, à

l'occasion du Chevalier Gluck, extrêmement prôné par M. l'abbé Arnaud & conséquemment par M. Suard son écho, a pris parti en faveur du Sieur Marmontel, à la tête des Piccinistes: le *Journal de Paris* a servi de champ de bataille à tous ces champions qui, déguisés sous des noms empruntés, se sont dit beaucoup de choses grossieres à la faveur du masque.

M. Suard est un fier à bras: il n'est sorti de Besançon sa patrie & venu à Paris que pour une affaire d'honneur avec des officiers du régiment du Roi: M. de la Harpe a fait, au contraire, des preuves de couardise & de poltronerie; il a reçu des croquignoles de tous ceux qui ont voulu lui en donner, & ne s'est vengé que par sa plume, qui ne l'a pas toujours bien servi. Son confrere a trop abusé de sa supériorité: mais encore un coup l'*incognito* couvroit tout celà. Le dythirambe a donné de nouveau prise à M. Suard, qui a fait insérer dans le *Mercure* une critique sanglante de ce poëme & même tombant indirectement sur l'académie; le panégyriste de Voltaire a été furieux & ne trouvant pas vraisemblablement le défenseur assez chaud, a fait insérer une lettre en réponse, où il est si fadement adulé, qu'on sent qu'elle ne peut venir que de lui. Tout a transpiré aujourd'hui & M. d'Alembert, outré que des académiciens se donnent ainsi en spectacle, fait de son mieux pour assoupir la querelle & l'éteindre; mais M. Suard est implacable & menace toujours de

couper les oreilles au cocufiant. Voilà l'état actuel de cette guerre devenue ouverte & qui amuse les malins, dont cette capitale abonde.

15 *Octobre* 1779. Un mémoire qui dans le tems n'avoit fait aucune sensation, est très recherché aujourd'hui, depuis qu'il est supprimé par un arrêt du conseil du 25 Septembre. Il est au nom des *épingliers*, *merciers*, *tabletiers*, *contre M. le Chevalier Dubois*, *commandant la garde de Paris*. Me. Prevost de St. Lucien, avocat, en est l'auteur: la causticité qui y regne contre le militaire, auquel on reproche un despotisme vexatoire, en fait le mérite & le piquant.

15 *Octobre*. On cite un bon mot de M. le Duc de Chartres à Madame la Duchesse accouchée: *quoi!* lui dit l'époux, en soupesant le nouveau-né, *vous ne me donnez qu'un enfant*, *à moi qui ai travaillé pour quatre!*

* 15 *Octobre*. Il se répand une nouvelle facétie dans l'affaire des Sainval. Elle a pour titre: *Vision du Prophete Daniel*, *trouvée nouvellement dans les ruines de Jérusalem*, *& traduite de l'hébreu*, *par un amateur*.

C'est une allégorie soutenue dans le style de ces délires mystiques, où l'on raconte tout ce qui s'est passé & l'on peint les personnages principaux qui y ont joué un rôle. Le Maréchal Duc de Duras y est surtout mal accommodé. Il est dommage que certains portraits ne soient pas justes, & que les traits en soient défigurés par la passion.

16 *Octobre.* A celle qui se reconnoîtra.

Toi, la plus belle des *Didons*, (*)
Chaste, un peu moins que Pénelope,
Dans ce pays d'illusions
Il n'est rien que nous ne fassions
Pour fuir l'ennui qui nous galoppe.
Plumes en l'air, nez en avant,
On court grimpé sur la chimere
Vers le plaisir qui fuit d'autant;
On aime, on plaît à sa maniere.
Le plus sage tourne à tout vent,
L'un atteint l'amour par devant,
L'autre l'attrape par derriere.
Le caprice est ce qui nous meût;
Le diable emporte les scrupules.
Enfin on fait du pis qu'on peut:
Tout le monde a des ridicules,
Mais n'a pas des vices qui veut.
Du tien ne vas pas te défaire,
Dans la Grece on en faisoit cas
Et sur le vice on sait, ma chere,
Que les Grecs étoient délicats;
Dans Rome encor, ville exemplaire,
Messaline, Actée ou Glycere,
Ne t'auroit pas cédé le pas.
Jours de débauche & de lumiere,
Beaux jours de la corruption,
Les petits soupers de Néron
Auroient bien été ton affaire.
Là nul censeur contredisant,

(*) Mlle. Raucoux joue le rôle de *Didon* avec succès & y a toujours brillé.

Jeunes bacchantes très humaines,
Au corps souple, au geste agaçant,
Auroient imité tes fredaines
Et sçu provoquer ton talent.
Saint Jerôme cite souvent
Le tempérament des Romaines.
Quoi qu'il en soit, au gré du tien
Eduque nos Parisiennes;
Il est des excès qu'en tout bien
Il faudra que tu leur apprennes.
Ceignant le pampre & le laurier
N'obéis qu'à ta fantaisie,
Garde ton essor cavalier
Et ton audace & ton génie
Et cet amour peu familier,
Dont le costume irrégulier
Tente la bonne compagnie.
Monte le matin un coursier
D'Angleterre ou d'Andalousie;
Aime le soir Souck & Julie; (*)
Le lendemain viens larmoyer
Tenant l'urne de *Cornelie.*
Le parterre a beau guerroyer;
Laisse à tes pieds siffler l'envie:
Tout va, tout prend, tout nos est bon;
Nous aimons à voir une Reine
En pet-en-l'air, en court jupon,
Beaucoup plus lascive que vaine
Faire de myrthes une moisson,
De ses bras lier sa *Climene*,
Et mettre sans tant de façon

(*) Deux fameuses tribades entre nos courtisannes.

La cocarde du fier dragon
Sur l'oreille de Melpomene.
Va, dans ce siecle de bon ton
Les mœurs sont une singerie,
Les préjugés une chanson,
Et la sagesse une folie;
Nous sommes libertins à fond,
Par nous tu dois être accueillie:
L'oubli joyeux de la raison
Est un don du ciel qu'on t'envie;
Nargue les sots, cede à tes goûts,
Donne aux femmes des rendez-vous,
Parle aux hommes philosophie;
N'en aime aucun, trompe les tous:
Sois gaie, insolente & jolie:
Sur la scene, avec énergie,
Prends le sceptre, regne sur nous:
Tiens le thyrse dans une orgie
Et tu n'auras que des jaloux!

17 *Octobre* 1779. On peut se rappeller l'inculpation répandue, il y a près de deux ans, contre M. le Comte Desgrée, comme s'étant laissé corrompre par le Maréchal Duc de Duras commandant en Bretagne, lorsqu'il avoit l'honneur de présider l'Ordre de la noblesse, & d'en avoir reçu une somme de 1500 livres pour faire passer une délibération favorable à la cour. Ce gentilhomme a porté sa plainte au Parlement de Bretagne contre cette diffamation calomnieuse: depuis ce tems, comme le Maréchal de Duras y est gravement compromis, il a intrigué pour empêcher que cette plainte n'é-

clatât & qu'on n'y donnât suite: cependant elle commence à acquérir de la consistance & il paroît un *Mémoire pour le Comte Desgrée*, qui jette un grand jour sur toute cette affaire. L'autorité semble disposée à s'armer pour l'arrêter; déjà même elle empêche la distribution de l'écrit en question, dont cependant quelques exemplaires ont percé. Pour peu que l'accusé mette de fermeté, que le Parlement s'obstine à instruire l'affaire, & que le Ministere continue à user des voies despotiques pour étouffer les gémissemens de ce gentilhomme, sans lui rendre justice, cela peut produire une très grande fermentation dans la province, surtout si elle se fomente jusques à la tenue des Etats, & devenir presque aussi grave que l'histoire de M. de la Chalotais.

18 *Octobre* 1779. Un Sieur Daudé de Jossan, connu dans la littérature par quelques opuscules, surtout par des critiques sur le Sallon très ingénieuses, s'imaginant que ce n'étoit pas le meilleur parti à tirer de son esprit & que cette faculté nous étoit spécialement accordée par la nature pour faire des dupes, s'est jetté dans les intrigues de toute espece & a escroqué tant qu'il a pu: abîmé de dettes, mis en prison, châtié par la police, il ne s'est rebuté de rien; il est sorti de la sphere des courtisannes dans laquelle il s'étoit concentré d'abord, il s'est faufilé chez les grands, chez le Prince Louis, chez la Baronne de Neukerque, chez le Duc

de Chartres, chez le Duc d'Aiguillon &c. Chaſſé de ces divers endroits, il s'eſt relevé de nouveau & tout recemment a gagné la confiance du Prince de Monbarrey. Comme il eſt Allemand & parle la langue de cette nation, il lui a ſervi d'agent pour négocier à l'occaſion des difficultés élevées ſur le mariage projetté du Prince de Naſſau avec la fille de ce Miniſtre; & pour récompenſe celui-ci vient de le faire nommer Syndic de la ville de Strasbourg, par adjonction avec M. Gerard & en ayant l'exercice. Cette place, la plus belle après celle de Prêteur, le met à la tête du corps municipal de cette ville, compoſé de la plus haute nobleſſe. On ne ſait comment elle ſouffrira d'être préſidée par un poliſſon de cette eſpece; petit-fils de Mlle. le Couvreur, ci-devant abbé & précepteur du fils de M. de Lucé, ancien Intendant de la province. En un mot, c'eſt le ſecond tome du Marquis de Pezay; mais ayant plus d'eſprit, d'adreſſe & de fourberie, d'impudence, de figure & de jeuneſſe, il peut aller encore plus loin.

18 *Octobre* 1779. *Viſion du Prophete Daniel, trouvée nouvellement dans les ruines de Jéruſalem, traduite de l'hébreu par un amateur.*

Et le premier jour du mois de Niſam j'étois couché ſur les bords de l'Euphrate, déplorant dans mon cœur les malheurs de Sion, & je me flattois qu'un jour Jéhova laiſſeroit déſarmer ſa cole-

colere, que nous reverrions le grand fleuve Jourdain qui a quarante-cinq pieds de large & le beau pays qu'il arrose, & que l'heureux tems reviendroit où nous pourrions encore égorger nos ennemis, comme Adonaï nous le prescrit, piller leurs possessions, comme il nous l'ordonne, massacrer leurs femmes & leurs filles, brûler des milliers de vieillards, & écraser sur la pierre les têtes des petits enfans, pour accomplir la loi de l'Eternel.

Et je me réjouissois dans ces douces pensées.

Et tout d'un coup mes yeux se fermerent.

Et un doux sommeil s'empara de mes sens.

Et je m'endormis profondement sur le rivage.

Et je me figurois être dans le palais de Babylone.

Et comme je suis curieux, je parcourois ce vaste édifice & j'entrai dans une grande salle.

Elle étoit partagée par le milieu.

Et la partie qui étoit devant moi représentoit un palais, & il étoit formé de chassis recouverts de toiles peintes, le tout assez mal illuminé.

Et je fus étonné quand je me retournois de voir l'autre partie de l'appartement entouré de trois rangs de cages remplies de femmes Caldéennes, brillantes de pierreries, assez mal assises, entassées les unes sur les autres & plongées dans une obscurité qui m'empêchoit de discerner leurs traits.

Et au milieu de cette enceinte j'apperçus quatre à cinq cents hommes, tant jeunes que

vieux, debout, pressés l'un contre l'autre, tous le visage tourné vers le palais de toile peinte, gardant quelquefois un profond silence & en l'interrompant quelquefois pour frapper dans leurs mains, & pour crier *bravo*, ou *paix-là*.

Et je me dis, ces gens-là sont fous ou ivres.

Et je vis qu'ils écoutoient attentivement ce que disoient des hommes & des femmes, qui s'entretenoient tout haut de leurs affaires dans ce palais de chassis recouverts de toiles peintes.

Et ils avoient l'air d'éprouver de grands malheurs, de ressentir de vives afflictions, de se parler d'amour, de se prodiguer des injures, de se confier des secrets & ils crioient à tue-tête.

Et personne ne leur disoit: *taisez-vous donc, ne criez pas si fort; vous êtes des imprudens, on entend tout ce que vous dites.*

Et j'avois envie de les avertir, mais quand je vis que tout le monde avoit du plaisir à être de moitié dans leurs confidences, je fis comme les autres.

Et il y en avoit quatre ou cinq qui s'égosilloient & on leur crioit *bravo*, & moi je disois ces gens-là m'étourdissent.

Et ils ont beau se frapper l'estomac, lever les mains au ciel, trépigner sur le carreau, secouer leurs plumes, & se déchirer la poitrine, ils ne me touchent point & je sens que s'ils parloient de ce qu'ils disent, cela est fait pour m'intéresser.

Et je fis cette réflexion tout haut, & un vieux

Caldéen qui étoit à mes côtés, m'entendit & me dit: tu as raison, esclave; tous ceux que tu vois-là sont des braillards.

Et ils ignorent que les grandes passions sont muettes & ne s'expriment que par des accens étouffés.

Et leur ame n'est que dans leur cerveau.

Et leur sensibilité n'est que dans leur gosier.

Et leur chaleur n'est que dans leurs gestes.

Et leurs efforts ne sont que des pantomimes outrées.

Et leurs grands traits ne sont que des dissonances perpétuelles, des sons insupportables.

Ils ne sont que crier, parce qu'ils ne savent point parler.

Et leur physionomie grimace toujours, où n'exprime rien, parce que l'ame seule donne aux traits du visage l'expression propre à chaque sentiment.

Et leur voix saute toujours du haut en bas & du bas en haut, parce qu'ils ne connoissent rien au langage des passions, à la marche de la nature & à l'expression du sentiment.

Et ce qu'ils font, s'appelle jouer la tragédie, c'est-à-dire exécuter les chefs-d'œuvres des plus grands maîtres qui ont mis en action les dits & faits, les actes de vertu, les crimes, les malheurs des hommes célèbres ou les révolutions des Empires.

Et pour rendre ces chef-d'œuvres, il faut du talent.

Et ces gens-là n'en ont point.

Et tu vois bien cet homme noir, (1) dont le visage seroit assez bien, s'il disoit quelque chose, qui a la jambe grêle, le buste mal attaché, les bras longs & la tête roide, qui s'admire avec le sot orgueil d'un paon, & se retourne tout d'une piece, comme un loup, & c'est-là l'homme qui succede au plus grand tragédien (2) dont s'honore notre patrie. Et pour le remplacer, celui-ci n'a qu'une grosse voix, une poitrine forte, des poumons d'airain, beaucoup d'amour-propre & un grand fond d'impudence; & pour suppléer à l'ame & à l'intelligence qui lui manquent, il crie, se bat les flancs, frappe des pieds sur le parquet, & jette à chaque instant ses bras par dessus sa tête, & Babylone a été quelque temps dupe de ses contorsions; mais l'erreur n'a pas duré & l'on sait maintenant l'apprécier.

Et écoute ces brouhaha, ces ris qu'il excite; cela s'appelle des huées; c'est avec cela que l'on accueille & que l'on récompense des automates comme lui, qui ont l'audace d'entreprendre plus qu'ils ne peuvent faire.

Et tu entends comme ces huées redoublent & tu vois bien comme il les mérite.

---

(1) Portrait mal fait, qui convient à certains égards au Sr. la Rive & à d'autres au Sr. Ponteuil, & ne caractérise réellement bien ni l'un ni l'autre: ainsi le lecteur choisira.

(2) Le Kain.

Et tu peux t'imaginer qu'il aura la bêtise & l'orgueil de ne les imputer qu'à des ennemis qui veulent lui nuire, & moi qui le connois je dis que cela sera mal à propos & je te jure par Belus que, s'il annonçoit seulement des dispositions, il n'éprouveroit que des encouragemens; mais on désespere avec raison de lui & l'on punit à juste titre ses prétentions & son impudence.

Et tu vois bien cette petite femme, (3) dont la tête est trop grosse pour son corps, dont les yeux sont éteints & qui a recouvert son teint grénéleux & tanné & ses traits effacés par un triple enduit de céruse & de vermillon: eh bien! sous ce pastel imposteur, sous ce masque qui de loin & graces aux lumieres lui donne encore un certain éclat, elle cache une ame plus fausse encore que sa beauté d'emprunt. Et vois-tu ces gestes compassés, & entends-tu ces sons aigus de sa voix, ou rauque, ou glapissante, qui détruit la noblesse & l'énergie du caractere passionné qu'elle doit nous peindre, & que penses-tu de la voir perpétuellement courbée en deux, gesticuler à tour de bras, mettre la main sous le nez de son pere ou de son amant, & dire *je vous aime*, comme on dit une injure. Et remarques-tu que, malgré ces contorsions d'énergumene, malgré ces haut-le-corps & ces cris qui ne partent que du gosier ou du cerveau, cette femme ne dérange

(3) Madame Vestris.

jamais l'édifice de sa coëffure ni la symétrie de son ajustement, & que son visage qu'on croiroit découpé d'un tableau, a toujours le même coloris, la même expression & ne varie jamais, & fais-tu attention que les applaudissemens qu'elle reçoit, rares & clair-semés, partent de quelques pelotons d'ignorans soudoyés, que l'on va ramassant de carrefours en carrefours & qui n'attendent que le signal convenu pour étourdir leurs voisins.

Et t'apperçois-tu de ces *chut*, de ces *paix-là*, *paix*, dont le nombre & la force étouffent les applaudissemens mercénaires; l'indignation les arrache aux gens de goût, qui ne peuvent voir accorder à l'impudente & orgueilleuse nullité ce qui ne doit être que la récompense du talent.

Et je regardois tout ce que me montroit le Babylonien.

Et j'écoutois tout ce qu'il me disoit.

Et je voyois qu'il avoit raison.

Et je lui dis : on ne fait donc point à Babylone faire justice de l'orgueil & de l'impudence, & j'ajoutai, si Jéhova qui a montré son derriere à Moïse dans le buisson ardent, nous avoit accordé un autre spectacle, s'il nous avoit envoyé de mauvais comédiens bien impudens & bien orgueilleux, nous l'aurions prié de les traiter comme il a fait des peuplades entieres, qui n'avoient d'autres torts que d'être chez elles & de ne pas permettre que nous les chassions.

Et Jéhova nous auroit exaucés, car il n'entend pas raillerie, & je trouve que vos Dieux sont bien patiens, de souffrir comme cela qu'on ennuye impunément le public ; mais chacun fait chez soi comme il juge à propos.

Et quel est ce vieillard aveugle, (4) qui paroît là-bas, soutenu par une jeune fille? Ses cheveux blancs imposent le respect.

Et le Caldéen me répondit : celui que tu vois là, n'a besoin que de se montrer pour affecter l'ame & pour toucher le cœur.

Et considere un peu la noblesse & la simplicité de ses mouvemens & le pathétique de son organe & il n'est pas nécessaire que je t'avertisse qu'il pêche par l'intelligence, qu'il entend à peine ce qu'il dit & qu'il déraisonne le plus souvent.

Et tu t'en appercevras facilement : mais laisse le s'échauffer, laisse l'action l'entraîner, sans qu'il s'en doute, à quelque morceau de force & d'énergie.

Et tu seras toi-même entraîné.

Et tu entendras le cri de la nature retentir jusqu'à ton cœur.

Et l'explosion de l'ame de ce vieillard remuera tes entrailles.

Et il aura l'air d'avoir de l'esprit.

Et si l'âge qui s'avance, ne détruit pas entiè-

(4) Le Sr. Brizard, faisant le rôle d'*Oedipe* dans la tragédie de M. Ducis.

rement ſes forces, l'enſemble de ſon talent te ſera toujours plaiſir.

Et tu lui pardonneras ſes défauts en faveur de ſes bonnes qualités.

Et je trouvai que le Babylonien raiſonnoit juſte.

Et je lui dis, cette jeune fille (5) qui ſoutient le vieillard, ne t'émeut-elle pas, comme moi?

Et ſa figure ne te paroît-elle pas douce & intéreſſante?

Et il repartit: ſa voix arrive juſqu'à mon cœur, ſon ame me parle, elle ſéduit, elle touche, elle enchaîne tout ce que le ſentiment a de plus doux, elle ſait l'exprimer; tout ce que les paſſions ont d'orageux & de terrible, elle a l'art de le peindre, rien n'eſt étranger à ſon talent.

Et cet homme fluet & délicat (6) que tu découvres dans l'éloignement, va completter l'illuſion qui s'empara de tes ſens.

Et tu ne l'entendras pas hurler comme cet énergumene qui t'étourdiſſoit, il n'y a qu'un moment. (7)

Et il maîtriſera toutes tes facultés.

Et

---

(5) Mlle. Sainval cadette, faiſant le rôle d'*Antigone* dans la même tragédie.

(6) Le Sr. Molé, faiſant le rôle de *Polinice* dans la même tragédie.

(7) Partialité aveugle, car le Sr. Molé crie plus qu'aucun acteur.

Et ſon ame brûlante entraînera la tienne.

Et en l'écoutant tu ne t'appercevras plus de ce que la nature lui a refuſé.

Et je vis effectivement un tableau qui déchira mon cœur.

Et je me crus transporté dans un autre pays ; ce vieillard, la jeune fille & ſon frere me firent éprouver tous les ſentimens dont ils étoient animés.

Et je conclus que le peuple Babylonien n'avoit pas tort de chérir ceux qui leur procuroient des plaiſirs auſſi vifs.

Et bientôt je ceſſai de voir : une nuit profonde m'environna, & je me trouvai dans un bois, au milieu duquel il y avoit un tombeau.

Et des ſoldats traînerent ce jeune homme à ce tombeau.

Et j'apperçus une femme échevelée, (8) armée d'un poignard, qui s'avançoit, le déſeſpoir dans les yeux pour immoler le jeune homme.

Et une voix lui crioit : *c'eſt Egiſte !*

Et dans cette femme égarée & furieuſe, je ne vis qu'une tendre mere craintive, agitée, tremblante pour les jours de ſon fils.

Et ſon action forte & vigoureuſe, le jeu de ſa phyſionomie, les accens étouffés de ſa voix, ſes diſcours, d'autant plus perſuaſifs qu'ils ſembloient l'expreſſion forte de ſon ame, m'arra-

---

(8) Mlle. Sainval l'aînée, faiſant le rôle de *Mérope*, dans la tragédie de ce nom.

cherent à mes réflexions, réveillerent mes esprits & firent palpiter mon cœur.

Et je partageai les alarmes de cette mere infortunée. Ses cris désespérés retentirent jusqu'au fond de mon ame ; sa position affreuse & le choc perpétuel de ses sentimens, tous variés, tous distincts, tous frappans, tous naturels, me transporterent hors de moi.

Et mes larmes avoient coulé en abondance ; mon cœur étoit oppressé, je ne respirois plus qu'à peine.

Et de nouveaux tableaux, moins terribles, mais non moins séduisans, vinrent frapper mes regards.

Et je vis une jeune beauté (9) douce, ingénue, dont le maintien annonçoit la candeur.

Et elle parloit d'amour avec le ton qui persuade,

Et elle intéressoit tous les sentimens, parceque son ame étoit de moitié dans tout ce qu'elle disoit, que sa voix avoit un charme inexprimable, & que l'honnêteté, que la décence accompagnoit ses regards, ses gestes & ses discours.

Et elle adressoit la parole à un homme (10) que j'aurois cru jeune, à n'en juger que par les agrémens de sa physionomie, par l'élégance de sa taille & les graces de tous ses mouvemens,

Et cet homme étoit plein de feu & tout ce

---

(9) Mlle. Doligny, qui n'est cependant ni jeune ni jolie.

(10) Le Sr. Molé, dans le comique.

qui sortoit de sa bouche, étoit autant de saillies, rendues encore plus brillantes par la maniere dont il les exprimoit.

Et il avoit un ami, auquel il se confioit.

Et cet ami (11) plus jeune que lui, plaisoit à ma raison & touchoit mon cœur : moins brillant que l'autre personnage, il n'en étoit pas moins agréable ; il avoit de la fierté, de la noblesse, des graces dans le maintien, de la finesse dans ses regards ; je remarquai qu'il étoit à son aise dans tout ce qui exige l'ironie maligne & la plaisanterie de sang froid ; sa voix & sa prononciation le trahissoient quelquefois, mais il réparoit ce défaut par une intelligence sûre & une sensibilité vraie.

Et voici qu'après eux m'apparurent trois esclaves de différens sexes, deux hommes & une femme, & la femme (12) étoit vive, gaie & me communiqua bientôt le plaisir qui l'animoit & le désordre charmant de ses idées.

Et sa physionomie brillante & son petit nez retroussé se graverent dans ma tête & n'en sont pas encore effacés.

Et les deux hommes m'amuserent également : l'un, (13) grand, bien découplé, plaisant sans chercher à l'être, l'œil expressif & plein de feu, portoit sur son visage tout le caractere & l'audace de la fourberie.

(11) Le Sr. Monvel. (12) Mlle. Fanier.
(13) Le Sr. Augé.

Et mille voix repéterent autour de moi : c'eſt un honnête homme! & l'autre, (14) taillé délicatement, annonçoit plus la ruſe que la ſcélérateſſe, ſavoit exciter le rire ſans outrer la plaiſanterie, & ne ſacrifioit jamais la raiſon au deſir de paroître comique.

Et chacun diſoit, j'aimerois mieux être ſervi par lui toute ma vie, qu'un quart-d'heure par ce bouffon dégoûtant, (15) que nous ſommes condamnés à ſupporter vingt ans, vil hiſtrion, dont la gaieté n'eſt que grimace, dont la plaiſanterie n'eſt qu'une charge infame, digne en tout de ſes ſœurs (16) par ſa nullité, ſon effronterie, ſon orgueil & ſa méchanceté.

Et je m'applaudis de n'être point obligé de voir celui que l'on peignoit ſous ces affreuſes couleurs.

Et j'admirai les autres.

Et j'applaudis à leurs talens.

Et dans l'ivreſſe où me plongeoit une ſi douce illuſion, je m'écriois : *Dieu d'Iſraël! conſerve des êtres qui produiſent en nous des ſenſations ſi vives & ſi touchantes.*

Et comme j'adreſſois ma priere à Jéhova, je vis cette petite femme à la groſſe tête, au teint plâtré, qui crioit, ſe démenoit & tâchoit d'animer ceux qui l'entouroient, contre cette me-

(14) Le Sr. Preville. (15) Le Sr. Dugazon.
(16) Mde. Dugazon & Madame Veſtris.

re si intéressante, dont l'ame de feu avoit pris tant d'empire sur mes sens.

Et elle prononçoit d'une voix forte: *chassez-la! chassez-la!* elle a plus de mérite que moi: *chassez-la!* Tant qu'elle sera parmi nous, je ne servirois qu'à augmenter son triomphe: *chassez-la.*

Et cette petite femme, telle que les Caldéens représentent le mauvais principe, étoit armée de serpens & elle les jettoit sur tous ceux qui l'environnoient.

Et tous ceux qu'avoient touché ces reptiles impurs, se rangeoient du côté de l'Arimane femelle & ils crioient: *chassez-la! chassez-la!*

Et un de ces serpens couleur d'or & d'argent, s'élanca sur le vieillard aveugle, (17) dont j'avois été si satisfait & le venin agissant, dès l'instant il se mit à crier comme les autres: *chassez la! chassez-la!*

Et vainement neuf ou dix esprits bienfaisans s'armerent pour la défendre, ils furent repoussés & la petite femme aux traits effacés, à la voix rauque & glapissante, hurlant comme une forcenée, traînoit par les génitoires un vieux Satrape, (18) à qui elle crioit: vous avez le pouvoir, abusez-en: j'ai fornicé avec

(17) Le Sr. Brizard étoit un des plus acharnés de la troupe contre Mlle. Sainval.

(18) Le maréchal, Duc de Duras, gentilhomme de la chambre, supérieur des comédiens & l'amant de la Dame Vestris.

vous ; souvenez-vous-en ; vengez mon amour-propre offensé : *chassez-la ! chassez-la !*

Et le public crioit *haro !*

Et le Satrape dit à sa vieille concubine : *je n'oserois, on me crie haro, que diroit le public ?*

Et la concubine répondit : moquez-vous du *qu'en dira-t-on* ; vous connoissez mes talens au jeu d'amour ; narguez le public & vengez-moi, vous aurez du plaisir.

Et comme il se défendoit moitié par honte, moitié par probité, elle lui lança le plus vénimeux de ses serpens, celui qu'elle avoit nourri de son lait.

Et alors le vieux Satrape devint furieux & il se mit à crier, *de par le Roi qu'on a trompé !* je t'ordonne de sortir de Babylone & de ne point approcher de la banlieue ; tu seras punie d'avoir plus de talens que ma concubine.

Et tu seras rayée du nombre des élus, parce que tu as eu l'audace de plaire.

Et seront traités comme toi, si Dieu me donne vie, tous ceux qui se déclareront de ton parti ou qui auront plus de mérite que ma concubine.

Et nul n'aura de talens, hors nous & nos amis.

Et le public aura beau se plaindre, il faudra qu'il avale ma créature.

Et l'on me traitera d'imbécille, je le sais.

Et ma concubine viendra me voir le matin.

Et je serai consolé.

Et je rappellerai la prostituée de Babylone ;

(19) elle reviendra parmi vous qui, déjà très avilis par le préjugé le plus injuste, serez couverts de fange par moi, votre protecteur, en vous forçant de recevoir celle qu'ont rejettée toutes les nations: & le peuple qui l'écoutoit, se mit à crier *au scandale! à l'impureté!*

Et l'on entendit crier: *place, place, au Prince des Nains* (20).

Et je regardois, croyant voir à la tête d'une troupe de pygmées un avorton rebut de la nature.

Et j'apperçus un grand homme pâle & maigre, à l'œil bête, au rire niais, affectant un air d'importance; & quelle fut ma surprise, quand je vis à travers son corps diaphane, qu'au lieu de sang une boue noire & empestée circuloit dans ses veines, & que ce rayon émané de la Divinité qui nous anime, par qui nous pensons, qui ennoblit notre tête, s'étoit éteint chez lui dans cette fange impure.

Et son cœur corrompu tomboit en pourriture.

Et l'on n'y distinguoit aucun de ces sentimens qui caractérisent la noblesse: la lâcheté, la poltronnerie, la débauche infame, le mensonge, la flatterie, l'avarice & la duplicité se partageoient le reste de ce cœur gangréné.

Et il perça la foule, conduisant sur le poing une femme que je pris pour un homme, à sa

---

(19) Mlle. Raucoux, rentrée à la comédie.

(20) Le Prince d'Hénin, protecteur de Mlle. Raucoux & son amant aujourd'hui.

démarche effrontée, à sa voix forte, à sa taille gigantesque.

Elle jettoit des regards lascifs sur toutes celles de son sexe (21) & une voix cria: *la voilà, celle qui a renchéri sur toutes les abominations, dont les peuples se sont souillés.*

Et elle va renouveller ici les scenes de débauche & de luxure, qu'elle y donna jadis: meres, ne quittez pas vos filles; amans, veillez sur vos maîtresses; maris, prenez garde à vos femmes.

Et si vous vous relâchez un moment, elle entrera dans votre lit, elle polluera ce que vous avez de plus cher.

Et le vieux Satrape s'efforçant de couvrir cette voix, montroit au public la prostituée de Babylone & repétoit fortement: elle n'a ni ame ni intelligence; elle n'effacera pas ma concubine; c'est ce qu'il nous faut.

Et j'entendis tout cela.

Et je vis toutes les abominations de l'homme de boue & de son Androgine.

Et furieux je donnai à tous les mauvais principes du monde le Satrape, la concubine & tous ceux qui avoient conspiré la perte de cette mere infortunée & proscrite, dont le crime étoit d'avoir trop de mérite, & comme je jurois de toutes mes forces, le peuple de Babylone & des contrées adjacentes s'ameuta, se mit

(21) Mlle. Raucoux est une tribade renommée.

à crier comme moi & l'on n'entendoit que brocards, coups de sifflets, huées & malédictions.

Et ce tapage affreux me réveilla.

Et je me trouvai assis sur les bords de l'Euphrate, & je vis que tout ce qui venoit de se passer à mes yeux n'étoit que l'effet d'un songe.

Et il avoit fait une telle impression sur moi, qu'il sera toujours présent à ma mémoire.

18 *Octobre* 1779. *Le Mémoire pour Messire Jacques-Bertrand Colombau, Comte Desgrée, chef de nom & d'armes, Chevalier, Seigneur du Lou & de Leine, ancien Président de l'ordre de la Noblesse de Bretagne*, a pour but de prouver:

1°. Que sa conduite ne permet pas qu'on lui impute d'avoir trahi les intérêts de la patrie.

2°. Que la délibération sur laquelle on suppose qu'il a influé, n'est pas contraire aux droits de la province.

3°. Que le Comte Desgrée n'a rien reçu.

Ce Mémoire, très long & très ferme en même tems, est signé de Me. Gohier, avocat, & est suivi d'une consultation de six des plus fameux jurisconsultes de Rennes, en date du 26 Juillet 1779, qui déclarent que le Comte Desgrée a très fort le droit de poursuivre son calomniateur, & qu'il lui importe, ainsi qu'à tous les ordres de la société, que celui-ci soit connu, poursuivi & jugé suivant les loix.

18 *Octobre*. *Monsieur* est enfin en possession du Luxembourg; les Suisses ont pris sa livrée; on travaille à force au petit palais pour le met-

tre en état de le recevoir; mais on retarde l'arrivée de ce Prince en ce lieu, jusqu'à ce qu'on ait commencé à abattre les arbres pour commencer à aligner les rues qu'on se propose de faire dans le jardin; ce qui le resserrera beaucoup: on craint que si S. A. Royale le voyoit avant, elle ne fût tentée de le garder tel qu'il est & cela détruiroit les espérances de fortune de ceux qui doivent être employés aux bâtimens projettés. Dès que la seve sera arrêtée, on procédera à la besogne.

18 *Octobre* 1779. Enfin la Dlle. Sainval cadette a reparu hier à la comédie, avec des applaudissemens, dans le rôle d'*Ariane*.

19 *Octobre*. M. le Comte Desgrée attribue à son zele pour faire élire aux Etats de 1770 le Sr. Beauregard trésorier de la province, au lieu du Sr. de la Balue, l'aigreur & l'activité de ses ennemis; ils publierent que ce gentilhomme étoit à la tête d'un parti qui faisoit tout, qui disposoit de tout; c'étoit pour le perdre dans l'esprit du ministere & par un rafinement d'atrocité pour le perdre en même tems dans celui de ses concitoyens, on dit, qu'aux Etats de 1768 il avoit reçu une gratification, pour faire passer la délibération du cinq Mars 1769, contraire aux intérêts de la province. Il écrivit au Maréchal de Duras, alors en Bretagne & premier Commissaire du Roi, pour savoir d'où provenoit cette imputation flétrissante. Par sa réponse, datée de Catuelan le 28 Septem-

bre 1777, le Maréchal, loin de nier le fait, l'affirma positivement au contraire. Tout décidé à poursuivre l'auteur d'une pareille calomnie, il crut ne pouvoir s'adresser à la justice, qu'après avoir prévenu son ordre. Il attendit l'ouverture des Etats de 1778; il en fait part à la noblesse, qui lui déclare n'avoir pas diminué de confiance à son égard & lui en donne des preuves en le nommant à la premiere commission.... C'est au premier travail qu'on lui fit les reproches dont il a été question dans le tems; il se démet alors & déclare qu'il ne s'occupera des affaires nationales que lorsqu'il sera vengé.

Le 16 Novembre il met sa plainte en calomnie devant le Parlement de Bretagne & demande des juges pour informer: le Parlement ne commet point de juges & le 26 rend l'arrêt suivant.

„ La cour, avant de faire droit sur la susdi„ te requête, & faisant droit sur les conclu„ sions du procureur général du Roi, ordonne „ que le dit Desgrée déposera au greffe, gar„ de-sac de la cour, toutes les lettres & pie„ ces le concernant, dont il a donné lecture „ aux Etats; permet au procureur général du „ Roi d'informer devant M. Ruart de la Bour„ bansais, doyen de la dite cour, de la remi„ se, soit réelle, soit supposée, des 1500 li„ vres, dont est cas, pour le tout communi„ qué au dit procureur général du Roi, être, „ sur ses conclusions, statué ce qui sera vu ap„ partenir, sauf passé de ce, à être permis au

„ ſuppliant, s'il y a lieu, à informer de ſes
„ faits; défenſes ſauves au contraire, &c."

Quelque peu ſatisfaiſant que fût cet arrêt, puisqu'il transformoit le Comte Desgrée d'accuſateur en accuſé, il a ſatisfait à l'arrêt, il a déposé au greffe le 9 Décembre les lettres dont il eſt queſtion.

Le 7 Janvier 1779, le procureur général lui a fait ſignifier l'extrait d'un prétendu état de diſtribution & une lettre du Sieur Mesnard de Conichard, qui tendroient à favoriſer l'inculpation; tel eſt l'état où en étoit la procédure à la diſtribution du mémoire.

20 *Octobre.* Le Comte d'Arcy, membre de l'Académie des ſciences, vient par ſa mort de laiſſer une place vacante de penſionnaire ordinaire dans la claſſe de géométrie. Il ne ſe livroit pas tellement aux hautes ſpéculations qu'il ne s'occupât de ſa fortune, & lors des aſſemblées orageuſes de la Compagnie des Indes, il s'étoit fort diſtingué & ſecondoit le Comte de Lauragais pour ſecouer le joug d'une adminiſtration perverſe & tyrannique.

21 *Octobre. L'ambigu comique* a attiré beaucoup de monde à la foire St. Laurent, par un ſpectacle à machines, intitulé *les quatre fils d'Aymon*, pantomime en trois actes. La grandeur du théâtre & ſa forme très avantageuſe ont permis de le rendre dans toute ſa beauté, & il faut convenir qu'on ne ſauroit exécuter la foule de tableaux militaires & pittoreſques que

présente l'action, avec plus de vivacité, de précision & de vérité. Tous les gens de guerre ont applaudi à ce qui concerne leur partie. Cette représentation, où tout retrace les mœurs de l'ancienne chevalerie, ne pouvoit que plaire infiniment, & certaines situations ont attendri jusques aux larmes beaucoup de spectateurs assez froids naturellement. On distribuoit un programme étendu de la piece, annonçant du génie dans le compositeur, digne émule de Noverre & de Servandoni.

22 *Octobre* 1779. La possession des épiceries étant un des événemens les plus curieux de la marine, voici comment cette conquête, plus précieuse que celle de la toison d'or, a été faite, suivant le rapport d'un témoin oculaire & digne de foi.

Dès 1768 on s'occupa du projet à l'isle de France: M. Prevost fut chargé de la part de M. Poivre, alors intendant des isles de France & de Bourbon, de la recherche, conjointement avec M. de Tremignon, lieutenant des vaisseaux de Roi. Ils partirent en Mai 1769 sur le *Vigilant*, commandé par le dernier; après différens séjours ils ne mirent à la voile qu'en Janvier 1770 pour les Moluques, & ils revinrent avec leurs plants de muscadiers & de girofliers en Juin 1770. Le procès verbal est du 27 de ce mois.

Cette premiere importation n'ayant pas réussi, on s'occupa en 1771 d'une seconde expédi-

tion & le même M. Prevoſt, de retour le quatre Juin 1772, rapporta des plants & des graines, qui après la vérification furent diſtribués aux habitans des iſles de France, de Bourbon & des échelles. Ce ſont ces derniers qui ont réuſſi.

Après avoir relâché à Pondichery & enſuite à Achem, les Argonautes avoient été joints la premiere fois par M. Cherry, lieutenant de frégate, commandant l'*Etoile du matin*; ainſi qu'on en étoit convenu.

De-là ils allerent à Gueda, où des opérations tentées l'année précédente n'avoient pas réuſſi; ils paſſerent enſuite aux Manilles pour y prendre des renſeignemens; les mouſſons devenus favorables, pour des Philippines ſe rendre aux Moluques, ils firent voile en Janvier 1771; ils toucherent à Meudona, iſle la plus ſud des premieres, & la plus voiſine des Moluques, pour acquérir plus de notions: de-là ils paſſerent à l'iſle Jolo, où ils furent très bien reçus par le Roi du pays, qui s'engagea à leur procurer des plans d'épiceries à un autre voyage.

Ils aborderent avec peine à Mino, iſle où ils chercherent envain pendant deux jours des plans; le 21 Mai 1771 ils ſe partagerent: M. Prevoſt avec l'*Etoile du matin* fut à Ceram & dans les autres iſles dépendantes des Hollandois, & M. Tremignon à Timor.

Le premier toucha en divers endroits à Ceram, entr'autres à la Baye de Saway, où il apprit que les Hollandois avoient détruit recem-

ment tous les plants de muscadiers & de girofliers. De-là il passa à Gueby, où il obtint des naturels & du Roi des plants & des graines, qu'il rapporta après une traversée de deux mois.

Nota. M. Poivre prétend qu'il n'y a jamais eu de girofliers ni de muscadiers dans cette isle, dont les habitans ne sont que de pauvres pêcheurs.

M. de Commerson, célebre botaniste, se trouvant alors à l'Isle de France, revenant de faire le tour du monde avec M. de Bougainville, attesta par un certificat du 27 Juin la vérité des plants.

Le 16 Juillet, le gouverneur & l'intendant rendirent une ordonnance pour défendre l'exportation de ces plants, qui fut enrégistrée au conseil supérieur.

Ce fut par ordre du Chevalier des Roches & de M. Poivre, que M. Prevost partit la seconde fois le 25 Juin 1772, sur la flutte du Roi l'*Isle-de-France*, commandée par M. de Coetery, enseigne de vaisseau, & la corvette *le Nécessaire*, commandée par M. Cordé, ci-devant officier de la compagnie des Indes.

L'Académie des Sciences de Paris approuva les plants envoyés par M. Poivre.

23 *Octobre 1779.* Ce sont des plants conditionnés par M. Poivre & sur le point de partir qui ont été envoyés à Cayenne par son successeur, M. Maillart Dumesle: il expédia ces girofliers & muscadiers sur un bâtiment, qui ar-

riva dans cette isle le 3 Février 1773, seulement après 64 jours de traversée : capitaine Abram.

En 1774, M. de Ternay & M. Dumesle firent un second envoi, qui ne réussit pas par des avaries que le bâtiment éprouva ; on a vu que le premier a eu un succès véritable.

23 *Octobre* 1779. Les dissentions de la comédie françoise ne tarissent point. C'est aujourd'hui le Sieur la Rive qui menace de quitter ; il prétend que ses camarades, jaloux de la supériorité de son talent naissant, le tracassent & qu'ils poussent l'indignité jusques à aposter & gager des gens dans le parterre pour le siffler. Ceux-ci assurent qu'il n'est rien de si faux, qu'il n'est pas besoin d'employer une pareille ruse.

24 *Octobre*. Le fils de M. de la Borde, enseigne de vaisseau embarqué sur l'armée navale, atteint de la maladie regnante, qui est une dissenterie épidémique, est venu chez son pere, mourant. Le Docteur Petit en désespéroit, cependant il l'a rechappé aujourd'hui. Une de ses précautions a été de changer le malade deux fois par jour de matelas & de lui en donner de neufs chaque fois. Ce soin excessif ne pouvoit gueres avoir lieu que chez un richard, comme ce banquier de la cour.

25 *Octobre*. Dans le procès du Comte Desgrée, le procureur général a voulu d'abord éclaircir un fait important ; il a voulu découvrir s'il s'étoit formé une association criminelle entre deux hommes qui seroient également coupables ;

pables; il a voulu savoir s'il y avoit un corrupteur & un corrompu, pour les livrer tous deux à la rigueur des loix.

Rassurée aujourd'hui sur l'intérêt public, la justice ne peut plus se dispenser d'entendre le cri du citoyen opprimé. Le Comte Desgrée justifié à la fois, par l'invraisemblance des faits qu'on lui impute, par sa conduite, par la délibération qui a servi de prétexte à la calomnie, par la nature même des pieces qu'on lui a fait signifier, a demandé à informer des faits qu'il a dénoncés à la justice.

Son crime n'est pas celui dont on l'accuse, mais d'avoir reçu en 1768 l'hommage le plus flatteur qu'on puisse rendre à un gentilhomme, d'avoir été choisi, d'une voix unanime, pour remplacer le Président de son ordre; son crime est d'avoir réuni la pluralité des suffrages pour présider pendant les Etats de 1772; son crime est de s'y être comporté avec distinction, d'y avoir montré un zele inflexible, une fermeté inébranlable dans les circonstances les plus critiques; son crime est d'avoir été nommé député en cour & de s'y être conduit de maniere à mériter la délibération du 30 Décembre 1774, d'avoir suivant les termes de cette délibération glorieuse, des droits à l'*estime publique*, *à l'attachement & à la reconnoissance de tous ses concitoyens*; son crime est d'avoir eu son nom placé dans les inscriptions honorables, faites à

l'occasion du rappel de la Magistrature ; son crime est d'avoir été du nombre des Procurateurs qui furent chargés en 1776, de se rendre en cour, pour défendre, pour réclamer un droit essentiel & inhérent à la constitution nationale, celui de choisir ses Députés ; son crime est d'avoir sollicité pour le Sr. Beauregard, & d'avoir, en remplissant les devoirs de l'amitié, sans manquer à ceux de citoyen, traversé des vues secretes & des intérêts privés ; son crime enfin est d'avoir pénétré & dédaigné de servir les intrigues de ceux qui prétendent devoir influer sur le succès des affaires, qui veulent paroître tout protéger pour tout asservir, & qui parviennent ainsi à s'acquérir eux-mêmes des droits à la protection.

25 *Octobre* 1779. On ne peut assez s'indigner au milieu de bâtimens élevés par le luxe dans cette capitale, lorsqu'on s'occupe à l'embellir de toutes parts de pompeuses bagatelles, dans un siecle où l'on affecte de prôner si fort *Henri IV*, on laisse sa statue élevée sur le pont-neuf dans un état de dégradation, qui indigne ceux qui adorent véritablement ce bon Roi. Quelques particuliers, pour exciter le corps municipal, ont offert d'ouvrir une souscription à ce sujet & tout recemment M. Gois, sculpteur de S. M., offre d'y concourir de tous ses soins & peines : c'est ce qu'on voit dans une lettre qu'il a adressée aux auteurs du Mercure.

26 *Octobre* 1779. Un M. d'Huès, fameux sculpteur de l'académie, ces jours derniers étant venu ouvrir sa porte à quelqu'un qui frappoit, a été atteint d'un coup de pistolet à l'œil. Le quidam, qu'on assure être une femme, s'en est retourné avec tant de tranquilité & de sang-froid, que les voisins accourus au bruit ne l'ont pu soupçonner & arrêter. Cet assassinat singulier passe même aujourd'hui au moyen des éclaircissemens pour un acte de vertu & de courage maternel. On prétend que cet artiste très vicieux, abusant de son état, avoit l'habitude de débaucher de petites filles non encore nubiles; qu'il avoit usé du même stratagême avec l'enfant de la femme en question, décidée à venger son outrage à quelque prix que ce fût. On ajoute que les lettres de grace sont toutes prêtes, lorsqu'elle se fera connoître. Quoi qu'il en soit, on ne peut attribuer à un motif ordinaire & vil, ce meurtre commis sans aucun vol préalable ou subséquent.

26 *Octobre* 1779. Depuis quelques années nos sculpteurs ont imaginé de faire des figures en plâtre colorées & drapées d'une maniere très ressemblante; ils réussissent surtout dans les abbés, & la mode est aujourd'hui d'en orner les jardins; il en est de faits à tromper les yeux. M. Carmontel, auteur d'opuscules dramatiques connus & joués dans les sociétés, a imaginé d'en faire un sujet de comédie, & sa piece intitulée *l'abbé de plâtre*, doit être jouée ce soir

à la comédie italienne; cette bagatelle est en un acte & en prose.

28 *Octobre 1779. Extrait d'une lettre de Rennes du 24 Août 1779.* „ L'affaire du Comte Desgrée prend couleur & fera bruit: il a enfin présenté sa requête & y a attaché un mémoire. L'Evêque Girac a été trois heures ventre à terre auprès de M. de Caradeuc, pour engager ce Procureur général à ne pas donner de conclusions; mais il a répondu *qu'on l'avoit trompé une fois & qu'on ne le tromperoit pas deux.* On lui a repliqué: „ *consultez au moins M. le Garde des sceaux; vous allez vous compromettre:*" il a répondu qu'il ne consulteroit que les loix.

Le Doyen nommé par l'arrêt du 26 Novembre 1778 pour faire l'information, attendoit depuis huit mois les preuves du Procureur général; il représenta qu'il étoit tems de permettre au Comte Desgrée de faire les siennes: le Procureur général, sans approbation de ce qui est contenu dans le Mémoire, y a consenti.

Arrêt du 13, qui permet d'informer; je le crois très entortillé & je ne sais s'il pourra lui servir.

M. Desgrée avoit prié M. le Premier Président de Catuelan de n'en point connoître; mais ce dernier ne reconnoissant en soi aucun moyen de récusation, n'a pas cru devoir priver la justice d'un si bon juge.

Le mémoire imprimé à Nantes s'y vend trois livres: il est malheureux d'être le plastron des

grands, car l'on ne peut en avoir justice; & je ne crois pas que M. Desgrée soit plus heureux; il s'y ruinera, mais son honneur l'exige.

28 *Octobre 1779. L'abbé de plâtre* n'est point digne de son auteur; c'est une facétie, tout au plus bonne à être jouée en société; encore n'y trouve-t-on ni gaieté, ni saillie. M. Carmontel n'a tiré en rien parti de son sujet, qui auroit pu fournir à quelque chose de mieux; nulle invention dans les situations, nulle finesse dans les moyens, nul esprit dans le dialogue; c'est une véritable platitude.

28 *Octobre 1779. Lettre de Madame la Duchesse de Rohan à M. Desgrée.*

Blains, ce 22 Août 1779.

Je viens, Monsieur, de lire votre mémoire; j'y ai trouvé en notes deux lettres de moi des 4 & 12 Janvier 1775. Elles portent entr'autres choses ces mots: „ je compte aller demain à „ Versailles, je verrai M. de Maurepas; j'ap„ puyerai fortement pour qu'il fasse mettre par „ la cour le sceau pour le don des Etats &c."

Vous dites que je fis cette demande de mon propre mouvement & que ce témoignage est d'autant plus flatteur pour vous que j'ai été témoin de vos démarches.

C'est donc mon témoignage que vous invoquez aujourd'hui & vous le fondez sur les lettres que vous faites imprimer en 1779, sans ma

permiſſion : vous n'ignorez pas, Monſieur, les égards qui ſont dûs en pareil cas.

Je crois pouvoir interprêter votre conduite : vous m'avez fait l'honneur de penſer qu'en montrant l'intérêt que j'ai pris pour vous, cela pourroit faire impreſſion. Je ſerois fort embarraſſée à m'exprimer de cette maniere en parlant de moi, ſi je ne fondois la conſidération que je puis avoir en cette province ſur l'attachement que j'ai voué à ſes intérêts & à ſa gloire; ſentimens qui, je crois, ſont généralement connus. En penſant que mon témoignage pourroit vous être utile, vous m'avez crue en même tems aſſez foible pour le laiſſer paſſer, ſans vous demander pourquoi il ſe trouvoit-là?

J'ai eu de l'eſtime pour vous, Monſieur, j'en conviens; j'ai cherché à vous ſervir & à vous faire valoir : mais vous me forcez à vous le dire, j'ai changé, & j'ai changé pour d'autres cauſes que celles qui ſont l'objet de votre imprimé. C'eſt à vous à juger s'il eſt de votre intérêt que je vous déclare ſur quoi eſt fondée mon opinion actuelle.

Extrait d'une Lettre de Rennes du 26 Août.

„ Rappellez vous, Monſieur, que le cinq „ Octobre 1774 vous me marquiez : il n'y a en„ core que Douai de rétabli ; je ne fais rien „ par rapport à vous, mais ſeulement que vo„ tre Député, le Comte Desgrée, n'y perd pas „ un inſtant, c'eſt un homme rare."

Eh bien! cet homme rare, cet homme qui

a si bien servi toute la province, est le persécuté & presque l'abandonné. Il faut que ses ennemis soient bien puissans, ils remuent ciel & terre & les opposent à sa justification.

Cette Lettre de la Duchesse de Rohan ne doit pas rester sans réponse; cette réponse doit être ferme, & sans s'écarter de la considération dûe à cette Dame, on doit la presser de déclarer les motifs nouvellement survenus qui l'ont fait changer de sentimens. La destruction de ces nouveaux motifs doit tenir essentiellement à une pleine justification.

L'Evêque de Rennes & le Premier Président sont souvent chez la Duchesse de Rohan.

28 *Octobre* 1779. Le Sieur Préville, après avoir parlementé longtems depuis sa retraite, avec ses camarades & le supérieur, s'est enfin déterminé à revenir & il a reparu le dimanche 24 avec le plus grand éclat: l'on sait que le revenant a toujours ces jours-là des battoirs gagés pour l'applaudir, & les benêts suivent, au lieu de huer un histrion insolent, qui se fait ainsi valoir, qui, au lieu de remplir exactement son devoir, s'en dispense, comme bon lui semble, paroît & disparoît à son gré.

29 *Octobre*. *Stances sur les Insurgens*. Tel est le titre d'une satyre charmante, pleine de graces & de philosophie, en 52 couplets & trop courte, malgré sa longueur. Elle est censée faite par un voyageur, qui est allé sur les lieux sur la foi de l'Abbé Raynal, s'imaginant y trou-

ver un peuple libre, fier & vertueux. Il part de-là pour se recrier contre cet auteur crédule & pour peindre les Américains & les Américaines d'une toute autre touche: il n'épargne pas les chefs du parti, même Franklin; le Général Washington est le seul qu'il loue, il le représente comme un très grand homme. On seroit tenté d'attribuer cet ouvrage à M. Dorat, s'il n'y avoit beaucoup plus de fonds, de faits & d'anecdotes, que dans ses frivolités, si le poëte ne paroissoit avoir infiniment plus de vigueur, de connoissances & de saine raison que lui.

30 *Octobre* 1779. Mlle. Sainval l'aînée a pris le parti d'aller jouer à Bourdeaux, où, sans être excessivement applaudie, elle a du succès.

30 *Octobre*. Extrait d'une Lettre de Rennes du 20 Septembre. „ En parlant du Mémoire du Comte Desgrée, vous dites quelle force! quelle noblesse! quelle évidence! mais quelle justice! Vous avez raison, il n'est peut-être pas d'exemple d'une procédure criminelle ainsi conduite; si elle partoit d'une jurisdiction inférieure, elle seroit cassée & refaite aux dépens des premiers juges.

M. Desgrée a présenté requête à la chambre des vacations, pour lui être nommé un Commissaire qui pût entendre les témoins: on a nommé M. de la Gacherie.

Le dernier jour de la séance fut le jour du rapport de la requête du Comte. M. le Doyen qui est de droit Commissaire, & qui l'étoit sur

le

le requisitoire du Procureur Général, prévint le Premier Président qu'il ne pouvoit l'être à présent, étant fatigué de la dernière séance & ayant besoin de repos. Comme cela se dit de l'un à l'autre seulement, le Premier Président n'en tint pas compte & le nomma. Quand il se vit dans l'arrêt, il fut fort étonné, il en fit faire des reproches au Premier Président, & il n'étoit plus tems; la mission du Premier Président étoit passée, mais le Doyen assurant qu'il n'y avoit de sa faute partit: desorte que M. Desgrée a été obligé de se pourvoir à la chambre.

M. de la Gacherie a entendu des témoins mardi & mercredi; ce dernier jour arriva un arrêt du conseil, qui fut signifié au procureur général, au greffe du Parlement & à M. Desgrée. La chambre s'assembla jeudi.

Le greffier a envoyé à la chambre l'arrêt du conseil & depuis on a cessé d'entendre des témoins.

Cet arrêt est signifié au procureur général pour qu'il envoye les motifs de l'arrêt du 23 Août au greffier, pour qu'il envoye la procédure; à quoi contraint par corps; on a fait au Parlement défense de poursuivre.

A-t-on jamais obtempéré à un pareil arrêt du conseil? Le Garde des sceaux ne doit-il pas savoir que les cours souveraines ne peuvent reconnoître les volontés de S. M., que lorsqu'elles sont indiquées par édits, déclarations & lettres patentes?

L'arrêt du conseil en date du 30 Août est motivé sur ce que S. M. a remarqué que son Procureur général n'avoit pas satisfait à l'arrêt du 29 Octobre, en ce qui touche la permission d'informer de la remise vraie ou supposée des 1500 livres, &c. & veut s'instruire des motifs qui ont déterminé à permettre, au contraire, au Comte Desgrée de faire informer, &c.

L'Arrêt a été signifié au greffier, au procureur général & à M. Desgrée.

Le greffier a envoyé sa copie au Parlement: on a arrêté de continuer d'entendre des témoins, & on les entend, c'est-à-dire, ceux qui sont arrivés; car M. Desgrée ne sait s'il doit en faire assigner d'autres, attendu l'arrêt: on croit pourtant qu'il le peut, dès que le Parlement va son train. Ce dernier a écrit au Garde des sceaux pour lui rappeller les principes.

* 30 *Octobre* 1779. On peut se rappeller qu'il y a un an le Comte de Lauraguais ayant écrit à M. Necker une lettre plaisante & vive, fut exilé au Montcanisi, une de ses terres en Normandie. Ce Seigneur, fort turbulent, n'y est pas resté & est passé en *Hollande*. Il y a déclamé plus fortement & plus à son aise contre le Directeur général des finances; & comme il a beaucoup d'esprit, quoique peu de sens commun, il n'a pas laissé que de faire tort à plusieurs des opérations du Ministere. Il se disposoit même à faire imprimer une suite à l'écrit sur les finances qu'on a vu. M. Necker, dans

l'impossibilité d'atteindre-là son détracteur, & d'ailleurs de punir autrement l'indiscrétion de ce personnage que par l'exil, a préféré de le laisser revenir à Paris, où il ne clabaudera que parmi les François, & où l'on sera plus à même de le surveiller. Par ces puissantes considérations, ce Ministre a déterminé, S. M. qui a eu bien de la peine à oublier la faute du Comte de Lauraguais & à le laisser revenir. Il est ici.

31 *Octobre.* Extrait d'une Lettre de Rennes du 25 Septembre. Il est venu depuis des lettres patentes; le Roi ne s'est pas borné à demander des copies de la procédure, il a exigé qu'on la suspendît pendant qu'il s'instruiroit de cette affaire: & comment pouvoir s'instruire d'une affaire dont on arrête l'instruction? C'est un prétexte pour arrêter tout: ce n'est pas s'éclairer qu'on veut, c'est servir un grand qui se trouve dans l'embarras.

Dimanche dernier on fit partir les copies de cette procédure & l'on envoya en même tems, à ce qu'on croit, car la chose s'est faite très sécrétement, des arrêtés de remontrances, qui exposoient tous les inconvéniens & tous les dangers d'une pareille demande.

31 *Octobre* 1779. Au palais Bourbon-moyen, il y a une vaste galerie consacrée en l'honneur du grand Condé & ornée surtout de ses batailles. Quatre tableaux immenses la remplissent. On en connoît déjà deux de M. Cazanova, exposés au Sallon il y a quelques années & dont

on a rendu compte; les deux autres sont d'un M. de Pan qui, sans être de l'Académie, lutte avantageusement contre ce rival.

1er. Novembre. Extrait d'une Lettre de Rennes du 27 Septembre. „ Notre Evêque est parti pour Paris, il se démene fortement pour son bon ami *le Maréchal des Menus* (de Duras.)

Les lettres patentes ne se bornent pas à demander des copies, elles cassent toute la procédure faite au mépris de l'arrêt du conseil signifié.

La chambre des vacations a fait partir des copies de toute la procédure, avec un arrêté, où elle en soutient fortement la validité; elle ajoute que l'arrêt du conseil, ainsi que les lettres patentes, sont évidemment l'effet de la surprise, qu'elle ne peut y avoir égard conformément aux ordonnances, qui reglent la conduite des Magistrats à l'égard des actes du Souverain, qu'il a déclaré lui-même n'être souvent dûs qu'à l'importunité. En conséquence, la chambre des vacations a donné ce matin une commission aux juges de Quimper pour entendre M. de Kersaléum, témoin assigné dans cette affaire. M. de la Gacherie va reprendre son travail, & l'information continuera. Je ne sais quel parti le ministere prendra dans la position présente. Le systême du gouvernement est bien toujours le même au fond, mais on prétend que, pour se donner un air de modération, il veut gagner par ruse ce que l'ancien ministere emportoit l'épée à la main. Si cela est, la

résistance qu'il éprouve, sans s'y être attendu, pourra-lui faire abandonner cette affaire, ou prendre une marche plus timide & plus cachée.

M. de Crequi arriva ici, il y a peu de jours, venant de Paris; il fut descendre à l'Evêché, qui est devenu l'auberge des grands Seigneurs venans en Bretagne: aussi l'appelle-t-on *l'auberge de la Croix d'or, tenue par la* Violette, *servie par* Scapin, *bon vin, bon logis, jolies servantes, à pied & à cheval.* M. de Crequi aussitôt son arrivée envoya un de ses gens savoir des nouvelles de M. Desgrée & lui annoncer qu'il étoit descendu à l'Evêché. M. Desgrée répondit par un billet, qu'il étoit fort sensible à l'attention du voyageur & qu'il se présenteroit pour le voir, s'il n'étoit pas logé dans une maison dont il s'étoit interdit l'entrée pour de très fortes raisons. Cette réponse donna matiere à beaucoup de plaisanteries, que M. de Crequi fit à l'Evêque de Rennes: „ M. Desgrée, dit-„ il, ne peut venir; il faut que j'aille chez lui „ de ce pas, car j'ai trop d'envie de le voir, „ pour ne pas m'accorder cette satisfaction:" il parla du Mémoire de son ami à l'Evêque & dit „ que c'étoit une bombe qui avoit écrasé M. de „ Duras, sans qu'il pût jamais en revenir."

1 *Novembre* 1779. Nous n'avons pu nous procurer qu'en ce moment une copie exacte des couplets sur la comédie françoise & nous nous hâtons de les insérer ici.

Chanson à l'endroit des Dames de la comédie

françoise, par leur très humble serviteur Luxembourg. Sur l'air, des trois fermiers... *C'est bien doux, &c.*

La Vestris achete à grand prix
Les bravo de la populace;
A force d'art & de grimace
Elle fait applaudir ses cris;
Elle ne vaut pas à tout prendre (Bis.)
Pas un fou
Pas un fou
Pas un soupir tendre. (Bis.)

Sainval cadette a des talens,
Elle plaît sans aucunes ruses,
C'est la favorite des muses,
C'est la reine des sentimens;
Mais elle emploie avec fréquence (Bis.)
Trop de vi
Trop de vi
Trop de violence. (Bis.)

Quand sa sœur se possede un peu,
C'est le chef-d'œuvre le plus rare;
Mais lorsque son esprit s'égare,
D'un diable en fureur c'est le jeu.
On frémit, elle est redoutable, (Bis.)
Comme un con
Comme un con
Comme un connétable. (Bis.)

Luzzy obtient avec raison
Les éloges les plus sincères;
Elle rend tous les caractères,
On l'applaudit à l'unisson.

Mais où Luzzy est précieuse, (Bis.)
C'est en cu.
C'est en cu
C'est en curieuse. (Bis.)

Fannier, que chante maint auteur,
Inspire ce qu'ils disent d'elle,
Toujours vive & toujours nouvelle.
De leur verve excite l'ardeur;
Et pour augmenter leur flame, (Bis.)
Elle fou.
Elle fou.
Elle fournit l'ame. (Bis.)

D'Oligny bravant les amours,
Plaît, sans avoir fait parler d'elle;
Son cœur est pur, son ame est belle,
Elle se rit des vains discours,
En réduisant le cœur des femmes, (Bis.)
Ebranlant
Ebranlant
Ebranlant leurs ames. (*On la dit Tribade*).

Préville eut d'abord du malheur,
Mais on la connut à l'usage,
Et le public qui l'encourage,
Claqua dans le *Dissipateur* :
Ce sein jadis si plein de charmes (Bis.)
Est si mou.
Est si mou
Est si mouillé de larmes. (*Elle pleure dans la piece*).

Il reste Belcour & Drouin,
Dont le théâtre est bientôt quitte,
Toujours déchirant le mérite
Le Public les connut enfin :

Il fut dégoûté de l'usage (Bis.)
De leur com
De leur com
De leur commérage. (Bis.)

Molé, Suin, ne croyez pas
Mériter qu'ici l'on vous chante,
Avec Dugazon l'insolente
Rampez dans le rang le plus bas;
Qu'avec Hus vous alliez en outre, (Bis.)
Vous alliez
Vous alliez
Vous alliez vous faire... &c. (Bis.)

1 *Novembre* 1779. Le Sieur la Rive, excédé effectivement des tracasseries de ses camarades & de la jalousie des Sieurs Monvel & Ponteuil, a demandé sa retraite, qui lui a été accordée sur le champ.

L'inquisition continue & un commis des domaines, le jour qu'on a joué *Adelaïde du Guesclin*, ayant pris la liberté de critiquer un peu haut le Sr. Monvel, a été arrêté & mis en prison.

C'est une suite du traité du Sr. Préville avec ses camarades, dont il a exigé qu'on se réuniroit, qu'on députeroit au supérieur & qu'on le supplieroit de faire donner à la garde les ordres les plus séveres pour contenir les mutins & mécontens du parterre, enfin pour empêcher le public de huer, s'il ne vouloit applaudir.

2 *Novembre* 1779. C'est à Issi que M. le Comte de Thelis a formé sous les yeux du gouver-

nement l'*Ecole Nationale*, dont on a parlé & dont il avoit commencé des essais dans ses terres : elle est composée de 24 orphelins pauvres. On les reçoit dès l'âge de douze à treize ans, pour les garder jusques à seize & même au delà. On a dit qu'on leur apprenoit la religion, à lire & à écrire. On leur enseigne en outre l'art du pionnier, du maréchal-taillandier & du charpentier-charron ; on les fait travailler à la construction des chemins & on les instruit aux exercices militaires ; ensorte que, s'ils ne peuvent devenir soldats, ils seront toujours bons pionniers.

On les exerce aux évolutions guerrieres tous les jours après leur travail : ils ont à leur tête un commandant en chef, qui a sous lui quelques adjoints ; on choisit pour ces emplois-là parmi les militaires, ceux qui sont les plus irréprochables du côté de la bravoure & de la probité. Chaque adjoint a la direction d'un certain nombre d'éleves, & il rend compte de leur conduite au commandant, qui seul a droit de les punir

A chacun des trois repas qu'ils font par jour, ils ont de la soupe, grasse pour les jours gras, & on leur donne à discrétion du pain de seigle, purgé du premier son.

Il y a toujours une souscription ouverte pour suppléer aux ressources de l'auteur du projet ; le Roi, la Reine, & toute la famille Royale sont à la tête des souscripteurs.

Le Duc de Charost vient de s'associer au Comte de Thélis pour multiplier des établissemens si utiles à l'humanité.

Quand la saison le permet, ces éleves vont camper dans la plaine ; ils couchent alors sous des tentes, où l'on a écrit pour devise, *tout pour la patrie.*

Depuis trois mois ces vingt-quatre éleves ont fait environ 300 toises de chemin.

Le Comte de Thélis se propose actuellement de faire entrer dans son école de jeunes gentilshommes, dont l'éducation peu dispendieuse, en les rendant plus utiles à l'Etat, pourra soulager nombre de familles. Mais n'est-il pas à craindre que cette agrégation ne devienne funeste par l'orgueil des uns & la jalousie des autres?

3 *Novembre* 1779. Pour conserver ses bouffons en France, s'il est possible, M. de Vismes a imaginé de faire un mêlange de leurs opéra avec des fragmens françois : en conséquence dimanche il a fait exécuter *les deux Comtesses* & l'acte de *Théodore*, & réuni ainsi les bouffonistes & les amateurs de notre genre : pour faire mieux encore, il se propose d'y faire joindre incessamment un ballet pantomime ; ce qui forcera les enthousiastes de la danse à entendre aussi ces Italiens & façonnera peu à peu les oreilles les plus ineptes à leur musique.

3 *Novembre* 1779. Le Sr. Poissonnier, conseiller d'état, médecin revêtu de la dignité d'inspecteur & directeur général des hôpitaux de

la marine, s'est transporté à Brest à l'occasion de l'épidémie; mais il se contentoit de se faire rendre compte des malades par les docteurs subalternes ses confreres & n'entroit point dans les hôpitaux; ce dont M. le Comte Duchaffaut lui a fait de vifs reproches, il l'a obligé de remplir ses fonctions & de traiter les malades par lui-même.

4 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Rennes du 30 Septembre. La cour n'a encore rien envoyé depuis le dernier arrêté sur l'affaire de M. Desgrée. On pense qu'elle est dans l'embarras: elle ne s'attendoit pas à toute la fermeté qu'on a montrée dans cette occasion; notre Evêque qui est à Paris, remue ciel & terre.

Autre lettre du 13 Octobre. L'affaire de M. Desgrée ne reste point dans l'inaction. Il y a deux commissions expédiées, l'une pour Quimper, l'autre pour la Rochelle; celle pour Quimper ne pourra avoir lieu: M. de Kersaléum est parti pour le Périgord; M. de la Gacherie s'en est aussi allé, & c'est M. de Bon-amour qui le remplace; il aura, dit-on, au premier jour, l'honneur de faire lever la main au Premier Président, que M. Desgrée a fait assigner comme témoin. Voilà le Premier Président dans la position la plus critique, il n'en peut sortir que très entaché: il est vrai que cela ne touche plus les grands.

S'il ne dit rien, il est certainement parjure, car personne ne sait mieux que lui tout ce qui

s'est passé; personne après l'Evêque ne doit avoir entendu plus souvent que lui les propos du Maréchal de Duras, & je suis persuadé que la réponse de ce dernier, datée de Catuelan, à M. Desgrée, a été combinée avec le maître du château.

D'un autre côté, si le Premier Président dit la vérité, il se contredit, ayant dit à M. Desgrée, accompagné de son Procureur, quand il fut le voir & le prier de ne pas connoître de l'affaire, qu'il n'avoit connoissance de rien. De plus, ce seroit avouer qu'il a connu d'une affaire à laquelle il avoit pris trop de part, pour conserver l'impartialité nécessaire.

Comment se tirer de-là? On compte que M. Desgrée n'espere tirer d'autre avantage de son témoignage, que celui de l'écarter de la connoissance de l'affaire: ce qui n'est pas flatteur.

4 *Novembre* 1779. Le Sr. Philidor fit exécuter l'hiver dernier à Londres le poëme séculaire d'Horace qu'il avoit mis en musique; on assure que cette entreprise hardie & originale eut un prodigieux succès, les trois fois que le morceau fut exécuté. Les savans, les musiciens & le beau sexe en furent également satisfaits. A son retour ici cet artiste a répété chez lui cet essai, où les Sieurs Richer, Narbonne & la Dame Philidor étoient les coryphées; on ne peut savoir au juste à quoi s'en tenir, parce que les spectateurs étant tous amis, partisans ou enthousiastes du musicien, devien-

nent très suspects. On dit aussi qu'il est rappellé en Angleterre pour y faire un opéra Italien, & qu'on s'occupe à Londres d'y établir un opéra-comique françois.

5 *Novembre* 1779. On ne peut qu'applaudir au zele & à l'activité du Sr. de Vismes, qui en huit jours aura donné cinq & même six opéra différens. Dimanche 31 Octobre on a joué *les deux Comtesses*, opéra bouffon italien, & l'acte de *Théodore* de Floquet; mardi *Echo & Narcisse*; jeudi *la Buona figliuola*; vendredi on doit jouer *Alceste*, & dimanche *Iphigénie*.

6 *Novembre*. Trois nouveaux écrits se répandent & grossissent la liste des libelles contre la Société Royale : 1°. *Lettre d'un sociétaire non pensionné, à un correspondant en province*. Elle est déja ancienne & datée du 7 Mars dernier. 2°. *Lettre d'un amateur à un médecin de province, aspirant à l'honneur d'être correspondant de la Société Royale de médecine*. Celle-ci est datée du 31 Août 1779: enfin, *Lettre à M. de Lassonne*, sans date. Quelques faits & anecdotes contenus dans ces pamphlets les rendent précieux pour les amateurs. On y reviendra.

6 *Novembre*. Depuis longtems on avoit annoncé une piece aux Italiens de M. de Florian, l'auteur *des deux Billets*; le succès de celle-ci, où l'on remarquoit un talent décidé, en donnoit une excellente opinion, & le titre singulier d'ailleurs excitoit la curiosité. Elle a été jouée hier. Son intitulé est: *Arlequin, Roi*,

Dame & Valet, comédie héroïque en trois actes & en prose, suivie d'un divertissement.

Une anecdote avoit accru la foule des amateurs; on publioit que le Duc de Penthievre qui aime singulierement ce jeune militaire, ainsi qu'on l'a dit dans le tems, avoit voulu lire la piece entierement & en être le censeur. On en citoit un trait de critique retranché par ce Prince: Arlequin Roi marchandoit quelque chose, il le trouvoit trop cher; il disoit au vendeur: *donnez-le moi à tel prix, vous vous en dédommagerez en le vendant plus cher à mon peuple.*

Cette comédie n'a point répondu à l'attente du public, ni même à son commencement, où l'on remarquoit du sel, de la gaieté, une critique vive, légere & philosophique: elle a bientôt dégéneré en une farce médiocre, ne valant pas même les pieces italiennes, dont l'imbroglio est ordinairement excellent. Le parterre a eu peine à la soutenir jusqu'au bout & elle est absolument tombée.

Arlequin est venu annoncer immédiatement & convenant bonnement de la chûte a dit: *Messieurs, je suis fâché que la tierce au Roi pour la premiere fois ne l'ait pas emporté sur la tierce à l'or*: quolibet dont personne n'a senti la finesse.

7 *Novembre* 1779. La *Lettre d'un sociétaire non pensionné*, &c. est censée écrite la veille du jour où la Société s'installa au Louvre sous

des lambris dorés; tandis que la Faculté, sans asyle, est obligée de tenir les siennes dans des masures. Elle roule sur le mécontentement de quelques membres à l'égard de certaines dispositions des lettres-patentes. Les unes tendent trop à fomenter le despotisme du chef & à avilir ses confreres, les autres sont trop insultantes pour la Faculté, trop dérisoires. Le membre qu'on fait parler, convient aussi de la division élevée dans le sein même de la compagnie; il en craint les suites funestes, il ne dissimule pas le refus injurieux que les facultaires font de consulter avec les sociétaires, schisme que ceux-ci sont résolus de consommer, en usant de représailles; enfin il est question d'une résolution que l'Académie Royale des Sciences semble disposée à prendre, en forçant d'opter ceux de ses membres agrégés à la Société Royale, qui ne pourront lui apporter en tribut que des mémoires déja lus dans celle-ci, rivale pour cette partie de la physique, qu'elle doit d'ailleurs envisager de mauvais œil. Tel est le précis de ce pamphlet, qui offre des objections assez difficiles à résoudre.

7 *Novembre* 1779. Il y a eu hier une course de chevaux à Vincennes, qui a été annoncée avec beaucoup d'appareil; le Comte de Lauraguais de retour de son exil y a figuré.

La premiere étoit de *Miss Musk*, à ce Seigneur, courant un mille contre *Colner*, à M. le Comte d'Artois; le dernier a gagné.

La seconde du *poulain françois*, au Duc de Chartres, courant trois milles contre un poulain françois au Comte d'Artois; le premier a gagné.

La troisieme enfin du *fils d'Hérode*, au Comte de Lauraguais, courant trois milles contre un *fils* de *Rélario*, au Duc de Chartres; le Prince a gagné.

8 *Novembre*. La *Lettre d'un Amateur*, &c. est plus gaie, mieux écrite que la précédente; c'est un persifflage de la séance publique de la Société Royale de médecine. On y observe malignement que le Sécrétaire y avoit lu l'éloge du célebre *Macbridge*, qui n'avoit jamais pu être Associé étranger de la Société; celui de M. *Navier*, médecin de Châlons, qui n'avoit pas voulu en être & avoit renvoyé ses patentes. On y plaisante ingénieusement M. de Lassonne sur son mémoire, où avec du persil dans du lait il prétend arrêter les progrès de la petite vérole & remédier à ses plus funestes effets. Remede de bonne femme, ancien, dont, fût-il aussi excellent que l'annonce l'auteur, il n'auroit pas le mérite de la découverte. Quoi qu'il en soit, vu le rare service qu'il rend à l'humanité, on parle de le couronner, non de chêne ou de laurier, mais de persil. L'eau-rose, que le même médecin annonce comme un préservatif pour les yeux des belles en pareil cas, ne donne pas moins lieu à l'ironie & aux sarcasmes. Les mémoires de l'abbé Tessier sur

la

la construction de nouvelles étables à vaches, celui du Docteur Carrere sur la Dulcamore & les autres sont également tournés en ridicule : on croit ce pamphlet du Docteur le Preux ; il a l'élégance & la finesse des premiers écrits en ce genre, dont il semble rester incontestablement le pere.

9 *Novembre* 1779. Pour la premiere fois de sa vie Louis XVI a joué aux jeux de hasard au dernier voyage de Marly & a fait des pertes considérables, relativement à ce qu'il risquoit auparavant. Il a tenu le lansquenet, auquel il a pris goût. On est fâché de le voir se départir de sa sagesse austere : on attribue ce changement au Maréchal Duc de Richelieu, que S. M. ne pouvoit supporter, qu'elle méprisoit & qui, à force de constance & de souplesse, a vaincu cette répugnance ; il a fait les beaux jours du voyage & a singulierement amusé leurs Majestés par ses saillies, ses anecdotes & ses sarcasmes.

Enfin un soir le Roi à souper, le Reine n'y étant point, a regardé avec plaisir une jeune personne des spectateurs, l'a considérée avec sa lorgnette & a envoyé demander qui elle étoit? Les courtisans remarquent toutes ces petites circonstances pour en tirer parti & chercher à faire entrer les passions dans un jeune cœur, lorsqu'ils croient l'en voir susceptible. Les bons patriotes, au contraire, en sont très affligés.

Du reste, on peut juger des pertes du Comte d'Artois, par les arrangemens qu'il a pris avec M. de Chalabre, le banquier du jeu: il lui a fait payer cent mille écus argent comptant & passé en outre un contrat de rentes viageres de 15000 livres.

9 *Novembre* 1779. Depuis longtems les dévots gémissoient de voir un nouvel ouvrage de M. de Buffon se répandre dans le public, avec approbation & privilege, sans essuyer aucune contradiction des théologiens; ce sont *les Epoques de la Nature:* ouvrage hardi, où fixant la formation du monde il établit un systême destructeur absolument de la Genese, qu'il s'efforce cependant de concilier avec ses idées. Enfin le Docteur Riballier a dénoncé l'ouvrage au *prima mensis* dernier; il a fait frémir toute la faculté de théologie du danger où se trouve la foi, si l'on laissoit subsister une telle impiété, & l'on a nommé des commissaires pour examiner le livre.

9 *Novembre* 1779. La faculté de médecine s'est assemblée samedi pour le choix d'un Doyen, & l'on avoit élu unanimément le Docteur Maloet: mais ce personnage prudent a senti le danger d'une pareille place, il a refusé, sous prétexte qu'étant attaché à des personnes de la famille royale, son service ne lui permettoit pas de vaquer aux fonctions importantes de la dignité dont on l'honoroit; on lui a substitué alors le Docteur le Vacher de la Feutrie.

10 *Novembre.* Extrait d'une Lettre de Rennes du 1er Novembre. On parle toujours ici & dans toute la province de l'affaire de M. Desgrée. On a adressé dans toutes nos villes des paquets d'un mémoire imprimé sur quelques feuilles & c'est un gentilhomme qui les distribue *gratis.* C'est un homme vendu à l'autorité & à tous les gens puissans. Quant au mémoire, ce sont des *Observations du Sr. Mesnard de Conichard* sur la partie du mémoire de M. Desgrée qui le regarde; il voudroit prouver qu'il n'est point en contradiction avec lui-même dans ses deux lettres, & pour cela il dit que la distribution du Port Louis est chiffrée de la main de M. d'Invau & le renvoi à M. Mesnard de son écriture. Les lecteurs observent à leur tour, pourquoi M. Necker, qui a eu l'attention de refuter dans l'extrait adressé à M. le Procureur général du Parlement de Bretagne la date du jour, le mois & l'année, & de dire que le Bon étoit écrit de la main du Roi, n'a-t-il pas refuté également que les chiffres, le mois, l'année & le renvoi à M. Mesnard étoient de la même écriture & de la même main de M. d'Invau? Le collationné qui devoit paroître en justice exigeoit cette exactitude, & cette circonstance devoit d'autant moins s'oublier, que les vues de ce Mesnard étoient de faire croire que M. d'Invau en avoit connoissance & que c'étoit lui qui avoit fait l'ouvrage.

Une raison sans replique, qui devoit obliger

le Mesnard à faire faire cette réflexion à M. Necker, c'eſt qu'il avoit ſous les yeux copie du dépôt des pieces & qu'au nombre de ces pieces étoit la lettre de M. d'Invau, qui donne un démenti formel à ce qu'il diſoit.

Au ſurplus, dit Mesnard dans ſes Obſervations, il ſait que le Bon fut remis au Maréchal; mais, dit-on, à quoi cela ſert-il? Le Bon eſt au nom de M. Desgrée, il faut donc prouver qu'il l'avoit touché, ou qu'il ait donné une procuration à M. le Maréchal pour le toucher en ſon nom, car on ne peut pas ſuppoſer que celui qui paye, le faſſe ſans une reconnoiſſance de la part de celui qui touche.

Enfin, dit-on, il n'eſt pas queſtion d'un Bon de 1500 livres, qui n'auroit été accordé qu'au mois de Novembre 1769 en forme de gratification, mais d'une ſomme de 1500 livres comptée en petits écus aux Etats de 1768 par M. de Duras, pour faire paſſer une délibération. La lettre même de M. de Duras porte, qu'il a compté cette ſomme aux Etats de 1768. Voilà ce qu'on a à prouver pour rendre M. Desgrée ſuſpect ou criminel. Mais ce qu'on trouve de la derniere injuſtice, c'eſt qu'on permette la circulation du mémoire de M. Mesnard, ſigné par lui ſeul, tandis que la police intercepte les mémoires de M. Desgrée, ſignés d'avocats, dans une inſtance liée.

Le ſecond Arrêt du conſeil du 13 Octobre 1779, ſignifié au Procureur-général & à M.

Desgrée, casse l'arrêt du Parlement de Bretagne du 23 Août dernier & toute la procédure qui s'en est suivie, comme contraire à celui du 26 Novembre 1778 qui n'a point été rapporté.

Or, dit-on, il est de toute évidence que l'arrêt du 26 Novembre 1778 n'avoit pas besoin d'être rapporté, puisque l'arrêt du 23 Août suivant n'ordonnoit ni ne permettoit à M. Desgrée d'informer de ses faits qu'en exécution de ce précédent arrêt du 26 Novembre; & cela est très clair.

M. Desgrée met sa plainte; avant de l'expédier, le Procureur général demande à informer de la remise vraie ou supposée des 1500 livres dont il est cas, pour, sur le tout communiqué, être statué ce qui sera vu appartenir; sauf au suppliant à informer de ses faits. Arrêt en conséquence, qui ajoute seulement *s'il y a lieu.*

Naturellement & avec justice, au bout de deux ou trois mois le Procureur général auroit dû se présenter & exposer que ne trouvant aucune preuve de la remise des 1500 livres, dans ce cas il consent à ce qu'il soit permis au Sieur Desgrée de faire preuve de ses faits en conséquence de l'arrêt du 29 Novembre: au lieu de cette marche, qui eût été de toute justice, il laisse à M. Desgrée à faire les premiers pas: en conséquence le Sr. Desgrée, au bout de neuf mois présente sa requête, fait mention de l'arrêt du 29 Novembre & sur le motif de cet arrêt & le silence du Procureur général demande, &c.

Ce qu'il y a d'admirable, c'est que cet arrêt du conseil porte *in fine* „ sauf au Procureur gé-„ néral & au Sr. Desgrée, s'il y a lieu, à pro-„ céder en exécution de l'arrêt du 26 Novem-„ bre 1778.

Combien le public se récrie sur la force de l'imagination, qui a fait trouver au conseil un moyen si conséquent de mettre les parties sur la voie de se faire rendre justice!

On dit ici qu'on est fort occupé à Blain chez Madame la Duchesse de Rohan à faire un mémoire, pour le Maréchal de Duras. Je suis bien étonné qu'on fasse à Blain ce mémoire, que les Avocats de Paris auroient été plus capables de composer.

10 *Novembre* 1779. Dans la *Lettre à M. de Lassonne* on pose deux questions: la Société de médecine est-elle établie pour s'occuper des progrès de la médecine & de la conservation des sujets du Roi? Est-elle seulement instituée pour satisfaire la cupidité & l'ambition de celui qui en est le chef?

Le refus des médecins les plus estimés d'entrer dans ce corps, répond à la premiere question, & il résulte de la seconde, qu'on ne peut nier qu'il doit devenir bientôt non seulement un objet de dérision, mais un fléau public, en augmentant les abus auxquels, depuis si longtems, la médecine sert de prétexte; dès-lors il ne doit plus se trouver que des sujets tarés pour remplir les places, & quand alors la sagesse du

gouvernement n'anéantiroit pas la Société, le tems seul la détruiroit.

L'auteur exalte dans ce pamphlet M. Lieutaud, le premier médecin, qui, loin comme M. de Lassonne, de vouloir détruire la Faculté pour élever la Société, accueillit la premiere, veut lui servir de défenseur auprès du Roi, & a présenté à S. M. le plan fait par la Faculté, *qui contient des réglemens pour obtenir tous les avantages possibles de la médecine & pour obvier aux abus auxquels elle sert de prétexte.* On ne doute pas que le jeune Monarque ne l'agrée & en conséquence on envoye d'avance à M. de Lassonne, *le canevas d'un discours à faire pour être prononcé dans la derniere séance de son établissement.* La plaisanterie assaisonne cette harangue, que la méchanceté nourrit d'anecdotes curieuses & diffamantes.

11 *Novembre* 1779. Madame de Palerne vient de mourir. On a remarqué sur les billets d'enterrement que, contre l'usage, on ne désignoit aucun parent comme faisant part. On auroit dû mettre naturellement: *de la part de M. le Duc & Madame la Duchesse de Gontaut, ses fille & gendre;* on a su que ce Seigneur n'avoit pas voulu que son nom fût au dessous de celui de Palerne. Belle leçon aux financiers & bourgeois riches, qui ont la sotte manie de donner leurs filles à des gens de la cour!

11 *Novembre.* Les logogriphes sont, en général, un jeu d'esprit trop puérile & souvent

trop bête pour mériter l'attention des vrais littérateurs ; cependant tous les genres peuvent être poussés à un point de perfection qui fasse distinguer certaines pieces : tel est le logogriphe suivant, composé par une Dame & qui se sent des graces & de la finesse de son auteur :

La nuit j'habite sur la terre,
Et le jour je remonte aux cieux :
J'éblouis les regards d'un éclat radieux,
Mais je n'ai qu'un matin pour plaire.
Cinq lettres font mon nom : supprimez la premiere,
Je suis un prophête fameux,
Je deviendrai la fleur que l'on aime le mieux
En retranchant l'avant-derniere.
Otez-les toutes deux, j'offre un mot précieux,
Dont l'amour même fait mystere,
Et qu'à l'amant qui lui sait plaire
L'amante ne dit que des yeux.

Le mot est *rosée* : on y trouve *Osée*, *rose*, *osé*.

12 *Novembre* 1779. Il est des personnages sur qui le public a si constamment les yeux, que leurs actions les plus indifférentes sont remarquées ; tel est M. d'Alembert, aujourd'hui le patriarche de la secte philosophique ; il vient de prendre carrosse & dans l'instant tout Paris en a été instruit ; c'est un quanquan qui ne finit pas.

Une autre de ses actions moins connue & qui, lorsqu'elle le sera, malgré son excellence ne manquera pas d'être tournée en ridicule par les détracteurs de ce grand homme ; c'est sa générosité envers Arlequin. On sera d'abord sur-

pris ;

pris de voir une affinité entre ces deux hommes; quoi qu'il en soit, Arlequin se trouvant compris pour une somme de 50,000 livres dans la banqueroute du Sr. Roland, est venu confier sa douleur à son ami: le Philosophe l'a consolé efficacement, en lui disant qu'il se chargeoit de sa fille qui est aveugle. Tout cela se trouve dans un paragraphe du Journal de Paris No. 312, où l'historiette est racontée sans nommer personne. Mais les partisans de M. d'Alembert ont trahi sa modestie & ce beau trait commence à se répandre dans les sociétés.

12 *Novembre.* On attend bientôt M. Olivier, conseiller au Châtelet, envoyé comme commissaire pour faire les informations ordonnées par le Parlement dans l'affaire du jeune Solar: il étoit parti avec un substitut du procureur du Roi & un greffier; ils doivent être de retour avant la fin du mois. Suivant ce qu'il a écrit, il a trouvé bien du faux dans les faits allégués par l'adversaire pour sa justification & le procès tourne mal pour lui.

13 *Novembre* 1779. Un gros livre in-4o. très volumineux & très serré, ayant pour titre *de l'administration des Etats Provinciaux & de la nature de l'impôt*, perce difficilement & excite beaucoup la curiosité. On a lieu de présumer qu'il est, sinon de la composition de M. Necker, au moins dans son génie, ses principes & qu'il se produit sous ses auspices; que ce ministre a fait les frais de l'impression & qu'il le fait dis-

tribuer, attendu qu'il se délivre *gratis*. C'est un ouvrage qui coûteroit chez les libraires douze livres. Il n'est qu'un homme très riche, ayant de grandes vues & intéressé à leur propagation, qui puisse avoir fait un pareil sacrifice.

Le motif du mystere de cette distribution lente, c'est qu'on craint d'ameuter le clergé, contre lequel il est spécialement dirigé. Au premier apperçu on juge que le plan de l'administrateur général seroit de revenir au systême de M. de Machault & de l'imposer comme les autres. Les chefs de l'église en ont déjà l'éveil & se remuent en conséquence.

14 *Novembre.* Suivant les dernieres nouvelles de Bourdeaux, les spectateurs s'étoient échauffés enfin pour Mlle. Sainval l'aînée, avoient reconnu la sublimité de son talent & lui avoient procuré les distinctions qu'elle méritoit. On avoit donné pour elle une représentation & ce voyage devoit lui rendre 16000 livres de bénéfice: elle partoit pour aller jouer aux Etats de Montpellier.

Quant ici, depuis son expulsion les jalousies, les haines, les noirceurs ne font que s'accroître dans le tripot; ils cherchent naturellement à se rendre le jouet du public. Dernierement le Sr. Ponteuil a été hué dans l'*Orphelin de la Chine*, depuis le commencement de son rôle jusqu'à la fin; les partisans du Sr. la Rive, indignés qu'on eût obligé celui-ci de quitter, ont voulu le venger par ce traitement, moins

l'effet du mauvais jeu de l'acteur que de la cabale. On ne sait quand finira ce désordre & l'anarchie qui regnent dans l'aréopage comique.

15 *Novembre* 1779. On a joué samedi à la comédie Italienne *les événemens imprévus*, comédie nouvelle en trois actes en prose, mêlée d'ariettes. Cette premiere représentation a répondu à la haute opinion qu'on avoit des auteurs; c'est M. d'Hell, qui a composé les paroles & M. Gretry la musique: la piece a eu le plus grand succès dans les deux genres. L'excellence du poëme a rendu le musicien encore supérieur à lui-même; le théâtre avoit besoin d'un pareil secours pour sortir de la langueur où il étoit depuis longtems.

15 *Novembre.* L'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, &c. s'étoit assemblée ces jours derniers pour prendre en considération la catastrophe de M. d'Huès, que sa dignité de professeur devoit rendre plus instruit sur les mœurs & plus délicat sur sa réputation. Il étoit question de le rayer: mais le grand nombre n'a pas trouvé des preuves assez fortes pour se porter à cet acte déshonorant: on a prétendu que la leçon que venoit de lui donner la poissarde & la perte d'un œil dont il étoit menacé, seroient peut-être suffisans pour le corriger.

15 *Novembre* 1779. L'Académie françoise a déjà tenu un comité pour se concilier sur l'élection future du successeur de M. de Foncemagne. Il paroît que tous les partis sont à peu

près d'accord & se réunissent en faveur de M. de Chabanon de l'Académie des belles lettres. C'est un garçon bien-né, de mœurs douces & liantes, porté ci-devant par M. de Voltaire, chez lequel il avoit résidé longtems & qui postule depuis dix ans. Son mérite littéraire est médiocre & de ce côté il auroit dix concurrens à passer devant lui: c'est ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante, pour l'intelligence de laquelle il faut savoir que c'est en même tems un excellent violon; il passe entre les amateurs pour le premier coryphée en ce genre après M. de St. George.

A Foncemagne on veut, dit-on,
Pour le fauteuil soporifique.
Faire succéder Chabanon:
Mais son mérite Académique?
Aucun: il est grand violon;
Dans le sein de la compagnie
Manquant d'accord & d'unisson,
Il rétablira l'harmonie.

16 *Novembre* 1779. La piece de M. d'Hell n'a qu'un intérêt de curiosité, comme le plus grand nombre des comédies d'intrigue, mais soutenu & croissant avec un grand art. Dès le premier acte on croit déjà toucher à la fin & l'on est inquiet comment seront remplis les deux autres; à l'instant même le nœud, par un incident préparé & entrevu, sans que le spectateur s'en doute, se forme & occasionne l'imbroglio; il semble encore devoir s'éclaircir infailliblement

ment au second; mais un jeu de théâtre très adroit ne fait que jetter plus d'embarras dans la scene. On sent qu'à mesure que chemine le troisieme, il faut que le fil de l'action conduise au dénouement, sans que le spectateur puisse assigner la maniere dont il s'opérera, & il y est arrivé avant de l'avoir imaginé: ce qui donne lieu aux critiques de le juger trop brusque. L'auteur a préféré de sacrifier un peu de vraisemblance à la rapidité, toujours nécessaire en pareil cas: d'ailleurs, le parterre étant dans la confidence, on suppose que les acteurs sont plus aisément instruits de la bonne gaieté, du comique de situation, & des saillies heureuses continuant à caractériser cette nouvelle production du poëte. »

M. Gretry, accoutumé à faire d'excellente musique, ne pouvoit que réussir avec un fond aussi bien disposé: sa veine est devenue plus abondante & plus variée & le musicien à chaque instant produit presque autant d'étonnement que le poëte. Il a jugé à propos d'amener des finales à la fin de chaque acte, à la maniere des Italiens: on sait que par finales on entend la réunion de tous les acteurs sur la scene, chantant ensemble; mais ce n'est pas en quoi M. Gretry a le mieux réussi, soit par sa faute, ou plutôt par le défaut d'habitude des chanteurs; il en a résulté une cacophonie peu agréable, embrouillée & discordante.

17 *Novembre* 1779. *Stances sur les Insurgens.*

1.

Ami, je suis parti de France,
Le cœur plein d'un noble projet,
L'esprit content, car l'espérance
Embellit toujours son objet.

2.

Je m'embarquai pour l'Amérique;
Je quittai mon pays natal,
Traversant la vaste atlantique
Sur la foi de l'abbé Raynal.

3.

Mais lui peu chiche de l'étoffe,
Dont son esprit chaud s'empara,
Comme un moderne philosophe
A taillé l'erreur en plein drap.

4.

Dans la douce ivresse où nous plonge
Le charme d'un style divin,
Les prix fols sont pour le mensonge,
Le vrai moisit au magasin.

5.

De ce peuple encor dans l'enfance
J'ai vu les asyles divers:
Son orgueil, son indépendance
Préparent sourdement ses fers.

6.

Il est sobre par indolence,
A peine l'on peut l'émouvoir,
Et la liberté qu'il encense
N'est que la haine du devoir.

7.

J'ai vu le Quakre pacifique,
Dont l'orgueil perçoit le manteau;
J'ai vu l'insolence cynique
Qui fixa son vaste chapeau.

8.

Je n'époule point la manie
Qui le porte à braver les Rois,
Et qui le fait par modestie
Tutoyer frère George Trois.

9.

L'air philosophe qu'il se donne,
En sa faveur conclut-il bien?
Le sage, qui ne hait personne
Est assez prêt de n'aimer rien.

10.

Moi j'ai vu ces hommes integres
Vantés par tant d'honnêtes gens,
D'une main affranchir des Negres,
Et de l'autre acheter des Blancs.

11.

La probité de ces sectaires
N'étoit pas ce qui m'étonnoit;
J'admirois de vieilles sorcieres
Chez qui Dieu se réincarnoit.

12.

Ah! dis-je, ah! quels monstres farouches
Le Saint Esprit daigne inspirer;
C'est dans de si vilaines bouches
Que le diable va se fourrer!

13.

Parmi tant de cultes fantasques
L'homme simple reste abattu,
Et ne sait plus sous tant de masques
Comment discerner la vertu.

14.

Enfin telle est la digne race
De ces soldats fiers & cruels,
Qu'un hypocrite plein d'audace
Arma à l'abri des autels.

15.

Le bonheur d'autrui les irrite,
Jaloux, sans foi, sans amitié,
Ils cherchent partout le mérite,
Mais c'est pour le fouler aux pieds.

16.

Un jour ce peuple fanatique
Qui hait avec férocité,
Vous le verrez dans l'Amérique
Le fléau de l'humanité.

17.

Un culte austere, un sol agreste,
La soif de l'or .... un cœur cruel
Pour guider son penchant funeste....
Il n'attend qu'un nouveau Cromwel.

18.

Ami, c'est ici qu'une belle
N'offre qu'une fleur d'un moment,
Tout homme s'arroge auprès d'elle
Le droit du plus discret amant.

19.

Les caresses sont un pillage
Qui flétrit bientôt ses appas,
Les grossiers transports d'un sauvage
Qui subjugue & ne séduit pas.

20.

Par une douce résistance
Le désir n'est point excité,
C'est dans le sein de la jouissance
Qu'on trouve la satiété.

21.

Tendres refus, charmans caprices,
Font valoir la moindre faveur:
L'amant d'un rien fait ses délices:
Voilà le triomphe des mœurs.

22.

A Boſton d'une beauté neuve
L'épouſeur n'eſt point entiché,
Ni fille, ni femme, ni veuve,
C'eſt tout ce qu'on touve au marché.

23.

O mon pays, aimable France,
Objet de mes plus chers déſirs,
Où d'accord avec l'abondance
Le goût préſide à nos plaiſirs.

24.

L'égalité, cette chimere,
Qu'exaltent nos fiers écrivains,
La nature que je révere
L'évite dans tous ſes deſſeins.

25.

La force, la valeur, l'adreſſe,
Et le génie ont ici-bas
Sur la ſottiſe & la foibleſſe
Des droits que l'on ne preſcrit pas.

26.

O François, l'Hudſon, la Tamiſe,
L'Ebre, le Tibre, ni le Rhin,
N'offrent rien qui ne t'autoriſe
A leur préférer ton deſtin.

27.

Eſt-il un peuple ſur la terre
Plus content, plus heureux que toi?
Ton maître n'eſt qu'un tendre pere,
Dont ton amour fait un vrai Roi.

28.

Que le ſort de ſa main peſante
Accumule ſur moi ſes traits,
Je brave ſa rage impuiſſante,
Je ſuis honnête homme & François!

29

Entre nous ces fameux athletes
Que vous accablez de lauriers,
Leurs vertus sont dans les gazettes,
Les vices sont dans leurs foyers.

30.

La liberté, cette pucelle,
Qui fut séduite tant de fois,
Dans l'effervescence du zele
Fait taire ici jusques aux loix.

31.

Vous voyez leur mobile unique
Ce vieux Docteur *in partibus*,
Dont l'insidieuse rubrique
Vous échauffe de ses *rebus*.

32.

Sur l'Amérique consternée
Plaçant le bout d'un conducteur,
De l'autre à l'Europe étonnée
Il lance le feu destructeur.

33.

Caméléon octogénaire,
Son esprit se ploie aisément;
De la France & de l'Angleterre
Le fourbe rit également.

34.

La haine dans son cœur regorge,
Fait qu'en ses projets inouïs,
Si Louis lui répond de George,
George lui répond de Louis.

35.

Ce Hancock (*) qu'il tient en tutelle,
Aux dehors plats, aux sens grossiers,

(*) Président du Congrès.

Peut fournir un riche modele

A nos délicats financiers.

36.

Franklin de l'or du fanatique

Ebaucha ſon hardi projet,

Et dans cette farce héroïque

Il en fit ſon Milord Huzzet. (†)

37.

Je vois dans ce qui m'environne

De triſtes ſots, d'ineptes fous:

Que l'univers me le pardonne;

Mais les bonnes gens ſont chez nous.

38.

Déja j'entends d'un ton cauſtique

L'élégant Raynal crier . . . . Foin!

Défiez-vous du ſatyrique,

Meſſieurs, celui-ci vient de loin.

39.

Ah! j'aurois dû mieux me défendre

Du vain déſir d'en bien juger:

L'aimable abbé, pour en revendre,

N'eut pas beſoin de voyager.

40.

Maintenant mon cœur me ſeconde:

Je vais peindre un vrai citoyen,

Le Fabius du nouveau monde,

Un héros, un homme de bien.

41.

Il eſt d'une figure heureuſe,

De beaux traits, de la dignité,

Sous une forme avantageuſe

La plus noble ſimplicité.

(†) Perſonnage du *François à Londres*.

42.

Senſible, valeureux, fidele;
Et révéré de l'ennemi;
L'honnête homme en fait ſon modele
Et l'homme aimable ſon ami.

43.

Contre l'orage qui murmure
Son courage en impoſe au ſort,
C'eſt le calme d'une ame pure
Pour qui l'écueil même eſt un port.

44.

J'ai vu Washington ſans armée,
Devant un ennemi vainqueur,
Et la cabale envénimée
Attaquer juſqu'à ſon honneur.

45.

Du double coup qui le menace
Ce héros n'eſt point abattu;
L'Anglois reſpecte ſon audace,
L'envieux cede à ſa vertu.

46.

Il ſait trop que pour entreprendre,
L'art manque à ſes braves enfans;
Ce qu'il n'oſeroit en attendre,
La conſtance l'obtient du tems.

47.

Jouet du fol, tréſor du ſage,
O tems qui nourris notre eſpoir,
Tu feras paſſer d'âge en âge,
Celui qui connoît ton pouvoir!

48.

Ici la nature économe
N'irrite point les yeux jaloux;
Elle n'a produit qu'un grand homme,
Mais il eſt le ſalut de tous.

49.

Ami, je vais, s'il eſt poſſible,
Eſſayer de nous réunir :
Je ne veux plus du ſoin pénible,
D'errer toujours ſans parvenir.

50.

J'ai foulé la terre & les ondes,
J'ai franchi vingt climats divers
Et n'ai trouvé dans les deux mondes
Que des dupes & des pervers.

51.

Mon front chauve & ridé par l'âge,
Chaque jour ſemble m'avertir,
Qu'il faut faire un autre voyage:
Eh bien! je ſuis prêt à partir.

52.

Que la mort enleve ſa proie:
Celui qui, dédaignant ſes traits,
Vécut ſans remords & ſans joie,
Finit ſans crainte & ſans regrets.

17 *Novembre* 1779. A quelque point de perfection que ſoit portée la danſe à l'opéra, on y fait ſans ceſſe recrue de ſujets, qui ſemblent enchérir ſur les anciens: c'eſt ainſi que la Demoiſelle *Zanuzzi*, fille d'un acteur de ce nom de la comédie italienne, débuta hier ſeule dans le ballet du quatrieme acte d'*Iphigénie en Tauride*, avec le plus grand ſuccès: elle ſe déploie, ſe préſente & marche avec beaucoup d'aſſurance & de graces; elle joint à une grande légereté une force ſupérieure pour ſon âge de treize ans; elle eſt abſolument dans les ex-

cellens principes de son maître Vestris, le pere, & c'est lui-même en femme, coryphée du genre. Mlle. Heinel ayant paru après elle, & offrant sur le champ un objet de comparaison, ne fit pas la même sensation; sa froideur glaça tous les amateurs.

18 *Novembre.* Mlle. Dubois de la comédie françoise, retirée avec pension en 1773, vient de mourir de la petite vérole. Si elle n'a pas disposé de son bien avant son trépas, on évalue que le domaine doit gagner après elle 20 à 25 mille livres de rentes. C'étoit une des courtisannes du jour les plus célebres pour sa cupidité & son art d'escroquer les dupes: du reste, elle avoit toujours été médiocre au théâtre & n'avoit pas su tirer parti des heureux moyens que la nature lui avoit donnés.

19 *Novembre* 1779. On a joint hier à un acte françois & à un acte bouffon un ballet pantomime: l'acte bouffon nouveau a pour titre: *il vago disprezzato*, ou *le fat méprisé*. Ce qui revient assez à notre *fat puni*, mais n'en approche en rien. C'est un poëme d'un ennui mortel à l'ordinaire, que cette fois ne rachete pas la musique: cependant il y a eu du monde & la chambrée étoit nombreuse. C'est le ballet intitulé *Mirza & Lindor*, qui avoit attiré la foule. Il est de la composition du Sr. Gardel & la musique du Sr. Gossec. Il a plu généralement, quoique trop long au troisieme acte, où l'action est finie.

19 *Novembre.* Extrait d'une Lettre de Bruxelles du 14 Octobre. „ Vous allez bien rire „ & faire rire M. d'Alembert & tout le parti, „ à l'occasion d'une anecdote que j'ai à vous „ conter; elle est sûre, car je la tiens de four„ ce. Il s'agit de Me. Linguet. Cet Avocat „ devenu folliculaire, soit par spéculation pour „ gagner plus d'argent, soit par difficulté de se „ concilier avec les imprimeurs de Bruxelles, „ s'étoit établi dans un joli château à quel„ que distance & y avoit monté une impri„ merie à ses frais: il y regnoit en despote „ sur ses suppôts; il menoit un train de grand „ Seigneur, roulant en carrosse à six chevaux „ & ayant toujours quinze ou vingt couverts. „ Il ne voyoit pas, sans doute, la meilleure „ compagnie du pays, mais beaucoup de filles, „ des comédiennes, des escrocs, des aventu„ riers françois, surtout ceux qui l'aduloient, „ qui colportoient son journal & lui fournis„ soient des matériaux, c'est-à-dire des mé„ chancetés. Tout cela n'auroit été rien, si ce „ personnage très inconséquent, qui prend le „ ton hypocrite dans tous ses écrits, n'eut af„ fiché la plus grande irréligion: il ne s'asser„ vissoit à aucune des pratiques extérieures du „ Christianisme si nécessaires: il n'a point fait „ ses pâques, ne s'est point présenté à confes„ se: il affectoit de faire travailler les fêtes & „ dimanches, de n'aller jamais à la messe, &c. „ Le scandale est devenu si grand, que non-

„ feulement le curé du lieu, mais les curés
„ voifins, craignant que la contagion ne gagnât
„ leurs ouailles, ont porté des plaintes à l'Ar-
„ chevêque de Malines contre cet impie. Heu-
„ reufement M. de Staremberg, le Miniftre
„ de l'Impératrice-Reine en cette cour, affec-
„ tionne Me. Linguet; il a prié le Prélat de
„ fufpendre les cenfures & obligé l'Ariftarque
„ de venir exercer la fienne dans cette capita-
„ le, où fes actions feront moins remarquées:
„ il a en conféquence loué un fuperbe hôtel.
„ Je ne fais comment il s'arrangera pour fon
„ imprimerie; il a déja un procès avec un fa-
„ meux imprimeur de la ville; car il lui faut
„ toujours quelque petite querelle pour s'occu-
„ per & fe réjouir."

20 *Novembre* 1779. De Bordeaux le 16 Novembre. „ Il y a environ quinze jours que
„ Mlle. Sainval eft partie; à mefure qu'on a
„ été inftruit de fes malheurs & de fa perfécu-
„ tion, l'enthoufiasme, foible d'abord, a re-
„ doublé: elle a joué, fúcceffivement, les rô-
„ les d'*Emilie*, de *Hypermneftre*, *Sémiramis*, *Al-*
„ *zire*, *Aménaïde*, *Mérope*, *Iphigénie*, *Cléo-*
„ *pâtre*, *Clitemneftre*, *Hermione*, *Didon*, *Phe-*
„ *dre*, *Idamé*, *Athalie*, *Pauline*, & fon triom-
„ phe s'eft accru au point que jamais acteur ni
„ actrice n'a fait une auffi vive fenfation; quoi
„ qu'on fût dans le tems le plus preffant des
„ vendanges, on a tout quitté pour elle, & le
„ dernier jour, comme elle finiffoit *Mérope*,
deux

„ deux Amours ſortant d'un nuage ſont venus
„ poſer une couronne ſur ſa tête, aux acclama-
„ tions du public qui lui a jetté, à ſon tour,
„ d'autres couronnes & des pieces de vers, en
„ demandant à grands cris une repréſentation à
„ ſon profit; ce qui a été accordé."

21 *Novembre.* Meſſieurs les Notaires aujourd'hui ſont des petits-maîtres très agréables, très élégans, qui tranchent des gens de cour ou des plus riches financiers & entretiennent des filles d'opéra. Un nommé Armet s'étoit aviſé ainſi de vouloir coucher avec une Dlle. Satron, ancienne danſeuſe-figurante de ce ſpectacle; mais ayant de l'eſprit & ſurtout du malin, elle lui avoit emprunté 1800 livres, dont elle lui avoit fait ſon billet, & comptoit bien être quitte. M. Armet le lendemain a trouvé le repentir acheté trop cher & n'ayant pu ſe faire payer à l'échéance, a eu recours à M. le Noir, qui a chargé un Exempt de la voir & d'arranger l'affaire. Elle n'a pas voulu y entendre, & voici la lettre qu'elle a écrite au ſuppôt de police, laquelle court Paris & fait tourner en ridicule le tabellion très laid de figure & très dégoûtant.

„ Je voudrois bien déférer à votre conſeil,
„ j'en fais grand cas, mais cela m'eſt impoſſi-
„ ble, & mon *Adonis* qui eſt un homme de loi,
„ ſait la raiſon pourquoi."

„ De tout ce que j'ai, rien ne m'appartient
„ plus que mes faveurs; le Roi retient une par-
„ tie de mes rentes pour payer les impoſitions;

„ des gens de mauvaise foi me disputent le res„ te ; mais S. M. ne se réserve rien sur la pre„ miere & la chicane n'y peut mordre. J'ai „ le droit incontestable d'en disposer librement „ & par conséquent de les donner ou de les „ vendre. On interdit ceux qui prodiguent „ leur bien au premier venu, on les traite de „ fous & je ne suis pas folle. Vous convien„ drez, après avoir vu le personnage, que rien „ ne pouvoit m'exciter à la générosité ; au moins „ doit-on recueillir le plaisir du bienfait !

„ J'ai donc vendu ce que je ne voulois pas „ accorder gratuitement ; rien ne manque à la „ vente & tous les notaires de Paris y auroient „ passé, qu'elle ne seroit pas mieux en regle. „ Ils m'ont appris qu'il y falloit trois points, „ la chose, le prix & le consentement. J'ai „ livré la premiere, je retiens le second & „ quant au troisieme, son portrait, dont l'ac„ quéreur m'a gratifié, en répond. Je suis prê„ te à le lui rendre : s'il me croit dédommagée „ par ce cadeau, je ne me suis pas trouvée sa„ tisfaite même de sa personne, & l'image ne „ m'a jamais tenu lieu de réalité.

„ Quand je voudrois être généreuse, je choi„ sirois mieux ; ainsi, quoi qu'il soit humiliant „ dans tout autre cas d'avouer bonnement que „ l'intérêt m'a seul guidé, je préfere cependant „ pour mon amour-propre que l'on m'accuse „ plutôt de cupidité excessive que de mauvais „ goût.

„ Je m'en rapporte à votre bon jugement, „ Monsieur, & à la sagacité du magistrat que „ je respecte & dont je réclame l'équité; c'est „ une dérision que la prétention de ce petit no- „ taire, une misérable chicane: j'espere que ses „ confreres le remettront dans les bons prin- „ cipes."

Nota. Mlle. Sarron a envoyé à Me. Armet une sommation, accompagnée d'offres réelles de lui rendre son portrait.

22 *Novembre* 1779. La musique du *fat méprisé* est de M. Piccini, & l'on y reconnoît peu la main de ce maître.

Quant au Ballet de *Mirza & Lindor*, le compositeur y a eu moins en vue, sans doute, de former une intrigue intéressante, que d'amener des événemens qui pussent être agréables dans leur exécution & surtout d'offrir des tableaux neufs & variés: en conséquence, il a établi la scene en Amérique. Une jalousie fait le fond du sujet, que saisit facilement le spectateur; ce qui n'est pas un petit mérite dans la pantomime.

Le poëme est partagé en trois actes: au premier se forme le nœud, l'exposition en est très heureuse & accompagnée de détails piquans, où le chorégraphe commence à déployer son intelligence & sa fécondité.

Le second est remarquable par un duel, exécuté avec des graces, une légéreté, une précision, une vérité, une diversité d'attitudes, de voltes, de positions, qui intéressent singu-

tierement le spectateur pendant un espace de tems assez considérable qu'il dure. Le jeune Vestrallard & le Sr. Nivelon s'y font admirer des spadassins les plus consommés.

Le troisieme, purement de spectacle, consiste surtout en évolutions militaires & en danses Negres & Créoles, dont le mêlange offre une multitude de scenes & de costumes, qui contrastent avec beaucoup de succès & soutiennent l'attention. On sent bien qu'il a fallu des soldats françois pour les premieres & pour un simulacre de combat qui a eu lieu aussi.

La Dlle. Guimard qui n'avoit pas paru depuis la mort de sa fille, qu'elle a pleurée longtems, étoit trop nécessaire à ce spectacle pour s'y refuser: elle s'y est montrée encore plus actrice que danseuse. Les meilleurs sujets du genre, au reste, étoient réunis à cette fête & s'y sont distingués.

L'administration n'a rien épargné pour le décore & les habits. La dépense doit être considérable.

23 *Novembre* 1779. Extrait d'une Lettre de Ferney du 15 Novembre. „ Les étrangers con-
„ tinuent à visiter cet ancien séjour de M. de
„ Voltaire, avec la même affluence & la mê-
„ me curiosité. Le Marquis de Villette a fait
„ conserver sa chambre, telle qu'elle étoit,
„ jusqu'à son lit qui semble encore prêt à le re-
„ cevoir. Mais ce qu'il y a de nouveau & qui

„ frappe d'un saisissement involontaire, c'est
„ un monument dont voici la description."

„ On voit une pyramide quadrangulaire, con-
„ tre laquelle est adossé un autel composé d'un
„ simple tronçon de colonne cannelée. Cette
„ pyramide est ceinte au tiers de sa hauteur
„ d'une corniche saillante, soutenue aux angles
„ par quatre consoles antiques & porte une ur-
„ ne sépulcrale. Sur chaque face, une couron-
„ ne de laurier termine la pyramide tronquée:
„ c'est le seul attribut caractéristique qui y soit
„ exprimé, & sur l'autel est placé un coussin
„ de velours, où repose un cœur, symbole de
„ celui qui est dans l'intérieur du monument."

„ Cet ensemble, composé de trois marbres,
„ le blanc, le noir & le verd antique, de la
„ hauteur d'environ sept pieds sur trois & de-
„ mi de largeur de la base, est placé au fond
„ d'une niche drapée en noir."

„ On ne sait comment l'Evêque d'Annecy,
„ qui n'a pas voulu que le cœur de M. de Vol-
„ taire fût dans l'église, prendra cette espece
„ d'idolâtrie, cette parodie du moins des mo-
„ numens religieux dans un lieu tout prophane."

„ On a décoré l'appartement des quelques
„ portraits rassemblés de diverses chambres du
„ château, portraits pour lesquels le grand
„ homme défunt avoit le plus de prédilection;
„ savoir, ceux de l'Impératrice de Russie, du
„ Roi de Prusse, de la Margrave de Bareuth,
„ de la Marquise du Châtelet, de l'acteur le

„ Kain, de M. d'Alembert, du Comte de Mau-
„ repas, de M. d'Argental, de M. le Marquis
„ & Madame la Marquise de Villette. Il est
„ à observer que le Comte de Maurepas n'a ja-
„ mais figuré entre les personnages chéris de
„ M. de Voltaire, qu'il en parloit avec assez
„ d'irrévérence; mais l'auteur du monument
„ trop sujet aux censures ecclésiastiques, a cher-
„ ché ainsi à se mettre sous la protection du
„ Mentor du Roi."

„ Enfin on y lit cette inscription: *mes mânes*
„ *sont consolés, puisque mon cœur est au milieu*
„ *de vous.*"

24 *Novembre* 1779. On prétend que le Roi a signé ces jours derniers un plan qui lui a été présenté, pour construire sur l'emplacement du couvent des cordeliers des édifices destinés à contenir la jurisdiction du Châtelet; que ces religieux iront occuper le local des célestins supprimés avec pension, & que les antiques bâtimens appellés grand & petit Châtelet, seront démolis & fondus dans des plans d'embellissement de Paris. Leurs prisons, que la sagesse du ministere envisage principalement, seront dans ce cas transportées sur le nouveau terrein. Le but est de les rendre plus saines que toutes celles qui existent, & d'y tenir les prisonniers pour dettes séparés de ceux qui sont accusés de forfaits. Comme l'emplacement de ce couvent, quoique très spacieux, ne suffiroit pas encore, dans cette supposition, pour l'accomplissement

du projet, on y ajoute le terrein de l'église de St. Côme & de quelques maisons adjacentes; & la paroisse de St. Côme seroit partagée entre celles de St. Benoît, de St. Jacques & de St. Séverin.

25 *Novembre* 1779. Il paroît que sa compagnie regrette beaucoup la perte du Chevalier d'Arcy, plus particulierement connu sous le nom de Comte d'Arcy. C'étoit un Académicien d'un mérite rare, qui avoit un excellent esprit pour les sciences & joignoit à beaucoup de sagacité une vigueur de raisonnement & une force de tête peu communes. Disciple de l'illustre Clairaut, il se fit connoître dès 1742 dans le monde savant; il n'avoit alors que dix-sept ans. Il entra à l'Académie des sciences en 1749. Militaire par sa naissance, il s'occupoit surtout de l'artillerie; il avoit imaginé un fusil sans bayonette, qui se charge par la culasse, dont la construction est très-solide, & le service sans danger, & cependant avec lequel on tire facilement six coups par minute, tandis que le soldat le plus exercé n'en peut pas tirer trois.

Il fit une expérience curieuse sur la sensation de la vue & prouva sans replique que la durée de cette sensation opérée sur l'organe, après que l'objet a disparu, est encore de huit tierces. Il comptoit récommencer ses expériences sur sa théorie de l'artillerie, lorsqu'il a été enlevé à ses amis & aux sciences.

26 *Novembre.* M. de la Blancherie ne trou-

vant pas qu'il ait encore recueilli tout ce qu'il espéroit de son établissement, monte de nouveau sur les tréteaux & crie plus fort pour vanter son zele courageux à former & entretenir une correspondance entre les savans & les artistes de toutes les nations.

Cette correspondance renferme deux objets principaux: l'assemblée ordinaire des savans & des artistes ; & l'ouvrage périodique ayant pour titre, *Nouvelles de la République des Lettres & des Arts.*

1o. Son assemblée sert de rendez-vous, est un centre de ralliement & de communication à tous les savans, les gens de lettres, les artistes, les amateurs & les voyageurs distingués, nationaux ou étrangers, qui se trouvent à Paris.

2o. Est un point de réunion sous leurs yeux des livres, des tableaux, des pieces de mécanique, des morceaux d'histoire naturelle, des modeles de sculpture & enfin de toutes sortes d'ouvrages anciens ou modernes, dont on voudra faire connoître ou apprendre promptement l'existence, la valeur ou l'auteur.

3o. Enfin procure les moyens d'étendre une correspondance & des relations dans toutes les parties du monde & surtout les objets des sciences & des arts.

Quant à ses *Nouvelles de la République des Lettres & des Arts*, elles offrent d'abord la notice des différens ouvrages qui viennent d'être publiés, ou qui sont sur le point de l'être dans

les différentes parties du monde; les découvertes intéressantes pour les Arts, des jugemens des Académies sur ces découvertes, des séances de ces mêmes Académies, des anecdotes sur la vie des savans & des artistes, &c.

C'est ce Journal qui le touche spécialement, puisque c'est lui qui doit l'indemniser de ses dépenses; en conséquence il invite les Savans à souscrire & à imiter le Roi & la Reine, Monsieur, Monseigneur le Comte d'Artois, Madame, Madame la Comtesse d'Artois, & Madame sœur du Roi, qui en ont pris plusieurs exemplaires.

27 *Novembre* 1779. Mlle. le Vasseur, veuve de Jean-Jacques Rousseau, qui de sa servante étoit devenue sa femme, vient de rentrer dans son premier état: elle a épousé le nommé Nicolas Montretout, un des laquais de M. le Marquis de Girardin, Seigneur d'Ermenouville, chez lequel le Philosophe s'étoit retiré: c'est lui qui lui a élevé le monument dont on a parlé.

M. de Girardin est furieux de la bassesse de cette femme & tous les partisans de Rousseau sont bien honteux de lui avoir vu placer son affection en une pareille compagne. Cet événement confirme l'idée qu'on avoit déjà du triste intérieur du Philosophe, & les soupçons que dans son désespoir il a accéléré sa mort.

28 *Novembre*. Les quatre statues commandées pour 1781, sont celles des Maréchaux de Tour-

ville, de Catinat, du Duc de Montaufier & de Pafcal.

M. Houdon, à qui l'on rend enfin juftice, eft chargé de la premiere; M. de Joux, nouvel Académicien, doit exécuter la feconde; la troifieme fortira des mains de M. de Mouchy, auteur déja du Duc de Sully; & le favant fculpteur de Boffuet, M. Pajou, fera revivre l'écrivain des *Lettres Provinciales*.

On doit placer inceffamment dans une des falles du cabinet du Roi au jardin des plantes, le bufte de Bernard de Juffieu, ce célebre Botanifte.

28 *Novembre*. Quoique les répétitions d'*Amadis des Gaules* mis en mufique par le fameux Bach, aient commencé depuis quelque tems, il eft encore loin d'avoir fon enfemble & fa perfection: on efpere pourtant qu'il fera joué avant la mi-Décembre.

29 *Novembre 1779*. Madame la Princeffe héréditaire de Naffau-Saarbruck (tel eft le titre qu'a pris à la cour Mlle. de Montbarrey) de retour depuis la cérémonie du mariage faite, a été préfentée en cette qualité. Elle avoit une robe fuperbe & du plus grand goût, garnie de plumes & de marcaffites. La Reine en a été éblouie & a voulu en avoir une pareille. Trois couriers font venus fucceffivement chez le Sr. Bourgeot, marchand de foie, où l'étoffe avoit été prife & qui en avoit donné le deffin, & S. M. n'a pas été contente que fes ordres n'aient

pas été remplis. On ne doute pas que cette fantaisie ne soit un véhicule de plus au luxe, déja énorme.

29 *Novembre.* Le mémoire du Maréchal Duc de Duras, auquel on travailloit en Bretagne, est enfin minuté & paroît, ainsi que celui du Sr. Mesnard de Conichard, qui se distribuoit depuis quelque tems dans la province. Tous deux se publient ici. Ces adversaires cherchent à répondre de leur mieux à celui du Comte Desgrée.

30 *Novembre* 1779. *Observations pour Messire François Mesnard Chevalier Seigneur de Conichard, intendant général des postes adjoint, secrétaire des commandemens de Madame la Comtesse d'Artois & premier commis de l'administration générale des finances pour les pays d'Etats.*

Touchant ce qui le concerne dans un mémoire imprimé & publié au nom de M. Desgrée du Lou.

Tel est le titre ridiculement fastueux de cet écrit du Sr. Mesnard, qui en étalant toutes ses qualités nouvelles, porte l'indécence jusqu'à ne pas même donner la qualité de Comte à son adversaire, qui a eu l'honneur de présider la Noblesse de Bretagne.

Quant au fond, ce mémoire qui n'est qu'un amas de dits, de redits, de contredits, est d'un ennui insoutenable, malgré sa brieveté ; il est en même tems d'une obscurité très défavorable à son auteur, car la vérité est ordinairement simple & claire : il n'y a que le mensonge

ge & l'artifice qui cherchent à s'envelopper. Il est signé du client seulement. A juger des talens de ce premier commis sur cet ouvrage, c'est un très pauvre logicien & un écrivain détestable.

30 *Novembre* 1779. M. le Maréchal de Duras, dans sa *Réponse au Mémoire de M. Desgrée du Lou*, affirme qu'un des derniers jours de la remise des Etats, M. Desgrée étant seul avec lui dans son cabinet, il lui remit en nature de gratification, une somme de 1500 livres, qu'il emporta en deux voyages.

Qu'à son retour à Versailles, il déclara à M. le Contrôleur général qu'il avoit fait à ce gentilhomme l'avance de cette gratification, ainsi qu'il y étoit autorisé; qu'il lui en demanda le remplacement & le pria d'y ajouter un supplément de 500 livres.

Que M. d'Invau approuva l'avance, mais parut se refuser au supplément & lui dit que pour le remplacement dû au Maréchal, il feroit employer M. Desgrée pour une somme de 1500 livres, dans la premiere distribution des fonds du Port-Louis.

Que le travail pour la distribution de ces fonds s'étant fait au mois de Novembre suivant, M. le Contrôleur général lui envoya alors dans la forme d'usage, un effet au porteur, de la valeur de 1500 livres, en exécution du *bon* que le Roi avoit bien voulu donner de pareille somme en faveur de M. Desgrée.

Enfin que M. d'Invau lui confirma dans sa lettre d'envoi, qu'il ne pouvoit accorder les 500 livres demandées de plus.

Tels sont les faits simples énoncés par le Maréchal ; quant au surplus du mémoire, il est tout aussi peu clair, aussi peu raisonné, il est tout aussi bavard & insipide que les *Observations*. Il y a seulement une dose de plus d'amour-propre très forte & M. de Duras s'y prodigue des louanges qu'il devroit attendre de quelque autre plume : *Laus propria vilescit*.

Cet écrit n'est également signé que de la partie : tout cela ne sert qu'à embrouiller davantage l'affaire.

1 *Décembre* 1779. La tragédie de *Pierre le Grand* de M. Dorat, en cinq actes & en vers, doit se jouer enfin aujourd'hui. Les gens impartiaux, qui connoissent la piece, assurent que l'auteur est resté bien au dessous de son héros ; que le caractere en est absolument manqué & qu'il n'en a fait qu'un Prince très ordinaire. On prétend d'ailleurs qu'elle n'est qu'un réchauffé de *Zulica*, tragédie du même poëte donnée en 1760.

2 *Décembre*. Le mêlange des intermedes bouffons avec des actes de musique françoise & le ballet pantomime de *Mirza*, bien loin de produire l'effet heureux que s'en promettoit M. de Vismes, a occasionné dimanche une scene très violente de la part de la cabale contraire ; les partisans de la musique italienne étant en trop

petit nombre pour balancer les huées de leurs adversaires, ceux-ci sont restés maîtres du champ de bataille & les malheureux chanteurs ne pouvant plus se faire entendre, la Signora Poggi s'est retirée avec eux, mais en marquant son humeur d'une maniere plus insultante pour le public. Le tumulte a continué & s'est accru, & pour le dissiper il a fallu baisser la toile, avant que la piece fût terminée & exécuter le ballet désiré.

Il n'est guere possible après un tel scandale & une réprobation aussi générale & aussi marquée, que les bouffons reparoissent. On parle de substituer à leurs pieces dénuées de sens commun une espece de concert sans action, où l'on ne fera entrer que les beautés musicales & les ariettes des grands maîtres d'Italie.

3 *Décembre* 1779. On peut se rappeller qu'au combat d'Ouessant M. de la Cardonnie, Capitaine du *Diadême*, fut inculpé de n'avoir pas donné ; qu'il étoit question de tenir un conseil de guerre pour le juger ; mais qu'il n'eut pas lieu ; le Ministre s'est contenté de ne lui confier aucun commandement. Il paroît que son capitaine en second n'étoit pas de bonne intelligence avec lui, qu'il a tenu des propos injurieux à M. de la Cardonnie & lui a imputé des torts qu'on ne faisoit que soupçonner. Quoi qu'il en soit, cette division a éclaté depuis quelques jours ; ces deux officiers se sont battus, & il est question d'un mémoire que ce capitai-

ne en fécond fe propofe de répandre, où il dévoilera bien des chofes qui éclairciront ce combat d'Oueffant très embrouillé jufques à préfent. On ajoute que le Duc de Chartres comptant être lui-même difculpé par ces explications, protege l'officier & l'encourage à publier fa juftification.

3 *Décembre* 1779. La premiere repréfentation d'une piece aujourd'hui n'étant qu'une répétition brillante, où l'auteur fonde le goût du public, on ne peut encore affeoir aucun jugement, non fur le mérite de *Pierre le Grand*, fixé par les connoiffeurs & réduit à peu de chofe, mais fur le nombre des repréfentations que lui procurera l'adroite & prodigue induftrie de M. Dorat: s'il peut réchauffer le public en fa faveur, on en parlera plus amplement.

3 *Décembre*. La chûte de tant de feuilles périodiques naiffant, mourant & renaiffant pour mourir encore, ne rebute ni les auteurs, ni les libraires. On annonce aujourd'hui un *Manuel bibliographique des amateurs*, contenant l'état en général de tous les objets anciens & nouveaux qui font relatifs aux lettres, aux fciences, aux arts & qui fe vendent journellement dans Paris, tels que les livres, les tableaux, les deffins, les eftampes, les bronzes, les médailles, les pierres gravées, les curiofités naturelles & autres effets recherchés, rares & précieux, avec les prix exactement recueillis & comparés entr'eux; des defcriptions, des

éclairciſſemens, des notes ſur les auteurs célebres & ſur leurs ouvrages.

Il eſt certain que cette entrepriſe bien exécutée peut être utile aux poſſeſſeurs de bibliotheques & de cabinets, & à ceux qui ſe propoſent d'en former, aux gens de lettres qui veulent connoître tous les livres ſur la matiere qui fait l'objet de leurs études & aux perſonnes qui déſirent être au cours de la littérature & ſuivre les progreſſions des connoiſſances humaines.

4 *Décembre* 1779. Mercredi après la comédie tous les conſeils & amis de M. Dorat ſe ſont rendus chez la Dlle. Fanier, où il les attendoit. Madame la Comteſſe de Beauharnois & tout le monde en chorus a trouvé que c'étoit ſuperbe; mais que, comme le parterre avoit eu quelque malveillance pour certains endroits de la piece, il falloit lui montrer de la docilité par des élaguemens: à quoi l'on a travaillé ſur le champ.

Le comité étoit compoſé de M. de la Bouillerie, Aide-major du Régiment des gardes & amateur; du Préſident d'Hericourt, amateur & entreteneur de la maîtreſſe de la maiſon; de M. Sanguin du Roulé, Conſeiller au Parlement & amateur; de Mrs. de Saint Marc, le Mierre & Dudoyer, auteurs.

Dès le ſoir les coupures ont été faites & les ſutures arrangées: on a prétendu que l'ouvrage devoit aller ainſi & jouir d'un ſuccès complet.

Cependant, comme il eſt bon d'oppoſer cabale à cabale & que les jaloux de M. Dorat

ſont en grand nombre, on a pris les précautions néceſſaires pour contrebalancer les efforts de ceux-ci. Outre les billets que l'auteur a droit de retenir, outre ceux que M. le Lieutenant général de police qui le chérit devoit lui procurer par ſon autorité, il a été convenu que les laquais de toute l'aſſemblée iroient faire le coup de poing, afin d'en accumuler le plus poſſible, & qu'on les diſtribueroit à des battoirs qui rempliroient leur devoir avec leur zele ordinaire. Le moyen que l'admiration publique ne ſoit pas entraînée par des ruſes auſſi bien combinées & ſurtout par cette vigoureuſe impulſion!

5 *Décembre* 1779. Jeudi dernier on jouoit le *Déſerteur* à la comédie italienne: il y a un endroit où Montauciel dit: *buvons à la ſanté de nos guerriers*; l'acteur a regardé en ce moment le Capitaine Royer de Dunkerque, très connu par des expéditions faites depuis la derniere guerre, dont les gazettes ont retenti & qui lui ont valu des récompenſes honorifiques du gouvernement. Le public s'eſt retourné vers ce corſaire & l'a applaudi: l'acteur voyant que ſon apoſtrophe prenoit bien, eſt allé plus loin & a ajouté & *du Capitaine Royer*; alors les battemens de mains n'ont plus fini.

On a été ſurpris de ne pas voir l'anecdote conſignée dans le *Journal de Paris*, ou dans les *Petites Affiches*, ou dans quelqu'autre feuille, & l'on préſume que M. de Sartine a donné des défenſes de le faire par ménagement pour

sa marine Royale, avec laquelle les *auxiliaires* sont de plus en plus mal: ce qui a même occasionné à Brest plusieurs affaires particulieres.

Le même capitaine a été applaudi beaucoup à l'opéra, mais sans aucune distinction publique & par de simples battemens de mains du parterre.

5 *Décembre* 1779. Depuis longtems on a élevé en plusieurs provinces de France des contestations relatives à la Jurisdiction Episcopale, que les Evêques voudroient étendre & les Curés restreindre; la fermentation a été grande à ce sujet dans les dioceses de Lisieux, de Cahors; &c. une semblable a eu lieu recemment à Chartres entre M. de Fleury & le Curé de Digny. Celui-ci en avouant qu'il ne prétendoit en rien contester au Prélat le droit seul d'approuver les Prêtres pour administrer les sacremens de son Diocese, *hors les cas de nécessité*, a soutenu apparemment avoir été dans le cas de l'exception: quoi qu'il en soit, la cause plaidée à la Tournelle avec grand éclat, est intervenu arrêt qui a condamné le Prélat à payer 30000 livres de fraix: arrêt qui a mérité les suffrages du nombreux auditoire qui suivoit les audiences.

Ce Prélat a eu recours au Conseil, où l'arrêt de la Tournelle a été cassé. Les Agens généraux du Clergé n'ont pas manqué d'envoyer à tous les Évêques cet arrêt, faisant loi suivant eux, avec une lettre circulaire, où ils s'expri-

ment d'une façon très légere sur le compte du Parlement.

Depuis la rentrée il en a été question aux Chambres assemblées, où la lettre a été dénoncée & l'on parloit, après les formalités requises, d'en décréter les auteurs. Plusieurs Evêques ont eu recours à M. de Maurepas, qui n'aime pas l'éclat; il en a conféré avec S. M. On a assemblé un comité, où pour *mezzo termine* on a imaginé de faire rendre un arrêt du Conseil qui préviendroit celui du Parlement, en supprimant la dite lettre & lui donneroit d'ailleurs une satisfaction personnelle par des expressions conformes à sa dignité.

Cette résolution, qui dans d'autres tems n'auroit fait qu'exciter le zele de la compagnie à venger son injure d'une maniere digne d'elle, a été communiquée aux chefs & approuvée; ensorte que la dénonciation restera sans effet.

6 *Décembre* 1779. Ce que l'on a prévu dans le comité tenu chez Mlle. Fanier a eu lieu & la piece a été samedi aux nues. Pour apprécier ce triomphe, il faut revenir sur cet ouvrage & ses diverses métamorphoses; on pourra juger ensuite de ce qu'il doit être. Il est très certain que *Zulica* jouée en 1760, qui eut sept ou huit représentations, n'étoit que le même sujet traité aujourd'hui; qu'elle fût imprimée depuis sous le nom de *Pierre le Grand*, avec de légers changemens & qu'enfin c'est la même qui a reparu mercredi après avoir été *revue*,

corrigée & augmentée. „ L'auteur, pour se dis-
„ culper, a dit dans son avertissement, qu'il
„ n'avoit voulu montrer dans le Czar que le
„ créateur d'une nation nouvelle, traversé,
„ combattu par un défenseur de l'ancienne con-
„ stitution; qu'il a écarté les nuances de pere,
„ d'amant & d'époux, pour ne considérer en
„ lui que le politique & le législateur."

On lui répond qu'il valoit mieux conserver à cette tragédie les noms Tartares qu'il avoit adoptés d'abord; parcequ'en mettant sur la scene des Princes aussi célebres, des faits aussi voisins de notre tems, il est difficile de se faire pardonner les atteintes qu'on porte à l'histoire.

Enfin on ne peut juger la piece de M. Dorat qui, pétrie & repétrie en plusieurs manieres, à l'examen est cependant toujours la même, qu'en s'en rapportant à son aveu, il dit dans le compte qu'il en rend à la tête de sa seconde édition:

„ Une premiere représentation ramene tout
„ au vrai. Je vis distinctement que je n'étois
„ pas aussi sublime que je me l'étois imaginé.
„ L'indulgence du public, qui d'abord fut ex-
„ cessive, ne m'abandonna qu'aux derniers ac-
„ tes, où il manqua de force pour m'applaudir,
„ parce que je n'avois plus celle de l'intéresser."

6 Décembre 1779. Beaucoup de curieux se disposent à se rendre au Parlement de Rouen pour y entendre M. d'Eprémesnil, conseiller du Parlement de Paris, qui doit y plaider lui-même en faveur de M. Leyrit, son oncle, in-

culpé dans l'affaire de M. de Lally, contre M. de Tollendal, fils de ce dernier & devant repliquer aussi lui-même.

6 *Décembre.* La Reine a beaucoup plaisanté l'Ambassadeur de Naples sur la disgrace que les bouffons ont éprouvée de la part du public, & il paroît qu'on sera obligé de les renvoyer : ils n'ont pas osé remonter depuis.

7 *Décembre.* On court avec empressement à un ouvrage nouveau, dont le titre est imposant & propre à exciter la curiosité des lecteurs. Ce sont *Mémoires de M. le Comte de Saint Germain, Ministre & Secrétaire d'État de la Guerre, Lieutenant général des Armées de France, Feld-Maréchal au service de S. M. le Roi de Dannemarck, Chevalier commandeur de l'Ordre de l'Eléphant : écrits par lui-même.* Le petit nombre de colporteurs qui restent & les vexations plus fréquentes & plus vives qu'ils éprouvent, permettent difficilement de se procurer cet écrit clandestin, quoiqu'il paroisse depuis plusieurs mois.

Si l'on en croit l'éditeur, ces Mémoires très intéressans par leur objet & par la célébrité de leur auteur, ne sont pas de ces productions de pure imagination, tels que les testamens politiques de différens grands Ministres ; on ne peut douter qu'ils ne soient le fruit des réflexions de M. le Comte de St. Germain pendant sa retraite, puisqu'il n'y a pas un mot dans les papiers dont on les a extraits qui ne soit de sa main. D'ailleurs, les mémoires militaires qui en for-

ment la ſeconde partie, avoient été envoyés avant ſon exaltation au Maréchal du Muy & au Comte de Maurepas; il eſt aiſé de les comparer.

Ce Miniſtre avoit conſervé une liaiſon intime avec un homme de qualité d'Allemagne, parent de Madame la Comteſſe de St. Germain, qui jouiſſoit à un tel degré de ſa confiance & de ſon amitié, que dans toutes les ſituations où il s'eſt trouvé, il lui a conſtamment ouvert ſon ame. M. de St. Germain, dès qu'il s'eſt vu en danger de mourir, a raſſemblé tous ſes papiers, ou projets d'adminiſtration & les lui a envoyés, avec la liberté d'en faire, après ſon décès, tel uſage qu'il croiroit utile à ſa réputation. C'eſt ce dépoſitaire qui les a remis à l'éditeur; il a refuſé de livrer la correſpondance de ſon ami avec M. de Cremille, pour que cette publicité ne compromît perſonne. Par la même raiſon il n'a pas voulu qu'on inſérât dans le recueil les conditions preſcrites au Comte de St. Germain, lorſqu'il fut appellé au Miniſtere, ni les lettres de Louis XVI. Malgré tous ces détails, on a beaucoup de peine à croire que la rédaction de ces Mémoires, quoiqu'imparfaite encore, ſoit du Miniſtre auquel on les attribue; il y a une marche & un ſtyle, qui ne s'accordent gueres avec ce qu'on a vu compoſé par lui avant & depuis ſon élevation.

8 *Décembre* 1779. La Lettre de M. M. les Agens généraux du Clergé à M. l'Archevêque

de Tours, a été arguée en effet par arrêt du Conseil du 27 Novembre. Il est appuyé sur ce que dans cet imprimé l'on donne à celui du 2 Octobre dernier, une interprétation & des motifs opposés aux intentions du Roi & que l'on attribue aux Magistrats qui ont rendu l'arrêt du 4 Septembre, un dessein de détruire la jurisdiction épiscopale, dont ils ne purent jamais être soupçonnés. En conséquence, ladite Lettre est supprimée, comme contenant des assertions inexactes, contraires à la volonté de S. M., & d'ailleurs pour maintenir le respect dû à ses cours.

Les prélats pacifiques sont furieux contre l'abbé de la Rochefoucault, le premier des deux agens, boute-feu qui vient d'attirer à l'Ordre Episcopal cette petite mortification.

8 *Décembre. Lassone, ou la Séance de la Société Royale de Médecine.* Tel est le titre d'une comédie nouvelle en trois actes en vers. C'est encore une facétie sur la querelle élevée entre les facultaires & les sociétaires. On assure que cette production est toujours dûe à la plume inépuisable en méchancetés du Docteur le Preux.

9 *Décembre* 1779. M. de Champcenes est sorti du château de Ham & rentré en grace, plutôt qu'on ne comptoit: les entrailles paternelles se sont émues & ce jeune officier aux gardes a paru hier au concert spirituel.

9 *Décembre.* Quoique le public ait témoigné son dégoût très marqué des bouffons; quoique la Reine les déteste; quoique le Roi dît à l'oc-

casion des huées qu'ils ont reçues: „ ma foi,
„ cela ne me surprend pas; si j'avois été au
„ parterre de l'opéra, j'aurois aussi cabalé
„ contre eux, car je ne sais rien de si insipi-
„ de que des bouffons qui ne savent pas fai-
„ re rire;" on cherche à les garder & l'on parle d'un autre arrangement, suivant lequel ils seroient incorporés à la troupe des comédiens italiens.

10 *Décembre.* On parle beaucoup d'une brochure nouvelle, intitulée *les Jamnabos*, ou *les moines Japonois.* C'est une tragédie, qui concerne la destruction des Jésuites, mais regardée plus du côté de la politique que de la religion. L'ouvrage est en vers: on n'en peut parler encore que sur rapport. L'auteur en a fait parvenir à toutes les personnes en place des exemplaires magnifiquement reliés; ce qui annonce qu'il ne craint point d'être connu à un certain point: cependant on ne le nomme pas.

10 *Décembre.* M. de la Cardonnie s'est plaint que son second ne s'étoit pas comporté loyalement dans le duel qu'ils ont eu: qu'après lui avoir cassé son épée, ce traitre s'étoit porté sur lui sans défense pour le poignarder avec la sienne; mais qu'il avoit heureusement éludé le coup & empoigné la lame de côté & tellement contournée qu'il la lui avoit aussi rompue; que désespéré de n'avoir pu commettre son assassinat, son adversaire avoit eu recours aux coups de poing & à toutes les ressources de

la

la brutalité & qu'il n'avoit cessé cette lutte ignoble qu'en voyant venir du monde. C'est à l'occasion de ces griefs surtout, que l'affaire est portée au tribunal des Maréchaux de France.

10 *Décembre.* Il paroît enfin un *Mémoire à consulter & consultation pour le Sr. Parent, Président en la Cour des Monnoyes*, qui jette un grand jour sur cette incroyable affaire. Il en résulte que la Dame Roger lui a véritablement escroqué plus d'un million d'acquisitions, faites des deniers de ce premier commis sous le nom de cette femme; que loin qu'il y ait une collusion infame entre elle & lui pour en frustrer ses créanciers, il exhorte ceux-ci à s'unir à lui & à poursuivre cette receleuse infidelle. La consultation, en date du 10 Novembre signée de Courbeville, le justifie & donne les moyens de parvenir à la vérité, ainsi qu'à faire rendre gorge à la Dame Roger. Il suit de ce mémoire, qu'afin de ne pas passer pour un fripon, M. Parent s'avoue un sot.

11 *Décembre* 1779. La comédie contre la Société Royale est une piece sans art, sans goût, sans intrigue, sans femme & sans action; c'est une suite de scenes en dialogues, où l'on a fait revenir toutes les anecdotes méchantes déja répandues dans les libelles précédens. Il y a sur la totalité des vers très heureux; mais, en général, ils sont très mauvais & très plats. Cet ouvrage, qui ne peut avoir un peu de sel que pour les docteurs intéressés à la querelle, ne

vaut pas la peine qu'on en parle plus au long. On ne peut se persuader qu'il soit en effet du Docteur le Preux.

11 *Décembre.* Extrait d'une Lettre de Brest du 6 Décembre. „ En continuant mes recherches sur ce qu'il falloit penser de la campagne de M. d'Orvilliers, j'ai éclairci une anecdote qui y jette un grand jour. Vous vous souvenez qu'on a beaucoup parlé d'un étranger mystérieux, ou même de plusieurs qui s'étoient embarqués à son bord; de ce nombre étoit un M. de Parades, Espagnol d'origine: il a été obligé de s'expatrier de bonne heure, il a beaucoup voyagé, il parle toutes les langues de l'Europe avec la plus grande facilité, il paroît que c'est un espion d'importance qui se vend à la cour qui le paye le mieux. Il a eu de très grandes liaisons avec le cabinet de St. James, il s'étoit embarqué comme volontaire dans l'Escadre de l'Amiral Keppel. Depuis passé en France, il est allé avec un ingénieur françois lever les plans dont il a été question dans le tems pour la descente. M. de Sartine a été si content de sa découverte & des renseignemens qu'il lui a donnés, qu'il l'a fait embarquer avec M. d'Orvilliers & que ce général avoit ordre, dès qu'il feroit entré dans la Manche, de ne rien faire que sous la direction de ce Mentor de vingt-quatre ans; car M. de Parades n'en a pas davantage. Vous jugez combien cet asservissement a dû mécontenter le général; d'au-

tant que l'aventurier en question est en même tems très instruit & très crane, qu'il s'exprimoit avec une indiscrétion extrême & tantôt exaltoit les manœuvres de M. d'Orvilliers, tantôt l'accusoit d'indolence & d'ineptie. Vingt fois M. d'Aubeterre a été à la veille de le faire arrêter à Brest, mais n'a osé. Quoi qu'il en soit, il est impossible qu'avec le génie du corps de la marine royale une entreprise dirigée sous de semblables auspices pût réussir.

12 *Décembre* 1779. Des députés du commerce de la ville de Lyon envoyés ici ont fait des représentations sur le dépérissement des manufactures, depuis que leurs Majestés ne donnoient point l'exemple des vêtemens riches, en or & en argent. Le Roi y a eu égard; en conséquence la Reine a défendu qu'on parût devant elle en polonoise, & il a été commandé des étoffes en or & en argent pour la cour. On ne doute pas que cet exemple ne ranime le goût de ce genre de magnificence, auquel avoit succédé celui des étoffes simples & unies.

12 *Décembre* 1779. L'Académie Royale de peinture, &c. vient de perdre M. Chardin, peintre du Roi, conseiller & ancien trésorier de cette compagnie: il étoit membre aussi de l'Académie des sciences, belles lettres & arts de Rouen. Cet artiste excellent dans les petits sujets, avoit toujours été goûté du public, & quoique vieux il ne maquoit pas de payer son tribut à chaque Sallon; cette année encore il

avoit exposé des têtes d'un excellent caractere & pleines de vigueur.

12 *Décembre.* On a fait hier une répétition de l'*Amadis des Gaules* de M. Bach, quoiqu'on doive en donner la premiere représentation mardi, elle a été très mal exécutée & les acteurs n'ont pas semblé bien au fait de leurs rôles. A en juger par cette représentation imparfaite, il n'y a aucun coup de force, aucun morceau de génie, mais une musique agréable, d'un excellent goût & sentant l'homme qui possede le talent de la bien fondre: du reste, beaucoup de danse & des airs de ballets délicieux; ce qui doit plaire au gros des spectateurs avides de cette partie & regrettant qu'elle ait été trop négligée du Chevalier Gluck. C'est un frere de M. de Vismes qui a rajusté le poëme de Quinault & l'a réduit à trois actes, & l'on juge que l'ancien auteur n'a pas dû gagner à cette refonte.

13 *Décembre* 1779. M. l'abbé de la Porte se meurt d'une phtisie pulmonaire. On prétend que cet individu formé très chétif par la nature, s'est épuisé pour finir ses deux derniers volumes du *Voyageur François*, le seul de ses ouvrages qui pourra lui conserver quelque réputation: ce qui fait présumer qu'il est hors d'espérance, c'est qu'il a fait appeller un confesseur, a reçu le viatique, s'est réconcilié avec ses ennemis & a abjuré ce qu'il pourroit y avoir de condamnable dans ses œuvres.

13 *Décembre.* Un M. le Roi, frere des le Roi

très connus dans les Sciences, médecin de Montpellier, que sa réputation avoit attiré à Paris depuis quelques années, vient de mourir de consomption. Son mérite l'avoit fait recévoir de la Faculté & son ambition passer à la Société royale de médecine.

13 *Décembre.* M. le Comte de Saint Germain dans ses Mémoires rend compte, d'abord, de son administration, des contradictions qu'il eût à éprouver dès qu'il voulut exécuter son plan, & il ne dissimule pas sa faute de l'avoir laissé morceler. Suivant lui cependant, par la comparaison qu'il fait de l'état militaire de France en 1775, non compris l'artillerie, la maison de S. M. à cheval & les régimens des gardes françoises & suisses, avec la nouvelle constitution, celle-ci est encore la meilleure & la plus avantageuse.

A la mort du Maréchal du Muy le Roi avoit 127715 hommes, dont 25952 de cavalerie, mais dont il n'y en avoit que 18328 de montés; & à la retraite du Comte de Saint Germain, ce nombre étoit de 147236 hommes, dont 26660 de cavalerie, desquels il y a 18410 qui sont montés: donc l'augmentation étoit alors de 19521 hommes & de 82 chevaux.

Il y avoit dans l'ancienne constitution 242 débouchés de Colonels, il y en a dans la nouvelle 309: ils sont donc accrus de 67 pieces.

Il fait valoir avec raison l'avantage de la proscription de la peine de mort pour les déserteurs

& d'avoir trouvé dans son économie le moyen de donner une augmentation d'appointemens aux officiers & une augmentation de solde aux cavaliers, dragons, hussards & soldats: il a en outre éteint les dettes de ses prédécesseurs, il n'étoit pas dû un sous dans son département à sa retraite & il avoit près de six millions dans les caisses des trésoriers.

Suivent ses projets, ses mémoires militaires & enfin quelques lettres d'un officier général à ce ministre & ses réponses. On voit par-tout que M. de Saint Germain connoissoit parfaitement son métier, qu'il avoit d'excellentes vues, mais encore plus de foiblesse: & il est une preuve nouvelle que ce n'est pas à soixante-huit ans, âge auquel il étoit parvenu lors de sa nomination, qu'on peut opérer une révolution quelconque & surtout extirper les maux d'un état corrompu & réparer ses desordres.

13 *Décembre* 1779. Il paroît un nouveau Factum du Sr. le Bel, où l'on assure que M. Bastard est encore inculpé plus directement & malmené avec plus de force.

14 *Décembre*. Au concert spirituel du mercredi 8 de ce mois, il a débuté deux virtuoses dans un genre différent. La Dlle. Stekler, jeune personne qui entre à peine dans sa treizieme année, a exécuté un concerto de harpe au grand étonnement de tous les spectateurs: elle possede cet instrument de maniere à n'être arrêtée par aucune difficulté; l'accord de ses mains, la

netteté & le brillant de ſes trils, la ſûreté & la hardieſſe de ſon jeu, auroient exigé ſeulement une compoſition moins ſavante, moins dure, moins longue & une meilleure harpe. En général, ce n'eſt pas un inſtrument propre à briller dans un auſſi vaſte vaiſſeau.

M. Ozi a joué un concerto de baſſon: ſa maniere eſt libre & décidée; la belle qualité de ſes ſons ſur un inſtrument auſſi ingrat & la juſteſſe parfaite de ſon intonation l'ont fait placer par les connoiſſeurs au rang des meilleurs artiſtes.

Enfin Madame Todi a reparu & produit l'enthouſiasme qu'elle excite toujours. Cette charmante Italienne chante avec l'aiſance dont une autre parle; elle ſurmonte ſans effort & avec grace, les plus grandes difficultés: elle ſera à jamais le modele & le deſeſpoir de celles qui la ſuivront.

14 *Décembre* 1779. Il y a un Pere Romain Capucin, auteur qui avoit critiqué durement l'abbé de la Porte; c'eſt lui préciſément que le mourant a choiſi pour ſon confeſſeur & ce qui prouve combien il l'aime & eſt véritablement converti, c'eſt qu'il lui a dit: „ Mon Pere, j'ai grand „ beſoin de vos conſolations dans ces derniers „ momens; je vous prie de me les donner le „ plus que vous pourrez, de me venir voir ſou„ vent: le mauvais tems ou l'éloignement ne „ doivent pas vous arrêter; prenez des voitu„ res & je vous les payerai." Un pareil excès

de générosité de la part de cet abbé très ladre surprend tous ceux qui le connoissent.

Du reste, il a envoyé chercher l'abbé de Fontenai, auteur des *Affiches de Province*, Ex-Jésuite comme lui, mais avec lequel il n'avoit pas moins eu des querelles vives. Il lui a dit, en lui tendant la main: „ Jesus-Christ a pardonné „ à ses ennemis, mon cher confrere; j'espere „ que vous me pardonnerez." Il a fait dire à Mde. Freron, à son fils, & à toute sa famille, qu'il se répentoit de la haine qu'il avoit eue pour le pere & qu'il les prioit de tout oublier: autant au poëte d'Arnaud: enfin c'est au prône qu'il a chargé le Curé de St. André des arts, sa paroisse, de publier son désaveu de ce que ses ouvrages pouvoient avoir de contraire, soit à la religion, soit aux mœurs, soit à la charité chrétienne.

15 *Décembre* 1779. La cour de Londres, dans le *Mémoire justificatif pour servir de réponse à l'exposé des griefs de la Cour de France*, a fait l'honneur au Sr. de Beaumarchais de le nommer, comme un des agens les plus cupides, les plus actifs & les plus intriguans du commerce de France avec les colonies révoltées, occupé sans relache à leur porter non seulement des marchandises, mais des munitions de guerre, des armes & des officiers. Cet aventurier, qui aime à faire parler de lui, est parti de-là pour intenter un procès au Roi d'Angleterre & répandre son *Factum* contre cette Majesté, sous le titre d'*Observations sur le Mémoire justificatif*

do:

de la Cour de Londres, par Pierre-Augustin Baron de Beaumarchais, amateur & citoyen François; dédiées à la patrie: avec cette épigraphe: *facit indignatio versum.*

On est surpris que le gouvernement lui eût permis de répandre cet écrit très indécent, non seulement contre le Vicomte de Stormont, mais encore injurieux aux Ministres de France, en ce qu'à force de vouloir exagérer leur bonhommie, il les peint d'abord comme des benêts, ignorant ce qui se passe dans les ports, dont ils n'étoient avertis que par l'Ambassadeur d'Angleterre, ensuite comme des fourbes bas, qui par une collusion honteuse avec les contrebandiers fermoient les yeux sur l'infraction aux défenses qu'ils avoient signifiées, & enfin comme des politiques mal-adroits, qui prévenus de nouveau par cet étranger, laissoient impuni cet attentat à leur autorité & au droit des gens, & avouoient indirectement ainsi la même perfidie, dont il cherche à les défendre.

Par ces conséquences à tirer inévitablement de l'écrit du Sr. de Beaumarchais, on juge combien sa logique y est en défaut: son style n'est pas moins vicieux, il est pesant, entortillé, sans noblesse. On voit, au reste, que l'auteur n'est pas dans son élément en traitant une si grande matiere; il frise perpétuellement le quolibet & le calembour; c'est un Scapin sorti de son sac, qu'il faut y faire rentrer.

16 *Décembre* 1779. Le Sr. le Bel, dans sa

nouvelle requête au Parlement, la grand' chambre assemblée, établit en effet mieux que jamais.

1o. Que les falsifications qu'on lui impute, ne sont que des corrections.

2o. Qu'elles ont été ordonnées par M. le Chancelier du Comte d'Artois. (M. Bastard.)

3o. Que ce Magistrat en a touché le produit.

4o. Qu'on ne peut à cet égard lui opposer l'invraisemblance d'un fait constaté par des pieces liées entre elles, de maniere à former le corps de preuves les plus lumineuses.

Il demande en conséquence sa liberté provisoire, sous les réserves expresses de se pourvoir par le suppliant contre les dénonciateurs, ainsi qu'il appartiendra.

16 *Décembre*. La Reine, Madame, Madame la Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth ont honoré avant-hier de leur présence le spectacle de l'opéra. On y donnoit la premiere représentation d'*Amadis des Gaules:* il n'a pas produit plus d'effet qu'à la répétition du côté des grands mouvemens & de l'énergie de l'expression musicale; mais on n'a pu s'empêcher d'en goûter la mélodie légere & continue, le chant tendre & facile; *l'andente* de l'ouverture a surtout été fort applaudie, ainsi que plusieurs airs de ballet. Quant au poëme, on l'a trouvé étrangement mutilé. Le rédacteur, sans se donner beaucoup de peine, en a tout bonnement retranché non seulement le prologue, mais le premier acte & le cinquieme; c'est comme si-

jugeant les proportions d'une ſtatue trop fortes, on lui coupoit la tête & les pieds. Voilà une nouvelle façon de raccourcir, dont on ne s'étoit pas douté jusqu'à préſent, une découverte rare, bien digne de l'invention du Sr. Alphonſe de Viſmes.

17 *Décembre.* Le mariage de la veuve de Jean Jacques Rouſſeau eſt très vrai & M. le Marquis de Girardin a expulſé de chez lui cette femme, à laquelle il avoit conſervé la retraite donnée à ſon mari.

17 *Décembre* 1779. La Faculté de Médecine toujours contrariée par ſa rivale plus puiſſante, n'avoit pu tenir ſa ſéance publique à la même époque de l'année derniere. Elle a vaincu enfin les obſtacles qu'y mettoit la Société Royale & cette ſéance a eu lieu le 9 de ce mois dans les écoles extérieures de Sorbonne.

Ce qui a frappé le plus dans cette circonſtance, ç'a été le diſcours du nouveau Doyen, M. le Vacher de la Feutrie, contenant un expoſé de l'état où eſt réduite actuellement la Faculté: il eſt ſi déplorable, que, faute de lieu, elle ſe trouve dans l'impoſſibilité de faire aucun de ſes exercices, ſoit de ſon enſeignement, ſoit de ſa licence. Cet expoſé, quoique ſuccint, a ſoulevé l'indignation de toute l'aſſemblée.

On a, du reſte, goûté l'éloge de feu M. de Juſſieu par M. le Preux; l'année derniere il avoit déja prononcé celui de M. Bernard & a pris pour celui-ci une maniere toute différen-

te : la premiere étoit brillante, la seconde beaucoup plus austere.

M. Desessarts, l'Ex-doyen, a prononcé ceux des Docteurs Hazon & Michel & a reçu des applaudissemens mérités.

Le surplus de la séance a été rempli par des Mémoires Scientifiques.

17 *Décembre* 1779. C'est à M. Fenouillot de Falbaire, Baron de Kangé aujourd'hui, qu'on attribue la tragédie des *Jamnabos*, ou *les moines Japonois*.

18 *Décembre*. L'Académie Françoise a enfin élu jeudi 16 M. de Chabanon pour remplacer M. de Foncemagne : elle a différé quelque tems son assemblée à cet effet & remué beaucoup, dans l'espoir de faire faire le service de Voltaire avant celui du confrere dernier mort ; mais cette tentative n'a pas réussi.

18 *Décembre* 1779. Les *Jamnabos* ou *les moines Japonois*, sont une tragédie en cinq actes & en vers, avec cette épigraphe, qui est la réponse du Général des Jésuites, lorsque le gouvernement lui proposa la réforme de l'ordre : *sint ut sunt, aut non sint*, dit-il ; *& respondit terra, non sint*, ajoute l'auteur.

Il a dédié l'ouvrage aux mânes d'Henri IV, tournure adroite pour se concilier le trône en annonçant son but sous son vrai point de vue, celui d'attaquer seulement la superstition, le fanatisme & l'intolérance : du reste, on voit clairement que la destruction des Jésuites est la

grande catastrophe qu'il a voulu peindre dans ce tableau dramatique. Il a eu l'art d'y rassembler les traits principaux des horreurs reprochées à cet Ordre fameux, consignées dans l'histoire, & de les faire servir de base, de nœud & d'intrigue à sa piece. Sans doute, on pouvoit y mettre plus d'art, y jetter plus d'intérêt & l'enrichir de moyens mieux combinés, de plus beaux dévéloppemens; mais son plan tel qu'il soit, excite au moins la curiosité & elle se soutient jusqu'au bout. Il est fâcheux encore qu'une poésie brillante n'y réponde pas à la grandeur du sujet; elle est lâche, traînante, prosaïque & trop semblable à celle de *l'honnête criminel*, pour pouvoir méconnoître la main de l'écrivain, sur lequel on n'a plus d'incertitude. Il y a cependant des vers de génie & qui se retiennent.

Dans les Notes qui suivent, l'auteur se met encore mieux à couvert des reproches d'irréligion ou d'irrévérence pour le clergé: il fait l'éloge de plusieurs prélats, & exalte leurs vertus, leur zele & leur patriotisme; il désigne non moins avantageusement nos Ministres, dont il capte la bienveillance & mérite ainsi la protection; M. Necker est surtout cité & divinisé.

Point de personnalités enfin, que contre l'abbé de Fontenai, auteur des *Petites affiches de Province*, qu'il traite avec une dureté qu'on sent être le résultat d'un amour-propre très ulceré contre le critique.

Cet ouvrage estimable, auquel on ne peut reprocher que trop de violence, caractere distinctif d'une ame fortement émue des maux que les prêtres ont causés à l'humanité, est très propre à lui mériter un rang parmi les philosophes du jour: il s'en montre le digne imitateur & l'enthousiaste; il les nomme comme des coryphées, & l'on croit entrevoir qu'il se ménage d'avance leurs suffrages pour s'ouvrir à la premiere occasion les portes de l'Académie; car c'est surtout ceux de cette compagnie auxquels il adresse ses hommages & son encens.

18 *Décembre* 1779. M. Barbeu Dubourg, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de mourir: après avoir déclamé beaucoup contre la formation de la Société Royale, il s'en étoit rapproché & venoit de s'y agréger, c'est-à-dire de se déshonorer sur le bord de sa tombe. Du reste, c'étoit un homme de lettres, qui a beaucoup écrit sur les matieres médicales & sur d'autres objets.

19 *Décembre. De l'administration provinciale & de la réforme de l'impôt;* tel est le titre exact du gros in-4°. annoncé, ayant 661 pages. Il paroît imprimé à Basle & est précédé d'un avertissement de M. Hirzel, Pasteur à Zurich, éditeur. On y apprend comment cet étranger est parvenu à avoir en Janvier 1779 le manuscrit, qu'il avoit d'abord intention d'insérer par morceaux dans les *Ephémérides de l'humanité*, nouveau Journal qui circule dans toute l'Allema-

gne & qui contient le dépôt des connoiſſances morales & politiques; mais il a vu qu'un des principaux mérites de cet ouvrage étant de former un enſemble parfaitement lié dans tous ſes points, il perdroit trop à paroître en détail. C'eſt ce qui a déterminé l'éditeur à le publier en entier.

Suit une préface de l'auteur, où il rend compte à ſon tour de ſes intentions, de ſes vues & de la formation de cet ouvrage, qui d'abord ne devoit être qu'un ſimple mémoire, & groſſi inſenſiblement eſt devenu un billot énorme. Du reſte, il ſe flatte de n'avoir pas enfanté des chimeres, ainſi que tant d'autres ſpéculateurs. La réforme qu'il propoſe, s'exécute actuellement avec le plus grand ſuccès en Toſcane, où elle eſt preſque terminée, & dans les Etats de ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Margrave regnant de Bade.

Outre les raiſons qu'on a données pour croire que l'ouvrage eſt terminé, imprimé & ſe distribue ſous les auſpices de M. Necker, c'eſt qu'on y trouve parfaitement ſes principes.

1°. On propoſe la ſuppreſſion des impôts de la France & les moyens de remplacement.

2°. La réforme de la taille & l'établiſſement d'un impôt réel & proportionnel au revenu.

3°. L'adminiſtration provinciale eſt le moyen eſſentiel pour parvenir à ce but.

C'eſt M. le Trône, grand économiſte & connu par divers écrits ſur la ſcience, un des

coopérateurs du livre, qui en est décidément le prête-nom. Après avoir excité la curiosité du public par une distribution d'exemplaires gratuite adroitement faite, on commence à se resserrer & l'on le vend, mais toujours clandestinement & cher, afin d'entretenir le goût des amateurs & l'empressement des gens avides de nouveautés.

19 *Décembre* 1779. On a enfin hazardé de remontrer les bouffons au public : ils ont joué jeudi *la Frascatana*, mais seule & sans autre piece ou ballet. Ils ont été reçus avec des transports de joie par leurs amateurs, qui s'étoient rassemblés & ne formoient malheureusement qu'un très petit auditoire.

20 *Décembre*. M. le Prince de Condé ayant obligé M. d'Agou, l'un de ses officiers, de lui donner sa démission pour de mauvais propos tenus contre une femme de sa cour, celui-ci s'est trouvé offensé de cette expulsion & en a demandé satisfaction à son Altesse. Ils se sont battus samedi matin de très bonne heure en chemise, en présence de témoins. Le Prince de Condé a été légerement blessé au bras, il s'est fait panser & est parti sur le champ pour Versailles, afin de demander la grace du coupable. On ne peut concevoir cette extravagance de M. d'Agou & l'on la met sur le compte d'une jalousie effrénée. On admire fort le Prince, qui auroit pu ne pas accepter ; mais c'est surtout sa générosité qui lui concilie les suffrages.

21 *Décembre*. L'ouvrage de M. le Trône est si immense, qu'on ne peut suivre l'auteur dans tous les détails de son systême: en voici les points principaux.

1°. Des principes de l'impôt en général, des effets de l'impôt indirect sur le revenu territorial & sur le revenu public, & du préjudice qu'il porte au souverain & à la nation.

2°. De la nécessité de la réforme de l'impôt & des obstacles qui s'y rencontrent.

3°. Des impôts de la ferme générale & de ce que coûtent, tant directement qu'indirectement, les principaux d'entre eux.

4°. Des moyens de remplacer le produit des impôts par la ferme générale & des autres impôts de même nature.

5°. De la forme d'une administration provinciale.

6°. De la maniere d'asseoir d'abord les impôts de remplacement.

7°. De l'établissement de l'impôt réel.

8°. De la perception de l'impôt; des moyens de conserver l'ordre établi dans son assiette; de la maniere de tenir les régistres, &c. Réponses aux diverses objections contre le plan proposé.

9°. De plusieurs opérations concomitantes & subséquentes à la réforme.

10°. Fixation de la dépense publique: distribution de la dette entre les provinces, de la maniere d'asseoir l'impôt après l'estimation de la dette: de la comptabilité.

11°. Enfin des différens services qu'on peut tirer de l'administration provinciale.

A la suite de ce vaste traité est une *Dissertation sur la féodalité*, dans laquelle on discute son origine, son état actuel, les inconvéniens & les moyens de les supprimer.

On se rappelle la tempête qu'a excité contre son auteur sous M. Turgot un ouvrage semblable, dont le Parlement fut allarmé singulierement : c'est vraisemblablement une nouvelle cause du mystere avec lequel le gros livre dont il s'agit, se distribue. M. le Trône est dans les mêmes principes que l'autre écrivain & ne veut pas essuyer les mêmes persécutions.

21 *Décembre* 1779. Il paroît que la derniere requête du Sr. le Bel, dont on a parlé, a fait effet sur les Magistrats; car M. Bastard a été décrété d'assigné pour être oui la semaine derniere. Quelque léger que soit ce décret, qui ne l'a pas empêché de siéger au Conseil des parties lundi, il est remarquable vis-à-vis d'un Conseiller d'Etat. On se rappelle que celui-ci, ancien Premier Président du Parlement de Toulouse, étoit fort mal avec sa compagnie, qui disoit ne vouloir *ni de Bâtard ni de Bastard*; on se rappelle que depuis membre du conseil il est devenu un des agens du Chancelier les plus ardens pour la destruction des cours : toutes ces raisons ne peuvent le rendre que très désagréable au Parlement de Paris, où est l'affaire.

21 *Décembre*. M. Chardin, dont on a an-

noncé la perte, étoit dans sa 81e. année quand il a expiré. Sa fin a été le soir d'un beau jour. Il étoit dans les principes de Rousseau, qu'un moribond doit chercher à ne point effrayer les spectateurs par un extérieur triste & dégoûtant; durant sa derniere maladie il n'a cessé de se faire raser à l'ordinaire.

Au Sallon dernier il avoit exposé un *Jacquet*. Madame Victoire en fut si contente qu'elle lui fit remettre pour témoignage par le Comte d'Affry une boîte d'or; ç'a été son dernier ouvrage: depuis cinquante-un ans qu'il étoit reçu de l'Académie, il avoit toujours travaillé & toujours plu au public.

Il étoit doué d'un talent exquis pour la couleur. La plupart des sujets de la vie privée qu'il a traités, sont connus par des gravures; plusieurs sont chez le Roi, dans les cabinets du Roi de Suede & de l'Impératrice des Russies. Ils ont l'avantage de se soutenir contre toutes les écoles, même pour la couleur.

Il n'avoit point de maniere; il disoit, *on se sert, pour peindre, de la main & des couleurs; mais ce n'est point avec les couleurs & la main que l'on peint.*

M. Renou, plus poëte que peintre, étoit un de ses éleves & a payé à la mémoire de ce maître dans le *Journal de Paris* le tribut de reconnoissance qu'il lui devoit.

22 *Décembre* 1779. L'Abbé de la Porte, dont on a annoncé la fin prochaine, vient de

mourir: il avoit environ soixante ans; il étoit, né à Bedfort dans la haute Alsace & avoit passé la plus grande partie de sa jeunesse chez les Jésuites: sorti de cet Ordre, il étoit devenu collaborateur de Freron, s'étoit brouillé avec lui & avoit élevé autel contre autel par son *Observateur littéraire*, ouvrage périodique qui ne put durer longtems. C'étoit un compilateur infatigable & il a gagné ainsi plus d'argent que de gloire, dont il ne se soucioit guere. Ses principales collections sont un recueil volumineux de *Contes & de Nouvelles*, *un Dictionnaire des Théâtres*, une *Ecole de Littérature*, *la Bibliotheque d'un homme de goût*, &c. sans compter des almanachs & des dictionnaires de toute espece, des *Esprits*, &c. &c.

22 *Décembre*. Les Ducs de Choiseul & de Praslin ont été indignés des *Observations* du Sr. de Beaumarchais, en ce qu'il qualifie la derniere paix des expressions les plus outrageantes pour ceux qui en étoient les auteurs & qu'il ose avancer que par une stipulation secrete l'Angleterre avoit limité le nombre des vaisseaux que la France pourroit entretenir: en conséquence ils en ont porté des plaintes au Comte de Vergennes. Ce Ministre en a rendu compte au Conseil dimanche & il est intervenu arrêt qui le supprime, mais n'inflige aucune peine à l'écrivain connu; ce qui est fort surprenant & confirme le bruit que, malgré son impudence,

on n'auroit pas oser publier un tel libelle sans en avoir donné communication aux Ministres.

23 *Décembre* 1779. La derniere séance tenue à l'Académie Françoise concernant le service de M. de Voltaire, est très curieuse & mérite de plus amples détails. Il s'y trouvoit trois Prélats, dont les avis étoient attendus avec impatience: c'étoient le Cardinal de Rohan-Guemenée, Grand-Aumônier: l'Archevêque de Lyon & l'Archevêque d'Aix. On poussa vivement le premier & l'on lui représenta qu'en qualité de grand aumônier & de premier curé des diverses maisons royales il pouvoit lever toutes les difficultés, en demandant au Roi à faire faire ce service dans la chapelle du Louvre, lieu le plus convenable pour une pareille cérémonie; il répondit qu'il le pensoit aussi & qu'il y prêteroit volontiers les mains, quand le service auroit été fait à St. Sulpice, paroisse sur laquelle est mort le défunt.

M. de Montazet s'en tira plus adroitement encore & dit que, vu la scission qu'occasionnoit dans l'église le service de M. de Voltaire, il pourroit se faire qu'il en résultât contestation; qu'ayant l'honneur d'être Primat des Gaules, cette contestation pourroit ressortir à son tribunal & qu'alors il étoit de son intégrité de ne pas s'expliquer.

Enfin l'Archevêque d'Aix ne s'en tira pas moins finement & opina pour réformer l'usage

de faire faire un ſervice à chaque Académicien; mais pour en établir un à perpétuïté, qui engloberoit indiſtinctement tous les morts de la compagnie.

Cet avis qui ſauvoit l'honneur de Voltaire & celui de l'Académie, entraîna tous les ſuffrages. Le Marquis de Paulmy ſeul différa d'opinion, (il eſt goguenard) & prétendit qu'il ne s'étoit fait recevoir que dans l'eſpoir d'avoir un ſervice pour lui ſeul & qu'il ne conſentiroit jamais à l'innovation adoptée.

Cependant l'arrêté fut formé & l'on convint que les députés chargés d'aller annoncer au Roi la nomination de M. de Chabannon & lui en demander l'approbation, lui feroient part du nouvel arrangement ſous le bon plaiſir de S. M.

Le Roi a répondu qu'il approuvoit le choix de l'Académie, mais qu'il falloit à l'égard de la ſeconde demande que les choſes ſe paſſaſſent comme ci-devant; ce qui rejette la compagnie dans le même embarras.

23 *Décembre* 1779. Annoncer une piece nouvelle aux Italiens, c'eſt y annoncer une chûte: c'eſt ce qui vient d'arriver à une comédie en un acte en vers, intitulée *le Lord Anglois & le Chevalier François*. La ſeconde repréſentation, malgré la réprobation générale, eſt cependant annoncée pour dimanche.

24 *Décembre* 1779. On ne peut encore rien ſtatuer de poſitif ſur le duel du Prince de Condé avec M. d'Agôu, c'eſt-à-dire ſur la manie-

te dont il s'eſt engagé. On ſait ſeulement que Madame de Courtebonne, attachée à Madame la Ducheſſe de Bourbon, dont M. d'Agou étoit fort amoureux & aimée du Prince enſuite, en a été le ſujet; que le premier a tenu des propos outrageans ſur le compte de cette Dame & a prétendu avoir lieu de les tenir: que S. A. les a trouvé mauvais & en a témoigné ſon mécontentement en termes peu meſurés à cet officier. Mais, quels étoient ces termes? méritoient-ils qu'il s'oubliât au point d'en demander raiſon à ſon maître, auquel il venoit de remettre ſa démiſſion de Capitaine de ſes gardes? C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de fixer. Il eſt ſeulement à préſumer qu'on ne ſe porte pas à une démarche de cette conſéquence & dont les ſuites ne peuvent être que très funeſtes, ſans le préjugé impérieux de l'honneur, ou ſans l'impulſion violente d'une jalouſie aveugle.

On ne ſait rien de plus certain ſur l'action même: on convient ſeulement qu'il avoit pour ſecond ſon frere, officier des gardes du corps qui, de plus de ſang-froid que le combattant, n'auroit pas accepté ce rôle s'il n'eut cru l'honneur de ſa famille intéreſſé.

On convient encore que, malgré la bleſſure du Prince, l'adverſaire de S. A. & ſon frere non ſeulement ne ſe jugerent pas ſatisfaits en ce moment, mais ſur la demande du Prince, ſur l'obſervation de M. d'Autichamp du côté de ſon Alteſſe, aſſurant que les loix de l'hon-

neur n'en exigoient pas davantage, resterent quelque tems indécis & se firent répéter deux fois la même chose.

En général, sans entrer dans la discussion du fait, toute la haute noblesse est enchantée de l'action de M. d'Agou, qui la met ainsi de niveau avec les Princes du sang & rendra ceux-ci plus circonspects.

Au contraire, il y a une grande fermentation entre les Princes, les Ministres & leurs adhérens, intéressés à ce que les inférieurs ne puissent pas demander raison à leurs chefs de leurs mauvais propos ou autres griefs qu'ils pourroient avoir contre eux. C'est une matiere d'importance qu'on traite aujourd'hui à Versailles & sur laquelle il n'y a encore rien de statué.

L'agresseur provisoirement est en fuite.

24 *Décembre* 1779. Le tribunal des Maréchaux de France a prononcé entre M. de la Cardonnie & M. de Schantz, son second, à l'occasion de leur combat singulier au bois de Boulogne: le premier a été déclaré homme d'honneur & le second tenu de sortir de France; défense à lui d'y rentrer. Il est à espérer que ce Suédois, libre désormais de publier le mémoire qu'on lui avoit défendu de faire paroître, ne trouvant plus d'obstacle, nous le fera parvenir par le secours des presses étrangeres.

25 *Décembre*. La Sorbonne s'occupe toujours de la censure du livre nouveau de M. de Buffon; mais M. Amelot ayant écrit que S. M. dé-

siroit

droit qu'on ne prononçât pas définitivement avant d'avoir entendu l'accusé, il se flatte que cette recommandation aura son effet & qu'on attendra son retour de Montbar où il est allé.

Le comité des Docteurs nommés pour extraire les propositions condamnables, est présidé par M. Asselin, & l'abbé Paillard tient la plume, comme rédacteur.

26 *Décembre.* Tous les passages pour les livres venant de chez l'étranger sont tellement obstrués, que ce n'est que depuis peu qu'on commence à voir ici les tomes 11 & 12 des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, &c. Ils embrassent seulement l'année 1778, où la matiere a, sans doute, été plus abondante. Ils semblent d'ailleurs composés avec plus de soin & de recherches encore que les précédens. On y trouve surtout un journal exact, curieux & circonstancié du séjour, de la maladie, de la mort de M. de Voltaire & de ses suites. Ces Mémoires sont enrichis en outre de Lettres intéressantes sur le Sallon de 1777; elles ne sentent nullement l'artiste, mais sont d'un amateur éclairé, plein de goût & qui sait féconder & varier une matiere naturellement seche & monotone. Il est fort à désirer qu'on continue à perfectionner ainsi d'année en année cette collection unique dans son genre.

(Cet article est extrait d'une gazette manus-

crite; très accréditée à Paris, dans les provinces & même chez l'étranger)

26 *Décembre* 1779. On voit une Lettre du Duc de Choiseul au Comte de Vergennes, contenant ses plaintes contre le libelle du Sr. de Beaumarchais, dont on a parlé. On assure qu'il y en a une aussi du Duc de Praslin & que M. le Duc de Nivernois, Ministre plénipotentiaire pour la derniere paix, s'est joint à eux. C'est à l'occasion de ces diverses requisitions que le 19 Décembre est intervenu l'arrêt du Conseil qui le supprime. La suppression est motivée sur ce qu'il renferme différentes assertions hazardées & qualifications trop peu ménagées; sur ce que l'auteur auroit établi en fait qu'il existoit dans le traité de paix de 1763 une stipulation, soit publique, soit secrete, qui limiteroit le nombre des vaisseaux que la France pourroit entretenir: assertion aussi fausse qu'absurde; enfin, sur ce que cet écrit a été publié & répandu en contravention aux réglemens de la librairie.

On dit que la Lettre du Duc de Choiseul est diffuse & pleine de négligences: on trouve celle de son cousin beaucoup mieux traitée, précise, noble & ferme.

Le singulier de cette anecdote & qui prouve la légereté & l'inconséquence du Ministere, c'est que l'auteur des *Observations* connu, dont le nom est au titre de l'ouvrage, rappellé dans l'arrêt du Conseil, accusé implicitement de ca-

lomnie envers les auteurs du traité de paix, au moins déclaré infracteur des loix de la librairie, ce qui a valu la captivité à tant d'autres, reste libre & impuni: mal-adresse qui ne laisse aucun lieu de douter que le Sieur de Beaumarchais n'ait été autorisé à publier son écrit; c'est un soufflet, disent les persiffleurs de cour, que les Ministres se donnent sur la joue de ce vilain.

27 *Décembre* 1779. Un Prince de Carignan, frere de Madame la Princesse de Lamballe, Colonel au service de France d'un Régiment de son nom, est devenu amoureux à Saint Malo d'une Demoiselle Magou, niece des Magous renommés dans le commerce & la finance; elle n'est ni riche, ni jolie, mais a de l'esprit & de l'intrigue: elle a amené ce Prince fort borné à l'épouser. L'Evêque de Saint Malo satisfait d'une permission vague du Roi de Sardaigne que lui a montrée le Prince, de se marier en France, a donné les dispenses & la cérémonie s'est faite avant que la cour ait pu s'y opposer. On ne croit pas que cet hymen, bon quant au for intérieur, subsiste quant aux effets civils, & quoiqu'il soit consommé on va travailler à le faire casser; on dit que le Roi de Sardaigne a rappellé en conséquence le Prince à Turin.

27 *Décembre* 1779. Il paroît que le projet seroit d'empêcher la Noblesse de France de s'avilir par des mariages disproportionnés. En conséquence, *Madame* vient de refuser pour Dame de compagnie, Madame la Vicomtesse

de Laval, qui est Boulogne en son nom & fille du Trésorier. Les Lavals, pere & fils, Gentilshommes de *Monsieur*, ont été piqués de cette insulte. Ils ont prétendu que le nom de Laval passé par dessus celui de Boulogne, devoit en effacer la tache, mais ils n'ont pu y réussir; ce qui leur a donné de l'humeur au point d'envoyer à *Monsieur* leur démission, qui en a été acceptée.

28 *Décembre* 1779. Il y a douze ans que M. Dutens étant à Londres acheta les livres de J. J. Rousseau, au nombre d'environ mille volumes; ce qui le détermina surtout à cette acquisition, ce fut un exemplaire du livre de *l'Esprit*, avec des remarques à la marge de la propre main du philosophe. Rousseau, de son côté, ne consentit à la vente qu'à condition que pendant sa vie le possesseur ne publieroit point les notes qu'il pourroit trouver sur les livres vendus, & que surtout il ne laisseroit pas sortir de ses mains le premier: il paroît qu'il avoit entrepris de refuter l'ouvrage de M. Helvetius; mais que le voyant persécuté il avoit renoncé à son projet. Celui-ci instruit que M. Dutens étoit acquéreur de l'exemplaire en question, lui fit proposer par M. Hume de le lui envoyer: lié par sa promesse il n'y put consentir, mais crut ne pas y manquer en faisant part à l'auteur des remarques principales. M. Helvetius y répondit par une lettre & il en promettoit une autre, qu'il n'eut pas le

tems de finir; la mort l'enleva huit ou dix jours après.

Cette anecdote est la seule chose précieuse à extraire d'un pamphlet intitulé, *Lettres à M. de B. sur la refutation du livre de l'Esprit d'Helvetius, par J. J. Rousseau, avec quelques lettres de ces deux amateurs* : tout le reste ne valoit pas les frais de l'impression; les notes mêmes du critique & la refutation de l'auteur, isolées & sans suite, ne sont ni instructives, ni intéressantes.

29 *Décembre* 1779. On délivre à l'hôtel de Condé une espece de récit de ce qui s'est passé entre le Prince & M. d'Agou. Il en résulte que S. A. s'est parfaitement bien conduite & que le seul grief apparent du dernier est le mot de *calomniateur* dont elle s'est servie.

C'est à Seve, comme le Prince changeoit de chevaux, que M. d'Agou est monté à la portiere de sa chaise & lui a témoigné la nécessité où il se jugeoit de lui demander satisfaction, ainsi que le lieu, l'heure du combat & le choix des armes: S. A. en lui déclarant qu'elle n'avoit point eu intention de l'offenser, lui a dit que cependant en considération du corps dont il avoit l'honneur d'être membre, elle vouloit bien accéder à son désir: „ au champ de Mars, „ a-t-elle ajouté, à huit heures, à l'épée," & sur le champ a relevé sa glace.

M. le Prince de Condé, après s'être fait panser est allé à Versailles, non pour demander au

Roi la grace du coupable, mais pour, au contraire, prouver l'*alibi*, au cas que S. M. lui en parlât : c'est la médiation du Comte de Maurepas que S. A. a interposée & ce Ministre, tout considéré, a en effet déterminé le Roi à ne se point mêler de la querelle & à l'ignorer. En conséquence les deux d'Agou continuent leur service respectif ; l'un dans les gardes du corps, & l'autre dans les gardes françoises. Madame de Courtebonne reste auprès de Madame la Duchesse de Bourbon & depuis a fait au palais les honneurs de la table.

Cette Dame est laide, de plus de quarante ans, qui fait cependant encore des enfans & inspire, comme l'on voit, les passions les plus fortes. La Princesse de Monaco est furieuse & regarde cet esclandre comme un congé que lui donne le Prince de Condé.

29 *Décembre* 1779. C'est M. Imbert qui est l'auteur de la derniere piece nouvelle jouée aux Italiens. On ne peut concevoir que ce jeune homme, qui avoit annoncé du talent, ait pu faire quelque chose d'aussi mauvais ; il faut cependant se rappeller qu'il donna, il y a quelques années, aux François *le gâteau des Rois*, comédie plus détestable encore : toutes les espérances fondées sur lui doivent s'évanouir aujourd'hui.

30 *Décembre*. *L'Observateur Anglois*, si couru en France & plus encore chez l'étranger, paroît aujourd'hui sous le titre plus convenable de

l'Espion Anglois. C'est une édition très augmentée. Il est dit dans un avis, que les hostilités entre la Grande Bretagne & la France ont engagé l'auteur à faire de nouvelles découvertes, principalement sur ce qui concerne la marine françoise & celle de l'Espagne. On attend avec impatience la suite de cet ouvrage, qui ne va encore que jusques à la fin de l'année 1776 & consiste seulement en quatre volumes.

30 *Décembre* 1779. Le Sr. Volange, plus connu sous le nom de *Jeannot*, continue à faire les beaux jours du théâtre de l'Ecluse. Les Directeurs sont convenus qu'il leur avoit valu de quoi payer leurs dettes, montant à 200,000 livres, & en outre un bénéfice de plus de 300,000 livres. Il avoit un ordre de début pour la comédie Italienne, très abandonnée depuis longtems. Il auroit pu y ramener la foule, mais ces histrions ayant voulu prendre avec lui un air de dignité, il leur a déclaré qu'il les abandonnoit à leur malheureux sort & que, semblable à César, il aimoit mieux être le premier dans un village, que le second dans Rome.

Il amuse le public non seulement en scene, mais encore dans les sociétés : il n'est pas de bonne fête où l'on ne l'appelle & dont il ne fasse les délices. Dernierement il a eu un petit rhume: sa porte le lendemain est devenue inaccessible par les carrosses; les femmes de qualité envoyoient savoir de ses nouvelles, & les plus grands Seigneurs venoient en chercher eux-mê-

mes; on ne fait jufqu'à quand durera ce délire : il doit être long, en ce que c'eft véritablement un grand acteur, qui par fon naturel exquis donne du relief aux plus groffes balourdifes dans ces farces foraines : indépendamment de *les battus paient l'amende*, qu'on joue très fréquemment & qui font peut-être à la deux centieme repréfentation, il y en a plufieurs autres où il excelle même davantage, entr'autres encore il remplit huit rôles différens.

On a modelé *Jeannot* en porcelaine de Seve & fon bufte, de cette matière, eft en ce moment l'étrenne à la mode : la Reine en a pris plufieurs pour diftribuer à fes favoris & favorites.

31 *Décembre* 1779. M. Dillon, Colonel, un de ceux qui fe font diftingués en Amérique, même un des bleffés, revenu depuis peu a paru au lever du Roi, où il devoit être préfenté. S'étant rendu plus tard qu'il ne falloit, au lieu de l'accueil gracieux qu'il attendoit, il n'a reçu d'autres mots de S. M. que ceux-ci : *M. Dillon, la tête vous a tenu longtems fur le chevet ce matin.* A quoi l'on veut qu'il ait repliqué douloureufement : *Sire, quand il s'agit de votre fervice il n'en eft pas de même.*

31 *Décembre.* M. Barbeu Dubourg étoit né à Mayenne en 1709; à quinze ans il avoit fini fon cours de philofophie ; il avoit étudié en théologie ; mais les mathématiques le firent renoncer à cette fcience occulte & vuide. Il

ap-

apprit les langues & s'initia dans l'hébreu avec tant de succès, que son Professeur au college Royal le consultoit sur les passages les plus difficiles. Il préféra l'anglois & l'italien. Il traduisit d'abord de la premiere de ces deux langues les *Lettres sur l'histoire, de Bolingbroke.* En 1761 & 1762 il fit sa gazette de médecine sous le nom de *Gazette d'Epidaure.* Il étoit fort lié avec M. Franklin, qui le chargea, il y a plusieurs années, de faire une édition & une traduction françoise de ses œuvres. Il est auteur d'une *Carte chronographique, avec une introduction à l'histoire abrégée des différens peuples anciens & modernes*; il a fait le *Botaniste françois*: enfin, son dernier ouvrage imprimé a été le *Calendrier de Philadelphie.* Il en avoit plusieurs sur le métier quand la mort l'a enlevé; il n'exerçoit presque plus la médecine que pour ses amis & pour les pauvres.

31 *Décembre* 1779. Un Sr. Parisseau, directeur des éleves de l'opéra, acteur & auteur de ce théâtre, avoit composé une piece intitulée *veni, vidi, vici*, ou *la prise de la Grenade*; c'est une imitation suivie de cette conquête, où figure M. d'Estaing. Quand il a su que ce Général revenoit, il a suspendu, pour ne remettre sa piece qu'à son arrivée, dans l'espoir qu'il l'honoreroit de sa présence & y donneroit un véhicule extraordinaire. Malheureusement le Vice-Amiral, mécontent de la fin de sa campagne, ne veut pas se montrer en public, mé-

me rester à Paris; il s'est retiré à Passy, & son état d'ailleurs ne lui permettroit pas de venir à ce spectacle forain.

Le Sr. Pariseau, comme de raison, n'a pas moins cru dèvoir aller rendre ses hommages au Comte d'Estaing & lui demander son agrément pour le mettre ainsi en scene; car il faut savoir que c'est lui qui joue le rôle de Général. Il n'a pu parvenir à lui & a fait à cette occasion les vers suivans, qui valent mieux que son drame héroïque:

Foin de votre portier maussade!
Brave d'Estaing, je crois qu'il faut
Dans votre hôtel entrer d'assaut,
Ainsi que vous à la Grenade.
Je suis jaloux de voir vos traits;
J'accours en hâte, & l'on me chasse.
Les Anglois vous ont vu de près,
Accordez-moi la même grace.
C'est moi qui tous les jours du mois,
Auteur, acteur tout à la fois,
Aux yeux des Dames amusées
Mets la Grenade sous mes loix,
Avec du guet & des fusées.
Nous recueillons pareillement
Un très juste tribut d'éloges,
Nous avons l'applaudissement
Vous de l'Europe, & moi des loges.
Ainsi donc daignez recevoir
Mon foible, mais sincere hommage;
Daignez consentir à me voir;
Car enfin je voudrois savoir

Comment j'ai saisi votre image.
Si l'on attaque mon maintien
Et le langage de mon zele,
Votre copiste est infidele;
C'est ma faute; car je sais bien
Que rien ne manque à mon modele.

31 *Décembre* 1779. On a parlé de cabinets d'aisance, substitués dans le jardin des Tuilleries aux vastes cabinets de verdure plantés par le fameux le Nôtre pour receptacles des besoins de l'humanité; la cupidité a été le principe de cette plus grande commodité offerte au public, car on paye pour entrer dans ces lieux & c'est une petite ferme au profit du gouverneur du château.

Un Chevalier de Modene, aventurier qui, sans appartenir en rien à l'illustre maison dont il porte le nom, s'est impatronisé chez *Monsieur* & s'est fait établir par son Altesse Royale Gouverneur du Luxembourg; il n'a pas manqué d'adopter, pour le jardin de ce palais, la méthode imaginée aux Tuilleries. Mais poussé par un amour de l'argent plus sordide encore, il fait faire des patrouilles séveres & ne veut pas que personne puisse se soustraire à cette espece d'impôt sur les ventres trop relâchés. Lorsqu'on surprend quelqu'un dans une attitude qu'on sait n'en être pas une de défense, on s'empare de son épée, de sa canne ou de son chapeau posé à terre & on le force ainsi à payer

une amende beaucoup plus forte que le tribut ordinaire.

Un M. Pierre, Substitut du Procureur général du Parlement, ignorant la commodité offerte en pareil cas, a été rançonné; il s'est refusé à ce qu'on exigeoit de lui, il a été traduit devant le gouverneur, qui le trouvant insolent & ignorant qui il étoit, l'a fait constituer prisonnier au château. C'est devenu la matiere d'un procès, qu'on dit avoir tourné à l'humiliation du Chevalier de Modene, qui a reçu une injonction du Parlement d'être plus circonspect; de faire des excuses au Magistrat maltraité, & a été condamné aux dépens, dommages & intérêts, &c.

31 *Décembre* 1779. La facétie suivante, très rare, court risque de rester longtems dans les ténebres par l'inquisition littéraire établie en France; sa nouveauté & son mérite consistant surtout dans l'à propos pour les amateurs, nous ont déterminé à leur en faire part sur le champ.

Annonces, affiches & avis divers, ou Journal général de France, du vendredi 31 *Décembre* 1779.

TERRES ET BIENS SEIGNEURIAUX A VENDRE.

Terre & grand fief dans l'isle Maquerelle, (1)

---

(1) Isle du côté du gros Caillou, qui porte en effet ce nom.

partie en bois taillis, partie en terre labourable, appartenant à Mlles. *Misis*, *Doucet* & *Montauban*, à vendre en totalité ou par portion. S'adresser aux propriétaires rue des Cordeliers & en leur absence à Mde. *Gourdan*. (2)

Fief & Château de deux portes, à vendre par licitation, payable en monnoie de France & monnoie de l'Empire; on recevra de l'argent de toutes mains. S'adresser à Mlle. *Rosalie*, dite le Vasseur. (3)

Biens en Roture, à vendre ou à louer.

Quatre grands quartiers d'héritages à vendre; avec une très grande entrée, fort fréquentée sur le devant, & une porte bâtarde sur le derriere, qui l'est presqu'autant. S'adresser à Dlle. *Porsin*, à toute heure du jour en sa maison rue trousse-vaches, excepté depuis six heures du soir jusqu'à huit, qu'elle travaille aux Tuilleries.

Grand & magnifique terrein dit *le trou d'Enfer*, propre à faire un haras de jeunes chevaux. S'adresser à Mde. *de Mollet*, rue Jean pain mollet, aux Vaches Suisses, qui le fera voir avec la plus grande facilité.

Plusieurs arpens de marais, propres à faire des pâturages, sans garantie d'hommes & d'animaux, à cause des fondrieres. S'adresser à Mlles.

(2) Mere abbesse.

(3) Elle est maîtresse de M. le Comte de Mercy-Argenteau, Ambassadeur de l'Empereur.

Crépeaux, *Bigottini*, *Coulon* & *Puisieux*, à l'Académie royale de musique.

Maisons ou appartemens à louer.

Plusieurs beaux & grands appartemens à l'hôpital général, vaçans par la retraite des Dlles. *Granville*, *Souck* & *Raucourt*. S'adresser aux anciennes locataires, rue vuide-gousset, à la levrette & au besoin un peu plus haut.

Portion de lit à louer pour le 1er du mois prochain. S'adresser à Mlle. *Violette*, ou à sa femme de chambre: rue verte à la pantoufle & dans peu à l'hôtel-Dieu.

Petit appartement au cinquieme en Siamoise, à troquer contre un appartement au premier en damas de trois couleurs. S'adresser à Made. *Sainte Marie*, ouvriere en tours de lit, rue de la nouvelle halle, ou chez Mad. *de Launay*, (4) rue des petits champs, où elle travaille à la journée.

Passage public, dit *le Passage du Saumon*, ouvert à tout le monde, à louer. S'adresser à Mad. *Thevenin*, rue du hasard à l'as de pique.

Vente de meubles, tableaux & effets.

Une Vénus aux belles fesses en marbre blanc; représentant Mlle. *Contat*, (5) d'un beau gen-

(4) Fameuse abbesse, qui a supplanté Made. Gourdan, & a la vogue aujourd'hui.

(5) Actrice de la comédie françoise, belle fille qui a les mains & les pieds vilains.

re, & pouvant servir de modele, si les pieds & les mains étoient du même auteur.

Tableau représentant Mlle. Colombe (6) en Pomone, grand comme nature, sur deux pieds quatre pouces de large; elle est peinte offrant ses prémices au Dieu des Jardins. La taille du Dieu, quoique colossale, ne paroît pas encore proportionnée.

Beau tableau représentant Danaë, recevant une pluie d'or dans le tonneau des Danaïdes. S'adresser à Mlle. *Duthé.*

Modele d'antique d'après Mlle. *Beauvoisin*. Cette figure a pu représenter autrefois une assez jolie Nymphe, mais les outrages du tems & des plâtres l'ont presque entierement défigurée.

Les sept péchés mortels du Poussin, fameux tableau copié par un bon maître; savoir l'Avarice, représentée par Mlle. *Amenaïde*; la Paresse, par Mlle. *de Beaupré* (7); la Colere, par Mlle. *Luzzy* (8); la Luxure, par Mlle. *la Guerre* (9); la Gourmandise, par Mlle. *Urbin* (10); l'Orgueil, par Mlle. *Thevenet*; l'Envie,

(6) De la comédie italienne, belle fille, mais prodigieusement grosse & grande.

(7) De la comédie italienne.

(8) De la comédie françoise.

(9) De l'opéra.

(10) Courtisanne fameuse par son luxe & son talent connu.

par la Dlle. *Dugazon* (11). Ce tableau est frappant pour les ressemblances.

Meubles & effets de Mde. *la Borde* à vendre par autorité de justice, savoir un lit avec sa courte-pointe fort usée, sur le devant un canapé en cuir du Levant entierement élimé: un bidet garni de plusieurs seringues à injection; quelques boëtes de pillules & plusieurs pots de pommade astringente.

Très jolie serinette à vendre chez la Dme. *Trial* (12), rue du Perroquet, à l'enseigne des prétentions.

Cinq mille livres de rente, en mille parties de cinq livres chacune sur différens particuliers très solvables. S'adresser à Mlle. *Demarcq* (13).

Vente de chevaux, voitures & autres effets.

Berline angloise, chevaux & équipage, après le départ de Mlle. *Dufayel* (14) pour la Salpêtriere.

Deux jolis poulains égaux, parvenus à leur croissance. S'adresser pour les voir à Mlle. *Trecourt* (15) & pour le prix à Mde. sa mere.

(11) De la comédie françoise.

(12) La premiere cantatrice de la comédie italienne, à qui l'on reproche de ne pas être actrice.

(13) Fameuse pour les détails & ne refusant pas les petits profits.

(14) De la comédie italienne, accusée d'avoir voulu empoisonner sa sœur par jalousie.

(15) Renommée pour distribuer le mal immonde,

au cinquieme arbre dans la grande allée du Palais Royal.

Très beau perroquet verd chez Mlle. *Felix*, qui ne ſait encore dire que: „ montez, Mon-„ ſieur; payez; baiſez mon cœur & allez vous „ en." Mais l'on eſpere qu'il en apprendra davantage par la ſuite. Prix un Louis.

Livres nouveaux.

L'art de faire de l'eſprit & d'y mêler celui des autres, par Mlle. *Arnoux* (16), rue des deux portes à la ménagerie.

Nota. On voit auſſi au même endroit un morceau d'hiſtoire naturelle à vendre ou à troquer; c'eſt une mâchoire de requin d'une grandeur effroyable, mais les dents parfaitement bien conſervées.

L'art de compoſer ſa figure & de retrécir ſa bouche aux dépens du reſte. Un volume petit in-12, papier d'Hollande. S'adreſſer à Mlle. *Bouton de Roſe*, rue Betizi, à la Grimace.

Traité d'oſtéologie ou le ſquelette des Graces,

(16) Emérite de l'opéra, fameuſe pour ſes méchancetés & ſes bons mots; elle paſſe auſſi pour Tribade: elle à de fort vilaines dents & pue de la bouche. Un jour qu'elle diſoit qu'elle avoir le cœur ſur les levres: *je ne ſuis donc pas ſurpris*, lui repartit quelqu'un, qu'elle plaiſantoit, *que vous avez l'haleine ſi mauvaiſe.*

par Mlle. *Guymard* (17), rue de la planche à l'arbre sec.

Traité du renoncement des passions, par Mde. *Justine*, rue de Sodome au bien-venu.

Demandes particulieres.

Un locataire qui occupe un très grand appartement sur le devant chez Mde. *Fourcy*, désireroit y faire faire par entreprise un retranchement ou des cloisons pour y être moins à son aise; il se tiendra sur le derriere pendant les réparations.

Un particulier, possesseur de la Dlle. *Ste. Marie* l'aînée, désireroit trouver un maître qui lui apprît à parler & à ne rien prendre.

Le Sr. *Agironi*, traitant les maladies vénériennes, offre pour preuve de son talent de faire visiter la Dame *Rosten*, qui mange & agit, actuellement comme si elle n'avoit jamais été attaquée de ce mal.

La Dlle. *la Forest* (18) offre de donner pour un morceau de pain les ruines de Palmyre. Epreuve retouchée.

La Dlle. *Balthazard*, désireroit emprunter six francs; elle donnera une galanterie pour les intérêts, & son pere & sa mere en nantissement pour le principal.

---

(17) La premiere danseuse de l'opéra, seche & maigre.

(18) Vieille courtisanne, très renommée jadis, aujourd'hui laide & ruinée.

La Dame *Vestris* (19) prévient le public, qu'elle achetera tous les sifflets à quelque prix qu'ils soient; elle demeure toujours rue du Champ plâtreux. (20)

La Dlle. *Renard*, propose de mettre ses faveurs en lotterie, la délicatesse de son ame répugnant à ruiner tous ses amans pour soutenir son état de fille du monde. La quinzaine de ses faveurs sera divisée en cinq lots, qui écherront aux cinq numeros sortant à chacun des tirages de la lotterie Royale de France. Le porteur de chacun des numeros sortis de la roue de fortune, gagnera une terne nocturne, & aura de plus à souper & pourra donner ou céder des coupons à qui bon lui semblera: les billets seront de douze livres & seront garantis par le Sr. *Agironi*: (21) la Dlle. *Renard* les délivrera elle-même, rue du Puits qui parle, au Buisson ardent (22), & dans la grande allée du Palais Royal, depuis une heure jusqu'à deux heures après-midi & après-minuit.

---

(19) De la comédie françoise; il faut se ressouvenir que le public lui en veut beaucoup & la siffle souvent depuis qu'elle a fait renvoyer Mlle. Sainval.

(20) Elle est accusée de mettre beaucoup de blanc dans sa figure.

(21) Empyrique renommé pour le mal vénérien, cité ci-dessus.

(22) Elle passe pour être rousse.

Charges & Offices à vendre.

Charge de Maquereau suivant la cour, à vendre ou à troquer contre un bénéfice. S'adresser à Mrs. les abbés *Chotard* (23) & *Guigony*.

Annonces diverses.

La Société Royale de Médecine proposé pour prix de l'année prochaine deux médailles d'or de la valeur de 1200 livres chacune. La premiere sera adjugée au meilleur mémoire sur les maladies des Dlles. *Cléophile* & *Dervieux*, (24) & la seconde au meilleur mémoire sur une épizootie nommée par les savans *Furor amoris antiphisici*, dont les Dlles. *Raucourt*, *Souck*, *Sophie*, *Agnès* & *Denise Colombe* (25) ont infecté la capitale. Ces deux mémoires devront contenir les remedes nécessaires, &, attendu la nature extraordinaire & opiniâtre de ces maladies, tous les savans, tant regnicoles qu'étrangers, sont invités à concourir.

La Dlle. *Gonorrhée* l'aînée, dite *Colombe* & la *Gonorrhée* la jeune, dite *Adeline*, ont ouvert un Cours d'Expérience Priapique, tant masculin que féminin, en leur demeure rue de l'égoût, à l'enseigne de Messaline; elles se proposent d'y résoudre tous les problêmes de l'*A*-

(23) Abbé qui fournissoit autrefois des filles au Prince de Conti.

(24) Deux danseuses de l'opéra, retirées pour cause de maladies.

(25) Fameuses Tribades.

rétin; il y aura deux séances par jour, les Dames entreront sans payer & la livrée en payant.

La Dlle. *Durancy* (26), continue de montrer sans succès un ours Africain. Cet animal est couvert depuis les pieds jusqu'à la tête d'un poil extraordinairement long; il ne se nourrit que de chair humaine; il en fait une prodigieuse consommation tous les jours.

On peut voir chez la Dlle. *Bianchi*, dite *Argentine* (27), rue de l'amant jaloux (28) un squelette, qui marche, mange, digere & couche comme une personne naturelle: il n'y a que la tête & le cœur qui ne fassent point de fonctions; il parle italien, bégaye le françois, machonne l'anglois & n'écorche personne.

Enterremens.

Enterrement de Jean *l'Arétin*, mort d'éthisie hier entre les bras de la Dlle. *la Guerre*, (29) son écoliere: il a institué pour son héritiere la Dlle. *Bellecourt*, (30) qui lui succede; elle donnera des répétitions tous les jours rue du tonneau (31), au double-crochet (32).

---

(26) Actrice de l'opéra, laide, mais renommée pour sa luxure.

(27) Actrice des Italiens fort maigre.

(28) Elle est maîtresse de M. d'Helé, auteur de *l'amant jaloux*.

(29) De l'opéra, déja citée.

(30) De la comédie françoise.

(31) Elle est grosse comme un muid.

(32) Elle couche avec un musicien.

Traits de Bienfaisance.

„ Un journaliste doit se faire une loi sévere de „ publier avec exactitude les traits de bienfaisance & de vertu qui viennent à sa connoissance; il y trouve deux avantages, celui d'exciter par-là l'émulation de ses lecteurs, & celui de répondre aux détracteurs des mœurs de ce siecle, caractérisé par la générosité, la tolérance & l'encyclopédie: M. D*** fermier des attraits de la Dlle. *Michelot*, (33) arrive un jour chez elle en sortant de la paume, épuisé de fatigue & de chaleur; il demande un verre d'eau & de vin: la beauté sonne & bientôt un laquais balourd apporte ce rafraîchissement; mais en le présentant à M. D*** qui étoit assis, il lui marche sur le pied. M. D*** qui a eu autrefois un fort joli pied, a aujourd'hui des cors. Dans sa douleur il dit à la danseuse: „ que ne „ renvoyes-tu ce brutal-là, il est d'une mal„ adresse effroyable.— Tu vas voir que je ren„ verrai mon frere pour te faire plaisir," lui repartit la Dlle. Michelot. Et le laquais ne fut pas renvoyé; il en fut quitte pour une leçon de la part de sa sœur & pour quelques menaces. Ce triomphe charmant de la tendresse fraternelle sur la vanité, nous a paru digne d'être transmis à la postérité la plus reculée.

(33) Danseuse de l'opéra.

Anecdote.

Malgré la rigueur des loix contre les duels, l'amour, qui ne connoît point de loix, alloit ensanglanter les boulevards & quel qu'eût été le vainqueur, la France étoit à la veille de faire une perte irréparable, sans le dévouement de la Dlle. *Montauban* (34). Voici le fait.

Le *Pierrot* de *Nicolet*, dont les talens font depuis longtems les délices de la capitale, étoit depuis quelque tems en possession du cœur & du lit de la Dlle. *la Guerre*, lorsque cette chanteuse s'est subitement éprise du célebre *Jeannot*, le Pâris des Boulevards. Les deux rivaux étoient prêts d'en venir aux mains, lorsque la Dlle. *Montauban* est venue généreusement offrir de se charger de la consolation de *Pierrot*. Le baladin, après avoir un peu balancé, s'est enfin résigné: il a embrassé son rival, la paix s'est rétablie & l'on assure que les deux couples amoureux ne se quittent plus.

Spectacles.

Les comédiens françois donneront aujourd'hui *le fat puni* & *l'impertinent*. Le Sr. *la Rive* (35) remplira les deux rôles.

Les comédiens italiens donneront aujourd'hui la premiere représentation de *la Courtisan-*

---

(34) Figurante à l'opéra.

(35) Acteur de la comédie françoise, accusé injustement ici d'être fat & impertinent.

ne amoureuſe, au profit du Sr. *Julien*, (36) qui va quitter le ſpectacle.

Aux Boulevards, les différentes troupes donneront aujourd'hui rélache pour le ſervice de la cour. (37)

Cette feuille paroît tous les jours: le bureau pour l'abonnement eſt au foyer de l'opéra.

Fin du quatorzieme volume.

---

(36) Acteur de la comédie italienne, qu'une fille riche veut épouſer, à condition qu'il quittera le ſpectacle.

(37) Autrefois ces farceurs n'alloient jamais à la cour. Ce n'eſt que depuis Madame Dubarry.

00102519

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016